

CONSEIL MÉTROPOLITAIN

SÉANCE DU 7 AVRIL 2023



PROCÈS-VERBAL

Sommaire

| | |
|---------------------------------|------------|
| I – Séance..... | 03 |
| II - Ordre du jour..... | 08 |
| III – Délibérations..... | 11 |
| IV – Débats..... | 54 |
| V – Annexes..... | 127 |

- tableau des subventions (délibération n°21)

I - Séance

CONSEIL DU 7 AVRIL 2023

SALLE 300 – CITÉ DES CONGRÈS – 9 HEURES

Séance ouverte à 9h05 et levée à 16h55

Convocation : vendredi 31 mars 2023

Présidents de séance :

- Madame Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole
- Monsieur Fabrice ROUSSEL - 1^{er} Vice-Président de Nantes Métropole (Points n° 15-16)
- Monsieur Bertrand AFFILE - 2^{er} Vice-Président de Nantes Métropole (Point n°21)
- Monsieur Pierre QUENEA – 3^e Vice-Président de Nantes Métropole (Point n° 13)

Secrétaire de séance : Madame Véronique CADIEU

Quorum :

- Délibération n°12 : 41
- Autres délibérations : 50

Présents et absents :

Points 01 à 03 (09h05 à 10h10)

Présents : 86

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENATRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAIRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, M. FOURNIER Hervé, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUERRA Anne-Sophie, Mme GUERRIAU Christine, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINE Thibaut, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolorès, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAT Yves, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALAUN André, Mme SCUOTTO-CALVEZ Christelle, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 11

Mme BIR Cécile (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. COUVEZ Eric), M. BOULE Aurélien (pouvoir à M. ASSEH Bassem), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme OPPELT Valérie (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), M. SALECROIX Robin (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à Mme BENATRE Marie-Annick), Mme SOTTER Jeanne (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absent : 1

M. BELHAMITI Mounir

Point 04 (10h11 à 10h41)**Présents : 74, Absents et représentés : 9, Absents : 15**

Sortie de M. Rodolphe AMAILLAND, M. Julien BAINVEL, M. Pascal BOLO, Mme Véronique DUBETTIER-GRENIER, Mme Carole GRELAUD, Mme Anne-Sophie GUERRA, Mme Sandra IMPERIALE, M. Ali REBOUH, M. Richard THIRIET et M. Laurent TURQUOIS

Sortie de Mme Mahaut BERTU qui annule le pouvoir de Mme Cécile BIR

Sortie de M. Erwan BOUVAIS qui annule le pouvoir de par Mme Sophie VAN GOETHEM

Point 05 (10h42 à 11h06)**Présents : 87, Absents et représentés : 10, Absent : 1**

Retour de M. Rodolphe AMAILLAND, M. Julien BAINVEL, M. Pascal BOLO, Mme Véronique DUBETTIER-GRENIER, Mme Carole GRELAUD, Mme Anne-Sophie GUERRA, Mme Sandra IMPERIALE, M. Ali REBOUH, M. Richard THIRIET et M. Laurent TURQUOIS

Retour de M. Erwan BOUVAIS qui reprend le pouvoir de Mme Sophie VAN GOETHEM

Arrivée de Mme Cécile BIR qui annule le pouvoir donné à Mme Mahaut BERTU

Point 06 (11h07 à 11h23)**Présents : 87, Absents et représentés : 11, Absent : 0**

M. Mounir BELHAMITI donne pouvoir à Mme Sarah EL HAIRY

Point 07 (11h24 à 11h39)**Présents : 86, Absents et représentés : 12, Absent : 0**

Départ de Mme Laurence GARNIER qui donne pouvoir à M. Richard THIRIET

Point 08 (11h40 à 12h15)**Présents : 80, Absents et représentés : 16, Absents : 2**

Départ de M. Jean-Claude LEMASSON

Départ de M. Laurent TURQUOIS

Départ de Mme Carole GRELAUD qui donne pouvoir à M. Michel LUCAS

Départ de Mme Ghislaine RODRIGUEZ qui donne pouvoir à Mme Catherine BASSANI

Départ de M. Anthony DESCLOZIERS qui donne pouvoir à Mme Véronique CADIEU

Départ de Mme Abassia HAKEM qui donne pouvoir à Mme Mahaut BERTU

Point 09 (12h16 à 12h19)**Présents : 74, Absents et représentés : 13, Absents : 11**

Sortie de M. Julien BAINVEL, Mme Anne-Sophie GUERRA et Mme Sandra IMPERIALE

Sortie de Mme Mahaut BERTU qui annule le pouvoir de Mme Abassia HAKEM

Sortie de M. Richard THIRIET qui annule le pouvoir de Mme Laurence GARNIER

Sortie de Mme Mahel COPPEY qui annule le pouvoir de Mme Louise VIALARD

Point 10 (12h20 à 12h47)**Présents : 79, Absents et représentés : 17, Absents : 2**

Retour de M. Julien BAINVEL, Mme Anne-Sophie GUERRA et Mme Sandra IMPERIALE

Retour de Mme Mahaut BERTU qui reprend le pouvoir de Mme Abassia HAKEM

Retour de M. Richard THIRIET qui reprend le pouvoir de Mme Laurence GARNIER

Retour de Mme Mahel COPPEY qui reprend le pouvoir de Mme Louise VIALARD

Départ de M. Tristan RIOM qui donne pouvoir à M. Florian LE TEUFF

Point 13 (12h48 à 12h53)**Présents : 52, Absents et représentés : 14, Absents : 32**

Sortie de M. Bertrand AFFILE, M. Rodolphe AMAILLAND, Mme Laure BESLIER, Mme Cécile BIR, M. Pascal BOLO, Mme Delphine BONAMY, M. François BRILLAUD DE LAUJARDIERE, M. Jocelyn BUREAU, Mme Véronique DUBETTIER-GRENIER, M. Jacques GARREAU, Mme Marie-Cécile GESSANT, M. Patrick GROLIER, M. Thibaut GUINE, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Martine METAYER, Mme Martine OGER, M. Pascal PRAS, M. Thomas QUERO, Mme Johanna ROLLAND, M. Fabrice ROUSSEL, M. André SALAUN, Mme Christelle SCUOTTO-CALVEZ, M. Franckie TRICHET, M. Alain VEY et M. François VOUZELLAUD

Sortie de Mme Mahel COPPEY qui annule le pouvoir de Louise VIALARD

Sortie de M. Michel LUCAS qui annule le pouvoir de Mme Carole GRELAUD

Départ de Mme Sarah EL HAIRY qui annule le pouvoir donné par M. Mounir BELHAMITI

Arrivée de M. Laurent TURQUOIS

Point 11 (14h18 à 14h46)**Présents : 77**

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENATRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. FOURNIER Hervé, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, Mme GUERRA Anne-Sophie, Mme GUERRIAU Christine, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINE Thibaut, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolorès, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAV Yves, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALAUN André, Mme SCUOTTO-CALVEZ Christelle, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 14

Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. COUVEZ Eric), M. BOULE Aurélien (pouvoir à M. ASSEH Bassem), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. RICHARD Guillaume), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), Mme GRELAUD Carole (pouvoir à M. LUCAS Michel), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme COLLINEAU Marlène), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme OPPELT Valérie (pouvoir à M. ANNÉREAU Matthieu), M. RIOM Tristan (pouvoir à M. LE TEUFF Florian), Mme RODRIGUEZ Ghislaine (pouvoir à Mme BASSANI Catherine), M. SALECROIX Robin (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à Mme BENATRE Marie-Annick), M. THIRIET Richard (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 7

M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme BESLIER Laure, Mme BONAMY Delphine, Mme EL HAIRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, M. PRAS Pascal

Point 12 (14h47 à 14h50)

Présents : 62, Absents et représentés : 10, Absents : 26

Sortie de M. Vincent BOILEAU, M. Jocelyn BUREAU, M. Anthony DESCLOZIERS, Mme Christine GUERRIAU, Mme Sandra IMPERIALE, M. Jean-Claude LEMASSON, M. Pierre QUENEA, M. Thomas QUERO, Mme Christelle SCUOTTO-CALVEZ, M. François VOUZELLAUD et Mme Martine METAYER
Sortie de M. Bassem ASSEH qui annule le pouvoir de M. Aurélien BOULE
Sortie de Mme Marie-Annick BENATRE qui annule le pouvoir de M. Aymeric SEASSAU
Sortie de Mme Mahel COPPEY qui annule le pouvoir de Mme Louise VIALARD
Sortie de M. Michel LUCAS qui annule le pouvoir de Mme Carole GRELAUD

Point 14 (14h51 à 14h57)

Présents : 77, Absents et représentés : 14, Absents : 7

Retour de de M. Vincent BOILEAU, M. Jocelyn BUREAU, M. Anthony DESCLOZIERS, Mme Christine GUERRIAU, Mme Sandra IMPERIALE, M. Jean-Claude LEMASSON, M. Pierre QUENEA, M. Thomas QUERO, Mme Christelle SCUOTTO-CALVEZ, M. François VOUZELLAUD et Mme Martine METAYER
Retour de M. Bassem ASSEH qui reprend le pouvoir de M. Aurélien BOULE
Retour de Mme Marie-Annick BENATRE qui reprend le pouvoir de M. Aymeric SEASSAU
Retour de Mme Mahel COPPEY qui reprend le pouvoir de Mme Louise VIALARD
Retour de M. Michel LUCAS qui reprend le pouvoir de Mme Carole GRELAUD

Point 15 (14h58 à 15h32)

Présents : 78, Absents et représentés : 12, Absents : 8

Arrivée de M. Julien BAINVEL
Arrivée de Mme Delphine BONAMY
Arrivée de Mme Laure BESLIER
Arrivée de M. Pascal PRAS
Arrivée Mme Laurence GARNIER
Arrivée de Mme Carole GRELAUD qui annule le pouvoir donné à M. Michel LUCAS
Arrivée de Mme Ghislaine RODRIGUEZ qui annule le pouvoir donné à Mme Catherine BASSANI
Départ de M. Philippe LE CORRE
Départ de M. Rodolphe AMAILLAND
Départ de Mme Juliette LE COULM
Départ de M. Stéphane PARAGOT
Départ de M. Alain VEY
Départ de Mme Sandra IMPERIALE

Points 16 et 17 (15h33 à 15h39)

Présents : 75, Absents et représentés : 12 , Absents : 11

Départ de Mme Johanna ROLLAND
Départ de Mme Laure BESLIER qui donne pouvoir à M. Patrick GROLIER
Départ de M. Bassem ASSEH qui annule le pouvoir donné par M. Aurélien BOULE

Point 18 (15h40 à 15h47)

Présents : 75, Absents et représentés : 13, Absents : 10

Arrivée de Mme Johanna ROLLAND
Départ de Mme Christelle SCUOTTO-CALVEZ qui donne pouvoir à M. Jacques GARREAU

Points 19 et 20 (15h47 à 15h53)

Présents : 73, Absents et représentés : 16, Absents : 9

Départ de M. Pascal PRAS qui donne pouvoir à M. Michel LUCAS
Départ de M. François BRILLAUD DE LAUJARDIERE
M. Aurélien BOULE donne pouvoir à Mme Véronique CADIEU
M. Bassem ASSEH donne pouvoir à Mme Anne-Sophie JUDALET

Point 21 (15h54 à 15h58)

Présents : 59, Absents et représentés : 15, Absents : 24

Sortie de M. Pascal BOLO, Mme Michèle BONNET, Mme Véronique DUBETTIER-GRENIER, M. Hervé FOURNIER, Mme Nathalie LEBLANC, M. Jean-Claude LEMASSON, M. François PROCHASSON, Mme Martine METAYER, M. Pierre QUENEA, Mme Johanna ROLLAND, M. Fabrice ROUSSEL, M. Franckie TRICHET et M. François VOUZELLAUD

Sortie de Mme Mahel COPPEY qui annule le pouvoir de Mme Louise VIALARD

Point 22 (15h59)

Présents : 64, Absents et représentés : 15, Absents : 19

Retour de M. Pascal BOLO, Mme Michèle BONNET, Mme Véronique DUBETTIER-GRENIER, M. Hervé FOURNIER, Mme Nathalie LEBLANC, M. Jean-Claude LEMASSON, Mme Martine METAYER, M. Pierre QUENEA, Mme Johanna ROLLAND, M. Franckie TRICHET et M. François VOUZELLAUD

Retour de Mme Mahel COPPEY qui reprend le pouvoir de Mme Louise VIALARD

Sortie de M. Elhadi AZZI, M. Anthony DESCLOZIERS, Mme Anne-Sophie GUERRA, M. Anas KABBAJ, M. Emmanuel TERRIEN, M. Laurent TURQUOIS

Sortie de M. Florian LE TEUFF qui annule le pouvoir de M. Tristan RIOM

Points 23 et 24 (16h à 16h52)

Présents : 69, Absents et représentés : 15, Absents : 14

Retour de M. Elhadi AZZI, M. Anthony DESCLOZIERS, Mme Anne-Sophie GUERRA, M. Anas KABBAJ, M. Fabrice ROUSSEL, M. Emmanuel TERRIEN et M. Laurent TURQUOIS

Retour de M. Florian LE TEUFF qui reprend le pouvoir de M. Tristan RIOM

Arrivée de M. Alain VEY

Départ de Mme Elisabeth LEFRANC

Départ de Mme Cécile BIR qui donne pouvoir à M. Thomas QUERO

Départ de Mme Marlène COLLINEAU qui annule le pouvoir de Mme Pauline LANGLOIS

Départ de M. Guillaume RICHARD qui annule le pouvoir de M. Erwan BOUVAIS

Point 25 (16h53 à 16h55)

Présents : 54, Absents et représentés : 13, Absents : 31

Sortie de Mme Aïcha BASSAL, M. Anthony DESCLOZIERS, M. Hervé FOURNIER, M. Fabien GRACIA, Mme Anne-Sophie GUERRA, Mme Nathalie LEBLANC, M. Jean-Claude LEMASSON, Mme Ghislaine RODRIGUEZ, M. Fabrice ROUSSEL, Mme Jeanne SOTTER, M. Emmanuel TERRIEN, M. Laurent TURQUOIS et Mme Martine OGER

Sortie de Sébastien ARROUET qui annule le pouvoir de M. Richard THIRIET

Sortie de M. Patrick GROLIER qui annule le pouvoir de Mme Laure BESLIER

II - Ordre du jour

| | Rapporteurs | Numéro De Page | |
|--|----------------|----------------|--------|
| | | Délibérations | Débats |
| Désignation du secrétaire de séance | | / | 54 |
| Procès-verbal de la séance du 10 février 2023 | | / | 54 |
| 1 Compte-rendu des délégations | Mme Rolland | 11 | 54 |
| 2 Nouvelle politique publique des Patrimoines et des mémoires et des modalités de coopération métropolitaine – Nouveau dispositif de soutien aux patrimoines de Loire | M. Descloziers | 11 | 60 |
| 3 Pacte financier - Soutien à la végétalisation des cours d'écoles et des crèches des communes - Fonds de concours - Modalités | M. Garreau | 14 | 66 |
| 4 Contrat opérationnel de mobilité (COM) du bassin Centre Loire Atlantique – Approbation | M. Affilé | 16 | 71 |
| 5 Carquefou / Nantes Erdre – Secteur Chantrerie / Boisbonne / Européens – Amélioration de la desserte en mode doux et en transports en commun – Modification de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée | M. Affilé | 18 | 76 |
| 6 Prorogation et renouvellement du Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale et d'Information du Demandeur | M. Prochasson | 19 | 79 |
| 7 Délégation des aides à la pierre de l'État 2019-2024 en faveur du logement social et du parc privé – Programmation 2023 – Avenants au titre de l'année 2023 aux conventions avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) – Approbation | M. Pras | 21 | 82 |
| 8 Nantes projet Loire au Cœur – Concours d'idées European sur le site de l'Hôtel-Dieu – Adhésion à l'association European France | M. Quéro | 23 | 88 |
| 9 Transition écologique – Plateforme de la rénovation énergétique MON PROJET RENOV - Convention d'attribution des aides SARE et PTRE Régionale – Avenant n°1 – Approbation | M. Riom | 24 | 89 |

| | | | | |
|-----------|---|-------------|----|-----|
| 10 | Stade de la BEAUJOIRE – Louis FONTENEAU – Programme de travaux pour l'accueil de la Coupe du Monde masculine de Rugby 2023 et des tournois olympiques de football féminin et masculin 2024 | M. Rebouh | 25 | 96 |
| 11 | Attribution de subventions à l'Association Théâtre Royal de Luxe – Grande parade - Soutien au projet et à l'investissement | M. Roussel | 27 | 101 |
| 12 | Nantes – Concession d'aménagement des Dervallières – Avenant n°2 à la concession : actualisation de l'article 18 « participation du concédant au coût de l'opération » - Apport foncier en nature | M. Roussel | 28 | 95 |
| 13 | Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise – Programme de travail et subvention 2023 | M. Quénéa | 29 | 102 |
| 14 | Pôle métropolitain Loire-Bretagne - Approbation du programme de travail 2023 | M. Roussel | 31 | 103 |
| 15 | Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses – Approbation | Mme Bassal | 33 | 110 |
| 16 | Nantes – Travaux d'aménagement du carrefour Belges-Tortière-Lemoine et de la rue Lemoine - Mise en place d'une procédure d'indemnisation des professionnels riverains – Commission de règlement amiable – Désignation des représentants de Nantes Métropole | M. Lucas | 37 | 110 |
| 17 | GEMAPI - Programme d'actions relatif aux milieux aquatiques sur le sous-bassin versant « Marais Nord Loire » 2023-2025 avec l'Agence de l'eau, la Région et le Département - Approbation | M. Guitton | 38 | 112 |
| 18 | GEMAPI - Dissolution du Syndicat d'Aménagement Hydraulique (SAH) Sud Loire - Approbation des statuts du Syndicat Mixte Grand Lieu Estuaire (SMGLE) - Représentation de Nantes Métropole | M. Guitton | 39 | 113 |
| 19 | Modernisation de l'usine de production d'eau potable de la Roche à Nantes – Aménagements de surface et paysagers - Lancement d'une procédure avec négociation | M. Guitton | 41 | 114 |
| 20 | Filière à responsabilité élargie du producteur des produits du tabac – Contrat avec l'éco-organisme « ALCOME » en vue de la réduction de la présence des mégots sur l'espace public – Approbation | M. Lemasson | 42 | 115 |

| | | | | |
|-----------|--|------------|----|-----|
| 21 | Attribution de subventions aux tiers | M. Affilé | 43 | 115 |
| 22 | Dispositions financières diverses – Approbation | M. Bolo | 44 | 116 |
| 23 | Réseau de transports collectifs urbains de l'agglomération nantaise – Évolutions de l'offre des lignes régulières à la rentrée de septembre 2023 et des tarifs au 1er juillet 2023 – Approbation | M. Affilé | 47 | 116 |
| 24 | Désignation du référent déontologue des élus – Modalités d'exercice de ses fonctions | M. Roussel | 50 | 126 |
| 25 | Désignations diverses – Approbation | M. Affilé | 52 | 127 |

III – Délibérations

Direction du Secrétariat Général
Pôle Assemblées Nantes Métropole

01 - Compte-rendu des délégations

Exposé

En vertu de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, la Présidente rend compte lors de chaque réunion du conseil métropolitain des délibérations du bureau.

Il est également rendu compte des décisions prises par Madame la Présidente ou son représentant, dans le cadre des délégations accordées par le conseil métropolitain à la suite de la délibération 2020-32 du 17 juillet 2020.

Le Conseil délibère et,

1. prend acte des décisions prises par délégation du Conseil métropolitain, listées en annexe.

Direction générale culture et arts dans la ville
Direction du patrimoine et de l'archéologie

02 - Nouvelle politique publique des Patrimoines et des mémoires et des modalités de coopération métropolitaine – Nouveau dispositif de soutien aux patrimoines de Loire

Exposé

La métropole est le fruit d'une histoire commune où les patrimoines culturels sont tout autant le résultat des politiques patrimoniales propres à chaque territoire que révélateurs d'histoires et de mémoires singulières caractéristiques du bassin de vie.

Les patrimoines culturels influent sur la qualité et le cadre de vie des habitants. Ils occupent une place importante pour créer et entretenir le lien social. Ils sont souvent source d'inspiration et de création artistique. Dans la métropole, la géographie du fleuve et ses affluents, les vallées et les paysages maritimes, fluviaux ou lacustres, les patrimoines bâtis industriels ou de villégiatures sont autant de traces auxquels les métropolitains sont très sensibles.

Jamais dans leur histoire, le territoire et la population de la métropole nantaise ne se sont autant diversifiés et densifiés. Cette progression historique touche l'ensemble des 24 communes et génère une pression forte sur la fabrique de la ville. Face à ce développement, le besoin pour les patrimoines est de contribuer encore plus activement à la qualité du cadre de vie des habitants.

Les patrimoines culturels (qu'ils soient archéologiques, maritimes, fluviaux ou lacustres, industriels, scientifiques ou techniques, artistiques, bâtis, « petits » ou monumentaux, mémoriels ou immatériels ...), permettent de donner du sens au territoire métropolitain, pour penser la ville de demain, révéler sa singularité et ne pas créer des espaces de vie figés ou standardisés. Connaître et comprendre les patrimoines existants, travailler à leur adaptabilité face aux défis écologiques, partager les trajectoires de vies passées et présentes des habitants... ce ne sont que des exemples qui nourrissent l'histoire et le devenir du territoire métropolitain.

La politique publique des patrimoines et des mémoires souhaite permettre à toutes les communes de la Métropole qui le souhaitent de coopérer ensemble pour mettre en œuvre des projets de recherche, de restauration, de valorisation, de partage et de découverte des patrimoines d'intérêt métropolitains.

La métropole dispose déjà de compétences patrimoniales telles que le service de recherche archéologique, le Chronographe, le schéma de mutualisation de la gestion documentaire et des archives, les musées métropolitains. Par ailleurs, le grand débat citoyen « Nantes, la Loire et nous » a révélé une forte demande des habitants et des acteurs locaux pour mieux connaître, préserver et mettre en valeur les rives du fleuve. Un des 30 engagements a notamment concerné la mise en œuvre d'un inventaire du patrimoine culturel des « rives de Loire », restitué aux publics en 2022.

Dès lors et partant de ces constats, la Métropole a décidé de se doter d'une politique publique sur la thématique des patrimoines et des mémoires, reposant sur une dynamique de coopération.

Mise en place d'une coopération métropolitaine autour des patrimoines

Un groupe de travail des représentants des 24 communes (G24 Patrimoines) a été invité à identifier ce que serait le cadre d'une coopération autour des patrimoines à l'échelle de la métropole. C'est ainsi que les participants au G24 Patrimoines, en 2022, ont identifié deux enjeux majeurs :

- connaître ses patrimoines pour les préserver et les transmettre en créant du lien social par l'implication des habitants,
- valoriser les identités communes de chaque territoire pour contribuer à leur rayonnement et accompagner les mutations urbaines.

A partir de ces enjeux, des objectifs communs ont été partagés :

- partager des connaissances : regrouper, identifier ce qui fait patrimoine, améliorer, augmenter et rassembler les connaissances, faciliter l'accès aux archives.
- restaurer les patrimoines culturels et entrer dans une logique d'anticipation : entretenir le patrimoine régulièrement, mutualiser des conseils techniques, inventorier et hiérarchiser les besoins de restauration, aider aux financements des projets en mettant en commun nos ressources, etc.
- valoriser les patrimoines et les mémoires : faire découvrir les richesses du territoire à tous les publics en particulier les jeunes générations mais aussi les visiteurs et les touristes, étendre les offres de découverte à toutes les communes (parcours de découverte du patrimoine, etc.).

Pour assurer ensemble le suivi de ces objectifs de coopération, le G24 Patrimoines s'est donné une feuille de route et se propose d'animer des groupes de travail thématiques réguliers en échangeant ou réalisant des projets concrets inter-communaux de valorisation des patrimoines. Cette feuille de route est annexée à la présente délibération (annexe 1).

Création d'un dispositif de soutien aux patrimoines de Loire

A la suite des engagements du grand débat sur la Loire, Nantes Métropole propose de poursuivre les objectifs de valorisation des patrimoines ligériens en créant un dispositif de soutien aux patrimoines de Loire. Ces soutiens sont liés à la sauvegarde des patrimoines de Loire par le biais d'aides à l'investissement.

Les objectifs des aides proposées sont de :

- mettre en valeur les patrimoines d'intérêt métropolitain de la Loire
- accompagner les porteurs de projets publics et/ou privés d'intérêts publics et métropolitains
- accompagner spécifiquement les patrimoines maritimes et fluviaux flottant et naviguant afin de promouvoir l'usage du fleuve et des ports de la métropole.

Qui est concerné et par quel dispositif ?

Ces aides concernent les projets situés sur l'une des 14 communes ligériennes de la métropole à savoir *Le Pellerin, Saint-Jean-de-Boiseau, La Montagne, Bouguenais, Rezé, Saint-Sébastien-sur-Loire, Basse-Goulaine, Couéron, Indre, Saint-Herblain, Nantes, Sainte-Luce-sur-Loire, Thouaré-sur-Loire et Mauves-sur-Loire*.

Il est proposé au conseil métropolitain de créer **un fonds de concours** pour accompagner les projets d'investissements pour la réalisation d'équipements patrimoniaux à vocation publique situées sur l'une ou l'autre des communes citées ci-dessus. Le pourcentage de participation ne pourra pas dépasser 50 % du reste à charge des projets en montant HT. Les conditions d'éligibilité des projets sont définies dans le règlement d'attribution (annexe 2).

Par ailleurs, pour accompagner les projets d'intérêts publics portés par des opérateurs privés dont les projets sont situés sur l'une ou l'autre des communes citées ci-dessus, il est proposé d'accorder des **subventions d'investissement**. Les conditions d'éligibilité des projets et d'attribution des subventions sont précisées dans le règlement d'attribution (annexe 3).

Quelles aides pour quels patrimoines ?

Après un travail de diagnostic des besoins réalisé au cours de l'année 2022 sur le terrain, plusieurs types d'aides sont proposés.

Ainsi les aides peuvent concerner des projets de sauvegarde du patrimoine en péril, de restauration ou de réhabilitation sur des patrimoines bâtis anciens protégés au titre des monuments historiques ou identifiés dans le PLUm. Ils peuvent aussi être des patrimoines techniques ou navigants permettant de mettre en valeur l'histoire, les techniques ou les savoir-faire liés au fleuve. Une attention particulière sera donnée aux projets qui adopteront une démarche de projets écoresponsable.

Les types d'aides, qui sont cumulables pour un même projet, sont de plusieurs ordres :

- Afin d'établir un état des lieux et une pré-programmation de projet, **l'aide en phase d'émergence** peut être proposée. Elle a pour objectif de révéler tous les potentiels patrimoniaux, environnementaux et financiers des projets avec l'ensemble des parties prenantes. Cette aide vient accompagner les prestations, par exemple, d'un cabinet spécialisé mandaté par le maître d'ouvrage du projet. Elle finance 30 % du coût de cette prestation, plafonnée à 15 000 € pour un projet public, 10 000 € pour un projet privé d'intérêt public.

- **L'aide au diagnostic** est attribuée en amont de travaux et permet d'accompagner des études de faisabilité techniques de bâtiment ou de site, proposer une programmation de travaux et les évaluations financières. Le diagnostic est coordonné par un maître d'œuvre spécialisé (architecte, ingénieur structure, expert...). Cette aide finance 30 % du coût de la prestation, plafonnée à 35 000 € pour un projet public, 20 000 € pour un projet privé d'intérêt public.

- **L'aide aux travaux** est attribuée pour financer la réhabilitation d'un équipement, d'un site ou d'un patrimoine mobilier protégé au titre des monuments historiques ou identifié au titre du patrimoine dans le PLUm. Les travaux seront préalablement autorisés par l'État et/ou par les services d'instruction de la Métropole. Ils concernent les travaux de gros œuvre, de réhabilitation, d'équipements généraux, etc. Dans le cadre du fonds de concours, l'aide est composée d'un financement socle de 15 % du montant net HT de l'opération (après minoration des subventions des autres partenaires). Elle est complétée par 4 types de bonification en supplément des 15 % :

> Bonification 20 % : édifices classés au titre des Monuments Historiques

> Bonification 15 % : édifices inscrits au titre des Monuments Historiques

> Bonification 10 % : patrimoine protégé au titre du PIUm

> Bonification 5 % : communes dont le potentiel financier est inférieur de 15% au potentiel financier moyen des communes membres de Nantes Métropole

L'aide aux travaux est plafonnée à 400 000 € par projet public, 150 000 € par projet privé immobilier et 75 000 € par projet privé mobilier.

Le pourcentage des aides est calculé sur les montants net HT pour un propriétaire public et s'apprécie sur le montant net HT ou TTC pour un propriétaire privé en fonction de son assujettissement ou non à la TVA.

- **L'aide au « patrimoine en danger »** est attribuée pour financer des mises en sécurité de biens publics, soit parce que ces biens mettent en danger des personnes, soit parce qu'ils mettent en danger la pérennité du patrimoine. Cette aide est attribuée dans le cadre du fonds de concours uniquement, avec les mêmes critères financiers et le même plafond que les aides aux travaux.

Méthode d'attribution et évolution des dispositifs :

Ces dispositifs d'accompagnement font l'objet de règlements d'attribution qui sont annexés à la présente délibération. Le règlement d'attribution du fonds de concours est présenté en annexe 2, le règlement d'attribution des subventions est présenté en annexe 3.

Chaque porteur de projet devra fournir les documents pour l'examen de l'éligibilité de son projet. L'instruction technique est pilotée par la direction du patrimoine et de l'archéologie (DPARC) de Nantes Métropole. Une commission, composée d'élus et de techniciens instruira à un rythme régulier (3 à 4 commissions par an) l'attribution des soutiens qui seront proposés en instances métropolitaines.

La date limite de dépôt des demandes est fixée au 31/12/2025 pour les demandes d'aides à l'émergence, au diagnostic.

La date limite de dépôt des demandes d'aides aux travaux et au patrimoine en danger est fixée au 15/09/2024.

Chaque attribution fera l'objet d'une convention de partenariat qui en précisera les modalités de versement, de suivi, de contrôle et de durée d'exécution des prestations. Il est précisé que ces aides seront versées en fonction de la qualité et de l'intérêt des projets déposés et dans la limite des crédits disponibles. Une enveloppe prévisionnelle de 2 000 000 € est identifiée pour ce dispositif.

Le dispositif entre en vigueur à la date du caractère exécutoire de la présente délibération.

Les aides doivent être instruites avant le démarrage des travaux.

Toutefois, certains projets déjà en cours de réalisation pourront être éligibles, au regard du dossier présenté en commission d'instruction.

Il est proposé de donner délégation à la présidente de Nantes Métropole pour procéder à des révisions ou mise à jour des règlements par simple décision.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – porte à connaissance la politique publique métropolitaine des patrimoines et des mémoires et acte la rédaction d'une feuille de route de coopération commune autour d'un G24 Patrimoines (annexe 1),

2 - décide le principe de participation financière de Nantes Métropole, par voie de fonds de concours visant à accompagner les projets d'investissements pour la réalisation d'équipements patrimoniaux à vocation publique en lien avec la Loire situés sur l'une des 14 communes ligériennes de la métropole,

3 - approuve le règlement d'attribution de ce fonds de concours joint en annexe 2,

4 - approuve l'attribution de subventions d'investissement pour le financement de projets d'intérêts publics portés par des opérateurs privés visant à la mise en valeur de patrimoine en lien avec la Loire sur l'une des 14 communes ligériennes de la métropole conformément au règlement d'attribution joint en annexe 3,

5 - délègue à la Présidente de Nantes Métropole ou au Vice-Président délégué le soin de procéder aux modifications des règlements joints en annexes 2 et 3,

6 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DG Fabrique de la Ville Ecologique et Solidaire
Direction Nature et Jardins
Service Biodiversité & Recherche

03 - Pacte financier - Soutien à la végétalisation des cours d'écoles et des crèches des communes - Fonds de concours - Modalités

Exposé

Durant ce mandat, la métropole souhaite affirmer son ambition en matière de biodiversité, en passant de la préservation des espaces à la reconquête de la biodiversité. La délibération « Reconquête de la biodiversité : orientations stratégiques et actions opérationnelles » approuvée par le Conseil métropolitain du 10 février 2023 a validé le principe de création d'un fonds de concours spécifique pour la végétalisation des cours d'écoles et des crèches, dans les communes de la métropole. Le dispositif des fonds de concours est un outil permettant le soutien aux communes pour les actions concourant à la biodiversité.

Ce fonds de concours s'inscrit dans le Plan Pleine Terre métropolitain, qui vise à démultiplier les actions de débitumisation et de végétalisation sur l'ensemble du territoire. Ces actions, propices à la santé des habitants, sont particulièrement importantes dans les sites fréquentés par des publics sensibles, notamment les enfants. En effet, dans un contexte d'augmentation et de précocité des vagues de chaleur, la question de l'adaptation aux changements climatiques représente un enjeu fort pour les cours d'écoles et les crèches. Ces espaces, souvent très fortement minéralisés, constituent des îlots de chaleur urbains, pouvant avoir un impact négatif sur la santé de ce jeune public. L'absence de végétation prive également les enfants d'un contact privilégié et quotidien avec la nature. La renaturation des cours d'école et des crèches constitue ainsi un enjeu de santé, tant physique que mentale. Cette renaturation passe par la restauration de sols vivants, l'apport de végétation et d'eau, afin de favoriser un environnement propice à la découverte, au jeu, à la pédagogie ainsi qu'au développement de la biodiversité.

Parce que les solutions fondées sur la nature sont des réponses sobres, ce fonds de concours vise à faire émerger des projets à coûts moindres, ciblant la renaturation des cours d'écoles et des crèches selon des techniques relativement faciles à mettre en œuvre.

Montants et principes d'attribution du fonds de concours pour les cours d'écoles et de crèches

Le fonds de concours spécifique pour la végétalisation des cours d'écoles et des crèches cible des projets réalisés entre le 1^{er} mars 2023 et le 31 octobre 2026. C'est un fonds visant à financer des opérations d'investissement, d'un montant total de 500 000€ pour l'ensemble des 24 communes de la métropole. En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours - soit un montant plafonné à 50 % des dépenses éligibles.

Le montant maximum plafonné par commune est constitué d'un financement socle de 20 000 € auquel est appliqué un bonus de 5 000 € si le potentiel fiscal par habitant de la commune (dernière donnée connue) est inférieur à 15 % par rapport au potentiel fiscal moyen par habitant des communes de la métropole.

Le fonds de concours peut être attribué pour une ou plusieurs opérations par commune (sans excéder le montant plafond maximum prévu par commune). Il est établi sur la base du coût des dépenses, selon les pièces transmises par les communes après la réalisation du projet (sans dépasser le montant maximum de 50 % des dépenses éligibles et le montant plafond attribué à la commune).

Dépenses éligibles et modalités d'attribution

Les communes transmettent à la métropole un dossier détaillant le projet et le plan de financement, en remplissant un formulaire de demande fourni par Nantes Métropole, et en joignant toutes pièces utiles à la bonne compréhension du projet (visuels notamment). En réponse, Nantes Métropole confirme l'éligibilité des projets et le montant prévisionnel du financement.

La décision d'attribution est fondée sur les conditions d'éligibilité suivantes :

- le projet doit répondre aux objectifs du Plan Pleine terre : minimum 30 % de la surface imperméable de la cour doit être désimperméabilisée et la moitié au moins de la surface faisant l'objet de la désimperméabilisation doit être végétalisée.
- les principes de gestion écologique et de prise en compte de la biodiversité devront être appliqués, en choisissant des gammes végétales favorables à la faune (pollinisateurs, insectes, oiseaux), si possible issues du massif armoricain, et adaptées à un faible arrosage.

Les dépenses éligibles concernent : les dépenses d'investissement liées aux prestations de travaux, aux achats de fournitures, matériaux, végétaux nécessaires à la réalisation des travaux, à la location de matériel. Les frais d'études, d'ingénierie et la valorisation de temps de travail de personnel pour la réalisation en régie ne sont pas éligibles.

La commune bénéficiaire devra s'engager à maintenir la surface des zones débitumées et végétalisées sur le long terme (au minimum 10 ans, hors travaux de rénovation ou d'agrandissement des écoles).

Le versement est conditionné à une délibération en conseil métropolitain, une fois par an, sur les travaux réalisés (projets finalisés) en cours d'année, et à une délibération du conseil municipal de la commune sollicitant le fonds de concours. Le versement est réalisé en une fois à la commune maître d'ouvrage, après la réception des travaux et sur production du justificatif des dépenses (tableau récapitulatif des mandats certifié par le comptable public). La date de limite de réception des dossiers est fixée au 31 août de chaque année, et ce jusqu'en 2026.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve les modalités d'attribution du fonds de concours pour la végétalisation des cours d'écoles et des crèches à destination des communes de la métropole,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale déléguée à la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département des Mobilités

04 - Contrat opérationnel de mobilité (COM) du bassin Centre Loire Atlantique – Approbation

Exposé

Suite à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, la Région Pays de la Loire a pris la nouvelle compétence et les nouvelles missions d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) et également de coordination des AOM.

Dans ce cadre, et conformément à l'article L.1215-2 du code des transports, la Région doit conclure, à l'échelle de chaque bassin de mobilité, un contrat opérationnel de mobilité avec les AOM, les Départements et les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux concernés.

Le contrat définit les modalités de l'action commune des AOM, pour créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités. Il doit permettre d'assurer la coordination, la cohérence des actions de mobilités de l'ensemble des acteurs, à l'échelle de chacun des bassins de mobilités.

La mise en œuvre de ce contrat vient renforcer les partenariats et coopérations noués par Nantes Métropole avec les territoires voisins depuis de nombreuses années, d'abord à l'échelle du pôle métropolitain Nantes Saint Nazaire, puis avec les territoires voisins dans le cadre de l'alliance des territoires.

La première conférence ligérienne des AOM (en novembre 2021) a marqué le lancement du processus d'élaboration des Contrats Opérationnels de Mobilité à l'échelle régionale.

Sur le bassin de mobilité Centre Loire Atlantique, des échanges politiques et techniques ont été engagés à partir de mars 2022 avec les 11 EPCI, le Département de Loire-Atlantique et la Région des Pays de la Loire, avec le concours de l'Agence d'Etudes Urbaines de l'Agglomération Nantaise (AURAN), afin de s'accorder sur les orientations prioritaires de travail et leur déclinaison.

Le Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin Centre Loire Atlantique compte 20 fiches actions, réparties en 8 chantiers de travail prioritaires. Les actions emblématiques retenues par les signataires du Contrat Opérationnel de Mobilité du Bassin Centre Loire Atlantique sont :

- mettre en œuvre un réseau type Service Express Métropolitain : il s'agit d'offrir une solution de mobilité globale (notamment en train, complétée par l'offre tramway, car, bus, vélo, covoiturage), efficace, fiable, cadencée, intégrée, complétée par des services favorisant l'accès à cette offre à une échelle de territoire pertinente pour répondre aux besoins de la population,

- déployer une offre socle de transport à la demande sur le bassin (hors agglomération) avec un objectif de déploiement sur l'ensemble des communautés de communes en juillet 2024 et 2025,
- expérimenter des lignes de covoiturage (service de covoiturage spontané accessible par une ligne et des arrêts définis),
- mailler le bassin de nouveaux itinéraires cyclables en garantissant l'inter-territorialité,
- simplifier le parcours usager (informations croisées, outils interopérables ou communs,...)
- accompagner les habitants du bassin vers la mise en place d'une Zone Faible Emission de mobilité sur la métropole nantaise (information, sensibilisation, mesures d'accompagnement, mise en œuvre d'offres alternatives à la voiture individuelle,...).

En complément Nantes Métropole a insisté sur les actions permettant de renforcer l'interopérabilité entre le réseau urbain et interurbain : SEM, développement des pôles d'échanges et P+R, mise en place d'une offre de service de covoiturage cohérente à l'échelle du bassin de mobilité, déploiement de nouvelles infrastructures de covoiturage (voies dédiées et aires), renforcement du vélo en intermodalité avec les transports collectifs et le covoiturage, garantir l'interopérabilité entre nos billettiques. Au-delà de l'identification des actions, Nantes Métropole souhaite que le renforcement de ces coopérations se traduise dans un plan de financement favorisant la mobilité et l'intermodalité à l'échelle du bassin.

Les différentes parties s'engagent à :

- x mettre en œuvre le contrat opérationnel de mobilité sur la période 2023-2028 afin de créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités,
- x prendre part à la mise en œuvre des actions, dans les rôles définis par le contrat, et associer les partenaires et acteurs compétents,
- x collaborer dans une logique d'amélioration continue et d'expérimentation, au service des usagers,
- x contribuer à l'évaluation des actions inscrites au contrat opérationnel de mobilité et au partage des données,
- x communiquer et rendre compte de l'avancement des actions en mentionnant la contribution de l'ensemble des parties prenantes.

Les signataires du contrat sur le bassin Centre Loire Atlantique sont :

- la communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,
- la communauté de communes de Nozay,
- la communauté de communes Erdre et Gesvres,
- la communauté de communes Estuaire et Sillon,
- la communauté de communes Sèvre et Loire,
- la communauté de communes Sud Estuaire,
- la communauté de communes Sud Retz Atlantique,
- la communauté de communes Grand Lieu Communauté,
- Nantes Métropole,
- la communauté de communes Pays de Blain Communauté,
- la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz,
- le Département de Loire-Atlantique,
- la Région des Pays de La Loire,
- SNCF Gares et Connexion.

Le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) du bassin centre Loire Atlantique doit être approuvé par les instances des différentes AOM pour une durée de 5 ans et sera évalué à mi-parcours, ainsi qu'en fin de démarche.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve le contrat opérationnel de mobilité du bassin Centre Loire Atlantique, ci-annexé,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

05 – Carquefou / Nantes Erdre – Secteur Chantrerie / Boisbonne / Européens – Amélioration de la desserte en mode doux et en transports en commun – Modification de l’enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d’une procédure adaptée

Exposé

Le programme et l’enveloppe financière prévisionnelle de l’opération d’aménagement et d’amélioration de la desserte en modes doux et en transports en commun du projet « Carquefou / Nantes Erdre – Secteur Chantrerie / Boisbonne / Européens » ont été approuvés par la décision n°2020-600 du 12 juin 2020 (prise en application de l’ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 octroyant des pouvoirs élargis à la Présidente pendant la crise sanitaire) et par la délibération du Conseil métropolitain du 16 octobre 2020, pour un montant de 3 514 825 € HT soit 4 217 790 € TTC (phase1).

Pour mémoire, les travaux envisagés consistent en :

- phase 1 :

- la création d’une voie verte le long du boulevard des Européens, entre la route de Gachet et le chemin de la Savaudière, et le long de la rue de la Tourtelière pour la raccorder aux aménagements existants route de Carquefou. Ces 1600 mètres d’aménagements en faveur des piétons et des vélos permettront de renforcer les déplacements actifs localement, dont la desserte des sites de la Chantrerie et de la Fleuriaye. Ces axes sont identifiés comme structurants dans le Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables.
- la création d’un couloir bus central sur le boulevard des Européens, entre les giratoires de Boisbonne et de la Savaudière,
- la modification géométrique du giratoire de Boisbonne pour faciliter les insertions des véhicules et ainsi fluidifier la circulation.

- phase 2 :

- la création d’une voie verte le long du boulevard des Européens, entre le chemin de la Savaudière et le giratoire de la Fleuriaye,
- la création d’un couloir bus central sur le boulevard des Européens, entre les giratoires de la Savaudière et de la Fleuriaye,
- la modification géométrique du giratoire de la Fleuriaye pour faciliter les insertions des véhicules et ainsi fluidifier la circulation.

Les études d’avant-projet réalisées par EGIS, maître d’œuvre, ont été menées sur tout l’axe du boulevard des Européens (phases 1 et 2).

La prise en compte des enjeux environnementaux du site (zones humides, espaces paysagers protégés, espaces boisés classés) ont nécessité de mener des études complémentaires (relevés faune / flore, sondages pédologiques,...), d’adapter les aménagements pour limiter leur impact (quai bus optimisé, reprise du giratoire Boisbonne avec création de chaussée, accès aux équipements de gestion de Cofiroute) et de rechercher des solutions plus adaptées pour la gestion des eaux pluviales (modification des bassins de rétention existants), ce qui impacte le coût global des travaux et les frais d’études.

Un dossier de Porter à Connaissance a ainsi été déposé en juillet 2022 auprès des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). L’arrêté d’autorisation de travaux en cours de finalisation, permet désormais d’envisager le lancement des travaux de la phase 1.

Par ailleurs, les conditions économiques générales du secteur travaux publics ont fortement évolué depuis 2020, ce qui nécessite d’actualiser les estimations des aménagements afin de prendre en compte les augmentations constatées.

Il est donc nécessaire, au préalable, de modifier l’enveloppe financière prévisionnelle (phase 1) et de la porter à 4 348 158,33 € HT soit 5 217 790 € TTC.

Le maître d’œuvre de l’opération, le bureau d’études EGIS, ayant remis son projet, il convient de lancer la consultation correspondante qui comprend 3 lots distincts.

Le montant des travaux de la phase 1 est estimé à 3 925 000 € HT, soit 4 710 000 € TTC, pour l'ensemble des lots.

Conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 026, « Stationnement », opérations 2018/3706 et 2021/3706, libellées « Points noirs de circulations » et sur l'AP 028, « Accessibilité de l'agglomération », opération 2021/3780 libellée « Aménagements Porte de Gesvres (A11) ». Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de l'enveloppe non territorialisée de la PPI.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve la modification de l'enveloppe financière de l'opération d'aménagement d'amélioration de la desserte en modes doux et en transports en commun du projet « Carquefou / Nantes Erdre – Secteur Chantrerie / Boisbonne / Européens » (phase 1) pour la fixer à 4 348 158,33 € HT soit 5 217 790 € TTC,

2 – autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux de la phase 1,

3 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer, signer les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale déléguée de la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département Urbanisme et Habitat
Direction de l'Habitat

06 - Prorogation et renouvellement du Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale et d'Information du Demandeur

Exposé

Conformément à la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, Nantes Métropole s'est dotée d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale et d'information du demandeur (PPGDLSID), approuvé par délibération du conseil métropolitain en date du 26 juin 2017, après avis de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), des communes membres de la Métropole et du représentant de l'État dans le département.

Le PPGDLSID a fait l'objet d'une modification, approuvée par le conseil métropolitain lors de sa séance du 05 avril 2019, afin d'intégrer les évolutions prévues par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018.

Le PPGDLSID s'intègre pleinement dans les orientations de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) qui en assure la gouvernance. Il définit les orientations destinées à satisfaire le droit à l'information du demandeur et à assurer l'efficacité et l'équité dans la gestion des demandes.

Le plan en vigueur repose sur deux axes principaux :

- La mise en place d'un service d'accueil et d'information des demandeurs de logement social

Ce service a pour objectif de délivrer une information homogène et harmonisée sur les processus d'attribution et l'avancement des demandes. Il repose sur un réseau de lieux d'accueil, à la tête duquel est la Maison de l'Habitant, portée par l'Association Départementale d'Information Logement (ADIL) de Loire-Atlantique, qui intègre l'Espace Habitat Social, les communes, les bailleurs sociaux, les services de l'État et Action Logement.

Un référentiel commun permet de labelliser ces lieux d'accueil en 3 niveaux, selon le type d'information disponible et le niveau d'accompagnement proposé. La nature de l'information délivrée et son mode de diffusion sont définis dans le PPGDLSID.

- L'organisation avec l'ensemble des acteurs de la gestion partagée des demandes de logement social et la prise en compte des ménages nécessitant un traitement particulier

L'égalité et l'efficacité de traitement des demandes et la transparence vis-à-vis des demandeurs reposent sur la gestion partagée de la demande, à travers le fichier commun de la demande, géré et animé par le Centre Régional d'Études pour l'Habitat de l'Ouest (CREHA-Ouest) via l'outil Imhoweb. Ce fichier est en constante évolution, afin d'intégrer les exigences réglementaires, et d'améliorer la qualification de l'offre et la demande. Le plan définit les modalités locales d'enregistrement de la demande, de sélection des candidats et d'attribution des logements, ainsi que le dispositif d'accès au logement social. Celui-ci repose sur un dispositif de droit commun autour de quatre filières (communale, Action Logement, fonctionnaires, bailleurs sociaux) et un dispositif consacré aux ménages prioritaires (demandeurs de mutation, relevant du contingent préfectoral, nécessitant un relogement dans le cadre d'une opération de renouvellement, du 1er quartile, à savoir les 25 % de ménages demandeurs aux ressources les plus faibles). Il précise aussi les modalités de prise en compte des situations nécessitant un traitement particulier via différentes commissions partenariales.

Le PPGDLSID, au titre de l'article R. 441-2-13 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), est établi pour une durée de six ans, soit jusqu'au 26 juin 2023, et le programme de travail du plan en vigueur a été élaboré pour la période 2017-2022.

Six mois avant la fin du plan en cours, une évaluation doit être conduite par l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour permettre l'élaboration du nouveau plan, au titre de l'article R. 441-2-14 du CCH. Y participent l'Etat, les personnes morales qui ont été associées à son élaboration et la CIL. Cette évaluation est transmise au préfet et rendue publique.

Au terme de la durée d'exécution du plan, un nouveau plan doit être élaboré conformément à l'article R. 441-2-11 du CCH en fonction des résultats de l'évaluation. Jusqu'à l'adoption d'un nouveau plan, le plan précédent peut être prorogé pour une durée d'un an, par une délibération de l'organe délibérant de l'EPCI. Cette durée est renouvelable une fois.

Le plan doit comporter notamment le principe et les modalités du système de cotation de la demande, dont la généralisation a été rendue obligatoire par la loi ELAN. La cotation a pour objectif de permettre la mise en place d'un cadre clair et partagé, assis sur des critères de priorisation connus de tous les demandeurs.

Le futur PPGDLSID devra ainsi définir :

- les critères de cotation choisis, leur pondération, les cas dans lesquels le refus d'un logement adapté aux besoins et aux capacités du demandeur a des effets sur la cotation de la demande ainsi que la nature de ces effets ;
- les modalités d'évaluation périodique du système ;
- les modalités et le contenu de l'information due au public et au demandeur, notamment celles lui permettant d'apprécier le positionnement relatif de sa demande par rapport aux autres demandes, ainsi que le délai d'attente moyen constaté, pour une typologie et une localisation de logement analogues à celui demandé.

Des groupes de travail, organisés sous l'égide de la CIL entre avril 2021 et janvier 2022, ont d'ores et déjà permis d'aboutir à la validation d'une grille de cotation et de tester sa mise en œuvre. La cotation sera effective au 31 décembre 2023, conformément à l'échéance prévue par la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (loi 3DS).

Il conviendra de référer à la gestion en flux, rendue obligatoire par la loi ELAN, dans le futur plan. La gestion en flux vise à rendre plus efficace et fluide la relation entre l'offre et la demande, en particulier à faciliter l'atteinte des objectifs de relogement des ménages prioritaires et de mixité sociale, hors et dans les quartiers politique de la ville, par l'ensemble des bailleurs et des réservataires. Elle doit aussi permettre de faciliter les mutations.

Un cadre commun pour tous les réservataires sera élaboré en 2023, en concertation avec les membres de la CIL, à l'échelle de Nantes Métropole, pour une effectivité de la gestion en flux au 24 novembre 2023, conformément au report de l'échéance prévue par la loi 3DS.

Aussi, la prorogation d'un an du PPGDLSID en vigueur, jusqu'au 26 juin 2024, permettra d'intégrer la généralisation de la cotation et le passage à la gestion en flux, qui seront effectives fin 2023, au futur plan. Le renouvellement du PPGDLSID devra faire l'objet d'un travail partenarial partagé avec l'ensemble des partenaires de la CIL, en particulier : les communes membres, le Préfet de Loire-Atlantique, assisté des services de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) et de la Direction Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM), les bailleurs sociaux présents sur le territoire et l'Union

Sociale de l'Habitat des Pays de Loire, Action Logement, le CREHA Ouest et l'ADIL. Il s'appuiera sur les instances existantes de la CIL (groupes de travail thématiques sur la cotation et la gestion en flux, groupe technique de la CIL dédié élargi aux communes volontaires, CIL partenariale). Le projet de plan sera soumis à l'avis de la CIL puis à celui des communes membres et de l'Etat avant d'être approuvé en Conseil métropolitain.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – décide de proroger d'un an le Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale et d'Information du Demandeur (PPGDLSID), jusqu'au 26 juin 2024,

2 – décide d'engager la procédure d'évaluation et de renouvellement du PPGDLSID, en associant les communes membres et les bailleurs sociaux présents sur le territoire selon les modalités précisées ci-avant,

3 - décide de transmettre la présente délibération au préfet, afin que celui-ci lui communique dans un délai de trois mois, les objectifs à prendre en compte sur son territoire en matière de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs de logements sociaux,

4 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Département Urbanisme et Habitat
Direction de l'Habitat

07 - Délégation des aides à la pierre de l'État 2019-2024 en faveur du logement social et du parc privé – Programmation 2023 – Avenants au titre de l'année 2023 aux conventions avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) - Approbation

Exposé

L'article L301-3 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) permet à l'État de déléguer aux établissements publics de coopération intercommunale et aux départements la gestion des aides à la pierre (parc social et parc privé). Dans ce cadre, Nantes Métropole est délégataire des aides à la pierre de l'État depuis 2006. Conformément à l'article L.301-5-1 du CCH, la délégation des aides à la pierre engage l'État et la collectivité pour six années renouvelables dans le cadre d'une convention de délégation de compétence.

Le champ des compétences déléguées par l'État à Nantes Métropole concerne d'une part, les décisions d'attribution des aides publiques, à l'exception de celles distribuées par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux et des logements-foyers, de la location-accession (prêt social de location accession (PSLA), de la rénovation de l'habitat privé (aides de l'Agence Nationale de l'Habitat - ANAH), de la création de places d'hébergement, et, d'autre part, la notification de ces décisions aux bénéficiaires du parc social.

Le Conseil métropolitain a approuvé le 5 avril 2019 une nouvelle convention de délégation des aides de l'État en faveur du logement social et de l'amélioration du parc privé ancien pour la période 2019-2024.

Les objectifs annuels et la dotation financière sont fixés chaque début d'année dans le cadre de deux avenants, l'avenant de la délégation de compétence des aides à la pierre conclu entre l'État et Nantes Métropole et l'avenant à la convention de gestion des aides à l'habitat privé conclu avec l'ANAH C'est l'objet de la présente délibération.

Le bilan 2022 des agréments

Au titre des aides pour le logement social, 389 logements avec prêt locatif à usage social (PLUS) et 396 logements avec prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) ont été financés en 2022, auxquels se sont ajoutés 73 logements PLUS et PLAI financés par l'ANRU, portant le volume de financement à 858 logements PLUS et PLAI pour l'année 2022.

Les agréments en faveur du logement abordable ont bénéficié à 269 logements financés avec un prêt locatif social (PLS), auxquels s'ajoutent 86 logements financés avec un prêt social en location accession (PSLA). L'offre en accession abordable a été complétée avec 64 logements agréés par l'organisme de foncier solidaire : Atlantique Accession Solidaire.

Au titre des aides à l'amélioration de l'habitat privé, 916 logements ont bénéficié d'une aide de l'ANAH, dont 339 logements de propriétaires occupants, 8 logements locatifs conventionnés et 569 logements en copropriétés.

Les objectifs 2023

- Le logement social

Compte tenu du niveau de production des années précédentes très en dessous des objectifs du PLH, l'État met en place une première dotation permettant de financer 1 412 logements en PLUS et PLAI auxquels s'ajouteront environ 29 logements PLUS et PLAI financés par l'ANRU. L'enveloppe allouée par l'État pour réaliser cet objectif est de 5 972 129 €. A cela s'ajoute une enveloppe de 623 504 € pour la réalisation de logements PLAI adaptés.

En fonction de l'état d'avancement de la programmation, Nantes Métropole pourra solliciter auprès de l'État une enveloppe complémentaire.

- Le logement abordable

Au titre du logement abordable, l'Etat délègue une dotation de 406 logements à agréer en PLS et 200 logements en location accession (PSLA).

- L'amélioration de l'habitat privé

Les objectifs d'intervention en faveur du parc privé sont en augmentation avec notamment l'intensification des chantiers de rénovation énergétique des copropriétés : 1 793 logements à réhabiliter dont 1 473 logements dans le cadre du programme Habiter Mieux dédié à la lutte contre la précarité énergétique. L'enveloppe allouée par l'ANAH est quasi doublée par rapport à la dotation initiale 2022, avec un montant de 13 037 297 € (réserve régionale comprise).

Les objectifs par type d'intervention sont détaillés dans l'avenant annexé.

L'enveloppe globale prévisionnelle des droits à engagements allouée par l'Etat et l'ANAH dans le cadre de la convention de délégation au titre de l'année 2023 est de 19 632 930 €.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve l'avenant n°1 pour l'année 2023 ci-annexé, à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre conclu entre l'État et Nantes Métropole fixant la dotation déléguée pour 2023 au titre du logement social à 6 595 633 € ;

2 - approuve l'avenant n°1 pour l'année 2023, ci-annexé, à la convention de gestion des aides à l'habitat privé conclu avec l'ANAH, fixant la dotation déléguée pour 2023 au titre du logement privé à 13 037 297 € ;

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer lesdits avenants.

08 – Nantes projet Loire au Cœur – Concours d'idées European sur le site de l'Hôtel-Dieu – Adhésion à l'association European France

Exposé

En 2018, à l'issue d'un dialogue compétitif, Nantes Métropole a engagé, à travers le projet urbain dit « Loire au Cœur », une démarche globale de programmation urbaine sur un secteur d'études d'environ 130 hectares allant du Bas Chantenay à la gare SNCF et intégrant les espaces urbains de la centralité en relation avec la Loire. Cette démarche, traduite par le plan de cohérence du projet Loire au Cœur, a permis de poser les principes des transformations urbaines à venir sur la rive nord de la Loire et les anciens bras comblés en intégrant les perspectives de déménagement du CHU sur l'île de Nantes.

Le secteur stratégique de l'Hôtel-Dieu, pièce maîtresse du dispositif, offre l'opportunité unique de développer un projet ambitieux en bord de Loire, au cœur de la centralité. Aujourd'hui, l'ambition de la Métropole est de dégager une vision prospective de l'Hôtel-Dieu afin de préparer la prise de possession de la quasi-totalité du site et son activation, suite au départ du CHU prévu à horizon 2027. Cette ambition porte le double objectif de renaturation du site et de ré-usage partiel du bâti. Le renaturation du site intégrera notamment un parc nourricier naturel et cultivé, un bien commun, symbole de la ville qui respire.

La renaturation, l'ouverture sur la Loire et les quartiers voisins, ainsi que la recherche d'une mixité de fonctions à travers le réemploi de certains bâtiments seront des leviers majeurs de cette reconversion. Une programmation innovante, tirant parti du potentiel de l'existant en complémentarité avec l'offre du centre-ville et de l'île de Nantes, devra permettre d'articuler l'échelle de proximité à celle de la centralité métropolitaine. La régénération de cet ensemble bâti monumental et hétérogène, presque totalement artificialisé, en un espace nourricier et paysagé, permettant de déployer de nouveaux usages dans le centre-ville, constituerait un acte exemplaire en termes de transition écologique. Cette démarche apparaît comme la mieux à même de répondre aux grands enjeux environnementaux auxquels nous sommes confrontés : changement climatique, risques sanitaires, raréfaction des ressources, recul de la biodiversité... Les choix de réemploi ou de transformation du bâti existant devront permettre de laisser une place significative aux sols vivants et à la nature. La définition d'une stratégie d'intervention par phase sera le fil conducteur nécessaire à la reconversion du site et ce, dès la prise de possession des lieux.

Aussi, Nantes Métropole a souhaité présenter ce site complexe au concours d'idées d'architecture et d'urbanisme « European » pour nourrir les réflexions sur sa reconversion (vision, stratégie, principes d'intervention). En parallèle du concours, les contributions citoyennes issues du grand débat « Fabrique de nos villes », ensemble inventons la vie de demain – constitueront le socle d'un processus d'élaboration de scénarios dialogués en amont de la prise de possession des lieux.

European est un programme de recherche et d'expérimentation permanent du PUCA (Programme Urbanisme, Construction, Architecture), porté par le GIP EPAU (L'Europe des Projets Architecturaux et Urbains). Il est financé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et le ministère de la Culture.

L'objectif d'European est double :

- faire émerger des réponses innovantes et expérimentales par rapport aux évolutions des modes de vie, des modes de faire et aux enjeux environnementaux en associant les collectivités qui proposent des sites de réflexion,
- donner une visibilité aux jeunes concepteurs de moins de 40 ans (architectes, paysagistes, urbanistes), favoriser l'accès à la commande publique et la mise en œuvre de projets et stratégies innovantes.

L'Association European France, fédérée aux associations European des autres pays européens depuis 1988, organise le concours et accompagne les collectivités et les équipes lauréates dans une démarche de co-construction des projets à partir des idées primées.

La candidature de Nantes Métropole a été retenue pour participer à la dix-septième session du concours (European 17) qui se déroule en 2023 et 2024 et dont le thème est « Villes vivantes : ré-imaginer des architectures en prenant soin des milieux habités ». Environ 12 pays sont attendus pour cette session avec près de 45 sites. Les projets seront rendus de façon anonyme fin juillet 2023. Ils seront analysés, débattus et soumis à deux phases de jury national indépendant afin de retenir un palmarès de 3 propositions par site. L'annonce des résultats européens aura lieu le 4 décembre 2023.

Les idées développées dans le cadre du concours viendront alimenter les réflexions sur la reconversion du site. La Métropole pourra ensuite poursuivre les études avec les équipes lauréates.

La participation de Nantes Métropole au concours European nécessite son adhésion à l'Association European France et le versement d'une cotisation de 75 000 euros versée en deux fois, soit 37 500 euros en 2023 et de 37 500 en 2024.

Le Conseil délibère et, par 84 voix pour et 12 abstentions,

1 – approuve l'adhésion de Nantes Métropole à l'association European France, et le versement de la cotisation correspondante,

2 - autorise Madame la Présidente à signer la convention d'adhésion à l'association European France dite « Charte des sites » telle qu'annexée à la présente délibération,

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Direction générale déléguée de la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département Urbanisme et Habitat
Direction de l'Habitat**

09 – Transition écologique – Plateforme de la rénovation énergétique MON PROJET RENOV - Convention d'attribution des aides SARE et PTRE Régionale – Avenant n°1 - Approbation

Exposé

Le conseil métropolitain du 9 avril 2021 a approuvé la mise en place d'une Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) sous la bannière Mon Projet Rénov avec la signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Région Pays de la Loire et Nantes Métropole pour la période 2021-2023. La Région étant porteur associé du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) et pilote des déclinaisons locales avec les collectivités, c'est à ce titre qu'elle a proposé à la Métropole cette convention dite d'attribution des aides SARE et PTRE Régionale.

Ce service public de la rénovation énergétique vise l'accélération de la rénovation énergétique des logements, des immeubles et des locaux dédiés aux activités tertiaires (commerces de proximité, professions libérales, services...).

En effet, la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, a précisé la définition du service public de la performance énergétique de l'habitat et posé les bases de son évolution vers un service public de la rénovation de l'habitat porté par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) sous la marque France Rénov'. Pour Nantes Métropole, la Plateforme Mon Projet Rénov intègre ce service France Rénov' hébergé au sein de la Maison de l'Habitant.

L'animation de cette plateforme Mon Projet Rénov a été confiée à l'association ALISEE. Celle-ci assure l'information du grand public et les conseils personnalisés dans les permanences à la Maison de l'Habitant et

les communes. Elle accompagne les ménages à toutes les étapes (visite des logements, compréhension de l'audit énergétique, analyse des devis, financement...) et organise des évènements (forum habitat, rencontre des professionnels, sensibilisation des commerçants, démarches collectives dans des quartiers pavillonnaires...). Une partie de l'animation de cette plateforme est réalisée en interne avec des moyens dédiés, notamment pour le volet accompagnement des copropriétés.

Le bilan de cette plateforme montre toute sa pertinence, avec sur la période 2021-2022 :

- 9 000 contacts pour un premier conseil ;
- 2 600 rendez-vous dans 18 permanences réparties dans le territoire ;
- 560 accompagnements personnalisés ;
- 430 audits globaux ou énergétiques ;
- 160 actions d'animation diverses pour le grand public (forums, stands sur les marchés...) ou ciblées (professionnels, commerçants, habitants des quartiers du Bois Raguenet à Orvault et de la Gesvrine à la Chapelle sur Erdre...).

Le financement de ce service public de la rénovation énergétique est réparti entre Nantes Métropole, les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) SARE via la Région en tant que porteur associé, et la Région Pays de la Loire qui attribue une subvention sur ses fonds propres.

L'avenant n°1, ci-annexé, à la convention d'attribution des aides SARE et PTRE Régionale, ajuste les participations de la Région et de Nantes Métropole au regard des modifications intervenues dans le programme SARE depuis la signature de la convention. L'augmentation des financements via les CEE dédiés à l'animation du grand public, du petit tertiaire et des professionnels, ou à l'accompagnement personnalisé aux copropriétés, permet de réduire d'autant la participation de Nantes Métropole de 175 948 €.

L'avenant joint en annexe fixe les nouveaux montants des financements CEE, soit une recette supplémentaire attendue de 175 948 € pour Nantes Métropole.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve l'avenant n°1, ci-annexé, à la convention d'attribution des aides SARE et PTRE Régionale ;
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Déléguée à la cohésion sociale
Direction des Sports

10 - Stade de la BEAUJOIRE – Louis FONTENEAU – Programme de travaux pour l'accueil de la Coupe du Monde masculine de Rugby 2023 et des tournois olympiques de football féminin et masculin 2024

Exposé

Par quatre délibérations successives, le Conseil métropolitain a approuvé le programme de travaux ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de travaux d'adaptation du stade de la Beaujoire Louis Fonteneau aux attendus de la Coupe du Monde masculine de Rugby 2023 et des tournois Olympiques de football féminin et masculin 2024 pour un montant de 9 959 000 € HT soit 11 950 800 € TTC.

Ce programme couvre un large spectre de travaux d'aménagement et de mises aux normes, comprenant :

- le remplacement des écrans géants (**travaux réalisés**)
- la création d'un cabinet médical, d'un local anti-dopage et d'un studio TV (**travaux réalisés**)
- la modernisation de l'infrastructure réseau et la mise aux normes des installations électriques (**travaux en cours de réalisation**)
- la création d'un contrôle d'accès billettique, impliquant la création d'une nouvelle « billetterie principale » (**travaux en cours de réalisation**)

- la réfection de la pelouse et la mise en adéquation du terrain aux attendus de la Coupe du Monde masculine de Rugby 2023 et des tournois Olympiques de football féminin et masculin 2024 (**travaux réalisés**).

Conformément aux articles R2161-2 et R2123-1-2° du Code de la commande publique, ces délibérations ont autorisé le lancement d'appels d'offres ouverts et, pour ceux des lots dont la valeur estimée est inférieure à 1 million d'euros HT et dont le montant cumulé n'excède pas 20% de la valeur estimée de l'ensemble de l'opération, le lancement de procédures adaptées, ainsi que la signature des marchés résultant de ces procédures.

Les dépenses correspondantes sont prélevées sur les opérations d'investissement 2021//35802019 et 2021//10082.

Conformément aux exigences des organisateurs contenues dans le cahier des charges pour l'organisation de la Coupe du Monde masculine de Rugby 2023 et des tournois Olympiques de football féminin et masculin 2024, un audit GER – Gros Entretien / Réparation a été réalisé via une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage spécialisée.

Cet inventaire a mis en exergue la nécessité de remplacer certaines installations afin de sécuriser l'organisation de ces grands événements. Conformément à l'article 5.2.3.1 ainsi qu'à l'annexe 7 de la Convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public conclue le 5 juillet 2021 entre la métropole et le Football Club de Nantes, ces travaux de renouvellement incombent à la métropole.

A ce titre donc, il est impératif de réaliser les travaux complémentaires suivants :

- remplacement de la sonorisation de sécurité et d'ambiance,
- remplacement de l'installation de blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES),
- modernisation du point de livraison d'énergie haute tension du site,
- divers travaux d'entretien et d'aménagements temporaires.

Le coût d'opération de ce programme de travaux est estimé à 1 965 000 € HT soit 2 358 000 € TTC avec un coût travaux évalué à 1 600 000 € HT soit 1 920 000 € TTC.

Les travaux d'électricité, relatifs au système de sécurité, doivent être réalisés préalablement à l'accueil de la Coupe du Monde masculine de Rugby 2023 sans impacter le fonctionnement actuel du site.

Il est donc nécessaire de confier leur réalisation au groupement d'entreprises EIFFAGE / AEP, titulaire du lot 15 (électricité) du marché de création d'un contrôle d'accès billettique, modernisation et sécurisation de l'infrastructure réseau et mise aux normes électriques, via la passation d'un avenant au contrat initial et dont l'intervention sur site sur le système électrique est prévue jusqu'en mai 2023, les travaux du système de sécurité devant impérativement se dérouler durant la même période.

Le coût d'opération de ces travaux est estimé à 821 445 € HT soit 985 734 € TTC dont 640 000 € HT soit 768 000 € TTC pour les travaux.

Les autres travaux d'électricité, relatifs à la modernisation du point de livraison haute tension du stade, pourront quant à eux se dérouler après la Coupe du Monde de rugby 2023. Le coût d'opération de ces travaux est estimé à 557 750 € HT soit 669 300 € TTC, dont 435 000 € HT soit 522 000 € TTC pour les travaux.

Il est donc proposé, pour leur réalisation, de lancer une procédure d'appel d'offres, conformément aux dispositions de l'article R2161-2 du Code de la Commande Publique.

Enfin, il convient également de réaliser certains aménagements temporaires satisfaisant les principes d'organisation édictés par World Rugby. Le coût de ces installations est estimé à 585 805 € HT soit 702 966 € TTC, avec un coût travaux évalué à 525 030 € HT soit 630 036 € TTC. Pour la réalisation de ces travaux complémentaires, il est proposé, dans un objectif d'optimisation des délais d'intervention des entreprises, le recours aux différents accords-cadre permettant de répondre à ces besoins, à bons de commande ou à marchés subséquents.

Ainsi, il est proposé de porter le montant de l'opération Coupe du Monde masculine de Rugby 2023/Jeux Olympiques 2024 à 11 924 000 € HT soit 14 308 800 € TTC.

Les dépenses correspondantes sont prévues sur l'AP102 libellée « Enseignement supérieur et recherche, innovation, numérique, international, rayonnement », opération 2021//10082 libellée « Stade Beaujoire & C.F. José Arribas - travaux amélioration ».

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve le programme de travaux complémentaires nécessaires à l'organisation de la Coupe du Monde masculine de Rugby 2023 et des tournois Olympiques de football féminin et masculin 2024,
2. autorise l'augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération pour la porter à 11 924 000 €HT soit 14 308 800 € TTC,
3. autorise le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation des travaux de modernisation du point de livraison d'énergie haute tension du site,
4. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment attribuer et signer les marchés.

Direction générale Culture et Arts dans la Ville
Cellule de Gestion des Missions Artistiques et Culturelles

11 - Attribution de subventions à l'Association Théâtre Royal de Luxe – Grande parade - Soutien au projet et à l'investissement

Exposé

Nantes Métropole a défini une politique publique Rayonnement et ouverture au monde, facteur d'attractivité, par laquelle elle entend soutenir les événements d'envergure qui contribuent à son rayonnement, notamment dans les champs culturels et touristiques, et qui conforte sa position de métropole innovante et créative à l'échelle nationale comme européenne. Par ailleurs, Nantes Métropole développe une approche transversale de ses politiques publiques au croisement des enjeux sociaux, économiques, urbains, touristiques, prospectifs, en soutenant notamment des projets innovants visant à accompagner les mutations urbaines.

Dans ce contexte et depuis 2019, l'Association Théâtre Royal de Luxe, considérée aujourd'hui comme l'une des compagnies les plus emblématiques du théâtre de rue en France ainsi qu'une référence internationale (26 millions de spectateurs dans 43 pays de tous les continents), déploie un projet artistique pluriannuel ambitieux avec le soutien de la Métropole, et des Villes de Nantes et Saint-Herblain, visant à installer une présence artistique durable, inspirée du théâtre populaire, pour accompagner les habitants dans la phase de renouvellement urbain du Grand Bellevue.

En conclusion de ce projet, l'association propose un projet de dimension métropolitaine, à l'image des grandes parades historiques de la compagnie, mettant en jeu des « géants », manipulés telles des marionnettes par des dizaines de *Liliputiens*, devenus la signature de la compagnie. Partout où ils ont pu être présentés, et particulièrement sur le territoire de Nantes Métropole, ils participent de la mémoire collective urbaine.

Pensé sur trois journées en septembre 2023 pendant la Coupe du monde de Rugby, ce nouveau spectacle inspiré du « *Bullmachin de Villeurbanne* » créé dans une première version pour « *Villeurbanne 2022, Capitale française de la culture* », réécrit pour une nouvelle forme à Nantes et ayant vocation à être diffusé également à l'international, s'appuiera plus particulièrement sur deux protagonistes qui sont le Xolo, chien divin, et le Bullmachin.

L'élément de départ sera celui du récit de M. Bourgogne, personnage récurrent de la résidence artistique sur le Grand Bellevue, qui sillonnera la France entre Villeurbanne et Nantes pour ramener le Bullmachin. Les deux géants seront ensuite amenés à vivre différentes aventures au fil d'un parcours qui débutera sur le quartier du Grand Bellevue (Nantes et Saint-Herblain) avant de se déployer sur le territoire nantais.

Au-delà du nombre de personnes mobilisées pour ce projet (80 membres de la compagnie, 70 relais et techniciens et 200 bénévoles parmi les habitants du territoire), et compte tenu de la résidence artistique menée sur le Grand Bellevue depuis 2019, un travail de médiation renforcé en direction des habitants, axé prioritairement vers les écoles maternelles et primaires de ce quartier, sera mis en œuvre.

Ce projet d'envergure et fédérateur requiert un accompagnement à la diffusion, pour lequel il est proposé d'accorder une subvention de 538 580 €.

Par ailleurs, la création du spectacle nécessite pour la compagnie d'engager un travail de conception et de construction, de répétition et de manipulation : écriture du scénario, définition de nouvelles images et scènes, achat de matériaux, conception, construction, entretien et réparation des engins et machines de spectacles, répétitions de nouvelles images.

Il est donc proposé de soutenir le spectacle, par l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 1 270 000 € (nets de taxes), au titre de la création d'un patrimoine matériel et immatériel pour la compagnie et qui pourra faire l'objet d'une future d'exploitation.

Le Conseil délibère et, par 83 voix pour et 8 abstentions,

1 - approuve les termes de la convention avec l'association Théâtre Royal de Luxe relative à une aide au projet au titre de la diffusion et autorise le versement d'une subvention de fonctionnement de 538 580 € (cf annexe 1),

2 - approuve les termes de la convention avec l'association Théâtre Royal de Luxe relative à la création d'un patrimoine matériel et immatériel et autorise le versement d'une subvention d'investissement de 1 270 000 € nets de taxe (cf annexe 2),

3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Déléguée à la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département Urbanisme et Habitat
Direction Aménagement Urbanisme de Nantes secteur OUEST

12 - Nantes – Concession d'aménagement des Dervallières – Avenant n°2 à la concession : actualisation de l'article 18 « participation du concédant au coût de l'opération » - Apport foncier en nature

Exposé

Par délibération du 28 juin 2019, le Conseil métropolitain a confié à Nantes Métropole Aménagement l'aménagement de la place des Dervallières et ses abords, par une concession d'aménagement ayant pour objet la mise en œuvre du projet de requalification urbaine de ce secteur. Ce contrat a été conclu le 28/06/2019, pour une durée de 11 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2030.

Les objectifs poursuivis par l'opération sont : la requalification des espaces publics, la restructuration de l'offre commerciale et des équipements, la réhabilitation du parc social, et la diversification de l'habitat.

Le programme prévisionnel de l'opération prévoit ainsi :

- la création d'environ 50 logements ;
- la requalification des espaces verts d'accompagnement des espaces publics ;
- la requalification des rues et espaces publics d'une superficie de 5000 m² environ ;
- la construction de 1500 m² de surface plancher (services, activités, commerces et équipements).

Un avenant n°1 au contrat de concession, approuvé par délibération du conseil métropolitain le 30 juin 2022, a permis d'actualiser le cadencement de perception de la rémunération forfaitaire de conduite opérationnelle. Il apparaît à ce jour nécessaire de conclure un avenant n°2, afin d'actualiser l'article 18 du contrat de concession, qui prévoit une participation de Nantes Métropole à l'opération sous forme d'apports en nature

successifs de fonciers, pour prendre en compte l'apport en nature des terrains nécessaires à l'édification du premier bâtiment construit sur la place dit « îlot A » :

| Parcelles concernées | Superficie | Valorisation |
|---|--------------------|--------------|
| LP 449a – LP 453a – LP 455a – LP 462a – LP 732a – LP 735a – LP 784a – LP 784b | 428 m ² | 8 840 € |

soit une superficie totale de 428 m² pour une valeur de 8 840€, les frais d'actes notariés restant à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – décide d'approuver l'avenant n°2, ci-annexé, à la concession d'aménagement relative à l'aménagement de la place des Dervallières et de ses abords, à conclure avec Nantes Métropole Aménagement ;

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'avenant.

Direction Générale des Services
Mission Alliance des Territoires et Contractualisations

13 - Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise – Programme de travail et subvention 2023

Exposé

Créée en 1978, l'AURAN est depuis plus de quarante ans un lieu de débat, d'expertise et d'observation sur de nombreux sujets, notamment l'aménagement du territoire, le développement économique, la démographie, les modes de vie, l'habitat, l'environnement, les déplacements et les comportements de mobilité.

En accompagnant le développement de l'intercommunalité nantaise et des communautés de communes qui l'entourent et la mise en place de plusieurs schémas de cohérence territoriale, l'AURAN a développé un savoir-faire essentiel en matière d'observation et d'évaluation, ainsi qu'une capacité d'appui à l'élaboration des documents stratégiques et des projets urbains.

L'agence est engagée dans une voie d'innovation, de renouvellement des métiers et des objets d'études et d'amélioration des méthodes de production. Ce projet trouve sa traduction dans le programme partenarial de travail 2023-2025, que les élus de Nantes Métropole et des territoires partenaires ont approuvé lors de l'assemblée générale du 20 janvier 2023.

Le programme partenarial de travail de l'AURAN s'articule autour de trois axes : suivre les évolutions sociodémographiques, urbaines et environnementales en développant l'observation territoriale ; préparer les projets territoriaux dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ; faire émerger et diffuser des savoirs nouveaux, prospectifs.

Dans le cadre des missions listées ci-dessous, de la poursuite des études et réflexions engagées les années antérieures et de l'engagement sur de nouvelles investigations, Nantes Métropole attend un investissement particulier sur l'observation croisée des dynamiques interterritoriales, la future enquête mobilité, le volet planification et urbain au service de la santé environnementale, les questions de « zéro artificialisation nette » (ZAN) et de renaturation/végétalisation, ainsi que sur les enjeux liés à l'alimentation, l'énergie, la logistique et au réaménagement de l'aéroport Nantes Atlantique. La bonne coopération entre Nantes Métropole et l'AURAN en matière de production et d'échange de données dans le cadre de la Charte de la donnée sera essentielle en 2023.

Le programme partenarial de travail de l'AURAN pour 2023 portera spécifiquement sur les sujets suivants pour Nantes Métropole et ses communes :

Préparer les projets territoriaux dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques :

- Maîtrise de l'artificialisation des sols et trajectoire ZAN
- Suivi du programme local de l'habitat 3
- Évaluation de la politique publique de mobilité
- Élaboration de la stratégie de mobilité
- Diagnostic agricole : focus et approfondissements
- Schéma directeur de gestion des biodéchets alimentaires
- Transition énergétique des motorisations perspectives et orientations (TEMPO) – volet gaz
- Accès aux équipements métropolitains de la lecture publique
- Étude de renouvellement urbain des cœurs de ville (Orvault, Indre, Thouaré sur Loire)
- Étude et stratégie de mutation urbaine et paysagère des entrées métropolitaines (Prairie de Mauves, Route de Paris)
- Études de requalification urbaine et émergence de nouveaux quartiers (secteur de Nantes Atlantique, Frêne rond / Saint-Seb' Boulevard, Neustrie, Pont-Rousseau, centre industriel de Saint-Herblain, Cardo, Bigeottière-Pécot)
- Études de revitalisation des centres bourgs
- Accompagnement à l'analyse des besoins sociaux pour la commune du Pellerin
- Accompagnement de la commune de Bouguenais (Projet de territoire Bouguenais 2040 et étude de la délocalisation du collège de Neustrie)

Suivre les évolutions sociodémographiques, urbaines et environnementales ; développer l'observation territoriale :

- Observatoire des marchés de l'habitat en Loire-Atlantique
- Observatoire territorial du logement étudiant
- Outil de suivi des dynamiques immobilières locales : quid'immo
- Observatoire de la demande en logement en Loire-Atlantique
- Observatoire du financement immobilier en Loire-Atlantique
- Observatoire des loyers du parc privé
- Evolution des paysages et formes urbaines en Loire-Atlantique
- Dynamiques et coopérations interterritoriales
- Observatoire Partenarial de la Transition Energétique en Loire-Atlantique
- Participation aux démarches de mise en œuvre du Logement d'Abord à l'échelle de la Loire-Atlantique
- Observatoire de l'alimentation durable en Loire-Atlantique
- Préfiguration d'une future enquête mobilité certifiée Céréma
- Analyse des dynamiques de métropolisation à l'échelle de la Loire-Atlantique
- Observatoire de l'emploi et de l'activité économique de la métropole nantaise
- Analyse des dynamiques commerciales métropolitaines
- Observatoire santé environnement
- Suivi de la feuille de route métropolitaine de la longévité
- Portrait social : les classes moyennes de Loire-Atlantique à l'épreuve de la crise ?
- Observatoire de l'immobiliser d'entreprise
- Analyse des filières stratégiques de Nantes Métropole
- Observatoire du tourisme de la métropole nantaise

Faire émerger et diffuser des savoirs nouveaux, prospectifs :

- Datascience, santé, économie circulaire : de nouveaux sujets d'exploration et un renouvellement de nos approches (expérimentation sur la mesure des usages, intégration de l'enjeu de l'économie circulaire, analyse des impacts de l'économie numérique, vulnérabilité et facteurs de risque territoriaux, dynamiques et coopérations interterritoriales, observatoire santé environnement, les nouveaux outils de planification, donner à voir les valeurs, usages et co-bénéfices des sols)
- Expérimentation de cours d'écoles nature, inclusives et résilientes
- Émergence de nouvelles politiques urbaines de renaturation
- Cartographie des îlots de fraîcheur
- La logistique : enjeux fonciers et organisation des flux
- Actualisation des projections démographiques
- Travaux de prospective scolaire
- Actualisation des études sur les charges de fonctionnement des écoles
- Mobilité des familles et veille sur l'évolution de la fréquentation des écoles

- Faciliter la connaissance des usages du réseau de transports en commun au travers d'outils numériques
- Développement d'outils d'aide à la conception des projets
- Prospective sur les nouveaux modes de faire la ville plus sobre et pour tous
- Exploitation de « Metrosat », outil d'analyse de l'impact de la circulation automobile à l'échelle du département de Loire-Atlantique

Ce programme partenarial pourra se trouver complété à la suite de demandes particulières qui s'avèreraient nécessaires au cours de l'année 2023.

L'Assemblée générale de l'AURAN, lors de sa séance du 20 janvier 2023, a établi ce programme partenarial de travail et adopté son budget prévisionnel à hauteur de 3 327 352€ de dépenses. Nantes Métropole y contribuera à hauteur de 1 807 180€.

Les crédits sont inscrits au budget 2023 opération 236 « AURAN » chapitre 65.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – prend en considération le programme partenarial de travail de l'AURAN et approuve les thèmes prioritaires d'intervention intéressant la métropole pour l'année 2023,

2 – approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 1 807 180€ au titre de l'année 2023 et la convention correspondante ci-jointe,

3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Anthony DESCLOZIERS, Mme Laurence GARNIER, Mme Aziliz GOUEZ et M. Tristan RIOM ne prennent pas part au vote

Direction générale des services

Mission alliance des territoires et contractualisations

14 - Pôle métropolitain Loire-Bretagne - Approbation du programme de travail 2023

Exposé

Aux côtés d'Angers Loire Métropole, Brest Métropole et Rennes Métropole, Nantes Métropole affirme au sein du Pôle métropolitain Loire-Bretagne (PLMB) l'ambition de conforter le modèle de métropoles coopératives dans l'espace Loire-Bretagne, en alliance étroite avec les villes moyennes et les territoires ruraux, pour faire rayonner l'Ouest et être un accélérateur de transitions territoriales.

Suite à l'adoption de la feuille de route du mandat lors du conseil syndical du 1er avril 2021, le programme de travail du Pôle métropolitain Loire-Bretagne s'inscrit dans un plan d'action à horizon 2023. Il est bâti autour de la double vocation du PMLB : être un acteur identifié de l'aménagement du territoire Loire-Bretagne d'une part, être un laboratoire territorial des coopérations au service des transitions d'autre part.

En 2023, il permettra plus spécifiquement de mener les actions suivantes :

Dans le domaine de l'accessibilité, la réalisation d'un document synthétisant les enjeux partagés d'accessibilité ferroviaire, portuaire et aéroportuaire du Grand Ouest sera poursuivie, en lien étroit avec les agences d'urbanisme à qui l'élaboration de ce document avait été confiée. Il permettra de poser une vision prospective qui constituera le socle des réflexions et des prises de positions communes sur le transport des voyageurs et des marchandises. Ce document comprendra un volet sur la problématique de la logistique longue-distance. Il fera, si nécessaire, l'objet de partage de méthodes et de stratégies à un moment où la transition vers des métropoles bas carbone interroge la gestion des flux, mais aussi la relocalisation des activités productives dans ou aux abords des métropoles.

Fort de cette vision partagée, le Pôle métropolitain Loire-Bretagne suivra particulièrement l'avancement de l'instruction du projet de Lignes Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL), ainsi que les opportunités données par la révision du Réseau Trans-Européen de Transport (RTE-T).

Dans le domaine de l'alliance des territoires, le Pôle métropolitain travaillera plus particulièrement à renforcer le dialogue avec les villes moyennes de l'espace Loire-Bretagne, en particulier à travers l'organisation d'un 3ème rendez-vous à programmer en 2024 et dont la préparation se fera au cours de l'année 2023, en étroite collaboration avec les agences d'urbanisme. En lien avec cet événement, l'année 2023 permettra de préfigurer un projet de recherche qui aura pour objectif d'analyser et de renforcer l'effet de levier des coopérations entre villes moyennes et métropoles dans les transitions territoriales.

Dans les domaines des transitions, les travaux du Pôle métropolitain se concentreront sur deux domaines, la transition numérique avec la recherche d'opportunités de mutualisation ou de mise en réseaux en matière d'infrastructure de la donnée (éco Datacenter, GiX, etc.) ou de gouvernance des données (partage des data) ; et la transition énergétique des bâtiments en vue de lever les freins à l'accélération de la rénovation thermique des bâtiments (rôle du tiers financeur, reste à charge, etc). Une analyse des possibilités d'action avec la filière économique afférente pourrait également être lancée.

L'année 2023 permettra de poursuivre ces travaux et de mieux circonscrire les pistes de recherche, de mutualisation et d'action.

Dans le domaine du développement économique, le Pôle métropolitain organisera un échange sur les stratégies économiques de chaque métropole pour identifier un programme de travail pluriannuel en lien avec les filières prioritaires des membres.

Enfin, l'année 2023 sera l'occasion d'envisager de nouveaux axes de travail communs – sous forme de partages d'expériences, actions communes, mutualisation – au regard des évolutions sociétales récentes : inflation, crise énergétique et accélération du réchauffement climatique.

Afin de décliner la mise en œuvre du programme de travail 2023, et refléter l'ambition collective affirmée dans la feuille de route 2020-2026 en matière de rayonnement du Grand Ouest, une actualisation du site internet est prévue.

Le budget du Pôle métropolitain a pour objectif principal de permettre l'animation de ces grands axes de travail, une communication renforcée sur ses actions et d'assurer une mission d'animation des réseaux au niveau local et national. Il s'élève pour l'année 2023 à **195 876,84 €** pour la section de fonctionnement. La contribution de Nantes Métropole s'élève à **29 826,88 €**.

Les crédits sont inscrits au budget 2023 opération 3059 « Coopération avec les agglomérations de l'Ouest » - chapitre 65.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – approuve les actions d'intérêts métropolitains du programme de travail 2023 voté par le comité syndical du Pôle métropolitain Loire-Bretagne le 17 janvier 2023,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

15 - Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses – Approbation

Exposé

I - ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Au vu des évolutions organisationnelles et des décisions relatives au développement de carrière, il est proposé de modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe n°1.

Ces modifications ont fait l'objet d'une présentation en comité social territorial et se déclinent comme suit :

1.1 Budget principal

- 20 créations de postes pour répondre aux besoins du service public :
 - 1 poste de chargé de mission réseaux de chaleur (cadre d'emplois des ingénieurs) est créé à la direction de l'espace public pour une durée de trois ans
 - 3 postes de techniciens sont créés à la direction nature et jardins : un chargé de mission plan pleine terre, un instructeur permis de construire et un poste lié à la sauvegarde du patrimoine arboré
 - 4 postes sont créés à la direction aménagement urbanisme agglomération : 3 ingénieurs (développeurs urbains) et un technicien
 - 1 poste d'ingénieur est créé à la direction stratégie et territoires
 - 1 poste d'attaché est créé à la direction Egalité pour une durée d'un an
 - 1 poste d'attaché est créé à la direction des sports pour une durée de trois ans
 - 3 postes (1 technicien, un agent de maîtrise et un adjoint technique) sont créés à la direction des ateliers, exploitation, énergie, livraisons, évènementiel du département BATII
 - 1 poste de technicien est créé à la direction de la stratégie patrimoniale
 - 1 poste d'ingénieur sécurité est créé au département des ressources numériques
 - 4 postes sont créés en surnombre pour permettre de répondre à des situations individuelles
- De plus :
 - 1 poste d'attaché créé pour une durée temporaire à la direction ingénierie ressources – logement d'abord est prolongé d'un an
 - 1 poste de technicien créé pour une durée temporaire à la direction de la stratégie patrimoniale est pérennisé
 - 1 poste d'attaché créé pour une durée temporaire à la direction relation aux usagers est pérennisé
- 2 suppression de postes :
 - 1 poste d'attaché créé pour une durée déterminée et arrivé à échéance est supprimé
 - 1 poste en surnombre devenu vacant est supprimé
- 18 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés sont supprimés suite à l'avis du comité social territorial. Au total, le nombre de postes est inchangé.

1.2 Budget annexe de l'eau

- 5 créations de postes pour répondre aux besoins du service public
 - 1 poste d'ingénieur (pilote des opérations de travaux de mise niveau du patrimoine assainissement) est créé à la direction du cycle de l'eau
 - 3 postes d'adjoint administratif sont créés à la direction des opérateurs publics eau et assainissement pour une durée de trois ans
 - 1 poste de rédacteur est créé à la direction des opérateurs publics eau et assainissement pour une durée de trois ans

- 3 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés sont supprimés suite à l'avis du comité social territorial. Au total, le nombre de postes est inchangé.

1.3 Budget annexe de l'assainissement

- 2 créations de postes pour répondre aux besoins du service public
 - 1 poste d'adjoint administratif est créé à la direction du cycle de l'eau
 - 1 poste de technicien métrologie et autosurveillance est créé à la direction des opérateurs publics eau et assainissement
- 3 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés sont supprimés suite à l'avis du comité social territorial. Au total, le nombre de postes est inchangé.

1.4 Budget annexe des déchets

- 1 création de poste pour répondre aux besoins du service public
 - 1 poste d'ingénieur, responsable du service stratégie qualité sécurité environnement, est créé à la direction des déchets

1.4 Budget annexe des transports

- 1 création de poste pour répondre aux besoins du service public
 - 1 poste de rédacteur (suivi de la tarification solidaire) est créé à la direction des services de mobilité pour une durée de trois ans

➤ 1.5 Postes financés par la taxe GEMAPI

- 8 créations de postes financés par la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
 - 1 poste de chargé de projets ouvrages d'art (cadre d'emplois des techniciens) est créé à la direction de l'espace public
 - 2 postes d'ingénieur (l'un chargé de mission biodiversité et l'autre chargé de la gestion des travaux reconquête de la biodiversité) sont créés à la direction nature et jardins
 - 2 postes de technicien (l'un dédié aux zones humides et l'autre à la gestion du bocage) sont créés à la direction nature et jardin
 - 1 poste de technicien chargé d'études milieux aquatiques est créé à la direction du cycle de l'eau
 - 1 poste d'ingénieur chargé d'études ruissellement et inondations est créé à la direction du cycle de l'eau
 - 1 poste de technicien métrologie est créé à la direction des opérateurs publics eau et assainissement

II – RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE 2023

En application de l'article L522-27 du code général de la fonction publique, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement. Ce ratio fixe le rapport maximum entre le nombre d'agents promus et le nombre d'agents promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Compte tenu du changement de SIRH (système d'information de gestion des ressources humaines) en 2023 et du calendrier des instances de la même année, il n'est pas possible de calculer les ratios promus-promouvables de manière précise et anticipée.

Aussi, à titre exceptionnel et transitoire pour l'année 2023, le ratio, qui agit comme un plafond et non comme un plancher, sera établi à 100% des agents promouvables en vertu des règles statutaires et remplissant les conditions de déroulement de carrière fixées par les lignes directrices de gestion votées en comité technique les 10 novembre 2020 et 31 mai 2022 et délibérées en conseil métropolitain les 11 décembre 2020 et 30 juin 2022.

III – AJUSTEMENTS DES RÈGLES RELATIVES AU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS – JOUR FÉRIÉ DU 1ER MAI

Par délibération du 7 octobre 2022, un ajustement du règlement sur le temps de travail applicable à Nantes Métropole s'est imposé concernant la journée du 1^{er} mai, suite à une modification introduite en début d'année par le code général de la fonction publique (CGFP), tendant à payer double ceux qui travaillaient ce jour-là.

L'article 161 de la Loi de finances pour 2023 abroge cet article L.621-9 du CGFP, avec la motivation d'une erreur de codification alors que la transposition des lois et règlements antérieurs devait se faire à droit constant.

Aussi, ce jour férié du 1^{er} mai ne connaît plus de traitement particulier en matière de rémunération ou de récupération et doit être considéré au même titre que les autres jours fériés pour les agents travaillant ce jour-là.

Cet ajustement a été présenté en comité social territorial le 6 mars 2023.

IV – INFORMATION SUR L'AJUSTEMENT DU RIFSEEP DE LA VILLE DE NANTES ET DE SON CCAS

A titre d'information et conformément à la présentation en comité social territorial le 6 mars 2023 soumise à l'approbation du conseil municipal en date du 31 mars 2023 et du conseil d'administration du CCAS en date du 12 avril 2023, l'annexe 3 (relative aux « primes et indemnités cumulables avec le RIFSEEP ») de la délibération cadre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) commune à la ville de Nantes, à son CCAS et à Nantes Métropole, est complétée par l'instauration d'une prime de revalorisation pour les médecins coordonnateurs exerçant en EHPAD et les médecins exerçant au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux de la collectivité mentionnés à l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

V – ASTREINTES DIRECTION DES SPORTS

L'évolution des besoins des utilisateurs des équipements sportifs métropolitains, en correspondance avec les enjeux des compétitions dans lesquelles ces clubs sont engagés, a accru la nécessité de vigilance technique, notamment en cas de partage des salles.

En parallèle, le bilan effectué fait état d'une majorité de problèmes techniques très opérationnels (électriques, matériels/logistiques....) avec une fréquence d'astreinte relativement importante.

Aussi, afin renforcer le dispositif d'astreintes d'exploitation nécessaire, il est proposé d'y intégrer, avec les cadres de proximité déjà concernés, une autre catégorie d'agents, les agents de maintenance.

Ce dossier a été présenté en Formation Spécialisé le 3 mars 2023.

**Le Conseil délibère et,
71 voix pour et 19 abstentions,**

1. approuve l'adaptation du tableau des emplois permanents (annexe 1) ;
2. approuve les ratios d'avancement de grade établis pour l'année 2023 ;
3. approuve l'application, à compter du 1^{er} mai 2023, des modifications apportées au cadre réglementaire du temps de travail déjà adopté ;
4. prend acte de l'actualisation de la délibération du RIFSEEP ;
5. approuve l'évolution des métiers éligibles à l'astreinte d'exploitation des équipements sportifs métropolitains .

6. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
7. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Tableau des emplois permanents

| Sous total (1) | EMPLOIS au 10 février 2023 | DÉLIBÉRÉ DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 7 AVRIL 2023 | | | | | | EMPLOIS au 7 avril 2023 |
|--|-------------------------------|--|--|---|--------------------------------------|--|-----------------------------------|----------------------------|
| | | CREATIONS | CREATIONS SUITE A SERVICES COMMUNS NM et les communes | CREATIONS SUITE A SERVICES COMMUNS NM et Ville de Nantes | CREATIONS SUITE A TRANSFORMATIONS | SUPPRESSIONS SUITE A TRANSFORMATIONS | SUPPRESSIONS APRES AVIS DU CST | |
| EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION | | | | | | | | |
| Directeur général des Services | 1 | | | | | | | 1 |
| Directeur général adjoint des services | 11 | | | | | | | 11 |
| Directeur général des Services Techniques | 0 | | | | | | | 0 |
| Sous total (1) | 12 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 12 |
| FILIERE ADMINISTRATIVE | | | | | | | | |
| Administrateur | 26 | | | | | -1 | | 25 |
| Attaché | 513 | 2 | | | 7 | -1 | -1 | 520 |
| Rédacteur | 348 | 2 | | | 2 | -5 | | 347 |
| Adjoint administratif | 644 | 4 | | | 3 | -4 | | 647 |
| Sous total (2) | 1531 | 8 | 0 | 0 | 12 | -11 | -1 | 1539 |
| FILIERE TECHNIQUE | | | | | | | | |
| Ingénieur en chef | 35 | | | | | | | 35 |
| Ingénieur | 436 | 11 | | | 2 | -2 | | 447 |
| Technicien | 564 | 12 | | | 1 | -6 | | 571 |
| Agent de maîtrise | 278 | 1 | | | 5 | | | 284 |
| Adjoint technique | 1423 | 5 | | | 3 | -4 | -1 | 1426 |
| Sous total (3) | 2736 | 29 | 0 | 0 | 11 | -12 | -1 | 2763 |
| FILIERE MEDICO - SOCIALE | | | | | | | | |
| SECTEUR MEDICO - SOCIAL | | | | | | | | |
| Médecin | 7 | | | | | -1 | | 6 |
| Infirmier | 1 | | | | | | | 1 |
| Psychologue | 4 | | | | | | | 4 |
| Sous total (4) | 12 | 0 | 0 | 0 | 0 | -1 | 0 | 11 |
| SECTEUR MEDICO TECHNIQUE | | | | | | | | |
| Diététicien / Ergothérapeute / Psychomotricien | 4 | | | | | | | 4 |
| Sous total (5) | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 |
| SECTEUR SOCIAL | | | | | | | | |
| Assistant socio-éducatif | 6 | | | | | | | 6 |
| Sous total (6) | 6 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 6 |
| FILIERE CULTURELLE | | | | | | | | |
| Conservateur du patrimoine | 12 | | | | | | | 12 |
| Attaché de conservation du patrimoine | 27 | | | | | | | 27 |
| Bibliothécaire | 0 | | | | | | | 0 |
| Assistant de conservation du patrimoine | 47 | | | | | | | 47 |
| Adjoint territorial du patrimoine | 46 | | | | 1 | | | 47 |
| Sous total (7) | 132 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 133 |
| FILIERE ANIMATION | | | | | | | | |
| Animateur territorial | 1 | | | | | | | 1 |
| Adjoint territorial d'animation | 0 | | | | | | | 0 |
| Sous total (8) | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| FILIERE POLICE | | | | | | | | |
| Directeur de police municipale | 1 | | | | | | | 1 |
| Chef de service de police | 2 | | | | | | | 2 |
| Agent de police | 31 | | | | | | | 31 |
| Sous total (9) | 34 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 34 |
| TOTAL GENERAL | 4468 | 37 | 0 | 0 | 24 | -24 | -2 | 4503 |

16 - Nantes – Travaux d'aménagement du carrefour Belges-Tortière-Lemoine et de la rue Lemoine - Mise en place d'une procédure d'indemnisation des professionnels riverains – Commission de règlement amiable – Désignation des représentants de Nantes Métropole

Exposé

Par délibérations du bureau métropolitain du 25 janvier 2019 et du conseil métropolitain du 16 décembre 2022, le programme, l'enveloppe financière prévisionnelle et le lancement de la consultation de travaux pour l'aménagement du carrefour Belges / Tortière / Lemoine et de la rue Lemoine à Nantes ont été approuvés.

Le projet a pour objectif une meilleure fluidité des transports en commun au carrefour et une amélioration des modes actifs. Pour cela, il est prévu :

- le passage du carrefour à feux de trois à deux phases, avec priorité pour les bus et l'aménagement d'un espace urbain de qualité au profit des piétons,
- la création d'un site propre pour les bus sur le pont de la Tortière, avec une station implantée à l'entrée Est du pont et un aménagement des continuités piétonnes et cyclables sur le pont,
- la création d'un couloir bus descendant sur la rue Lemoine, avec reprise du trottoir ouest de la rue.

Ces travaux devraient débuter en novembre 2023 pour une période prévisionnelle de 14 mois.

Cette opération, qui comporte des travaux conséquents réalisés pendant une durée importante, est susceptible d'impacter l'activité des professionnels riverains et d'engendrer des préjudices financiers. C'est pourquoi, afin d'accompagner au mieux les commerçants durant ces phases de travaux, il est proposé de mettre en place une procédure d'indemnisation à l'intention des professionnels riverains situés dans le périmètre défini sur le plan joint en annexe.

Cette procédure a pour objectif de faciliter l'instruction des éventuelles demandes d'indemnisation à venir, et doit permettre aux professionnels riverains d'éviter des coûts et des délais de procédure contentieuse.

A cet effet, une Commission de Règlement Amiable sera mise en place, dont la composition et le mode de fonctionnement seront similaires aux commissions antérieurement constituées par Nantes Métropole.

Elle sera composée de la façon suivante :

Président : un magistrat du Tribunal Administratif

Membres : un représentant (un titulaire et un suppléant) :

- de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes
- de la Chambre de Métiers de Loire-Atlantique
- de Nantes Métropole.

La commission instruira les demandes à partir des rapports techniques établis par l'expert qui sera désigné par le Tribunal Administratif et des documents comptables justificatifs présentés par les professionnels. Elle donnera un avis sur les dossiers de réclamation dans le respect des principes arrêtés par la jurisprudence administrative en matière d'indemnisation des professionnels riverains en raison de dommages de travaux publics.

Sur la base de cet avis, Nantes Métropole décidera de l'attribution d'une indemnisation aux professionnels concernés.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - décide de constituer une commission de règlement amiable pour l'instruction des demandes d'indemnisation des professionnels riverains situés dans le périmètre joint en annexe, dans le cadre des travaux d'aménagement du carrefour Belges-Tortière-Lemoine et de la rue Lemoine à Nantes

2 – décide de ne pas recourir au scrutin secret pour les désignations et désigne comme représentants de Nantes Métropole au sein de cette commission de règlement amiable :

- a. Titulaire : M. Thomas QUERO
- b. Suppléant : M. Michel LUCAS

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale à la Fabrique de la Ville Ecologique et Solidaire
Direction du Cycle de l'Eau

17 – GEMAPI - Programme d'actions relatif aux milieux aquatiques sur le sous-bassin versant « Marais Nord Loire » 2023-2025 avec l'Agence de l'eau, la Région et le Département - Approbation

Exposé

La Directive-cadre européenne sur l'Eau (DCE) instaure l'obligation de protéger et restaurer la qualité des eaux et des milieux aquatiques et de retrouver le bon état écologique des masses d'eau en 2015, avec des reports de délai en 2021 et 2027 pour les masses d'eau les plus dégradées.

Dans ce cadre, la Métropole s'est engagée en 2020 dans un programme d'actions pluriannuel concernant les marais de Couëron pour la période 2020-2022 dont un bilan a été dressé récemment. Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'un Contrat Territorial Eau (CTeau) portant sur l'ensemble du sous-bassin « Marais Nord Loire », porté majoritairement par la Communauté de Communes Estuaire et Sillon et par Nantes Métropole pour la seule commune métropolitaine de ce bassin : Couëron.

Les actions engagées doivent se poursuivre dans le cadre d'un nouveau CTeau pour la période 2023-2025, les travaux envisagés ayant pour objet de :

- restaurer et préserver les fonctionnalités des cours d'eau (lit mineur, berges, continuité et lit majeur)
- améliorer et préserver les fonctionnalités des marais (canaux, berges, continuité)
- lutter contre les espèces exotiques envahissantes (jussies, rongeurs aquatiques envahissants et veille sur d'autres espèces)
- développer le volet « bassin versant » (réalisation des études inventaires en zones humides et éléments structurants du paysage et qualité des eaux)
- mettre en œuvre des indicateurs de suivi et d'évaluation des actions menées dans le cadre de la stratégie 2023-2025
- mettre en œuvre les volets communication/sensibilisation et animation.

Le programme d'actions ci-dessous, soumis à la validation du Conseil métropolitain, porte sur trois années. Ces actions sont cofinancées par l'agence de l'eau Loire Bretagne, la Région Pays de la Loire et le Département de Loire Atlantique qui exigent un engagement préalable des maîtres d'ouvrage.

Le processus de contractualisation se terminera par la signature d'un contrat entre les différentes parties prenantes. La mise en œuvre des actions prévues et leur accompagnement par les partenaires financiers pourront alors être engagés.

| CONTRAT TERRITORIAL EAU « SILLON & MARAIS NORD LOIRE » 2023-2025 | | | | | | | | |
|---|----------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------------------------|------------------|------------------|--------------------|
| Type d'actions | Montants prévisionnels TTC | | | | Plan de financement prévisionnel | | | |
| | 2023 | 2024 | 2025 | 2023-2025 | AELB | Région PL | Département 44 | Autofinancement |
| CE-1 • Travaux de restauration des fonctionnalités des cours d'eau | 490 179 € | 440 963 € | 431 559 € | 1 362 701 € | 518 365 € | 199 284 € | 156 436 € | 488 616 € |
| <i>Dont NANTES METROPOLE (Couëron)</i> | 84 000 € | | | 84 000 € | 35 000 € | 10 500 € | 10 500 € | 28 000 € |
| MA-1 • Travaux de restauration des fonctionnalités des marais | 237 088 € | 283 530 € | 225 426 € | 746 044 € | 223 387 € | 211 892 € | 129 310 € | 181 455 € |
| <i>Dont NANTES METROPOLE (Couëron)</i> | | 149 686 € | 153 186 € | 302 872 € | 93 135 € | 78 940 € | 60 505 € | 70 291 € |
| EEE-1 • Lutte contre les espèces exotiques envahissantes | 83 500 € | 83 500 € | 83 500 € | 250 499 € | | | 45 825 € | 204 674 € |
| <i>Dont NANTES METROPOLE (Couëron)</i> | 8 500 € | 8 500 € | 8 500 € | 25 500 € | | | 5 625 € | 19 875 € |
| BV-1, BV-2 et BV-3 • Action à l'échelle du bassin versant | 281 640 € | 221 640 € | 357 690 € | 860 971 € | 485 086 € | 120 891 € | | 254 994 € |
| <i>Dont NANTES METROPOLE (Couëron)</i> | | | | | | | | 0 € |
| TOTAL CONTRAT TERRITORIAL | 1 092 407 € | 1 029 633 € | 1 098 175 € | 3 220 215 € | 1 226 838 € | 532 067 € | 331 571 € | 1 129 739 € |
| <i>Dont NANTES METROPOLE (Couëron)</i> | 92 500 € | 158 186 € | 161 686 € | 412 372 € | 128 135 € | 89 440 € | 76 630 € | 118 166 € |

Les crédits correspondants seront prévus au budget Principal sur des chapitres 011 en fonctionnement , et sur les différentes opérations en investissement émergeant sur l'AP 015, libellée « Fleuves et Rivières».

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

- 1 - approuve le Programme d'actions milieux aquatiques sur le sous-bassin versant « Marais Nord Loire » comprenant des actions portant sur les marais de Couëron sous maîtrise d'ouvrage de Nantes Métropole, pour un montant prévisionnel de 412 372 euros TTC hors subventions
- 2- autorise Madame la Présidente à signer le contrat territorial 2023-2025 correspondant
- 3 - autorise Madame la Présidente à solliciter des aides auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire, le Département de Loire-Atlantique et éventuellement d'autres partenaires.
- 4 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale déléguée Fabrique de la Ville écologique et solidaire
Direction du cycle de l'eau

18 – GEMAPI - Dissolution du Syndicat d'Aménagement Hydraulique (SAH) Sud Loire- Approbation des statuts du Syndicat Mixte Grand Lieu Estuaire (SMGLE) - Représentation de Nantes Métropole

Exposé

Nantes Métropole est titulaire de la compétence Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) depuis le 1^{er} janvier 2018. Sur les communes de Bouaye, Bouguenais, les Sorinières, Rezé, Saint Aignan de Grand Lieu et Vertou, cette compétence est exercée par le Syndicat de bassin versant Grand Lieu (SBVGL). Sur les communes de Bouaye, Brains, Le Pellerin et Saint-Léger-Les-Vignes, le Syndicat d'Aménagement Hydraulique (SAH) Sud Loire exerce cette compétence.

A l'initiative de la sous-préfecture de Saint-Nazaire, une étude de gouvernance pilotée par Pornic Agglomération a été engagée fin 2017 pour réfléchir à l'organisation des compétences GEMAPI et de gestion hydraulique sur le territoire du Pays de Retz et du marais breton. Elle a pour but d'aboutir à une structuration cohérente et efficace au regard des particularités du territoire et de ses enjeux.

A l'issue de l'analyse technique, juridique et financière réalisée dans le cadre de cette étude, le scénario retenu s'organise autour de trois structures (cf. annexes 1 et 2) :

- une structure vendéenne littorale / marais breton
- une entente littorale réunissant la communauté de communes de Sud Estuaire et de Pornic aggro Pays de Retz
- **une structure à l'échelle des bassins versants hydrographiques Acheneau / Tenu / Grand Lieu, intitulée Syndicat Mixte Grand Lieu Estuaire (SMGLE).**

Le SMGLE sera issu de la transformation du syndicat de bassin versant Grand Lieu (SBVGL), qui verra ainsi son nom et ses statuts modifiés, et son périmètre étendu.

Le SMGLE recouvrira l'intégralité du périmètre actuel du SBVGL et une partie du périmètre du syndicat d'aménagement hydraulique (SAH) Sud Loire. Le reste du périmètre du SAH Sud Loire sera intégré aux deux autres structures citées ci-dessus. Ce syndicat doit en conséquence être dissout et Nantes Métropole n'adhérera plus qu'à une seule structure sur ce territoire : le SMGLE. Il est à noter que, dans le cadre de la dissolution du SAH Sud Loire, son comité syndical a approuvé, en date du 7 mars 2023, les conditions de liquidation présentées en annexe 3. Pour Nantes Métropole, cela se traduit notamment par un transfert des biens immobiliers du SAH Sud Loire (ouvrages hydrauliques) situés sur son territoire.

Le SMGLE prendra la forme d'un syndicat mixte « fermé » et conservera la majorité des compétences précédemment portées par le SBVGL : animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Logne, Boulogne, Ognon, Grand Lieu et mise en œuvre des actions GEMAPI et de transfert hydraulique visant l'entretien et la restauration des cours d'eau et marais du territoire ainsi que la préservation de ses activités et usages (agriculture, tourisme...).

Il interviendra sur les communes de Bouaye, Bouguenais, Brains, La Montagne, Le Pellerin, Les Sorinières, Rezé, Saint-Aignan-Grandlieu, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Léger-les-Vignes et Vertou, pour exercer ses compétences.

Pour tenir compte de l'extension du périmètre du syndicat, la représentation des Etablissements publics de Coopération Intercommunale au sein des instances du SMGLE est revue à la hausse : Nantes Métropole disposera désormais de 5 sièges de titulaires, contre 4 au SBVGL.

Il est ainsi proposé au conseil métropolitain d'approuver la dissolution du SAH Sud Loire et ses conditions de liquidation, ainsi que la refonte des statuts du SBVGL entérinant son nouveau nom (SMGLE), son périmètre élargi, l'actualisation de ses missions ainsi que sa nouvelle gouvernance.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

- 1 approuve la dissolution du syndicat d'aménagement hydraulique (SAH) Sud Loire ainsi que les conditions de liquidation exposées en annexe 3 concernant la répartition de l'actif/passif, du personnel ainsi que des contrats, marchés et conventions,
- 2 approuve les nouveaux statuts, présentés en annexe 4, du syndicat mixte du Bassin versant de Grand-Lieu (SBVGL), devenant le Syndicat mixte Grand Lieu Estuaire (SMGLE) ;
- 3 décide de ne pas recourir au scrutin secret pour les désignations et élit comme représentant(e)(s) de Nantes Métropole au sein des instances du Syndicat Mixte Grand Lieu Estuaire (SMGLE)

5 titulaires :

- Guillaume Thune, Les Sorinières
- Freddy Hervochon, Bouaye
- Xavier Sandmeyer, Saint Aignan de Grand Lieu
- Sandra Impériale, Bouguenais
- François Brillaud de Laujardière, Le Pellerin

- 5 suppléants :
- Yves Morin, Brains
 - Jacques Dardoise, Saint Léger Les Vignes
 - Dorothée Delprat, La Montagne
 - Philippe Le Corre, Bouguenais
 - Sylvie Dubreil Moreau, Les Sorinières

- 4 autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale déléguée Fabrique de la Ville écologique et solidaire
Direction du cycle de l'eau

19 - Modernisation de l'usine de production d'eau potable de la Roche à Nantes – Aménagements de surface et paysagers - Lancement d'une procédure avec négociation

Exposé

L'usine de production d'eau potable de la Roche est une entité stratégique de la politique publique de l'eau de Nantes Métropole, pour garantir une eau potable de qualité et en quantité (soit près de 40 millions de m³/an), pour les habitants de Nantes Métropole, mais également ceux du nord ouest du département (CARENE et Cap Atlantique). Au regard de l'état de fin de vie de l'usine actuelle, le Conseil métropolitain a acté le 18 octobre 2010 le lancement d'une opération de modernisation de cette usine.

Les 29 et 30 juin 2022, le Conseil métropolitain a délibéré pour porter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 85 000 000 € H.T., valeur juin 2022.

Le maître d'œuvre de l'opération est le groupement Merlin/ Artelia / Forma 6.

L'opération de travaux, qui a débuté en 2014 et devrait s'achever en 2025, est découpée en 3 lots selon la décomposition suivante :

- Lot 1 : Marché principal de travaux - construction d'une filière de traitement de l'eau de 8 000m³/h sur le site existant de l'usine de la Roche à Nantes – comprend les travaux liés au process, de génie-civil, de bâtiments, d'électricité, de contrôle de commandes, et d'hydraulique.

Ce marché a été attribué au groupement d'entreprises OTV / GTM / EIFFAGE Construction en 2013 pour un montant initial de 64 474 625,00 € HT et se déroule en deux phases. Des avenants et protocole sont venus s'ajouter lors des phases 1 et 2 pour un montant total complémentaire de 5 589 380,45 € HT.

- Lot 2 : Marché de démolition portant sur la libération des emprises (ouvrages abandonnés) pour la construction des ouvrages neufs et les aménagements de surface.

Ce marché a été attribué en 2018 à l'entreprise Genier Déforge. Les travaux ont été exécutés en 2019-2020 et ont été réceptionnés le 02 octobre 2020. Le montant total finalisé du marché de ce lot n°2 est de 3 066 239,05 € HT.

- Lot 3 : Marché d'aménagement de surface et paysagers pour lequel il convient désormais de lancer une consultation.

Pour rappel, les travaux du lot n°2 de démolition se sont achevés en octobre 2020 et ont permis la libération de l'espace nécessaire au lancement de la construction, par le titulaire du lot n°1, de la seconde partie de l'usine pour une mise en service définitive et totale fin 2023. Le titulaire du lot n°1 aura ensuite à sa charge la démolition des derniers ouvrages rendus obsolètes et la réalisation des voiries du site.

A l'issue de ces dernières prestations du lot 1, sont prévus les travaux d'aménagements de surface et paysagers du site, objet du lot n°3. Ces travaux doivent se dérouler jusqu'en 2025.

Il convient ainsi de lancer une consultation afin de sélectionner le prestataire qui réalisera ces prestations d'aménagement de surface et paysagers. A noter que les principaux espaces paysagers du site seront

composés de prairies agrémentées de bosquets disposés de manières aléatoires favorisant ainsi la biodiversité. L'entretien de ces prairies est prévu en éco-pâturage.

La nature et le contenu homogènes des prestations à réaliser justifient le recours à un marché global dont le montant est estimé à 700 000 € HT.

Conformément aux articles R. 2124-3 et R. 2124-4 et R2161-12 à 2161-20 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure avec négociation pour la réalisation de cette prestation.

Les crédits correspondants sont prévus au budget eau sur l'AP n°044 libellée « eau potable » opération 2021-3219 libellée « modernisation usine eau potable ».

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – autorise le lancement d'une procédure avec négociation pour le lot 3 relatif à la réalisation des aménagements de surface et paysagers dans le cadre de l'opération de modernisation de l'usine d'eau potable de la Roche à Nantes,

2 – autorise Madame la Présidente à exercer les mesures confiées à l'entité adjudicatrice, notamment à signer le marché et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale Territoires Proximité Déchets et Sécurité
Mission Gouvernance et Coordination Territoriale

20 - Filière à responsabilité élargie du producteur des produits du tabac – Contrat avec l'éco-organisme « ALCOME » en vue de la réduction de la présence des mégots sur l'espace public – Approbation

Exposé

La loi n°2020-105 du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGE3), a prévu la mise en place, à compter du 1^{er} janvier 2021, d'une nouvelle filière à responsabilité élargie du producteur (REP) pour la gestion des déchets issus des produits du tabac (cigarettes et filtres, c'est-à-dire les mégots, hors emballages).

Les producteurs de produits du tabac (fabricants, distributeurs et importateurs) se sont donc unis pour créer un éco-organisme appelé ALCOME. Cet éco-organisme a fait l'objet d'un agrément interministériel le 28 juillet 2021 renouvelé le 23 novembre 2022.

Les leviers d'action prévus dans le cahier des charges d'ALCOME sont de 3 ordres :

- la réalisation d'opérations de sensibilisation nationales et locales, menées en partenariat avec les collectivités territoriales et en s'appuyant sur le maillage territorial des ruralistes,
- la mise à disposition de dispositifs de collecte adaptés : cendriers de poche et/ou cendriers de rue sur les points de concentration de mégots identifiés (appelés « hotspots ») afin de sensibiliser les consommateurs et accompagner le changement de pratique,
- le versement d'un soutien financier destiné à contribuer aux coûts des opérations de nettoyage et de collecte des mégots abandonnés sur l'espace public selon un barème fixé au niveau national.

Nantes Métropole est engagé dans la lutte contre les déchets plastiques au travers notamment du plan « zéro plastique ». Les mégots et plus particulièrement leurs filtres sont constitués de matières plastique, Éviter que ces déchets finissent dans la nature est donc une priorité. Un premier pack « zéro mégot » a été expérimenté avec succès depuis 2018 par Nantes Métropole au niveau de la centralité métropolitaine.

Il vous est proposé de conclure un contrat, ci-annexé, avec ALCOME afin de renforcer ces actions de lutte contre les mégots, en agissant dans les trois domaines d'interventions de l'éco-organisme énoncés ci-dessous :

1. Prévention et réduction des mégots abandonnés illégalement

ALCOME s'engage à élaborer des supports de sensibilisation destinés à informer et sensibiliser les consommateurs de tabac à l'impact environnemental de l'abandon des mégots sur l'espace public. Des supports gratuits, aisément réutilisables et exploitables dans un format ouvert, seront mis à disposition de Nantes Métropole sur le site Internet de l'éco-organisme.

En contrepartie, Nantes Métropole s'engage à :

- recenser les « hotspots » sur les espaces publics situés sur son territoire et adopter les mesures préventives nécessaires et proportionnées pour empêcher la formation de ces hotspots,
- pour chaque commune, attester de l'application de l'interdiction du jet des mégots au sol,
- réduire la quantité de mégots abandonnés sur les espaces publics de son territoire,
- communiquer chaque année un bilan annuel des actions engagées sur son territoire.

2. Mise à disposition de dispositifs de collecte adaptés

ALCOME peut mettre gratuitement à disposition de Nantes Métropole des cendriers de poche réemployables, dans la limite de 50 cendriers pour 1000 habitants et par an. L'éco-organisme peut également mettre à la disposition de Nantes Métropole des cendriers de rue pour la collecte séparée des mégots.

En contrepartie, Nantes Métropole s'engage à installer et à entretenir ces dispositifs pendant toute la durée de la mise à disposition et à pourvoir à la gestion des mégots collectés.

3. Soutiens financiers versés pour contribuer aux coûts de nettoyage et de collecte des mégots sur l'espace public

ALCOME s'engage à contribuer aux coûts supportés par Nantes Métropole relatifs aux opérations de nettoyage et de collecte des mégots abandonnés sur l'espace public, par le versement de soutiens financiers résultant de l'application du barème national.

En contrepartie, Nantes Métropole s'engage à nettoyer ou à faire nettoyer les mégots abandonnés illégalement sur l'ensemble des espaces publics de son territoire.

Les soutiens financiers seront versés à la fin de chaque année civile sur présentation de justificatifs.

Le contrat type prendra effet à compter de la date de sa signature par les deux parties et sera conclu pour une durée équivalente à l'agrément de l'éco-organisme soit jusqu'au 9 août 2027.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve le contrat, ci-annexé, à conclure avec l'éco-organisme ALCOME,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer le contrat.

Direction Générale Ressources
Département Finances, Marchés et Performance
Direction du Contrôle de gestion

21 - Attribution de subventions aux tiers

Exposé

Nantes Métropole attribue des subventions dans le cadre de ses politiques publiques et notamment pour tout ce qui concerne :

- Solidarités Métropolitaines
- Economie et emploi responsables
- Rayonnement et ouverture au monde
- Energie et Climat

Il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 5 164 600 € tel que décrit dans le tableau joint en annexe 1.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve l'attribution des subventions mentionnées dans le tableau joint en annexe 1 et autorise le cas échéant la signature des conventions et avenants correspondants.
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Aziliz GOUEZ, Mme Valérie OPPELT, M. Tristan RIOM, M. Robin SALECROIX et M. Richard THIRIET ne prennent pas part au vote.

Tableau des subventions joint en annexe à la fin de ce document

**Direction du Secrétariat général
Pôle Assemblées Nantes Métropole**

22 - Dispositions financières diverses – Approbation

Exposé

Organisme de Foncier Solidaire – Évolution des statuts – Approbation

Par délibération en date du 28 juin 2019 et conformément à l'action 23 du Programme Local de l'Habitat, le Conseil métropolitain a approuvé la création d'un Organisme de Foncier Solidaire dénommé « Atlantique Accession Solidaire » (AAS).

Cet organisme à but non lucratif, tel que défini à l'article L.329-1 du code de l'urbanisme, a pour objet d'acquérir et gérer des terrains, bâtis ou non, en vue de réaliser des logements et des équipements collectifs. Restant propriétaire des terrains, il consent aux preneurs, dans le cadre de baux réels solidaires (BRS), des droits réels en vue de la location ou de l'accession à la propriété des logements à usage d'habitation principale. Ainsi, l'Organisme de Foncier Solidaire (OFS) permet de produire une offre de logements en accession abordable au bénéfice de ménages modestes avec une pérennité de cette offre, au fur et à mesure des reventes successives.

Atlantique Accession Solidaire (AAS) a été créée sous la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) en accord avec les différents membres fondateurs : le Département de Loire-Atlantique, la CARENE, Nantes Métropole et les opérateurs sociaux membres de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) du département.

Depuis sa création, AAS a agréé 16 opérations, représentant 292 logements, dont 13 opérations dans la métropole nantaise (soit 244 logements).

Dans un premier temps, le déploiement du Bail Réel Solidaire (BRS) dans la métropole nantaise s'est fait dans la centralité et dans les quartiers politiques de la ville. Face au succès des premières commercialisations et à l'intérêt croissant des maires de la Métropole, le BRS va se déployer dans l'ensemble de la métropole. Cet intérêt est aussi partagé par de nombreuses collectivités du département. Aussi, après un démarrage relativement modeste, plus d'une centaine d'opérations sont actuellement à l'étude pour près de 1 600 logements. L'activité de l'organisme va donc connaître dès 2023 une croissance rapide.

Bien que non lucrative et ayant une activité d'intérêt général, la SCIC est une société commerciale soumise à l'impôt sur les sociétés. L'impact fiscal est amplifié pour AAS du fait de son mécanisme financier particulier.

En effet, pour limiter le montant des redevances locatives foncières en lien avec les capacités des ménages et les prix plafonds de vente fixés par la Métropole, il a été décidé de ne pas avoir recours à l'emprunt. L'acquisition du foncier est donc financée au travers de la cession des droits à construire aux opérateurs, ceux-ci bénéficiant des subventions des collectivités. L'OFS génère donc des produits élevés pour un niveau de charges d'exploitation limité, ce qui entraîne une imposition conséquente.

Après trois années de fonctionnement et dans une perspective de montée en puissance de la production de logements en accession abordable avec un BRS, il est apparu nécessaire de réinterroger le modèle initial.

Une réflexion a donc été engagée afin d'identifier les leviers juridiques, fiscaux et économiques permettant d'optimiser et de pérenniser le modèle. Au vu des analyses conduites avec l'appui de cabinets juridiques et comptables, il en ressort la nécessité de le faire évoluer vers un modèle plus classique de portage du foncier par emprunt, en veillant à minimiser l'impact sur la redevance et la mensualité pour les ménages cibles et en minimisant la fiscalité pour AAS.

Le schéma envisagé par AAS est celui d'un financement principal par la Banque des Territoires (prêt Gaïa) et d'un complément apporté par l'opérateur HLM sous la forme d'un apport au capital de l'OFS. Le portage du foncier par l'OFS permettrait d'alléger le bilan de l'opérateur, dans un contexte caractérisé par des coûts de construction particulièrement élevés.

Ce montage permettrait :

- de maintenir des prix de vente largement en-dessous du marché et compatibles avec les revenus des ménages cibles,
- de limiter la part d'emprunt pour l'OFS et donc le montant de la redevance facturée aux ménages,
- de répondre aux exigences de la Banque des Territoires en matière d'apport en fonds propres,
- de maintenir une bonne solvabilité de l'OFS, une trésorerie suffisante et un équilibre entre dettes et capital.

Ce nouveau montage entraîne :

- la définition d'une nouvelle redevance pour les ménages de 0,82 € du m² / mois de surface habitable,
- le versement par le bailleur d'apports complémentaires en capital, ce qui nécessite une évolution des statuts de l'OFS pour augmenter son capital maximum de 2 M€ à 20 M€,
- le recours à l'emprunt par AAS, pour lequel l'organisme prêteur (La Banque des Territoires) impose un principe de garantie par Nantes Métropole pour les emprunts à contracter relatifs aux opérations métropolitaines.

Afin de permettre la montée en puissance de la production de logements en BRS et pour pérenniser le modèle d'AAS en maintenant le cadre actuel de la SCIC, il est proposé au Conseil métropolitain d'approuver l'évolution des statuts d'Atlantique Accession Solidaire pour modifier le montant maximal du capital et d'approuver le principe d'octroi de garantie, par Nantes Métropole, des emprunts qui seront contractés par AAS pour les opérations métropolitaines. Il est néanmoins précisé que l'octroi de chaque garantie d'emprunt sollicitée devra faire l'objet d'une approbation en Bureau métropolitain.

Voirie - Prestations à l'usager - Occupation du domaine public -- Tarifs 2023 - Mise à jour

Par délibération du 16 décembre 2022, le Conseil métropolitain a approuvé les tarifs permettant de facturer tous travaux sur le domaine public métropolitain effectués pour le compte de particuliers et les tarifs d'occupation temporaire du domaine public ayant fait l'objet d'une autorisation préalable.

Parmi les différents tarifs approuvés figurent notamment à l'annexe 3 de la délibération 2022-197, les droits d'occupation du domaine public liés aux « Manifestations à caractère économique ».

La tarification des tournages de films et documentaires à vocation culturelle (c'est-à-dire non publicitaires), telle que prévue à l'article 19, n'est aujourd'hui plus adaptée car trop élevée compte tenu de la durée parfois longue pour de tels tournages. Quoique très occasionnels, ces tournages non publicitaires ont en effet un impact très positif sur l'image de la ville. C'est pourquoi il semble nécessaire de les rendre plus accessibles.

Ainsi, il est proposé d'appliquer un tarif par jour et véhicule jusqu'à 10 véhicules, et un tarif forfaitisé à la demi-journée ou la journée au-delà de 10 véhicules.

Il est donc proposé de modifier en ce sens l'annexe 3 relative aux droits d'occupation du domaine public.

Muséum - Gratuité d'entrée pour les 24 et 25 juin 2023 dans le cadre du congrès de la Société chimique de France

Le congrès de la Société chimique de France sera accueilli à la Cité des Congrès de Nantes les 26, 27 et 28 juin 2023, avec une quarantaine de conférenciers invités, 300 communications orales. Il a pour objectif de rassembler la communauté française des chimistes ainsi que des participants internationaux, et d'être la vitrine des développements les plus récents dans tous les domaines de la chimie.

Dans le cadre de ce congrès, le Muséum de la Métropole de Nantes est sollicité pour organiser un week-end pour le grand public les 24 et 25 juin 2023. Cet événement, sur le thème « Chimie, Lumière et Couleur », est l'occasion de proposer au public des échanges avec des scientifiques, à l'image de la Fête de la science qui rencontre chaque année un grand succès.

Des ateliers gratuits seront proposés pour tous les publics.

Dans ce cadre, il est proposé d'accorder une entrée gratuite au Muséum à l'ensemble des visiteurs les 24 et 25 juin 2023.

Délégation de service public pour l'exploitation des Machines de l'Île - Avenant n°13

En vertu d'un contrat de délégation de service public (DSP) conclu le 5 juillet 2010 et entré en vigueur le 1er janvier 2011, Nantes Métropole a confié à la Société Publique Locale (SPL) Le Voyage à Nantes la construction du Carrousel des Mondes Marins, l'exploitation des Machines de l'Île (Éléphant, Galerie des machines, Carrousel des Mondes Marins) et la gestion événementielle des Nefs (Pôle 3 et espaces communs). Le terme de la convention est fixé au 31 décembre 2025.

Afin de contribuer à l'équilibre global de l'exploitation du service délégué, en contrepartie de sujétions de service public imposées au délégataire, Nantes Métropole verse annuellement au délégataire une subvention de fonctionnement.

L'avenant n°11 du contrat de délégation de service public fixait le montant de la contribution financière 2022, en limitant à +1,2 % l'évolution de la subvention versée au Voyage à Nantes. Le montant de la contribution 2022 s'élevait alors à 1 917 400 € TTC (1 743 090 € HT) en application de l'avenant n°11.

Concernant le montant de la contribution 2023, il est proposé d'appliquer l'augmentation annuelle de +1,5 % de la subvention telle que prévue dans l'annexe 14 de la convention qui présente le compte de résultat global pour chacune des années de la convention.

Le montant de la contribution annuelle 2023 est ainsi fixé à 1 946 161 € TTC (1 769 237 € HT). Les crédits sont inscrits sur l'opération 2657, chapitre 65.

Par ailleurs, la DSP des Machines de l'Île confie au délégataire les missions d'assurance (conditions d'assurance spécifiques et adaptées aux installations en extérieur), gardiennage (vidéosurveillance) et petit nettoyage du Grand Héron, installé depuis le 30 mai 2022 sur l'Esplanade des Riveurs du Parc des Chantiers, jusqu'à son départ du site.

A la suite des opérations de montage et de tests en vol du grand héron réalisées en 2022, Nantes Métropole, La Compagnie La Machine et le Voyage à Nantes ont décidé de poursuivre leur engagement au-delà de la durée initialement envisagée par l'avenant n°12 et de prolonger la présentation du Grand Héron sur l'Esplanade des Riveurs jusqu'au 31 décembre 2023.

Ces deux dispositions font l'objet d'un avenant n°13 au contrat de délégation de service public.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve et autorise la signature des statuts d'Atlantique Accession Solidaire modifiés (annexe 1),

2 - approuve le principe des garanties d'emprunts contractés par Atlantique Accession Solidaire par Nantes Métropole pour les opérations métropolitaines,

3 - approuve la mise à jour de l'annexe 3 de la délibération n°2022-197 relative aux droits d'occupation du domaine public 2023, et plus particulièrement l'évolution tarifaire figurant à l'article 19 (annexe 2),

4 - approuve l'application de ces tarifs à compter du 1^{er} mai 2023,

5 - approuve la gratuité d'entrée au Muséum les 24 et 25 juin 2023 à l'occasion du congrès de la Société chimique de France à Nantes,

6 - approuve l'avenant n°13 à la convention de délégation de service public conclue avec la SPL le Voyage à Nantes pour l'exploitation des Machines de l'Île (annexes 3 et 4),

7 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'avenant n°13 et son annexe.

M. Pascal PRAS et M. Aymeric SEASSAU ne prennent pas part au vote

DG Déléguée Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département des Mobilités
Direction des Services de Mobilité

23 – Réseau de transports collectifs urbains de l'agglomération nantaise – Évolutions de l'offre des lignes régulières à la rentrée de septembre 2023 et des tarifs au 1^{er} juillet 2023 - Approbation

Exposé

CONTEXTE

La présente délibération a pour objet de définir les évolutions de l'offre des lignes régulières à mettre en œuvre en septembre 2023 ainsi que les évolutions de tarifs applicables au 1^{er} juillet 2023.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte économique et financier particulier :

- la crise sanitaire a toujours des conséquences sur la fréquentation du réseau : ainsi, en 2022, la fréquentation est de l'ordre de 138,6 millions de voyages, soit - 7 % par rapport à 2019,
- les difficultés de recrutement des conducteurs : si la situation tend à s'améliorer depuis début 2023 (retour à une exploitation normale en jour bleu des lignes affrétées), elle nécessite toujours une vigilance accrue,
- les effets de l'inflation et notamment de la hausse des coûts de l'énergie, avec une hausse de 5,8 M€ des coûts d'exploitation en 2022, qui se poursuit en 2023 avec une estimation à ce jour d'environ 20M€ HT (aides prévisionnelles de l'Etat déduites).

Ce contexte nécessite de fortement limiter le développement d'offre pour septembre 2023 afin de s'assurer de leur faisabilité tant technique que financière.

Les adaptations de l'offre proposées dans cette délibération tiennent compte de ce contexte particulier et ont principalement pour objectifs :

- d'adapter le niveau d'offre pour pallier les fortes charges constatées sur certaines lignes du réseau (C2, 85),
- de mettre en œuvre des projets démarrés en 2022 (Chapelle-sur-Erdre / Rezé),
- d'optimiser l'offre sur le réseau (L69, L81/E1).

En complément des évolutions d'offres pour septembre 2023, il est proposé, en lien avec l'inflation, une augmentation tarifaire, ne couvrant toutefois que partiellement les évolutions de coût de production du réseau (hausse des coûts de l'énergie) et permettant ainsi à la collectivité de poursuivre le développement de l'offre.

LES ÉVOLUTIONS D'OFFRE SUR LE RÉSEAU

Les évolutions d'offre envisagées pour le 1^{er} septembre 2023 sont listées ci-après :

- **Refonte de la desserte de la Chapelle-sur-Erdre (+ 1 169 km/an) :**

Il est proposé de modifier la L86 à partir du centre ville de la Chapelle-sur-Erdre :

- Desserte de la branche Est (Chapelle Aulnay) maintenue par la L86 y compris en service de nuit,
- Desserte de la branche Ouest (Coutancière) par la L96,
- Expérimentation d'une modification d'itinéraire de L96 en centre ville de la Chapelle.

- **Ligne 33 : Modification d'itinéraire et desserte du quartier de la Jaguère (+ 4 608 km/an) :**

La mise en sens unique de la Rue du Moulin à Huile à Rezé nécessite de modifier l'itinéraire de la ligne 33 via la Rue de Bel-Être et par la Rue Willy Brandt pour permettre de desservir également le nouveau quartier de la Jaguère.

- **Ligne 93 : mise en œuvre d'une desserte le midi sur les Hauts de Couëron (+ 6 473 km/an) :**

Une expérimentation est mise en œuvre pour répondre à une demande des entreprises du secteur concernant les besoins de déplacement le midi.

- **Ligne E1/81 : modification d'itinéraire (- 7 219 km/an) :**

Les itinéraires des lignes E1 et 81 sont modifiés afin d'utiliser le couloir bus réalisé sur le Boulevard du Général Pierre Koenig qui permettra d'améliorer leur efficacité et leur régularité.

- **Navette aéroport : modification d'horaire et d'amplitude (+ 1 000 km/an) :**

Modification de l'amplitude et de la fréquence de la navette pour adapter le fonctionnement de la ligne aux fréquentations du site :

- entre avril et octobre : 20 min de fréquence au lieu de 30 mn, toute la semaine y compris le dimanche
- entre novembre et mars : 30 min de fréquence toute la semaine y compris le dimanche (fréquence inchangée)
- élargissement de l'amplitude le matin (4h30 au lieu de 5h30 au départ de l'arrêt Commerce) et le soir (0h00 au lieu de 23h15 au départ de l'aéroport).

- **Ligne 69 : adaptation des horaires, le soir (- 8 500 km/an) :**

Les courses faiblement fréquentées le soir au-delà de 20h30 conduisent à réduire l'amplitude de desserte et de porter la fin du service à 21h40 dans le sens Sautron vers Nantes au lieu de 22h.

- **Ajustements d'offre liés aux surcharges ou adaptations de temps de parcours (+ 48 492 km/an) :**

| | | | |
|----------|--|----------------|---------------|
| Ligne C2 | Jour blanc : 20 min au lieu de 25 entre 16h30 et 21h30 | + 4 431 km/an | + 1 véhicule |
| Ligne 85 | Jour bleu : 9 min au lieu de 10 en heure de pointe du matin et du soir 15 mn au lieu de 25 en heure creuse | + 38 000 km/an | + 2 véhicules |

L'ensemble de ces dispositions conduit à un bilan kilométrique prévisionnel total qui fait apparaître une hausse de 39 962 kilomètres en année pleine, soit + 0,13 % par rapport aux 29,76 millions de kilomètres réalisés en 2022.

LES ÉVOLUTIONS DE TARIF SUR LE RÉSEAU

Le contexte inflationniste et l'évolution des coûts de l'énergie (+ 20 M€ HT) viennent renchérir fortement le coût d'exploitation du réseau. Face à cette situation, la collectivité doit augmenter ses tarifs en cohérence avec l'inflation pour permettre le maintien de la qualité du service du réseau de transport et poursuivre les développements futurs d'offre.

Pour ce faire, la revalorisation tarifaire proposée se base sur une moindre hausse des abonnements et des formules sur mesure les rendant plus attractifs par rapport aux titres occasionnels. L'évolution de la gamme tarifaire en 2023 se décompose ainsi en une revalorisation tarifaire et une extension de la tarification solidaire (au 1 mai 2023) conduisant ainsi à faire participer chacun en fonction de ses moyens et garantissant l'accès à tous aux transports collectifs

La grille tarifaire proposée à partir du 1^{er} juillet 2023 se caractérise par les éléments suivants :

- une hausse du ticket unité : 1,80 € au lieu de 1,70 €,
- une hausse du ticket vendu à bord : 2,50 € au lieu de 2 €
- une poursuite de la fidélisation des usagers avec une moindre hausse des formules illimitées afin de favoriser un usage plus régulier du réseau.
- une cohérence tarifaire en rendant plus attractive la Formule Sur Mesure (1,6 € au lieu de 1,52€) par rapport au carnet de 10 tickets (17€ au lieu de 16€).

Il est donc proposé la nouvelle grille tarifaire suivante à compter du 1^{er} juillet 2023 :

| | | TARIFS en € | |
|----------------------------|------------------------------------|---------------|---------------|
| TITRES | | au 01/01/2022 | au 01/07/2023 |
| FORMULES ILLIMITÉES | Formule Illimitée | 500 | 525 |
| | Formule Illimitée – de 26 ans | 227 | 238 |
| | Formule Illimitée – de 18 ans | 214 | 225 |
| | Formule Illimitée – de 12 ans | 124 | 130 |
| | Formule Illimitée + de 60 ans | 276 | 290 |
| | Formule Illimitée Entreprise | 597 | 627 |
| BILLETS MENSUELS | Billet mensuel | 57 | 60 |
| | Billet mensuel – de 26 ans | 34 | 36 |
| | Billet mensuel – de 18 ans | 26 | 28 |
| | Billet mensuel – de 12 ans | 15 | 16 |
| | Billet mensuel + de 60 ans | 31 | 33 |
| TICKETS | Ticket Unité | 1,7 | 1,8 |
| | Ticket Unité vendu à bord | 2 | 2,5 |
| | Formule sur Mesure | 1,52 | 1,6 |
| | Formule sur Mesure – tarifs réduit | 0,98 | 1,03 |
| | Carnet de 10 tickets | 16 | 17 |
| | Billet Groupe Scolaire | 0,98 | 1,03 |
| | Ticket Groupe Scolaire | 9,8 | 10,3 |
| | Ticket 24 H | 6 | 6,4 |
| | Ticket 24 H – 4 personnes | 11 | 12 |
| | Ticket 1 A/R – 5 personnes + P+R | 4,5 | 4,5 |

| | | | |
|--|-------------------------------------|---|-----|
| | Carte Invité (1 ^{er} jour) | 6 | 6,2 |
| | Carte Invité (jour supp.) | 3 | 3,2 |
| | Ticket Navette Aéroport | 9 | 10 |

**Le Conseil délibère et,
par 76 voix pour et 8 voix contre,**

1. approuve les évolutions de l'offre du réseau de transports collectifs urbains de l'agglomération nantaise, décrites ci-dessus, à compter du 1^{er} septembre 2023,
2. approuve les évolutions de tarifs applicables sur le réseau de transports collectifs urbains au 1^{er} juillet 2023, comme mentionnées ci-dessus,
3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale des Services
Direction du Secrétariat Général

24 - Désignation du référent déontologue des élus – Modalités d'exercice de ses fonctions

Exposé

L'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), issu de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration, donne la possibilité pour tout élu local de consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.

L'article R.1111-1 du CGCT (décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022), qui entre en vigueur le 1^{er} juin 2023, prévoit sa désignation par l'assemblée délibérante et précise ses modalités d'intervention.

Or, dans la *charte de déontologie des élus métropolitains* adoptée à l'unanimité, en octobre 2020, par le Conseil métropolitain, la désignation d'un déontologue était déjà prévue. En 2021, la Présidente a procédé à sa désignation sur proposition de la commission éthique et transparence de Nantes Métropole. Depuis octobre 2022, la fonction de déontologue de Nantes Métropole est assurée par M. Cyrille EMERY.

Aux termes de la charte de déontologie, ses missions sont plus étendues que celles du référent déontologue des élus prévu par le CGCT.

En effet, outre les saisines des élus, il peut également être saisi :

- par les citoyens pour répondre à toute question relative à la déontologie des élus métropolitains ;
- par la commission éthique et transparence de Nantes Métropole pour donner un avis, des éclairages, un conseil en matière de déontologie, ou engager une réflexion éthique sur des sujets non réglementés ou normés en lien avec les missions de cette commission.

Il importe donc de prendre en compte les dispositions du CGCT tout en conservant les particularités de la charte de déontologie adoptée par le Conseil métropolitain.

1. Le référent déontologue des élus métropolitains (dispositions du CGCT)

Le référent déontologue peut être commun à plusieurs collectivités ou groupements de collectivités. Après concertation avec plusieurs communes membres de Nantes Métropole, il a été jugé pertinent d'utiliser cette possibilité prévue par le CGCT. Les missions de référent déontologue des élus peuvent être assurées par plusieurs personnes.

C'est pourquoi le conseil métropolitain de ce jour est invité, à l'instar des conseils municipaux des communes membres de Nantes Métropole intéressées, à délibérer de manière concordante sur la désignation d'un même référent déontologue et des modalités d'exercice de ses fonctions.

Désignation, rémunération

Nantes Métropole et la ville de Nantes ont institué une fonction de déontologue en application de leurs chartes de déontologie des élus depuis le début du mandat. Cette fonction est actuellement assurée par M. Cyrille EMERY. En raison de l'extension de la fonction de déontologue aux communes de la Métropole, le nombre d'élus susceptibles de le saisir est beaucoup plus important.

Aussi, il conviendrait de relancer un processus de recrutement d'un second déontologue en lien avec la commission éthique et transparence de Nantes Métropole composée d'élus et de citoyens, conformément à la charte de déontologie des élus métropolitains. Dans cette attente, il est proposé de désigner M. Cyrille EMERY pour exercer cette mission. En effet, il est directeur des affaires juridiques et de l'administration générale dans une commune d'une autre région, ex-avocat en droit public au barreau de Versailles, et a également été, pendant plus de cinq ans, rédacteur en chef adjoint du *Moniteur des travaux publics* et rédacteur en chef de la revue mensuelle *Contrats Publics – Le Moniteur*. Enseignant en droit public pendant 12 ans à l'Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne et chercheur associé en droit public à l'Institut de recherche juridique de La Sorbonne, il est l'auteur d'un livre sur les marchés publics (éd. Dalloz) et de plus de 400 articles juridiques.

Il bénéficiera d'une indemnité de vacation de 80 € par dossier, conformément à l'arrêté ministériel du 2 décembre pris en application du décret du 6 décembre 2022. Cette indemnité sera versée par Nantes Métropole pour les dossiers concernant des élus métropolitains.

Saisine et avis

M. Cyrille EMERY pourra être saisi par mail (deontologue@nantesmetropole.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : « Déontologue auprès des élus », 2 cours du champ de Mars, 44923 Nantes cedex 9. Les plis adressés au déontologue devront être cachetés et porter la mention "confidentiel".

Chaque saisine fera l'objet du traitement suivant :

- toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de réponse,
- le référent déontologue examinera des éléments transmis par l'élu, pourra échanger par téléphone ou visio-conférence avec lui et, le cas échéant le recevoir physiquement. Il recueillera ses observations orales ou écrites et pourra demander des pièces complémentaires,
- M. Cyrille EMERY communiquera son conseil à l'auteur de la saisine dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande.

Sauf refus de l'élu qui l'aura saisi, l'avis rendu par le déontologue sera publié, une fois anonymisé, sur la page internet dédiée à la déontologie sur le site institutionnel de Nantes Métropole. Cette publication a une vocation pédagogique : elle a pour objectif de contribuer à la diffusion des bonnes pratiques en matière d'éthique et de déontologie des élus locaux.

Moyens matériels mis à disposition

Le déontologue disposera d'un ordinateur portable et d'un téléphone fournis par Nantes Métropole.

2. Le déontologue de Nantes Métropole (charte de déontologie des élus métropolitains)

Par lettre d'engagement du 11 octobre 2022, Mme la Présidente a confié les missions de déontologue de Nantes Métropole à Monsieur Cyrille EMERY.

Il est proposé de confirmer M. Cyrille EMERY dans le rôle dévolu au déontologue prévu par la charte de déontologie des élus métropolitains, afin qu'il réponde aux sollicitations des citoyens et de la commission Éthique et Transparence ou intervienne lors des réunions de cette commission.

Les modalités de saisine par les citoyens et de réponses à apporter à ces derniers sont identiques à celles fixées pour les élus.

Les membres de la commission éthique et transparence de Nantes Métropole pourront saisir le déontologue directement, comme les citoyens et les élus, ou par l'intermédiaire de la direction du secrétariat général en charge du suivi des activités de cette commission et interlocuteur interne du déontologue.

Sauf refus de l'auteur de la saisine, les avis rendus par le déontologue seront publiés une fois anonymisés sur la page internet dédiée à la déontologie sur le site institutionnel de Nantes Métropole.

Prestations attendues

Le déontologue produira chaque année un bilan anonymisé de son activité qui fera l'objet d'une présentation en Conseil métropolitain. Ce bilan sera également adressé à la commission Éthique et Transparence.

Rémunération

En application de la délibération n°2021-88 du 29 juin 2021, le déontologue est rémunéré sous forme de vacations de la manière suivante pour les prestations mentionnées ci-dessous :

| | |
|--|----------|
| Production d'avis formalisés sur des questions d'éthique | 80,00 € |
| Intervention orale auprès de la Commission Éthique et Transparence | 80,00 € |
| Note à la commission éthique et transparence | 120,00 € |
| Production d'un rapport annuel d'activité | 500,00 € |

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. désigne Monsieur Cyrille EMERY référent déontologue des élus de Nantes Métropole en application des articles L.1111-1-1 et R.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, et approuve les modalités d'exercice de ses missions définies dans ce cadre, exposées ci-dessus ;
2. confirme les missions confiées à Monsieur Cyrille EMERY en tant que déontologue de Nantes Métropole, au titre de la charte de déontologie des élus métropolitains, ainsi que les modalités de sa saisine et de sa rémunération ;
3. autorise Mme la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale des services
Direction du Secrétariat général

25 - Désignations diverses - Approbation

Exposé

Ecole des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire

A sa demande, il est proposé de remplacer Mme Laure BESLIER en tant que titulaire au sein du conseil d'administration de l'École des beaux-arts de Nantes Saint-Nazaire.

Réseau Francophone Ville Amie des Aînés

Il est proposé de procéder au remplacement de Mme Marlène COLLINEAU par Mme Elisabeth LEFRANC en tant que titulaire au sein de l'assemblée générale du Réseau Francophone Ville Amie des Aînés, et d'autoriser, le cas échéant, Mme LEFRANC à représenter Nantes Métropole au sein du conseil d'administration de l'association.

Le Conseil délibère et,

1 – décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour les désignations,

par 59 voix pour, et 3 abstentions

2 – désigne M Hervé FOURNIER en tant que titulaire au sein du conseil d'administration de l'École des beaux-arts de Nantes Saint-Nazaire, en remplacement de Mme Laure BESLIER, et M. Patrick GROLIER en tant que suppléant en remplacement de M. Hervé FOURNIER.

3 - désigne Mme Elisabeth LEFRANC en tant que titulaire au sein de l'assemblée générale du Réseau Francophone Ville Amie des Aînés, en remplacement de Mme Marlène COLLINEAU, et autorise, le cas échéant, Mme LEFRANC à représenter Nantes Métropole au sein du conseil d'administration de l'association,

4 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Aziliz GOUEZ, Mme Valérie OPPELT, M. Pascal PRAS, M. Robin SALECROIX, M. Aymeric SEASSAU ne participent pas au vote.

IV - Débats

APPEL NOMINAL

L'appel est effectué.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M^{me} la Présidente : « Bonjour à chacune et à chacun. Nous avons à désigner plusieurs secrétaires de séance, conformément, vous le savez, aux nouvelles règles en vigueur. Je propose comme secrétaire de séance Véronique Cadieu. Merci. Je propose comme premier suppléant, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cadieu, Éric Couvez. Merci. Je propose, comme deuxième suppléante, Stéphanie Guillon. Merci. »

1 – COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS

M^{me} la Présidente : « Nous avons ensuite à prendre acte du compte rendu des différentes délégations, comme on le fait habituellement. Je rappelle qu'il n'y a pas de vote. Merci. »

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2023

M^{me} la Présidente : « Nous avons à approuver le procès-verbal de la séance du 10 février. Je mets aux voix le procès-verbal. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Le procès-verbal est donc adopté. »

2 – NOUVELLE POLITIQUE PUBLIQUE DES PATRIMOINES ET DES MÉMOIRES ET DES MODALITÉS DE COOPÉRATION MÉTROPOLITAINE – NOUVEAU DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX PATRIMOINES DE LOIRE

M^{me} la Présidente : « Je donne la parole à Anthony Descloziers pour la délibération n° 2. »

M. Descloziers : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Je vais donc vous présenter le fonds de concours de soutien aux patrimoines de Loire. J'ai également le plaisir de vous présenter la coopération sur les patrimoines et mémoires que nous mettons en œuvre, et sur lesquels nous travaillons depuis déjà quelques mois. L'intérêt pour le patrimoine est né – et je ne manque pas une occasion d'en parler – du Grand débat Loire, c'est aussi le cas pour le sujet du patrimoine, puisque parmi les engagements qui sont issus de ce Grand débat, il y a bien sûr eu le fonds de concours dont je vais présenter les contours, mais également la volonté de la Métropole de mettre en place un inventaire du patrimoine des rives de Loire, celui-ci ayant été présenté à plusieurs reprises l'année dernière et ayant suscité beaucoup de curiosité de la part des citoyens, mais aussi des associations. Très souvent, dans les communes, ce sont des associations qui œuvrent pour la connaissance et la valorisation du patrimoine, ainsi que des élus des différentes communes, puisque toutes les communes n'ont pas des services dédiés au patrimoine. Notre volonté est de mettre en place une coopération à l'échelle des 24 communes de la Métropole sur le thème du patrimoine.

Peut-être, dans un premier temps, devons-nous nous poser la question suivante : pourquoi nous intéressons-nous au patrimoine ? Parce que le patrimoine traduit l'histoire passée et présente de notre territoire. Il permet de traduire et de comprendre l'histoire de ce territoire, et aussi de s'y identifier. On dit souvent que le patrimoine consiste à bien comprendre le passé pour mieux se projeter. C'est souvent un peu "tarte à la crème", mais c'est pourtant assez réel : le patrimoine

permet aussi de donner du sens, de donner une identité aux territoires. Il suffit – et je vois mon collègue Emmanuel Terrien – d’aller à Mauves en ce moment où il y a une fouille archéologique sur la place de l’église pour se rendre compte de l’appétence des citoyens pour ce sujet. Révéler ce qui est devant nous, révéler ce qui est sous nos pieds, nous permet de mieux comprendre le territoire, et aussi d’anticiper et d’aménager le territoire en prenant en compte son histoire et le patrimoine dans cet aménagement.

Ainsi, par exemple, sur le Bas-Chantenay, lorsque nous mettons en valeur et rénovons la grue noire et que nous intégrons les cales dans le projet urbain, on prend en compte l’histoire et le patrimoine.

Ainsi, à Doulon Gohards, lorsque nous traitons de la question du maraîchage – Doulon Gohards ayant son histoire intimement liée au maraîchage –, lorsque nous reproduisons des fermes urbaines, lorsque nous construisons une ferme urbaine à l’emplacement exact du Bois des Anses où il y a eu des fouilles archéologiques qui ont montré une immense ferme gauloise, on donne aussi du sens à ce projet urbain.

Quand à Mauves ou à Rezé on met en valeur l’histoire antique – Mauves était une des cités antiques importantes de la Métropole, ainsi que Rezé, bien entendu, avec Ratiatum – cela nous permet de donner du sens. Qui plus est, lorsqu’à Rezé, sur le site de Saint-Lupien, nous créons Le Chronographe, qui est un site géré par la Métropole.

Quand nous installons des guinguettes en bord de Loire dans différentes communes, on fait aussi revivre le passé de la vie quotidienne en bord de Loire.

Bref, le fait de s’intéresser au patrimoine permet de donner du sens, d’aménager le territoire, et donc de contribuer au cadre de vie des habitants, en plus d’être porteur de projets culturels et sociaux autour de l’art vivant ou encore de la médiation.

L’objectif de cette coopération permet finalement d’amplifier le mouvement, puisque la Métropole réalise déjà des choses. Nous avons un service archéologique avec une dizaine d’archéologues qui œuvrent sur les territoires de la Métropole et qui permettent d’accompagner les communes qui ont des projets d’aménagement. Ce service est issu de la loi NOTRe. Nous avons également la gestion documentaire des archives. C’est un service métropolitain mutualisé. Nous avons, je le disais, Le Chronographe. Nous avons le Château de Nantes. Cette coopération est là pour amplifier le mouvement, pour faire en sorte de travailler sur la connaissance et le partage de l’histoire sur le bassin de vie de la Métropole. L’objectif est aussi de garantir l’accès aux données documentaires, et également de prendre soin du territoire.

Cette coopération qui s’engage autour des patrimoines – je le dis au pluriel, parce que l’on parle souvent du “patrimoine bâti”, mais il n’y a pas que le patrimoine bâti, il y a aussi le patrimoine immatériel auquel on veut s’intéresser – a deux enjeux forts : le fait de mieux connaître ces patrimoines – c’est l’enjeu de la connaissance et du partage – et le fait de valoriser les identités communes de chaque territoire.

Une feuille de route a été corédigée, notamment avec les membres notamment du G24. Elle s’engage sur ces différents axes de connaissance, de valorisation, et aussi de réhabilitation avec plusieurs sujets à l’ordre du jour. On souhaite, par exemple, s’intéresser à l’événementiel, pour voir comment on peut travailler à l’échelle des 24 communes sur un événementiel partagé. On souhaite travailler sur le sujet des Folies Nantaises, car beaucoup de communes sont concernées par les Folies Nantaises, ou encore sur l’histoire des cours d’école, qui fera le lien avec un sujet qui sera abordé tout à l’heure.

Je le disais, le Grand débat Loire – il est intéressant de le signaler, puisque l’on voit bien, alors que l’on est en train de s’engager dans le Grand débat “Fabrique de la Ville”, que l’aspiration des citoyens nous permet, en tant que métropole, d’envisager la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques – a clairement permis de montrer l’appétence des citoyens sur ces questions de patrimoine et de mémoire, et de s’engager sur cette coopération. Nous nous engageons également sur un dispositif très concret que nous proposons de mettre en œuvre : il s’agit de la mise en place d’un nouveau dispositif de soutien aux patrimoines de Loire. Quand je dis “soutien aux patrimoines de Loire”, ce sont les patrimoines des 14 communes ligériennes, les patrimoines qui sont au bord de Loire ou qui ont un lien avec la thématique de la Loire. Nous avons comme objectif, autour de ce dispositif, de mettre en valeur les patrimoines d’intérêt métropolitain – j’insiste bien sur cette notion “d’intérêt métropolitain” de la Loire –, d’accompagner les porteurs de projets publics et privés – sous conditions, je vais y revenir –, et d’accompagner aussi les patrimoines maritimes et fluviaux pour promouvoir l’usage du fleuve et l’usage des ports de la Métropole.

Concrètement, comment ce dispositif va-t-il se passer ? Nous proposons quatre types d’aides particulières :

- Une aide à l’émergence. Pourquoi une aide à l’émergence ? Parce que l’on s’aperçoit que plusieurs maîtres d’ouvrage ou plusieurs communes ont un patrimoine à rénover, mais ne savent pas exactement comment s’y prendre, quel projet culturel avoir, et ne connaissent

pas forcément l'état sanitaire du bâtiment. C'est pourquoi on propose une première aide en phase d'émergence d'un projet. L'objectif est de fédérer les acteurs du territoire pour définir un projet patrimonial.

- Une aide au diagnostic technique. Pour pouvoir faire appel à un maître d'œuvre, il faut pouvoir connaître l'état du bâtiment.

Deux autres aides concernent bien sûr les travaux :

- Une aide pour la réalisation des travaux.
- Une aide pour intervenir sur du patrimoine appelé "en péril", c'est-à-dire du patrimoine sur lequel on doit agir de manière rapide et immédiate.

Le dispositif se veut être un dispositif agile. Pour cela, conformément au pacte financier, une enveloppe globale de 2 millions d'euros à l'échelle du mandat a été décidée pour le soutien à ces projets publics et privés.

Pour le patrimoine public, cela se passera sous la forme d'un fonds de concours. Sur l'aide en phase d'émergence et sur l'aide au diagnostic technique, nous proposons un financement socle de 30 % du montant net hors taxes de l'opération, après avoir minoré – il faut préciser – les subventions des éventuels autres partenaires. L'objectif est clairement de faire levier, c'est-à-dire de permettre la décision du maître d'ouvrage pour la réalisation de ce diagnostic. Il existe un plafond de soutien de 15 000 euros pour l'émergence, et de 35 000 euros pour le diagnostic technique. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 décembre 2025.

Concernant l'aide aux travaux et l'aide au patrimoine en péril, nous proposons un financement socle de 15 % du montant net hors taxes de l'opération, après avoir minoré les autres éventuelles subventions. À cela, pour les communes éligibles, nous adossons une bonification de 5 % en fonction du potentiel financier, comme les autres fonds de concours. En plus, nous proposons une bonification de 10 %, de 15 % ou de 20 %, selon si le patrimoine est inscrit au titre du plan local d'urbanisme métropolitain, inscrit au titre des monuments historiques, ou classé au titre des monuments historiques. Bien sûr, chers collègues, il ne s'agit pas d'additionner les 10 %, plus 15 %, plus 20 % : si votre patrimoine est classé monument historique, la bonification sera de 20 %. Selon les cas, le financement de la Métropole, après avoir retraité les autres subventions, peut permettre 30 %, 35 % ou 40 % de subvention totale, ce qui, je pense, n'est pas négligeable.

Nous instaurons un plafond de soutien jusqu'à 400 000 euros par projet, et nous proposons une date limite de dépôt des dossiers au 15 septembre 2024. Selon ce qu'il restera, nous pourrions être amenés à reconduire la date limite de dépôt des dossiers. J'en ai fini pour le public.

Concernant le patrimoine privé, il s'agit de soutenir des structures associatives – il ne s'agit pas de soutenir des personnes physiques, ce sont bien des personnes morales – qui ont un patrimoine d'intérêt métropolitain et qui aura été reconnu scientifiquement par nos services comme tel, et qui s'engagent à ouvrir le site de manière pérenne. Il ne suffit pas de dire "je vais ouvrir le site pour les journées du patrimoine", cela ne suffira pas : il faut qu'il y ait un vrai projet de valorisation du patrimoine de manière pérenne. Il s'agit aussi d'organiser des événements métropolitains. Le montant sera de 15 % du montant net toutes taxes comprises de l'opération, après avoir minoré les autres aides. Il y a un plafond de 75 000 euros pour le patrimoine mobilier, et de 150 000 euros au maximum pour un projet immobilier.

Mes chers collègues, il s'agit là d'un engagement nouveau, je le crois, pour notre Métropole, qui se dote d'un dispositif singulier, innovant, unique pour aider les patrimoines de Loire. Ces patrimoines font notre identité et constituent notre bien commun. »

M^{me} la Présidente : « Merci. François Brillaud de Laujardière. »

M. Brillaud de Laujardière : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Je remercie Anthony Descloziers d'avoir été à l'initiative du très intéressant G24 patrimoine et de cette délibération qui en découle. Qu'il s'agisse de patrimoines d'intérêts touristiques ou qu'ils soient plus modestes, tous les patrimoines méritent une attention particulière, car ils sont les témoins de notre histoire.

S'agissant de patrimoines publics, nous, les maires, sommes dépositaires de ces pans d'histoire locale, ou parfois nationale. Nous sommes garants de leur bonne conservation pour assurer leur transmission aux générations suivantes. Or, il est des situations, et c'est notamment le cas du Pellerin, où les finances communales ne permettent pas d'assurer les travaux de réparation de notre patrimoine ligérien, et tout juste ceux de sauvegarde ou de protection. Ils se limitent parfois à la simple pose de bâches en plastique pour étancher la toiture et cacher la misère.

Dans cette délibération, il est question de l'aide aux patrimoines en danger. Aussi, dans ce cas précis, ne serait-il pas possible que la Métropole prenne en charge dès le départ 80 % des travaux

de sauvegarde, avec bien entendu un plafond pour la restauration du patrimoine en danger ? Pour le financement, j'ai également une autre suggestion à vous proposer : l'attribution de compensation métropolitaine, qui est négative pour le Pellerin, et qui sera d'un montant de moins 180 000 euros en 2024, pourrait nous être restituée et fléchée pour tout ou partie de la réhabilitation et de la mise en valeur du patrimoine commun du Pellerin. Je vous remercie de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anas Kabbaj. »

M. Kabbaj : « Merci, Madame la Présidente. Nous saluons cette initiative de soutien aux patrimoines de notre territoire. Nos paysages et notre mémoire collective sont riches des traces laissées par ceux qui nous ont précédés, et il nous faut, autant que possible, les conserver et les faire partager.

J'en profite pour parler plus spécifiquement du mouvement ouvrier et du travail. Son histoire trouve toute sa place dans le cadre de cette délibération, puisque l'activité industrielle de notre territoire a été très liée au fleuve, notamment au travers de la construction navale. Les cales de l'Île de Nantes, les nombreux chantiers de moindre importance sur les deux rives, ont marqué de leur empreinte cet espace. D'une certaine manière, ce passé a inspiré la fabrique de la ville ces dernières années. Je pense en particulier à la mise en place des transports sur la Loire, d'abord entre Gare Maritime et Trentemoult, qui reprend l'activité des roquios. Pendant des décennies, ces bateaux à vapeur ont assuré des traversées fluviales, notamment pour les ouvriers se rendant quotidiennement sur les chantiers.

Enfin, nous ne voudrions pas oublier le patrimoine immatériel du mouvement ouvrier, fait d'engagements pour l'amélioration des droits sociaux, des conditions de vie et de travail. Notre territoire a donné au mouvement ouvrier de belles figures dans le passé, et encore aujourd'hui. Ainsi, les dirigeants des deux principales centrales syndicales du pays sont originaires de ce département : le Nazairien Laurent Berger à la CFDT, et depuis peu, la Nantaise Sophie Binet à la CGT.

Nous espérons que cette mémoire du mouvement ouvrier trouvera sa place au sein des réflexions et des projets portés par les communes dans le cadre de ce fonds. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anthony Berthelot. »

M. Berthelot : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues. La Loire est au cœur de notre Métropole : elle longe 14 communes avec ses 110 km de rives. Comme l'a dit Anthony Descloziers, le premier Grand débat "Nantes, la Loire et nous" a révélé une forte demande des habitants et des acteurs de la Métropole nantaise pour mieux connaître, préserver et mettre en valeur les rives du fleuve. C'est à ce moment-là que les participants ont considéré presque à l'unanimité qu'il fallait s'en occuper, et que de ce fait, ces accès devaient être facilités.

C'est aussi à l'issue du Grand débat de la Loire que les participants ont rappelé l'importance de s'occuper du patrimoine, de la nécessité de le protéger, qu'il soit paysager, bâti ou architectural, remarquable ou historique. C'est un patrimoine apprécié, mais qui est partiellement délaissé ou parfois peu entretenu faute de moyens, malgré les efforts des villes. L'enjeu identifié à travers cette délibération est bien de partager les spécificités ligériennes auprès du plus grand nombre de nos habitants et habitantes, et ce par ce fonds de concours qui est ici proposé. Connaître et comprendre les patrimoines existants, c'est aussi protéger les trajectoires de vies passées et connaître les vies présentes des habitants, pour mieux préparer demain et mieux adapter nos pratiques aux défis écologiques qui nous attendent.

Comme l'a dit Anthony, il nous faut aussi protéger et valoriser un patrimoine immatériel comme matériel, de nos Folies nantaises à l'héritage de notre architecture industrielle. Au cours de notre histoire, nous nous sommes éloignés de la Loire. Notre fleuve révèle notre singularité, notre histoire, notre destin. Aujourd'hui, il s'agit de mettre en valeur les patrimoines d'intérêt métropolitain de la Loire, et ce aux côtés de porteurs de projets publics ou privés. Il s'agit d'accompagner spécifiquement les patrimoines maritimes et fluviaux, flottants et navigants, afin de promouvoir l'usage du fleuve et des ports de la Métropole nantaise. Notre Métropole est riche de sa trame verte et bleue : aussi, demain, au regard des premiers retours à propos de cette nouvelle politique publique patrimoine, j'espère que nous saurons travailler autour des patrimoines de l'Erdre, de la Sèvre, du Cens et de la Chézine.

Depuis 2002, nos 24 villes écrivent ensemble leur destin avec la Loire comme principal dénominateur commun. Alors que l'immédiateté numérique semble imposer son rythme à nos vies, se souvenir et prendre soin de notre patrimoine et de nos mémoires me semble être une chose pertinente, comme il me paraît enthousiasmant d'accompagner financièrement les villes qui souhaitent mettre en œuvre des projets de recherche, de restauration, de valorisation, de partage et de découverte des

patrimoines d'intérêt métropolitain.

Aussi, avec les élus du groupe SERDA, j'approuverai ce projet de délibération en espérant que celui-ci sera adopté à l'unanimité. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

M^{me} Garnier : « Merci, Madame la Présidente. Le groupe Avenir Métropolitain votera cette délibération. Nous partageons votre volonté de mieux mettre en valeur notre patrimoine de Loire.

Je profite de cette occasion pour saluer l'excellent travail qui est mené sur ce sujet par le Conseil régional des Pays de la Loire, sous l'égide de ma collègue Anne-Sophie Guerra. Vous savez que les régions ont la charge de l'inventaire depuis 2008. Dans ce cadre, la Région a mis en place un partenariat avec Nantes Métropole sur les rives de Loire. Je vous invite à le découvrir, mes chers collègues, c'est vraiment magnifique.

Concernant la délibération de ce matin, vous nous permettrez simplement de regretter l'absence de vision globale dans le dispositif que vous nous proposez. On trouve très bien d'aider à la mise en valeur du patrimoine de Loire sur nos communes, mais on trouve que cela manque d'une ambition plus vaste. On a un peu le sentiment que vous avez toutes les pièces du puzzle, mais que vous n'avez pas envie de les mettre ensemble. On voulait vous partager ce sentiment, que nous regrettons d'autant plus qu'Anthony Descloziers vient de rappeler que votre souhait de mettre en valeur ce patrimoine est aussi celui d'écrire une histoire commune, de donner du sens à notre passé pour le projeter dans le présent et l'avenir. Nous pensons qu'il y a une belle histoire à écrire, une belle histoire à raconter autour de notre patrimoine nantais et métropolitain, autour de notre histoire nantaise, et notamment autour des valeurs de "république" et de "liberté". Cela a été dit avant moi, la Loire a marqué l'histoire de notre territoire, avec bien sûr des pages sombres (chacun a en tête le commerce triangulaire ou les noyades dans la Loire), mais aussi avec des pages plus lumineuses. J'ai la conviction que Nantes n'aurait pas été républicaine, contrairement à son voisin vendéen, si nous n'avions pas été une ville porte, une ville ouverte sur le monde et sur la démocratie en Amérique, comme l'avait dit Tocqueville.

Voilà, Madame la Présidente, ce que l'on avait envie de vous dire ce matin, parce que je crois qu'à l'heure où notre République peut parfois sembler fragilisée, nous aurions un très beau récit à écrire autour de l'histoire de la Loire, autour de l'histoire nantaise, de la république et de la liberté. Pourquoi ne pas réfléchir à des parcours communs ? Pourquoi ne pas réfléchir à une exposition métropolitaine, à un événementiel métropolitain ? Tout cela avec une seule ambition, qui serait pour nous de donner du sens à ce patrimoine de Loire, de redonner du sens aux mots de "république" et de "liberté".

J'ai envie de vous dire, pour conclure, que quand on voit tous ces enfants gâtés de la démocratie qui saccagent – et qui ont encore saccagé hier soir – notre beau centre-ville de Nantes, on ne peut que se dire que tout cela aurait vraiment du sens de porter haut ces valeurs au niveau métropolitain. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je rajouterai deux choses. Je me permets de le dire, je vois bien qu'il y a une tentative de lier deux sujets. Je crois que l'on pourrait néanmoins convenir qu'ils sont de natures différentes, les deux étant absolument cruciaux. Je vais rester sur la Loire, en ce qui me concerne, pour ce matin. Anthony Descloziers va pouvoir vous dire comment, au contraire, notamment lors de la dernière séance plénière où nous avons réuni ensemble la Conférence permanente Loire, cette question du chemin, du cap, de la réconciliation des nantaises et des nantais, des habitants avec leur fleuve – qui a, je le rappelle, été initiée dans le premier Grand débat de dialogue citoyen que j'avais souhaité mener en 2014 – continue de se nourrir, continue de prendre chair dans un dialogue avec les acteurs, parce que c'est pour nous quelque chose de tout à fait indispensable. Anthony Descloziers. »

M. Descloziers : « Merci, Madame la Présidente. Effectivement, j'allais justement rebondir sur ce sujet. Huit ans après le Grand débat, huit ans après les engagements qui ont été pris, on s'aperçoit que la Métropole a bien avancé. On estime à peu près à 80 % le pourcentage d'engagements qui ont déjà été tenus ou qui sont en cours. On s'aperçoit que le souffle ne s'éteint pas, c'est-à-dire qu'il y a toujours cette même envie de la part des acteurs qui agissent autour de la Loire, il y a toujours cette même envie de la part des citoyens de continuer à œuvrer sur la Loire. La séance publique à laquelle nous avons participé, Johanna Rolland et moi-même, il y a de cela un mois, montre bien le fait qu'il y a toujours autant d'appétence sur ce sujet. Il y a d'ailleurs eu une intervention, pour faire le lien avec le patrimoine, d'une personne du collectif nautique qui, pendant dix minutes, nous a raconté ce qu'est la navigation sur la Loire et comment la Métropole nantaise se réapproprie la navigation sur la Loire à travers l'ensemble de ses engagements. Je crois que l'histoire de la Loire et son patrimoine sont

vraiment au cœur de tout, et c'est bien là tout le sens de ce que nous sommes en train de faire. Bien sûr, comme le disait Anas, il faut intégrer la dimension du mouvement ouvrier et du travail, de ce patrimoine industriel, fluvial, de la construction navale, du transport sur la Loire, les régates. On souhaite bien évidemment prendre en compte tout ce patrimoine. Pour répondre à ton interpellation, Anas, je propose de créer un groupe de travail dans le cadre de la coopération pour intégrer cette dimension d'un patrimoine immatériel et ouvrier.

Finalement, nous sommes en train de faire un premier pas. Cela a été souligné par Anthony tout à l'heure, plusieurs collègues disent : "La Loire, mais pourquoi pas aussi les affluents ?". C'est un sujet que nous allons travailler, mais à l'appui des conclusions et de l'évaluation du Grand débat et des engagements, pour avoir une logique et se dire que nous pourrions peut-être étendre notre réflexion aux affluents de la Loire. Si on intègre l'ensemble des affluents qui ont été cités, cela concerne finalement l'ensemble des 24 communes. Je pense que cela peut être une cause commune que d'aller un peu plus loin. Pour l'instant, c'est un peu trop tôt.

C'est donc une première pierre, un premier pas dans cette vocation métropolitaine que nous souhaitons donner au patrimoine. L'objectif à terme, Laurence, est bien d'avoir une vision globale, c'est le sens même de cette coopération et du travail mené par les 24 communes à travers les groupes de travail d'avoir une ambition plus forte sur le sujet du patrimoine. Je pense qu'il faut le prendre petit bout par petit bout, mais que c'est vers cela que nous allons. Peut-être aurions-nous envie, à terme, d'aller vers une labellisation de "métropole d'art et d'histoire", mais il est pour l'instant évidemment trop tôt pour le dire.

Laurence, je n'avais évidemment pas oublié le Conseil régional, puisqu'effectivement, l'inventaire des rives de Loire a été cofinancé par la Métropole et la Région dans un partenariat étroit qui a bien fonctionné – il faut bien le dire –, puisque c'est bien la Région qui est compétente en matière d'inventaire. Ce travail a été fait main dans la main.

Pour terminer, François, j'ai bien entendu ta remarque sur l'attribution de compensation. Ce n'est pas tout à fait le sujet à ce stade, on peut peut-être l'intégrer à la réflexion sur le pacte financier, mais je ne m'engage pas à la place de mes collègues. En tout cas, j'ai bien pris note.

Quant au fait d'augmenter la participation de la Métropole sur la sauvegarde du patrimoine, comme je le disais, c'est vraiment un premier pas. Il faudra évaluer comment ce fonds fonctionne et adapter en conséquence la participation de la Métropole. Il y a des règles en matière de fonds de concours, bien entendu, et il ne s'agit pas non plus de se suppléer aux maîtres d'ouvrage. Il s'agit bien d'accompagner et de faire en sorte que ce dispositif permette d'impulser et de faire ce qu'il n'aurait pas été possible de faire sans l'aide de la Métropole. Voilà, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. J'ajoute quelques mots en complément, dans la suite de ce qui a été dit. D'abord, dès le moment où l'on a lancé le Grand débat citoyen sur la Loire, l'idée était double. Il s'agissait à la fois de pouvoir renouer avec le fleuve du point de vue des citoyens, et de pouvoir rassembler. Force est de constater que dans la société telle qu'elle est aujourd'hui, avec un niveau de fragmentation, de crispation rarement atteint, la nécessité de rassembler et de proposer un chemin commun est plus que jamais nécessaire. Pour cela, je crois qu'il y a une première condition : c'est de pouvoir embarquer tout le monde dans ce chemin commun. Je suis donc très attachée, et je remercie Anas Kabbaj de l'avoir souligné, à faire le lien dans notre histoire, dans notre géographie, parce que nous sommes un port, parce que la mémoire ouvrière est liée à ce port. Je veux souligner tout le travail qui a été fait, notamment par la Maison des Hommes et des Techniques. Je crois que reconnaître cela, considérer cela, respecter cela dans les combats d'hier comme dans ceux d'aujourd'hui, c'est une condition indispensable pour rassembler.

Le deuxième point sur lequel je voulais revenir, c'est l'échelle territoriale à laquelle cela se pose. Bien sûr, cela se pose à l'échelle de la Métropole, mais en réalité, cela interroge plus largement. Cela interroge l'estuaire, cela interroge notre rapport à Saint-Nazaire. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, c'est un sujet que nous voulons regarder. Je le dis au moment où on lance cette belle démarche Trajectoire 2050, cette démarche qui a vocation à se projeter à l'échelle territoriale et à l'échelle temporelle : ce sujet sera évidemment à nos agendas.

Enfin, la question du fleuve pose aussi des questions que l'on n'aurait sans doute pas posées de la même manière il y a 10 ans. Lors de la Conférence permanente Loire, les citoyens nous ont dit tout l'intérêt qu'ils avaient eu, par exemple, à rencontrer Camille de Toledo, qui est chercheur à l'IEA. Il réfléchit à l'idée d'une personnalité juridique pour la Loire. Je ne sais pas s'il faudra demain aller jusque-là, mais on voit bien que derrière, cela pose le lien avec la question de la rareté de l'eau, la question des ressources, la nécessité, la responsabilité de conjuguer les enjeux écologiques et les enjeux économiques. Ce sont, en réalité, tous ces sujets qui sont derrière nous.

Enfin, nous menons ce chemin sans jamais perdre de vue notre cap : toucher la Loire, sentir la Loire,

ce rapport sensible, quasiment charnel auquel les habitantes et les habitants aspirent. C'est effectivement un très beau sujet. Ce qui nous est présenté ce matin est un élément de la démarche collective – j'insiste – que nous poursuivons avec les acteurs autour de la Loire. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité, et je m'en réjouis. »

3 – PACTE FINANCIER – SOUTIEN À LA VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLES ET DES CRÈCHES DES COMMUNES – FONDS DE CONCOURS – MODALITÉS

M^{me} la Présidente : « Jacques Garreau, pour la délibération n° 3. »

M. Garreau : « Madame la Présidente, chers collègues, bonjour. La délibération que je soumets à votre approbation vise à concrétiser, à ancrer dans chacune de nos 24 communes l'ambition validée lors du dernier Conseil métropolitain, le 10 février dernier, en adoptant la délibération cadre de sauvegarde et de reconquête de la biodiversité présentée par notre collègue Jean-Sébastien Guitton. S'il y a bien des équipements publics dont nous avons tous la charge dans nos communes, ce sont les écoles publiques et les crèches municipales. L'école est un lieu hautement symbolique pour concrétiser notre volonté de renaturer nos espaces publics. C'est un lieu symbolique, parce que les conditions de bien-être qu'apporte la végétalisation favorisent la santé et l'apprentissage des élèves. En effet, on apprend mieux dans un environnement végétalisé. Il est symbolique, parce qu'en tant que lieu d'apprentissage et de socialisation, l'école est un lieu primordial pour l'éducation à l'environnement. Cet enseignement commence dès l'entrée dans la cour d'école, si on y intègre des espaces de nature pour observer et expérimenter (dans un jardin potager pédagogique, par exemple). Il est enfin symbolique, parce que l'école n'est pas seulement le lieu des élèves, mais c'est aussi un lieu fréquenté par les parents que nous voulons tous sensibiliser à la nécessité de renaturation pour tous les bienfaits que celle-ci apporte.

Vous le savez, au fil des années, les cours de nos écoles ont été très fortement imperméabilisés de façon quasiment caricaturale, et ont vu la présence végétale réduite à la portion congrue, et parfois même quasiment inexistante, augmentant ainsi, lors des épisodes de fortes chaleurs, la température sur la cour de plusieurs degrés supplémentaires. Ce sont de véritables petits îlots de chaleur. Pour ces raisons, nous avons conçu ce nouveau dispositif d'accompagnement et d'incitation des communes à revégétaliser les cours d'écoles et des crèches grâce à un fonds de concours d'un montant global de 500 000 euros qui s'inscrit d'ores et déjà dans le cadre du Plan Pleine Terre métropolitain qui est en cours d'élaboration, afin de démultiplier les actions de débitumisation et de végétalisation sur l'ensemble de nos 24 communes.

En application du Code général des collectivités territoriales, l'aide apportée par la Métropole ne pourra excéder – c'est la loi – 50 % des dépenses éligibles, et sera plafonnée par commune à 20 000 euros, ou 25 000 euros pour les communes ayant un potentiel fiscal par habitant inférieur à 15 % du potentiel fiscal moyen par habitant de la Métropole, de façon à donner un coup de pouce supplémentaire aux communes aux budgets plus modestes.

Précisons que chaque commune pourra décider d'affecter ce fonds de concours sur une ou plusieurs opérations, selon ses projets. Ceux-ci devront être réalisés entre le 1^{er} mars 2023 et le 31 octobre 2026. Les conditions d'éligibilité sont simples et marquent une volonté de faire différemment. Elles se résument en deux points :

- débitumer au moins 30 % de la surface aujourd'hui imperméabilisée sur la cour, dont au moins la moitié (de cette surface débitumée) devra être végétalisée de façon à permettre une possible canopée avec un peu de temps ;
- respecter les principes de gestion écologique et de prise en compte de la biodiversité en choisissant des essences végétales locales favorables aux pollinisateurs, aux insectes et aux oiseaux, et bien sûr, adaptées à la question du non-arrosage.

Sur cette base, les dépenses d'investissement liées aux prestations de travaux, aux achats de fournitures, de matériaux et de végétaux, ainsi que la location de matériel constitueront les dépenses éligibles qui permettront aux conseils municipaux de solliciter la Métropole par délibération. Chaque année, après réception des travaux et justification des dépenses, nous délibérerons en Conseil métropolitain pour verser les fonds aux communes concernées.

Voilà, en quelques mots, les modalités de ce nouveau fonds de concours pour végétaliser nos cours d'écoles et de crèches à destination de nos 24 communes. Un courrier reprenant tous ces éléments sera adressé prochainement aux maires si nous adoptons cette délibération, ce à quoi je vous invite collectivement. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Fabien Gracia. »

M. Gracia : « Merci, Madame la Présidente. Bonjour à tous. C'est une intervention en forme de célébration. Une célébration, d'abord – Jacques vient de l'exposer – pour souligner la simplicité du dispositif. C'est hyper agréable, parce qu'il y a beaucoup plus de chances qu'il se mette en place. C'est une délibération qui va dans le sens de l'écologie, pour plusieurs raisons.

Premièrement, la végétalisation – Jacques l'a un peu évoqué – est un moyen de lutter contre le réchauffement climatique. Malheureusement, aujourd'hui, nos cours d'écoles et de crèches sont encore pour beaucoup recouvertes d'enrobé et participent à l'effet "îlot de chaleur". Or, Laurent l'a démontré dans une étude assez récente, les arbres sont un des moyens de lutter contre l'effet "îlot de chaleur", avec une baisse potentielle de 10 °C. Bref, ils sont une climatisation naturelle.

Il y a un autre effet de la végétalisation. Même si c'est modeste à l'échelle d'une cour d'école, cela participe à une diminution du risque d'inondation, cela participe à un petit coup de pouce à la biodiversité, et cela participe aussi à un effet de purification de l'air.

Cela me permet d'enchaîner sur le deuxième aspect positif que permet cette délibération : aller dans le sens de la santé. J'évoquais la purification de l'air, mais cela a été démontré, la présence de végétalisation dans les cours d'écoles permet aussi une forme de bien-être physique, mental et émotionnel. Elle apaise les enfants, et cet aspect apaisant participe aussi à une amélioration du climat scolaire.

Enfin, cette délibération qui encourage la végétalisation des cours d'écoles participe à un projet éducatif plus global, à une sensibilisation des enfants à leur environnement végétal. Jacques l'a déjà exposé, mais j'en remets une couche, notamment en citant une étude de l'Institut de veille sanitaire qui a mis en avant que 4 enfants sur 10 ne jouent jamais dehors en semaine scolaire pour cause d'écran, pour cause de peur de la nature, pour cause de peur du salissement, parce que la nature, pour certains est considérée comme quelque chose de sale. Cela signifie que pour tous ces enfants, le seul contact quotidien avec un peu de végétal est celui vécu pendant les récréations à l'école. Végétaliser les cours d'écoles et de crèches, c'est un projet éducatif, celui d'une sensibilisation quotidienne des enfants à la nature pour qu'ils la connaissent mieux et pour qu'ils aient envie de la protéger et d'en prendre soin.

Vous l'avez compris, avec le groupe Écologiste et Citoyen, nous voterons pour cette délibération, et nous vous encourageons à débitumer et à végétaliser les cours d'écoles, de crèches, mais aussi la voirie, les places de parking, etc. – à votre bon cœur – pour la végétalisation. Je vous remercie pour votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Isabelle Leray. »

M^{me} Leray : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Mon intervention se situe dans la continuité de celle que nous avons eue lors du dernier Conseil sur le même sujet. D'abord, nous voulons dire que nous saluons la création de ce fonds qui vient accompagner la volonté et les projets des communes de retirer le bitume dans nos cours d'écoles. Il s'agit à la fois d'un impératif écologique et d'une opportunité pédagogique. Cette amélioration des conditions de vie pour nos enfants, ainsi que pour les enseignants et les agents municipaux qui y travaillent est plus que bienvenue. On partage ce que Fabien, notre collègue, vient d'exprimer.

Concernant les modalités de répartition du fonds, nous avons bien compris qu'il était conçu pour permettre à chaque commune d'en faire usage avec la garantie d'une certaine égalité entre les communes, sans tenir compte des écarts en termes de population. Nous pouvons le comprendre dans un temps qui est celui du lancement de ce dispositif.

Cependant, nous voulons attirer l'attention sur les différences de coûts des travaux et d'urgences environnementales qui existent selon les territoires. En effet, les interventions sur les cours d'écoles en milieu urbain dense s'avèrent souvent plus coûteuses du fait des remblaiements successifs et des fréquentes opérations de dépollution. De plus, c'est souvent sur ces mêmes zones que l'on constate la présence d'îlots de chaleur. C'est donc ici que la plus-value environnementale est la plus importante.

Ainsi, nous souhaiterions que ce fonds, dans le cas où son existence serait prolongée dans le futur, puisse intégrer ces éléments dans le mécanisme de répartition des moyens. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurent Turquois. »

M. Turquois : « Merci, Madame la Présidente. En fait, mon propos va aller dans le sens de celui qui vient d'être évoqué par Madame Leray. Évidemment, on ne peut que saluer le lancement de ce fonds

qui constitue une première étape pour accompagner les collectivités. J'avais bien entendu également que le souhait de la Métropole était de s'assurer, avec une répartition à hauteur de 20 000 euros pour chacune des communes, que l'on soit une grosse collectivité ou une plus petite, que chacun d'entre nous aurait l'opportunité de travailler autour de la revégétalisation des cours d'écoles. C'était, dans le même sens que ce qu'indiquait Madame Leray, un souhait formulé devant vous qu'il ne s'agisse que d'une première étape, et que ce fonds puisse accompagner nos collectivités à la hauteur de l'enjeu, et qu'évidemment, ce ne soit pas qu'un élément symbolique. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Juste un mot d'emblée, avant de redonner la parole aux uns et aux autres. C'est vrai que c'est un sujet que l'on a eu l'occasion de partager, y compris en conférence des maires. Je partage évidemment les propos qui viennent d'être tenus. Si, pour une fois, je fais une exception à la règle et que je prends ma casquette de maire de Nantes dans cette assemblée pendant une seconde, autant vous dire qu'aligner ce fonds au prorata de la population, je ne suis pas sans être intéressée par la question avec nos 114 écoles nantaises.

En revanche – et je crois que l'on peut l'assumer collectivement, et même le saluer collectivement – une nouvelle fois, avec ce dispositif, nous faisons le choix d'apporter une attention toute particulière aux communes qui sont parmi les tailles les plus petites. C'est la réalité, puisque de fait, avec ce fonds, il y a des communes qui pourront opérer ce changement nécessaire sur un nombre important d'écoles par rapport au nombre d'écoles, et pour d'autres communes – c'est le cas pour Rezé, pour Nantes, mais aussi, dans une autre mesure, pour Saint-Sébastien – il est vrai que cela ne concernera qu'une petite partie des écoles. Je crois que l'on peut à la fois continuer à réfléchir pour l'avenir – j'y suis tout à fait ouverte – et considérer que c'est à nouveau un acte de solidarité supplémentaire que la Métropole pose à l'égard des communes de tailles plus réduites. Nathalie Leblanc avait demandé la parole. »

M^{me} Leblanc : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, alors que le sixième rapport du GIEC sonne à nouveau l'alerte, nous sentons, nous savons intimement que les risques liés aux changements climatiques deviendront de plus en plus complexes et difficiles à gérer, avec des vagues de chaleur et des sécheresses de plus en plus fréquentes, à l'image de l'été passé. Avec notre Plan Pleine Terre, nous agissons maintenant pour le climat, pour :

- limiter l'impact des aléas météorologiques sur nos habitantes et nos habitants ;
- permettre à nos enfants de jouer, d'apprendre et de grandir dans un environnement sain, loin du béton et de la pollution ;
- réduire les surfaces minérales qui accentuent la chaleur et empêchent les eaux de pluie de s'infiltrer ;
- restaurer la perméabilité des sols naturels ;
- augmenter la couverture arborée et la végétalisation dans nos espaces publics ;
- créer des îlots de fraîcheur.

Voilà aujourd'hui notre ambition pour demain.

Le fonds de concours spécifique pour la végétalisation des cours d'écoles et des crèches est une mesure égalitaire qui témoigne de notre solidarité métropolitaine envers chacune des communes du territoire. Dans un monde où certains enfants s'évadent à travers leur écran, où la nature n'est plus forcément à la porte de la maison, où le périscolaire prolonge la journée d'école, cette mesure leur permettra de garder un contact physique ou sensoriel quotidien avec l'environnement, la biodiversité, tout en permettant l'émergence de nouvelles activités ludiques. Eh oui, cette ambition que nous portons n'est pas seulement pour permettre à nos enfants d'avoir des cours d'écoles mieux adaptées climatiquement, où la nature reprend sa place avec des sols vivants, offrant de l'ombre en été et de la perméabilité en hiver ; il s'agit aussi d'avoir des cours à leur image, des endroits à observer, à explorer, où jardiner, où se cacher, et qui sait, à terme, où grimper. Ce sont des activités parfois rendues impossibles aujourd'hui par la présence du béton ou du bitume.

Avec cette mesure, toutes nos communes disposeront de nouveaux moyens financiers pour soutenir la réalisation de ces projets. Je pense ici, par exemple, à Laure Beslier et à son équipe municipale qui vont pouvoir lancer un projet de renaturation de l'école primaire Jules Verne, et ainsi inscrire celle-ci dans une démarche de résilience.

Enfin, je souligne que cette mesure n'est pas qu'une mesure sociale ou environnementale, puisqu'il s'agit aussi d'une mesure de santé publique. Notre Métropole assume aujourd'hui pleinement sa volonté de replacer le bien-être et la santé des enfants au cœur du projet éducatif, pour permettre l'épanouissement personnel, le développement moteur, psychologique et social de nos enfants et de nos jeunes.

Avec mes collègues du groupe SERDA, nous soutenons cette délibération qui s'inscrit pleinement dans la continuité des ambitions de notre mandat métropolitain. Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Cela va être très court, Madame la Présidente. Le groupe Union des territoires métropolitains votera cette délibération, parce qu'elle est bonne, je le dis. Au regard de la simplicité du dispositif – mon collègue Fabien Gracia l'a rappelé – il n'y a pas besoin de 36 réunions pour mettre en œuvre quelque chose de simple et de facilement levable pour les collectivités et les maires. Et puis je suis ravi de cette bonification aux petites communes, qui donne effectivement le petit coup de pouce.

Ma troisième joie est de voir à nouveau le vice-président à la végétalisation présent, et de voir que le groupe Vert n'a pas disparu, parce que j'avais un peu peur, lors du dernier Conseil métropolitain, qu'il n'y ait plus de groupe Vert dans cette instance, mais je vois qu'ils sont à nouveau présents, même si je trouve un peu cocasse qu'ils nous donnent des préconisations, compte tenu de leur position lors du dernier Conseil métropolitain. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Puisque vous êtes d'humeur joyeuse, Monsieur le Maire de Vertou, je vous dirai avec tout autant de sourire : "Ne vous inquiétez pas pour le groupe EELV, je crois qu'il est en pleine forme, présent dans la majorité, actif, et je les salue". S'il n'était pas là depuis 18 mois, cela enlèverait à peu près 40 % de vos interventions, cela serait quand même dommage, cher Rodolphe. Sarah El Haïry. »

M^{me} El Haïry : « Merci, Madame la Présidente. Dans la même énergie extrêmement positive, mon groupe souhaitait évidemment saluer cette initiative de fonds de concours. Végétaliser les écoles, c'est bien sûr nécessaire. Mais Madame la Présidente, je pense que les maires ici présents, ainsi que l'ensemble de nos collègues, rejoindront cette idée : allons plus loin ! Il se trouve que nos enfants, pendant les mois de juin et de juillet, sont dans nos centres de loisirs, et on pourrait aller plus loin, en s'appuyant entre autres sur le fonds renaturer la ville, qui se situe évidemment au niveau départemental, mais aussi en accompagnant le fonds d'innovation pédagogique, qui est pour le coup porté par le Gouvernement, certes, mais qui s'appuie sur les projets pédagogiques. Je crois que cette initiative permettrait de faire converger et de jouer "à la nantaise", Madame la Présidente, et permettrait dans nos centres de loisirs, tout au long de l'année, à nos enfants d'être dans des espaces moins bitumés, mais certainement avec plus d'îlots de fraîcheur, plus de projets peut-être d'oasis, voire d'arbres. Ce serait une jolie opportunité, Madame la Présidente, de continuer cette délibération. Voilà, dans la même énergie, une proposition pour aller encore plus loin. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je rajoute deux mots, mais je vous invite à échanger avec les élus en charge plus spécifiquement de ces sujets : en réalité, ce travail sur les centres de loisirs est engagé depuis de nombreuses années (je vois Abbassia Hakem et Mahaut Bertu qui acquiescent). Qui plus est, je rappelle que les lieux qui servent d'écoles et de centres de loisirs sur la ville de Nantes sont très souvent mutualisés. Je vous invite à les visiter, vous verrez que l'on fait coup double. »

Rires.

M^{me} la Présidente : « Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci, Madame la Présidente. Globalement, ce qui est intéressant, c'est que l'on voit bien qu'il y a une évolution de la société, et que les uns et les autres, nous sommes en train de redécouvrir les services que nous rend la nature. C'est plutôt une bonne nouvelle. Ce fonds de concours, nous allons aussi le voter avec mes collègues du groupe Avenir métropolitain, parce qu'évidemment, lutter contre les îlots de chaleur, créer des oasis de fraîcheur est un enjeu majeur, notamment pour les plus fragiles que sont nos enfants. Avoir un fonds de concours qui soit ciblé dans un premier temps sur les cours d'écoles et de crèches est un élément positif, et nous allons donc le soutenir. Désimperméabiliser, récupérer et gérer la question de l'infiltration des eaux pluviales, végétaliser, planter des arbres, créer des mares pédagogiques : l'ensemble de ces opérations va nous permettre de mettre en place des îlots de fraîcheur. Ce sont des opérations qui sont utiles et indispensables, mais elles ne sont pas suffisantes si elles n'infusent pas les aménagements urbains majeurs sur le territoire de la Métropole.

À ce titre, je voudrais dire un mot pour me réjouir que vous ayez enfin décidé de retenir notre

proposition de végétaliser le cours Saint-André. Je vous rappelle que lors d'un Conseil d'avril 2016, je vous avais fait cette proposition. Je me réjouis que cette excellente idée ait été reprise par votre majorité verte et socialiste, et un peu plus.

En revanche, Jacques Garreau a dit tout à l'heure que depuis des décennies, il y avait eu dans les cours d'écoles des aménagements urbains quasi caricaturaux. Malheureusement, mes chers collègues, je constate que ces aménagements quasi caricaturaux continuent sur le territoire de la Métropole. J'en veux pour preuve les travaux qui ont été menés et qui devaient être inaugurés il y a quelques jours sur la place du Commerce. Ils démontrent à quel point la minéralisation d'un espace majeur, central de notre Métropole – 27 000 m² d'espace public – est un sujet sur lequel, malheureusement, vous n'êtes pas au rendez-vous. Comme le disaient nos collègues tout à l'heure, nous souhaitons que ce fonds de concours soit une première étape, pour qu'au fil du mandat... 500 000 euros sur trois ans, cela reste un budget intéressant, mais à l'échelle du budget métropolitain, cela reste relativement modeste. Cela va concerner, globalement, un projet par commune sur les trois prochaines années. Je pense qu'il faut que nous ayons un peu plus d'ambition et que nous puissions débloquer des marges de manœuvre pour augmenter les moyens dédiés à ce fonds, afin que l'ensemble des communes puisse s'engager dans ce dispositif. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

Mme Garnier : « Merci, Madame la Présidente. Dans le prolongement des propos de mon collègue Julien Bainvel, je voudrais juste dire un mot, parce que vous avez annoncé tout récemment des évolutions sur projet Petite-Hollande. Vous avez fait un peu *teasing*, Madame la Présidente, auprès de nos amis de la presse et des habitants de notre Métropole, mais il se trouve qu'aujourd'hui – quelle chance ! – nous sommes tous réunis en Conseil métropolitain. Vous avez parlé, il y a quelques jours, d'un projet métropolitain piloté par la Métropole, financé par la Métropole, et donc nous voulions tout simplement, Madame la Présidente, vous offrir cette opportunité immanquable de nous en dire un peu plus sur ce beau projet. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je vais le faire bien volontiers, puisque vous m'en offrez l'occasion. D'abord, le sujet est effectivement – et je crois que beaucoup l'ont dit – de changer de modèle. Je crois qu'il faut le dire clairement, parce que sur ces sujets, soit on fait un peu de cosmétique, soit on arrange un peu, soit on considère que l'on change de modèle. Notre choix à nous est clairement le changement de modèle. Cela ne se décrète pas, cela se construit, patiemment, morceau de puzzle après morceau de puzzle. Je vais peut-être juste en donner quelques illustrations.

L'histoire démarre d'abord, en vérité, quand on choisit le nouveau projet de la gare. Quand on choisit le nouveau projet de la gare, à l'origine, je le rappelle, le lien avec le Jardin des Plantes n'était pas du tout pensé. En jury, à l'époque avec Alain Robert que je veux saluer, je dis : "On ne peut pas penser une nouvelle gare qui va doubler la capacité de voyageurs sans penser à deux choses. Je veux que demain, quand on sort de gare Nord, on sache qu'à Nantes, les quartiers sont dans la ville, parce qu'une de nos valeurs, c'est que les quartiers sont dans la ville". On pense donc l'aménagement de la gare Nord en pensant le lien avec Malakoff. Cela a été un des critères de choix du projet retenu. Et puis pour gare Sud naît cette idée, qui n'était pas prévue initialement, de dire : "Finalement, ne serait-on pas capables à Nantes de faire du Jardin des Plantes le gigantesque hall d'attente à ciel ouvert de la gare de Nantes ?". C'est de là que naît l'idée du Jardin des Plantes qui sort du jardin. On l'a aujourd'hui presque oublié, tellement les nantais et les habitants de la Métropole se sont appropriés le parvis sud, mais c'est de là que vient ce choix.

Ensuite, il y a une deuxième étape. Les services, initialement, me disent : "Madame la Présidente, on ne peut pas engazonner le tramway devant la gare". Alors je demande à ce que l'on travaille autrement, parce que je considère, déjà à ce moment-là, que l'on doit donner un signe. C'est la deuxième étape : le tramway engazonné. Ce fil se poursuit, ce que l'on appelait alors la "promenade de la gare à la Loire" n'est autre que la première branche de l'étoile verte que nous sommes en train de constituer. On arrive devant le miroir d'eau, qui est aujourd'hui l'un des espaces les plus utilisés par les familles pendant les beaux jours. Je ne doute pas que cela va revenir tout prochainement.

On arrive à l'étape Feydeau-Commerce. Je le rappelle, à ce moment-là, lorsque nous choisissons Jacqueline Osty, c'est une petite rupture dans le monde de l'urbanisme : confier à une paysagiste, dans une grande ville, un projet d'aménagement au cœur de la ville. Jacqueline Osty nous fait des propositions avec une double commande. Dans ce lieu, Feydeau-Commerce, on veut plus de nature et plus de sécurité. C'est la double commande que nous avons passée à Jacqueline Osty, et je l'assume totalement : moins de caches pour les dealers, parce que je fais de la sécurité des Nantaises et des Nantais une priorité, et plus de place pour la nature en ville.

Alors j'entends quelques impatiences qui s'expriment. Je suis ravie, cela veut dire que l'on est

d'accord sur le fait qu'il faut plus de nature. Je dis que par définition, il faut laisser à la nature un peu de temps pour pousser, donc je donne rendez-vous, en ce qui concerne Feydeau, dans un an, dans 18 mois, pour que chacun puisse juger si ce qui a été proposé est conforme au dessin initial qui nous a été proposé par Jacqueline Osty.

Nous avons ensuite la question de Commerce. C'est vrai, vous avez raison, Julien Bainvel, le niveau de contrainte est plus fort. Je vous invite à vous renseigner sur ce qu'il y a en-dessous de Commerce, et vous verrez que là aussi, la nature ne pousse pas n'importe où, il y a un certain nombre de niveaux de contraintes.

C'est là que l'on en arrive au lien, en effet, avec le projet Petite-Hollande, parce que vous voyez que tout cela est pensé dans une continuité, dans une cohérence. Nous avons lancé un grand travail sur le projet Petite-Hollande. Il est piloté par Henri Bava, il y a eu tout un travail de dialogue citoyen. Dès le début, nous avons posé deux choses : plus de nature et la conservation du marché. Il s'agissait, pour moi, des deux entrants impératifs du projet. Il y a eu un premier travail de réalisé, et après l'été que nous avons connu, de la même manière, j'ai personnellement demandé aux services de réfléchir à ce que l'on pouvait faire sur Graslin, de réfléchir à ce que l'on pouvait faire sur la place Royale, de réfléchir à ce que l'on pouvait faire sur le cours Saint-Pierre et le cours Saint-André. J'ai demandé à ce que l'on puisse aller encore plus loin sur la capacité de résilience de ce projet. Je l'ai fait pour deux raisons.

D'abord, nous avons un doute sur le fait qu'un certain nombre d'arbres tels qu'ils étaient avec les travaux puissent effectivement perdurer, parce que je considérais que nous devions passer un cap supplémentaire. Je vais dire les choses dans la plus grande transparence : Henri Bava est venu présenter sa copie lundi aux élus qui pilotent ce projet. Je crois que nous avons là un projet de son temps, un projet qui passe un cap supplémentaire dans la renaturation. J'y suis très attachée, on va donc pouvoir revenir vers les habitants pour le partager. Je vous propose de monter un temps de réunion spécifique pour vous présenter les enjeux tels qu'ils avaient été posés. Ils sont maintenus, mais on va plus loin sur la nature, sur la résilience, sur la création d'îlots de fraîcheur, en travaillant de manière très précise avec les projections de température – à quel endroit, comment cela se passe –, tout en gardant le marché et la conjugaison des enjeux de sécurité.

Je termine le fil, puisque l'histoire ne s'arrête pas là. Je rappelle que quand nous avons fait le choix de réaménager de manière temporaire le quai de la Fosse, avec cette idée du quai des Plantes, c'était aussi pour préfigurer ce que ce serait demain. Cette première branche de l'étoile verte prend forme étape après étape. Laurent Turquois. »

M. Turquois : « Merci, Madame la Présidente, pour cette jolie balade à Nantes. »

M^{me} la Présidente : « Je vous en prie. »

M. Turquois : « Combien ce projet d'intérêt général va-t-il coûter à nos 23 communes ? C'est juste pour souligner que la solidarité affichée pour la revégétalisation des cours d'écoles n'est pas systématique quand il s'agit de très grands projets, qui à mon avis vont largement dépasser les 500 000 euros sur 3 ans. J'aimerais quand même bien – outre le fait que vous allez me réexpliquer qu'il n'y a évidemment pas que des Nantais qui fréquentent ces lieux-là, mais sans doute de manière beaucoup plus large, la Métropole – faire le lien entre les deux, s'il vous plaît. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je le redis, il n'y a absolument rien de nouveau sur ce projet. C'est un projet connu, voté. Je crois même que les quelques inflexions que je viens d'évoquer iront dans le sens de la sobriété, y compris de la sobriété financière. Je crois que vous pouvez être tout à fait rassuré. Jacques Garreau, et ensuite nous mettrons aux voix la délibération. »

M. Garreau : « Je voulais juste confirmer, puisqu'il y a eu plusieurs interventions dans ce sens, que ce nouveau dispositif innovant se voit affecté d'un budget global de 500 000 euros. Nous en tirerons collectivement le bilan en termes d'actions concrètes menées sur nos 24 communes en 2026. Il reviendra alors aux élus métropolitains de voir si cette première étape en nécessite une seconde. Il y a eu plusieurs interventions dans ce sens.

Je voulais aussi rappeler que le dispositif est relativement sobre. La première étape est une étape de concertation, bien évidemment, avec les équipes enseignantes et les parents d'élèves. Là, ce sont les communes qui vont être à pied d'œuvre, on a l'habitude de le faire. Il faudra bien évidemment, par rapport à la crainte exprimée par notre collègue Fabien Gracia, que l'on fasse bien percevoir – je pense que les esprits sont prêts aujourd'hui – qu'avec une cour végétalisée, oui, les enfants sortiront peut-être un peu moins « tout neufs » du *dressing* en revenant de l'école, c'est possible. Il y a un

travail de conviction, et je crois que les esprits sont aujourd'hui prêts à ce chemin. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité. »

4 – CONTRAT OPÉRATIONNEL DE MOBILITÉ (COM) DU BASSIN CENTRE LOIRE-ATLANTIQUE – APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Pour la délibération n°4, nous avons un certain nombre d'élus qui, conformément aux règles en vigueur, doivent sortir de la salle. Je vois qu'ils anticipent : Julien Bainvel, Mahaut Bertu, Anne-Sophie Guerra, Sandra Impériale, Richard Thiriet, Rodolphe Amailland, Cécile Bir, Pascal Bolo, Erwan Bouvais, Véronique Dubettier-Grenier, Carole Grelaud, Ali Rebouh et Laurent Turquois. Je donne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Bonjour à toutes et à tous. Je précise juste que si les collègues doivent quitter la salle, c'est parce qu'ils siègent au Conseil régional ou au Conseil départemental qui sont intéressés par l'objet de la délibération, qui est le contrat opérationnel de mobilité du bassin Centre Loire-Atlantique. Ce contrat opérationnel de mobilité trouve son origine dans la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 qui a permis à la Région d'avoir une nouvelle compétence en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité sur l'ensemble de la région, et également un rôle de coordination. Elle doit conclure, à l'échelle de chaque bassin de mobilité, un contrat opérationnel de mobilité avec les autorités organisatrices de mobilité, les départements, et les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux concernés, à savoir la SNCF, et plus spécifiquement SNCF Gares & Connexions et non pas la SEMITAN, ce qui explique que les élus qui siègent au sein de la SEMITAN peuvent rester dans la salle.

Très simplement, l'objectif est de renforcer les partenariats et les coopérations noués entre les territoires depuis de nombreuses années maintenant à l'échelle du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et des territoires voisins dans le cadre de l'Alliance des territoires. En effet, si nous travaillons effectivement avec la Métropole nazairienne depuis maintenant de nombreuses années, ce n'est pas forcément le cas avec les autres intercommunalités sur ce domaine des mobilités.

Il y a eu, en novembre 2021, une première conférence ligérienne des autorités organisatrices de la mobilité qui a lancé le processus d'élaboration de ces contrats à l'échelle régionale. Ensuite, il y a eu un certain nombre d'échanges techniques et politiques pour définir la bonne échelle pour les bassins de mobilité, puisque la Région avait libre autorisation pour définir les bassins. Nous avons travaillé avec les collègues pour essayer de les définir de la façon la plus logique possible, en asseyant ce bassin sur un territoire de vie, un territoire d'échanges entre Nantes Métropole et les intercommunalités environnantes.

Il y a aujourd'hui 11 EPCI dans ce bassin de mobilité, et le contrat va donc assez logiquement associer ces 11 EPCI, le Département, la Région, et SNCF Gares & Connexions.

Il y a eu un vrai travail de fait pendant à peu près un an, depuis le mois de mars 2022 jusqu'à aujourd'hui, pour définir les actions et les objectifs prioritaires. De notre côté, nous avons mis en avant un certain nombre d'objectifs qui nous semblaient importants. L'interopérabilité entre le réseau urbain et le réseau interurbain permettrait, par exemple, la création d'un réseau type service express métropolitain, donc à la fois des RER métropolitains – je vous confirme que nous y travaillons bien avec la Région – mais complétés notamment par l'offre Aléop qui, évidemment, vient là où il n'y a pas de voie ferrée. Il y a également l'offre de transports en commun, l'offre de vélos, et notamment de service vélo et de connexion pour des vélos entre les territoires, de façon à faire en sorte qu'il n'y ait pas de rupture entre la fin du territoire de Nantes Métropole et le début du territoire d'un EPCI.

Évidemment, on le précise dans la délibération, l'annonce par le Gouvernement de développer le RER dans 10 métropoles nous a incités à mettre les bouchées doubles pour être dans les premières métropoles qualifiées pour ce projet.

Nous avons également insisté sur la nécessité de développer les pôles d'échange et les P+R. Mais aussi insisté sur la mise en place d'une nouvelle offre de covoiturage cohérente à l'échelle du bassin de mobilité, puisque vous savez que notre Covoit'Tan qui est dans l'offre Libertan n'est valable que sur notre territoire, le territoire de Nantes Métropole. Cela pose évidemment question, puisqu'il y a aussi beaucoup d'échanges qui se font entre l'extérieur de Nantes Métropole et Nantes Métropole. Cela nécessite de redéfinir cette offre de covoiturage.

Nous avons également travaillé sur l'interopérabilité de nos billettiques.

Et nous avons souhaité que le déploiement de la zone à faibles émissions soit inscrit dans le contrat

opérationnel de mobilité, et que ce projet soit bien partagé à l'échelle du bassin, pour que des mesures d'accompagnement puissent être pensées à cette échelle, et pour que le périmètre concerné par la zone à faibles émissions soit aussi partagé avec les collègues des intercommunalités environnantes. Évidemment, si jamais ce n'était pas le cas, on serait sans doute passés à côté d'un certain nombre de sujets, d'actions et d'accompagnements.

Il y a un petit point sur lequel nous devons continuer à travailler, c'est le plan de financement favorisant la mobilité et l'intermodalité à l'échelle de ce bassin.

Ce contrat, très spécifiquement, comporte 20 fiches actions réparties en 8 chantiers de travail prioritaires. Les actions emblématiques qui ont été retenues sont les suivantes :

- Mettre en œuvre un réseau type service express métropolitain, dont le RER métropolitain (ça, c'est plus spécifiquement porté par la Région et par Nantes Métropole).
- Déployer une offre socle de transport à la demande sur le bassin. Il s'agit plus de l'ensemble des autres EPCI avec la Région.
- Expérimenter des lignes de covoiturage. Ici, il s'agit en fait d'un service de covoiturage spontané, accessible avec une sorte de ligne virtuelle et des arrêts qui sont identifiés. Région, EPCI et Nantes Métropole, tout le monde va y participer.
- Mailler le bassin de nouveaux itinéraires cyclables. Là aussi, Région, EPCI, Nantes Métropole et Département – qui a gardé cette compétence – y participent.
- Simplifier le parcours usager, notamment avec la billettique. Cela concerne Nantes Métropole et la Région. Il y a de petits sujets techniques : la bataille du QR code contre le code-barres, par exemple. À un moment, il faut avoir un outil numérique qui permette de traiter les deux.
- Accompagner les habitants du bassin vers la mise en place d'une zone à faibles émissions. Là, c'est effectivement porté par la Métropole, puisque c'est nous qui sommes concernés, et pas forcément Saint-Nazaire, qui est sur un autre contrat opérationnel de mobilité.

J'en profite donc pour vous dire que nous allons aussi porter le projet de la grande enquête déplacements qui a lieu, à peu près, tous les 9-10 ans, et qui est extrêmement important. C'est une enquête très lourde qui vient interroger plusieurs dizaines de milliers de personnes sur le territoire du département. Elle a un gros impact pour nous, puisqu'elle participe à l'évaluation de notre PDU, et elle nous permet d'avoir des données longues dans le temps et fiables, parce qu'elle comporte un grand nombre de personnes interrogées. Cela vient compléter un baromètre mobilité qui est plus ponctuel, mais évidemment, avec un échantillon plus réduit, et donc un peu moins pertinent.

Nous prenons l'engagement de :

- Mettre en œuvre ce contrat sur la période 2023-2028.
- Veiller à ce que chacune et chacun prenne part à la mise en œuvre des actions dans les rôles qui sont définis par le contrat.
- Collaborer dans une logique d'amélioration continue et d'expérimentation au service des usagers.
- Contribuer à l'évaluation de nos actions inscrites.
- Communiquer et rendre compte de l'avancement des actions en mentionnant la contribution de l'ensemble des parties prenantes, sachant qu'il y aura une évaluation à mi-parcours, donc au bout de deux ans et demi, à peu près, et une évaluation en fin de contrat.

Je vais vous lister rapidement les signataires de ce contrat, et vous allez voir que c'est vraiment tout autour de Nantes Métropole : la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo, la Communauté de communes de Nozay, la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres, la Communauté de communes Estuaire et Sillon, la Communauté de communes Sèvre et Loire, la Communauté de communes Sud Estuaire, la Communauté de communes Sud Retz Atlantique, la Communauté de communes de Grand Lieu Communauté, Nantes Métropole, la Communauté de communes Pays de Blain Communauté, la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz, le Département, la Région, et SNCF Gares & Connexions, comme je l'ai indiqué. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Guillaume Richard. »

M. Richard : « Merci, Madame la Présidente. On peut se réjouir de cette délibération qui associe notre collectivité au travail engagé par la Région. Il s'agit en effet de valider le premier contrat opérationnel de mobilité des Pays de la Loire. C'est un premier contrat au niveau régional, mais également le premier contrat au niveau national, ce que nous pouvons relever avec fierté.

Une nouvelle fois, la Région démontre sa capacité à anticiper et à proposer une vision sur les sujets de mobilité, et à le faire en l'adaptant à chaque territoire. J'ajoute que c'est aussi l'occasion pour les 11 EPCI signataires de définir leurs priorités et leurs objectifs concrets pour développer toutes les

offres. L'engagement se fera donc sur toutes les mobilités, du TER au vélo, en passant par les cars interurbains ou encore le covoiturage.

L'objectif est simple : développer l'offre, l'enrichir et la diversifier, afin qu'elle s'adapte au mieux à tous les territoires, les besoins de Saint-Mars-la-Jaille n'étant évidemment pas les mêmes que ceux de Nantes.

Je profite de ce dossier, puisqu'une fiche actions y est consacrée, pour redire le soutien du groupe Avenir métropolitain au projet de RER métropolitain dont vous venez de parler. Il vient confirmer l'ambition de la Région. Il est indispensable que l'État valide cette candidature et soutienne notre territoire dans le développement du RER métropolitain qui fera partie, à terme – nous l'espérons – du schéma interurbain de demain.

Ce COM est adapté aux besoins du territoire, il est complet, car il prend en compte tous les sujets : l'offre, l'intermodalité, la billettique, la tarification intégrée, ou encore le service aux usagers. Nous le voterons donc avec enthousiasme.

Je crois aussi que c'est l'occasion de souligner le consensus sur la création d'une nouvelle desserte pour anticiper l'aménagement futur de l'aéroport. J'ai néanmoins une inquiétude sur votre vision et sur le positionnement de votre majorité à ce sujet : à savoir si les bases que nous jetons pour l'aménagement de l'aéroport sont communes. Une grande partie de votre majorité souhaite ajouter des contraintes à l'actuel aéroport, au risque de perdre, à terme, des opérateurs. Qui dit "moins d'opérateurs", dit "moins d'activité et moins d'attractivité". De notre côté, nous souhaitons un aéroport sans contrainte supplémentaire pour que les opérateurs restent et trouvent un intérêt à exploiter leur activité à partir de Nantes. Parler de la nouvelle desserte, c'est essentiel, mais cette desserte doit engager un projet proportionnel à ce que sera l'aéroport.

Pour travailler pour cette intermodalité, il faut espérer une réponse rapide de l'État sur la concession, c'est évident, mais je crois aussi que nous devons parler d'une même voix autour de la Région et de la Métropole pour porter un projet ambitieux, et surtout un projet visionnaire. Saurez-vous donc associer l'entièreté de votre majorité, même ceux qui sont à l'origine de 40 % de nos interventions, autour d'une ambition qui porte Nantes comme la porte d'entrée du Grand Ouest ? »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je dis juste un mot dans la suite de ce qui vient d'être dit. Je vais dire un mot de l'aéroport et de ce qui, je crois, pourrait faire consensus dans ce que l'on pourrait demander collectivement à l'État au vu de l'incapacité actuelle, évidente, confirmée de l'État à traiter dans un délai décent les questions afférentes à l'aéroport.

Nous avons des problèmes sur ce sujet, nous le savons tous. L'absence de transparence est le premier. Qui est le chef, la DGAC ou le Ministre ? Il s'agit du deuxième problème. Le troisième problème, ce sont des engagements qui ont été pris et que personne n'est en capacité de nous confirmer : la protection des populations et la modernisation de l'aéroport.

Sur ce sujet, j'attends que l'État fasse son boulot. J'attends sur ce sujet que l'État donne les éléments de la transparence. J'attends qu'il nous dise si oui ou non il finit sa négociation, dont tout le monde sait ce qu'il en est, mais dont personne n'a le droit de parler. J'attends qu'il nous dise, en fonction de ces résultats, ce qu'il compte faire. J'attends qu'il dise enfin à ce territoire – enfin ! – comment il compte sortir de cette situation.

En attendant, nous, sur ce territoire, je pense que l'on pourrait collectivement exiger une chose. Puisque l'État est en réalité en immense difficulté sur ce sujet de l'aéroport, nous pouvons, nous devrions, je suggère que tous ensemble nous disions : "Nous devons être prioritaires sur le RER métropolitain. Puisque vous n'êtes pas capables d'avancer dans le délai qui nous a été promis sur l'aéroport, vous devez non seulement répondre aux questions qui sont posées, mais aussi mettre en œuvre deux priorités : l'amélioration du trajet Nantes-Paris tel qu'il est actuellement – qui est quand même, convenons-en, largement perfectible, nous l'avons déjà dit les uns et les autres –, et deuxièmement, nous devrions être prioritaires sur les choix qui seront faits sur le RER métropolitain". Je crois que ce sujet pourrait fédérer très largement le territoire ; pas simplement la Métropole, mais la Métropole, la Région et les territoires concernés. Puisque l'on est là au cœur des enjeux d'alliance des territoires, je pense que ce serait un beau sujet d'alliance qui pourrait collectivement être porté. »

Applaudissements

M^{me} la Présidente : « Tristan Riom. »

M. Riom : « Merci. Je voulais réagir à ce qui a été dit. Je suis évidemment d'accord avec ce qu'a dit la Présidente, mais je trouve le discours que j'entendais juste avant relativement caricatural. C'est-à-dire que ce modèle de "plus d'activité pour plus d'attractivité", c'était super au siècle dernier, mais je pense que l'on a un petit peu changé d'époque. Vous nous invitez à avoir une vision pour le territoire,

mais en fait, on l'a cette vision, c'est juste qu'elle est connectée aux enjeux de ce siècle. Il faut prendre en compte la limitation des ressources, il faut diminuer nos émissions de gaz à effet de serre, et cela ne passera pas par "plus d'avions". Ça, c'est un fait scientifique, ce n'est pas moi qui le dis, vous pouvez lire tout un tas de choses, de rapports qui l'explicitent.

Maintenant, je vous invite aussi à écouter ce que disent les différents élus des communes de la Métropole. On l'a entendu très clairement à la Convention métropolitaine que l'on a eue samedi dernier, les élus nous disent : "Il faut limiter, il faut mettre des règles autour de l'exploitation de l'aéroport". Votre proposition de ne pas mettre de règles, je la trouve délirante d'un point de vue environnemental, du point de vue du réchauffement climatique, mais aussi d'un point de vue "santé des habitants". On a un aéroport qui est proche de la ville, et en termes de pollution de l'air, en termes de pollution sonore, on ne peut pas se permettre de ne pas avoir de régulation. Pour tous ces arguments, il faut impérativement que l'on reterritorialise cet aéroport, que l'on en fasse un enjeu démocratique. C'est ce que nous invite à faire l'ensemble des élus, ou en tout cas une grande majorité d'entre eux qui s'est exprimée samedi dernier. C'est aussi ce que veulent nos habitants, donc sortons de ces clichés, connectons-nous au XXI^e siècle. Il s'agit justement de se ressaisir de ces enjeux et de redéployer des offres de transports locaux, notamment avec le RER métropolitain auquel je souscris tout à fait. »

Applaudissements

M^{me} la Présidente : « Merci. Guillaume Richard. »

M. Richard : « Merci, Madame la Présidente. En réponse à votre collègue, ce que nous disons, c'est que nous ne souhaitons pas avoir plus de contraintes que celles qui existent actuellement, par exemple sur le couvre-feu ou sur le nombre de places de parking pour les avions basés. Nous souhaitons nous assurer que l'engagement qui avait été pris à l'époque où nous avons dit "non" à l'aéroport soit en lien avec ce que vous aviez dit à l'époque. C'est-à-dire qu'à l'époque, vous nous disiez : "Nous pourrions aménager l'aéroport de Nantes". Aujourd'hui, maintenant que nous y sommes, vous nous expliquez que nous devons ajouter des contraintes qui nous emmènent vers un aéroport qui fera que Nantes ne sera plus la première porte d'entrée du Grand Ouest. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

M^{me} Garnier : « J'ai juste une question pour Tristan Riom. Puisqu'il fait partie, je crois, d'un mouvement politique qui s'est opposé avec beaucoup de vigueur au transfert de l'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, puisqu'il parle, à juste titre, de "santé publique", de "santé des habitants", puisque l'on va réfléchir aussi aux zones à faibles émissions, que dit-il aux dizaines de milliers de Nantais supplémentaires qui seront survolés par les avions à compter de 2025, quand la dérogation actuelle sera tombée ? Personne n'en parle jamais. Ce ne seront pas que des Nantais, mais aussi des habitants de la Métropole qui, dans le cadre des nouvelles trajectoires qui se dessinent, seront survolés par des avions, alors qu'ils ne le sont pas aujourd'hui. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Madame Guillon. »

M^{me} Guillon : « Merci. Madame la Présidente, chers collègues, pour ma part, je vais en revenir à la délibération. Le contenu de ce contrat opérationnel de mobilité est prometteur à double titre. Tout d'abord, l'alliance des 11 EPCI du Département et de la Région témoigne d'une volonté politique partagée d'abolir les frontières de nos territoires en plaçant la question des mobilités au cœur de l'aménagement équilibré de ceux-ci.

Par ailleurs, l'exhaustivité des modes de déplacement inscrits à l'ordre du jour de ce contrat, tous jugés complémentaires, est susceptible d'apporter à chaque territoire une ou des solutions appropriées. Cette collaboration semble être de bon augure pour préparer demain l'accueil du futur RER métropolitain dans les communes de la Métropole, bien sûr, mais aussi dans celles au-delà de la Métropole, qui en ont nécessairement besoin pour répondre aux problématiques de déplacement causées par l'attractivité économique et démographique de notre territoire.

Au nom de mes collègues du groupe Union des territoires métropolitains, je formule le souhait qu'un même esprit de coopération souffle sur la mise en œuvre de la future ZFE, de sorte qu'elle ne s'impose pas unilatéralement aux usagers du territoire élargi de la Métropole qui ne pourraient plus accéder au cœur de la ville, mais qu'elle s'inscrive dans une réelle concertation entre tous pour prendre en considération la diversité des usages de nos concitoyens. Je vous remercie de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Nicolas Martin. »

M. Martin : « Merci, Madame la Présidente. On parle beaucoup “avion”, et on a raison. Je soutiens et nous soutenons, au nom du groupe Écologiste et Citoyen, tous les habitants qui sont aujourd’hui survolés, notamment de nuit, avec de nombreuses exceptions, ce qui est un vrai scandale, je pense, pour la qualité de vie de ces riverains. Je crois qu’il faut vraiment que l’on fasse respecter ce moratoire sur la non-circulation des avions de nuit de façon beaucoup plus stricte.

Si je reviens à l’essentiel de ce contrat opérationnel de mobilité, je ne crois pas qu’il porte sur l’avion, mais plutôt sur l’enjeu des mobilités ferroviaires. Bien sûr, aujourd’hui, on a une vraie alliance des territoires sur la question des transports en commun. Je pense que Nantes est citée dans un certain nombre de palmarès nationaux, voire internationaux sur la performance de ses transports en commun, mais on voit bien que notre aire urbaine dépasse aujourd’hui largement la Métropole. On est aujourd’hui à plus d’un million d’habitants sur cette aire urbaine, et sans l’utilisation d’un train et d’un RER métropolitain efficaces, on aura des difficultés d’accès à la centralité et on n’atteindra pas nos objectifs climatiques.

J’interpelle bien sûr l’État sur sa capacité, au-delà des annonces, à nous accompagner financièrement et rapidement, parce que ces enjeux... Johanna l’a rappelé : la bifurcation, c’est maintenant, ce n’est pas dans 10 ans. Ce contrat opérationnel doit entrer en vigueur tout de suite, avec des moyens humains et financiers immédiats pour pouvoir se mettre en ordre de marche, pour pouvoir y répondre et relever le défi. Le défi c’est que demain, quand j’habite à Savenay, je puisse bénéficier d’une fréquence de l’ordre de la demi-heure, régulière, sur toute la durée de la journée, ce qui me permettra d’accéder à la centralité. [reformulation 1:41:53] Je rappelle qu’aujourd’hui, 7 habitants sur 10 habitent à moins de 5 km d’une gare, donc l’enjeu est majeur en termes de flux. On ne viendra pas de Savenay en vélo. Par contre, de Savenay, on pourra aller à la gare. À 5 km de Savenay, on a aujourd’hui une aire d’influence très importante qui permet d’accéder à ce train, et ce sont bien là les enjeux sur lesquels il faut que l’on agisse tout de suite. Il ne faut pas perdre de temps pour déployer les moyens nécessaires. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Je pense que beaucoup de choses ont été dites sur l’aéroport, on en reparlera quand on parlera de l’aéroport. Concernant l’entrée halte ferroviaire, c’est vrai que c’est un progrès important, y compris parce que cela va permettre de doubler la voie à certains endroits, notamment à la halte ferroviaire, ce qui permettra de faire circuler davantage de trains. On l’oublie, mais avec une voie unique, il est difficile de faire circuler beaucoup de trains. Je crois qu’avec deux ou trois doubléments possibles, cela permettra aux trains de se croiser, et donc de ne pas se télescoper – c’est mieux – quand ils sont en voie unique. C’est donc une opportunité de desserte de l’aéroport, mais on en profite aussi pour améliorer tout simplement la desserte tout court du territoire du Pays de Retz.

Pour être très honnête, je me rappelle avoir pris en charge la question des mobilités en 2014. En 2014, on parlait déjà de l’étoile ferroviaire, on parlait déjà d’un accroissement de l’offre, donc je salue les élus qui, au-delà des changements de majorité politique, ont su tenir ce cap avec détermination et dans l’intérêt général, puisque le développement de l’offre ferroviaire est d’intérêt général, elle n’est pas de gauche ou de droite. Je pense qu’aujourd’hui, on doit dépasser ces questions et reconnaître que là, les territoires ont besoin de cette offre accrue. Il se trouve que l’on a plus de conseillers régionaux dans la salle, mais l’honnêteté intellectuelle me pousse à vous indiquer les éléments suivants.

À terme, on travaille sur une fréquence à la demi-heure en heure de pointe élargie. “Heure de pointe élargie”, cela veut dire qu’au lieu de faire deux heures, elles pourront en faire un peu plus. On travaille également sur une fréquence à l’heure en heures creuses. Pour beaucoup de territoires, ce pourraient être des moyens supplémentaires pour se déplacer, que l’on soit pendulaire ou que l’on soit non pendulaire et que l’on ait juste besoin de venir sur le cœur de l’agglomération. On travaille aussi sur la diamétralisation, ce qui est intéressant pour traverser l’agglomération sans avoir besoin de descendre de son train, tout simplement, et de prendre une correspondance.

Ce sont des éléments qui sont travaillés aujourd’hui. Vous voyez l’intérêt de travailler avec Gares & Connexions et l’autorité organisatrice du ferroviaire. Il restera à traiter la question du cofinancement, mais il n’y a pas de raison que l’on n’y arrive pas, surtout si l’État met les moyens pour faire en sorte que cela puisse se faire plus rapidement.

Sur le reste du contrat opérationnel de mobilité, beaucoup de choses ont déjà été dites, mais sur la zone à faibles émissions, il faut tordre l’idée que la Métropole ne serait plus accessible aux véhicules qui viennent de l’ensemble des territoires. Ce ne sera pas le cas. Pourquoi ? Parce que l’expression

a déjà été utilisée par d'autres, mais il ne faut pas que cette zone à faibles émissions devienne une zone à forte exclusion. Autrement dit, nous sommes dans une métropole qui bénéficie d'une certaine ventilation naturelle – disons les choses comme ça –, ce qui nous permet d'avoir, en règle ordinaire, une qualité d'air qui n'est pas forcément classée tout le temps comme "bonne", mais au moins comme "moyenne". Cela veut dire que l'on a à bâtir une stratégie de ZFE qui soit une stratégie relativement raisonnée. On n'est ni Grenoble, ni Lyon, ni d'autres métropoles où rien qu'en arrivant aux alentours de la métropole, on peut percevoir la pollution de l'air. On a un objectif qui est relativement simple : 10 % de réduction des émissions de particules fines. Cela devrait nous permettre d'atteindre des normes qui soient des normes du futur, puisque l'on sera sans doute un petit peu en avance.

On travaille évidemment avec les territoires voisins, avec Tristan Riom avec qui je copilote le dossier. Il va de soi, évidemment, que l'on a déjà eu au moins deux ou trois réunions avec les territoires environnants. On va continuer à travailler pour faire en sorte – je crois d'ailleurs qu'il y a une réunion prévue dans quelques semaines – qu'au fur et à mesure que l'on avance dans la réflexion, on teste avec les collègues des territoires environnants, en disant : "Qu'en pensez-vous ? Est-ce jouable ou pas ?".

À la fin, c'est évidemment nous qui prendrons la délibération, donc c'est nous qui prendrons nos responsabilités, mais l'objectif est d'atteindre ce niveau de réduction d'émissions en essayant de faire en sorte que la mesure ne soit pas socialement ou économiquement injuste et inacceptable pour les uns ou pour les autres. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je voudrais juste revenir sur les débats qui se sont esquissés avant de mettre aux voix la délibération.

D'abord, vraiment, sur la question de l'aéroport, je le dis très simplement, très tranquillement, mais aussi très fermement : le silence de l'État et de ses représentants sur ce sujet est assourdissant. Personne n'a de réponse aux questions que nous posons inlassablement. Je n'en citerai que deux.

Du point de vue des habitants, du point de vue des Nantais, du point de vue des habitants de la Métropole – et au-delà – qui seront survolés, qu'en est-il ? Qu'en est-il du calendrier ? Qu'en est-il de la double approche ? Qu'en est-il du changement de trajectoire ? Cette question est cruciale, elle est déterminante. L'État ne peut pas rester sur ce silence assourdissant.

La deuxième question, c'est : qu'en est-il des promesses de modernisation attendue par les acteurs économiques ? Oui, cet aéroport doit être modernisé, c'est une évidence. Je le redis, ce silence ne peut pas continuer de cette manière. C'est une question de transparence, c'est une question d'efficacité, c'est une question absolument déterminante pour notre territoire.

Je vous dis une chose dont je suis convaincue : le Gouvernement patauge sur ce dossier. Il y aura du retard, j'en suis intimement convaincue. Il y aura beaucoup de retard, alors préparons-nous à faire alliance collectivement – je le redis – pour dire à l'État : "Apportez des réponses sur l'aéroport. Mais on sait qu'en vérité, vous êtes dans l'incapacité de tenir les engagements que vous avez pris, de tenir les délais que vous avez pris". Battons-nous pour dire : "Nous devons être prioritaires à l'échelle du pays pour faire partie des quelques territoires qui obtiendront un RER métropolitain". Je crois profondément que ce peut être le nouveau sujet d'alliance de notre territoire dans sa diversité.

Je mets aux voix la délibération qui nous a été présentée. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

| |
|---|
| 5 – CARQUEFOU/NANTES ERDRE – SECTEUR CHANTRERIE/BOISBONNE/EUROPÉENS – AMÉLIORATION DE LA DESSERTE EN MODES DOUX ET EN TRANSPORTS EN COMMUN – MODIFICATION DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE |
|---|

M^{me} la Présidente : « Délibération n°5, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « La délibération n°5 concerne le projet de desserte Carquefou/ Nantes Erdre, et notamment la liaison Chantrerie/ Boisbonne/ Européens. Il s'agit d'améliorer la desserte en modes doux et en transports en commun. Nous devons modifier l'enveloppe financière prévisionnelle et lancer une procédure adaptée.

C'est un projet qui a été approuvé à la fois par une décision du 12 juin 2020 et par une délibération qui est venue confirmer cette décision le 16 octobre 2020, pour un montant de 4 217 790 euros TTC pour la phase 1 (puisque'il y a deux phases prévues dans ce chantier).

La phase 1 concerne la création d'une voie verte le long du boulevard des Européens, entre la route de Gachet et le chemin de la Savaudière, et le long de la rue de la Tourtelière, pour le raccorder aux aménagements existants sur la route de Carquefou. Cela fait 1 600 m d'aménagement pour les piétons et les vélos, ce qui permettra d'améliorer la desserte des sites de la Chantrerie et de la Fleuriaye. Ces axes sont identifiés comme structurants dans le schéma directeur des itinéraires cyclables.

Nous prévoyons aussi la création d'un couloir de bus central sur le boulevard des Européens, entre le giratoire de Boisbonne et de la Savaudière, et de modifier la géométrie du giratoire de Boisbonne pour faciliter les insertions des véhicules et fluidifier la circulation.

La phase 2, dont je vous reparlerai après, c'est la suite : la création d'une voie verte le long du boulevard des Européens, entre Savaudière et le giratoire Fleuriaye, la création d'un couloir de bus central sur le même boulevard entre les giratoires de Savaudière et de Fleuriaye, et la modification du giratoire de la Fleuriaye pour les mêmes raisons.

Les études d'avant-projet ont été réalisées sur tout l'axe du boulevard des Européens, phase 1 et 2. Il s'est rajouté la nécessité de prendre en compte des enjeux environnementaux du site, puisque nous avons quelques zones humides, des espaces paysagers protégés, des espaces boisés classés qui ont nécessité de réaliser des études complémentaires et d'adapter évidemment les aménagements pour limiter leur impact, notamment sur le Qui bus, sur le giratoire Boisbonne, sur l'accès aux équipements de gestion de Cofiroute. Nous avons également dû rechercher des solutions plus adaptées pour gérer les eaux pluviales, notamment en modifiant les bassins de rétention existants. Évidemment, cela a impacté à la fois les études et les travaux que nous allons avoir à réaliser.

Nous avons reçu un accord de principe de la DDTM. Du coup, nous attendons l'arrêté d'autorisation de travaux. Cela devrait nous permettre de lancer rapidement les travaux de la phase 1. Pour ceux-ci, nous allons être obligés de réactualiser – puisque c'est depuis 2020, et nous sommes en 2023 – les données financières et budgétaires de cet équipement, puisqu'il n'a échappé à personne que tout ce secteur d'activités du BTP avait connu quelques indices de progression relativement sensibles.

Par ailleurs, j'ai expliqué aussi que nous avons des études et des travaux complémentaires, ce qui fait que nous allons devoir mettre un million d'euros supplémentaires pour la phase 1, soit 5 217 790 euros TTC. Cela fait, à peu près, 23,7 % d'augmentation, je le dis, entre le renchérissement, les études complémentaires et les travaux que nous avons dû réaliser en plus. Nous avons donc des travaux pour 4 710 000 euros TTC, et il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Il me reste juste à vous préciser qu'ils devraient démarrer, si nous votons cette délibération – ensuite, cela permet de lancer le dossier de consultation d'entreprises, la commission d'appel d'offres présidée par Michel Lucas, et de commencer les travaux – en fin d'année. Les travaux dureront pendant un an. Fin 2024, on pourra se retrouver pour l'inauguration de cette première phase.

La deuxième phase n'est pas prévue en PPI à ce jour, mais je vous ai dit tout à l'heure que les premières études avaient été faites. Nous pourrions donc, sans doute d'ici la fin du mandat – en tout cas, je l'espère – continuer à travailler sur les études pré-opérationnelles, puis rebudgeter pour la PPI 2026/2032. Je crois que cela était entendu comme ça, donc on essaiera de faire en sorte qu'il y ait le moins de délais entre les deux phases de travaux. On sait que perturber pendant un an, réouvrir aux usages pendant deux ans, puis reperturber pendant encore un an, c'est toujours compliqué pour les usagers et les habitants. Voilà, Monsieur le Président. »

M. Roussel : « Merci. François Vouzellaud. »

M. Vouzellaud : « Merci. Monsieur le Vice-président, chers collègues, les élus carquefoliens se réjouissent naturellement de cette délibération, non pas parce que l'enveloppe budgétaire – cela vient d'être dit – progresse, puisque cette augmentation est une conséquence, en grande partie, malheureusement, du contexte économique, mais parce que le projet d'aménagement du boulevard des Européens prend corps. En effet, l'attente est forte, de la part des Carquefoliens comme des étudiants de l'IUT et des salariés du quartier de la Fleuriaye, qu'une voie verte confortable et sécurisée soit aménagée sur cet axe désigné comme "structurant" sur le schéma des itinéraires cyclables.

Par ailleurs, ce secteur, qui souffre d'une circulation congestionnée aux heures de pointe du matin et du soir, notamment parce qu'il est un lieu de passage des habitants de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres, a besoin d'un aménagement pour permettre aux transports en commun de circuler sans être bloqués dans les embouteillages. La voie pendulaire centrale, l'axe central qui est envisagé est une réponse très intéressante à ce problème.

Si vous le permettez, je vais profiter également de cette évocation des transports en commun pour

saluer le travail des services de la Métropole et de la SEMITAN concernant l'évolution de l'offre sur les lignes 85 et 95 depuis la rentrée 2022. Madame le Maire, Madame Guillon et moi-même tenons à souligner le succès de l'inversion des terminus et la création d'un point d'échange en centre-ville entre ces deux lignes. Le travail de concertation et d'explication qui a été effectué en amont, la pertinence soulignée de cette évolution et le passage en articulés de la ligne 85, ainsi que la qualité des travaux ont été les garants de cette réussite.

Par ailleurs, à la rentrée prochaine, les fréquences de la ligne 85 seront augmentées pour tenir compte, comme cela avait été promis, des observations faites cette année en termes de fréquentation et de charge. C'est un effort important, de plus de 38 000 km annuels, que nous aurons à voter en fin de Conseil. Ce n'est pas rien. Nous sommes certains que les Carquefoliens apprécieront cet effort à sa juste valeur.

Enfin, cela a été évoqué tout à l'heure – et je l'ai dit en commission –, pour revenir à la délibération, il est important que celle-ci mentionne et acte la phase 2 des travaux, c'est-à-dire entre le rond-point de la Savaudière et celui de la Fleuriaye. Nous avons conscience que ces travaux n'auront pas lieu sous ce mandat ; cependant, il paraît essentiel que les études, plus complexes que pour la phase 1, notamment du fait de la présence de zones humides, commencent avant 2026. Cela a été dit, nous l'espérons vraiment pour des raisons de cohérence de l'aménagement et de continuité, tant du linéaire de circulation que de l'action publique.

Je vous remercie, chers collègues, de votre attention. »

M. Roussel : « Merci. Nicolas Martin. »

M. Martin : « Merci. Cette délibération concerne autant les transports en commun que les modes actifs. Ce boulevard des Européens, en parallèle de la route de Carquefou, sont deux axes structurants majeurs qui vont nous permettre de relier, bien sûr, Carquefou à la centralité. Je pense au pôle intermodal de La Beaujoire et de l'Haluchère, qui est un axe très important aujourd'hui – aujourd'hui encore, il a des fréquentations en voitures importantes qui pourraient être allégées par un axe cyclable complètement sécurisé –, mais je pense aussi à la connexion au-delà. Nous sommes aussi dans l'Alliance des territoires, et le travail que nous sommes en train de mener avec Sucé-sur-Erdre sur la D32 doit permettre – et François Vouzellaud a aussi beaucoup participé –, de la Fleuriaye jusqu'à Sucé-sur-Erdre, de bénéficier d'un itinéraire sécurisé. Tout ne sera peut-être pas fait sur ce mandat, mais on voit bien que les travaux sont en route, que les études sont bien calées, et on devrait arriver assez logiquement, à l'horizon 2026/2028, à un axe intégralement sécurisé jusqu'à Sucé-sur-Erdre et qui est extrêmement intéressant.

Ma troisième remarque concerne plutôt la Chantrerie. Effectivement, sur la Chantrerie, on a près de 8 000 habitants, dont 4 000 étudiants. Cet axe du boulevard des Européens permet aussi de sécuriser l'accès à la Chantrerie, c'est un point extrêmement important. Je vais faire un tout petit détour par La Chapelle-sur-Erdre : dans la continuité de la Chantrerie, il y a aussi la fameuse navette dont on a entendu parler dans la presse ces jours-ci. Elle a fait l'objet d'un arrêt de fonctionnement lié à une insuffisance de trafic constatée, puisqu'aujourd'hui, on est à près de 160 déplacements par semaine, soit 2,6 personnes par déplacement, et un peu plus le week-end. Il est vrai que cette navette pose aujourd'hui question, cela fait plusieurs années qu'on l'expérimente. Néanmoins, je crois qu'il ne faut pas abandonner l'idée de cette navette. Il me semble très important de le rappeler, 13 km pour relier aujourd'hui la Chantrerie à La Chapelle-sur-Erdre, c'est beaucoup en voiture, c'est beaucoup en vélo en passant par le pont de la Tortière. Certes, on n'a pas trouvé de public aujourd'hui, et ce n'est pas faute d'avoir essayé. Avec Bertrand, on a travaillé à de nombreuses reprises pour essayer de dynamiser cette traversée cycliste et piétonne. Il faut continuer à travailler, notamment en lien avec l'association AFUL qui est en capacité de mobiliser les habitants de part et d'autre, notamment sur la Chantrerie. Je pense que Fabrice Roussel aussi, du côté de La Chapelle, aura son mot à dire là-dessus. Comment va-t-on continuer à réfléchir sur les aménagements nécessaires, l'intérêt nécessaire autour de cette traversée pour pouvoir la faire aboutir à point nommé.

Cependant, effectivement, il faut rencontrer la fréquence, il faut retrouver une fréquence qui soit suffisante pour pouvoir avancer là-dessus en accord avec le Département parce que la question des aménagements des quais est du ressort et de la compétence du Département. On est vraiment sur un territoire de coopération qui s'inscrit dans l'histoire, et je ne doute pas que cette traversée retrouvera le jour prochainement. Je vous remercie. »

M. Roussel : « Merci. Erwan Bouvais. »

M. Bouvais : « Merci. Chers collègues, nous ne pouvons que soutenir cette délibération. Elle est en

cohérence avec les politiques métropolitaines de soutien au développement durable, et elle va permettre de réaliser sur la ville de Carquefou et sur le quartier Nantes Est des aménagements favorisant les mobilités douces et les transports en commun. Ces derniers sont nécessaires et attendus par les habitants, les étudiants et les salariés des territoires concernés.

Dans cet esprit, sur le même sujet et sur la même zone géographique, je vais vous lire le texte d'un vœu qui, contrairement à une opération de récupération politique de la première adjointe de La Chapelle-sur-Erdre, hélas relayée par Ouest-France ce matin, a été imaginé, rédigé, déposé par la minorité au Conseil municipal de La Chapelle-sur-Erdre lundi dernier. Ce texte est adressé à l'ensemble des conseillers métropolitains et à la Présidente. Je vais vous le lire.

“Nantes Métropole, sans aucune concertation avec les acteurs engagés depuis 2011, sans discussion avec les élus municipaux et métropolitains des communes concernées, vient de décider de ne pas maintenir le franchissement de l'Erdre par bateau pour l'année scolaire 2023/2024.

Il faut rappeler que cette traversée qui s'est déroulée en 2022, du 12 septembre au 30 octobre, a permis le franchissement de 330 personnes en semaine, principalement des salariés se rendant au travail, et 500 le dimanche après-midi. Cette initiative a été portée initialement par la société civile, et en particulier des associations d'entreprises – le CE à La Chapelle-sur-Erdre, ou l'AFUL à la Chantrerie – puis prise en charge deux années consécutives par Nantes Métropole par l'intermédiaire de la SEMITAN.

L'objectif principal de la navette est d'offrir une solution alternative à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail ou lieu d'étude entre La Chapelle-sur-Erdre et la Chantrerie. Cette traversée évite un détour de 13 km en voiture. Pour les déplacements en vélo, les franchissements peuvent se faire, soit par Sucé-sur-Erdre, soit par le pont de la Jonelière, impliquant des trajets plus longs qu'en voiture.

La demande formulée par la commune auprès de Nantes Métropole était d'ajouter une période de navigation au printemps. En effet, nous savons tous qu'il n'est pas si simple de changer ses habitudes de mobilité quotidienne, qu'il faut potentiellement s'équiper, qu'il faut un peu de temps entre le moment où l'on se dit “je vais le faire” et le moment de passer à l'acte.

La durée d'exploitation de 7 semaines est trop courte pour permettre à toutes les personnes potentiellement concernées de se mettre en action. L'augmentation du nombre de semaines d'exploitation sur l'année permettrait de donner envie à un plus grand nombre d'expérimenter cette alternative. Au moment où nous nous devons de travailler à une Métropole plus sobre, plus vertueuse et plus à l'écoute des citoyens, la navette fluviale est une des actions fortes en faveur de l'évolution des modes de déplacement.

Le Conseil municipal de La Chapelle-sur-Erdre demande à Nantes Métropole de maintenir le franchissement par bateau de l'Erdre, a minima pour la période 2023/2024, et d'engager rapidement des actions pour sa pérennité et son développement dans une large concertation avec tous les acteurs.”

Je précise, après avoir lu ce vœu, que sur le fond et la forme de cette décision, ce vœu a été voté à l'unanimité du Conseil municipal. J'invite Madame la Présidente, si elle souhaite avoir plus d'éléments d'explication, à demander à son voisin de droite, premier Vice-président, et Maire de La Chapelle-sur-Erdre, de lui donner pas mal d'éléments d'argumentaire, puisqu'il a lui-même voté ce vœu. Merci. »

M. Roussel :: « Merci. Sarah El Haïry. »

M^{me} El Haïry : « Merci beaucoup, Monsieur le premier Vice-président. Il est vrai que je suis plus souvent d'accord avec notre collègue Erwan Bouvais qu'avec Katell Andromaque, je pense que cela n'étonnera personne. Pour autant, même si ce n'est pas coutume, je partage la déception de votre Conseil municipal, Monsieur le Maire, pour rappeler à quel point il est dommage que ce franchissement n'ait pas pris le temps nécessaire. Des expérimentations ont été faites, c'est important, mais le temps qui leur a été réservé était plutôt réduit (cela a été rappelé par notre collègue Erwan Bouvais, une période estivale). Je pense que parfois, il faut laisser le temps de prendre les habitudes. Il y a quelques semaines, j'ai pu me rendre et inaugurer un nouveau pôle, celui de Léonard de Vinci, qui s'installe. On voit une jeunesse étudiante se saisir, densifier une partie des activités d'enseignement et économiques. Je pense qu'il y avait peut-être une autre alternative pour ce franchissement. En tout cas, c'est une déception certaine partagée, et pour une fois, très largement partagée, au-delà des sensibilités politiques. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Dans la suite de ce qui a été dit, je considère que quand il y a une difficulté, quand il y a beaucoup de gens qui expriment une difficulté, on ne peut pas simplement dire “circulez, il n'y a rien à voir”. Toute comparaison avec d'autres situations vécues actuellement par le

pays n'étant pas complètement fortuite.

Madame El Haïry, vous voyez, je vais faire une chose aujourd'hui : je vais dire que l'on va mettre cette décision sur pause. Cette décision, on la met sur pause. Le conseil municipal de La Chapelle a réagi, les acteurs ont réagi. À l'évidence, il y a une double difficulté. Aujourd'hui, le calcul du coût économique ne montre pas la durabilité du modèle. C'est un sujet que l'on ne peut pas écarter, ce dont vous conviendrez bien volontiers, je n'en doute pas.

En revanche, à l'évidence, il y a une difficulté sur la méthode. Vous voyez, je pense que quand il y a une difficulté sur la méthode, le plus simple est de l'acter, le plus simple est de chercher des solutions par le haut, le plus simple est de refuser le blocage, le plus simple est de refuser le dialogue de sourds, le plus simple est de se remettre autour de la table pour travailler, pour chercher. Le Vice-président en charge de ce sujet reviendra devant l'ensemble des parties prenantes pour proposer une méthode, pour proposer des étapes, pour proposer de se mettre ensemble autour de la table. Je le dis, parce que je pense que c'est nécessaire au vu du fond, au vu des réactions sur ce sujet. Je le dis aussi parce que je pense que c'est révélateur des pratiques et de la manière de faire des uns et des autres. »

Applaudissements

M^{me} la Présidente : « Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Bien. Il va falloir que l'on cause aussi avec le Département. Pourquoi ? Parce que les éléments n'ont sans doute pas été assez expliqués, j'en conviens et je partage l'avis de notre Présidente : il y a eu un problème de méthode, il faut le reconnaître quand c'est le cas. Il n'empêche que le ponton d'où par le bateau coté La Chapelle-sur-Erdre appartient au département, et ce ponton n'est absolument plus en état de fonctionner. En tout cas, l'exploitant qui l'a exploité à l'automne dernier nous a dit : "Nous ne pourrions sans doute plus utiliser le ponton". On va voir comment on peut essayer à court terme de faire en sorte que ce soit faisable, mais c'est un élément important. Après, c'est la sécurité des passagers, et on ne rigole pas avec ça.

Après, juste pour que vous ayez l'information, la compagnie qui exploite pour le compte de la SEMITAN cette navette utilise un bateau qu'elle a, par ailleurs, utilisé en saison sur d'autres sites. Donc si nous souhaitons à un moment déborder, par exemple aller en juin, en mai, en juillet, en août – puisque les usages touristiques sont visiblement beaucoup plus performants que les usages pendulaires – il faudra juste que l'on fasse l'acquisition d'un bateau et que l'on fasse ensuite une délégation de service public pour permettre cette exploitation.

Vous me permettez, avec 66 montées par jour, sauf le dimanche où il y en a 500, de mettre en place : premièrement, l'acquisition d'un bateau, et deuxièmement, une délégation de service public, ou de demander à la SEMITAN de l'intégrer (cela ferait un avenant supplémentaire à la DSP de la SEMITAN, si je ne me trompe pas). Cela finit par faire effectivement beaucoup d'éléments pour une expérimentation qui, je le répète, n'a pas été pour l'instant, à mon sens, concluante.

On parle souvent des trains qui arrivent en retard, mais je vais vous parler des trains qui arrivent à l'heure, parce que sur le même quartier, à la Chantrerie, on mène une expérimentation qui est plutôt encourageante, plus rapidement, depuis moins longtemps, et qui donne pour l'instant de meilleurs résultats. Cette expérimentation est celle que l'on a appelée "Captain Bike", on l'a mise en place avec Nicolas et les collègues. Il s'agit tout simplement d'offrir un service de mobilité douce complémentaire aux transports en commun pour desservir cette zone qui est quand même assez grande – on peut se le dire –, avec un terminus de C6 qui ne va pas jusqu'au bout, et donc un service de mobilité active avec des trottinettes et des vélos qui permette d'aller plus loin (jusqu'à Carquefou, je crois). Cela fait un an et demi qu'on l'a mise en place, et en un an et demi, on sait déjà que c'est beaucoup plus encourageant que la navette. Cela montre qu'il y a un vrai besoin. Tout le monde aime beaucoup la navette fluviale, mais j'aimerais bien que beaucoup plus de gens la prennent.

L'engagement qui devra être fait – et je pense que l'on prendra cet engagement avec l'ensemble des partenaires, y compris les élus Chapelains, y compris l'ensemble des élus concernés et l'ensemble des acteurs économiques – c'est que si à un moment on prolonge, si on arrive à lever les obstacles techniques que j'ai évoqués, derrière, cela veut dire qu'il faudra un vrai engagement pour que ce service fonctionne bien, et pour que l'on voie bien que cela répond à un vrai besoin, et non pas à un besoin de quelques-uns et non pas du plus grand nombre. Je rappelle que les transports en commun, c'est quand même plutôt du transport de masse que du transport à la demande. C'est un autre projet, cela s'appelle un "bateau-taxi", et je pense que là, on est sur une autre démarche. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Erwan Bouvais. »

M. Bouvais : « Merci, Madame la Présidente. À mon tour, je voulais effectivement vous remercier d'intervenir et de mettre en place un groupe de réflexion pour éventuellement amender, sur le fond et la forme, la décision qui a été prise. En tant que conseiller départemental du canton de La Chapelle-sur-Erdre, je m'engage solennellement à demander une intervention du Conseil départemental pour trouver ensemble et collectivement une solution au sujet du ponton. Je n'imagine pas que la majorité départementale s'oppose à ce que nous trouvions très rapidement des solutions dans l'intérêt de toutes et de tous. Merci. »

Applaudissements

M^{me} la Présidente : « Merci. Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Je voulais vous remercier, Madame la Présidente, de remettre ce sujet au travail, parce que je pense que l'on a besoin d'échanges. Je partage le bilan de Bertrand, parce qu'il est factuel, évidemment. L'enjeu est pour nous d'échanger. Je le dis, ce travail qui est mené depuis quand même un certain nombre d'années est un vrai travail collectif, avec l'AFUL de la Chantrerie, avec l'association des entreprises de La Chapelle-sur-Erdre, dans des secteurs qui continuent de se développer. J'espère qu'ils se développeront avec des perspectives de trafic plus important. Puisque Monsieur Bouvais a évoqué la construction de ce vœu, je tiens juste à préciser deux choses. Là aussi, il ne s'agit pas de récupération politique. Si ma première adjointe a présenté ce vœu, c'est après un échange avec Monsieur Bouvais, il n'y a pas eu de prise à partie de ce point de vue. Je voulais aussi vous dire qu'il y a eu un travail de réécriture pour que ce vœu soit un peu plus constructif que ce qu'avait proposé Monsieur Bouvais. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé, puis je mets aux voix la délibération. »

M. Affilé : « Je voulais juste dire que je serai très heureux de recommencer à travailler avec tous les acteurs concernés, dans le même esprit que ce que l'on a fait sur Captain Bike, qui était effectivement d'associer tout le monde, dès le début. Je pense que le "tout le monde", cela veut dire qu'à un moment, il faut bien n'oublier personne, et non seulement informer, mais aussi aller chercher le recensement des besoins en amont. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité. »

| |
|--|
| 6 – PROROGATION ET RENOUELEMENT DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE ET D'INFORMATION DU DEMANDEUR |
|--|

M^{me} la Présidente : « François Prochasson, pour la délibération n°6. »

M. Prochasson : « Madame la Présidente, chers collègues, je vais vous parler du PPGDLSID. C'est évidemment une invention de notre ministère du Logement pour parler du plan partenarial de gestion de la demande locative sociale et d'information du demandeur. Cela devient un peu plus clair lorsque l'on décline l'ensemble de cet intitulé.

Si vous le voulez bien, je vais vous parler du plan partenarial, tout simplement pour vous présenter cette délibération un peu technique, puisqu'il s'agit surtout de proroger la décision, l'approbation de ce plan partenarial d'un an, de manière à permettre de terminer des travaux qui sont déjà engagés sur le contenu de ce plan.

Ce plan a été voté en 2017, suite à la loi ALUR de 2014. Il a une durée de vie de 6 ans, et vous voyez qu'effectivement, il aurait fallu l'approuver à nouveau en 2023. Ce n'est pas possible, pour les raisons que je vais vous présenter ici.

Premier point, ce plan comprend deux volets. Le premier est la mise en place d'un service d'accueil et d'information des demandeurs de logements sociaux. Cette activité est portée par un dispositif que vous connaissez bien, la Maison de l'Habitant, qui traite de l'ensemble des questions autour du logement. C'est un dispositif essentiel, à une époque où l'accès au logement devient de plus en plus compliqué, que ce soit en location ou en accession. Il s'agit ici de mettre en œuvre ou d'actualiser un référentiel commun pour labelliser ce type de lieu d'accueil qui existe sur l'ensemble du département et qui est géré par l'Association départementale d'information sur le logement. Il s'agit du premier point sur le service d'accueil.

Le deuxième sujet est le chantier déjà largement engagé de l'organisation, avec l'ensemble des acteurs de la gestion partagée, des demandes de logement social, et la prise en compte des ménages nécessitant un traitement particulier. Il s'agit d'un travail essentiel, à la fois pour assurer l'équité d'accès au logement social, mais aussi l'efficacité, pour qu'effectivement, le parc soit le mieux utiliser possible, et la transparence vis-à-vis des demandeurs.

Un travail a déjà été engagé depuis plus d'un an sur ce que l'on appelle "la cotation de la demande". Il s'agit d'établir des critères. C'est une approche multicritères, parce qu'il y a de nombreuses conditions à une priorité à donner à tel ou tel demandeur de logement social. Ce travail a été fait en partenariat avec tous les acteurs du logement social, de manière à assurer à la fois cette transparence et cette équité, en particulier pour une bonne prise en compte des demandes prioritaires du contingent, notamment préfectorales. La cotation de la demande est un premier sujet, la grille a été élaborée et établie depuis déjà un an et elle est en cours de test. Elle a été débattue en Commission intercommunale du logement. Une fois arrêtée, testée et évaluée dans le test, elle pourra être définitivement adoptée. "Définitivement", non, ce n'est jamais définitif, puisque ces méthodes multicritères de cotation de l'accès au logement social méritent une attention continue pour évoluer dans le temps. C'est un sujet essentiel, comme je vous le disais, qui ne remet évidemment pas en cause le travail logique de présentation dans les CALEOL – que vous connaissez bien –, pour que le point de vue de chaque commune soit pris en considération, au-delà de cette simple cotation.

Le deuxième sujet est aussi en chantier avec l'ensemble des partenaires qui sont concernés par la question : je pense aux bailleurs, évidemment ; je pense à l'État, notamment par rapport à notre politique du logement et aux publics prioritaires ; je pense évidemment à l'Union sociale de l'habitat et à Action Logement, qui est un important réservataire pour les salariés qu'il accompagne ; je pense aussi à une institution qui s'appelle le CREHA, et qui nous assure le suivi technique de ce dispositif. C'est un travail sur ce que l'on appelle "la gestion en flux". Il vise à rendre plus efficace et fluide la relation entre l'offre et la demande, en particulier pour faciliter l'atteinte des objectifs de relogement des ménages prioritaires et pour atteindre nos objectifs de mixité sociale. Vous savez aussi quel enjeu il y a autour de cette question pour rééquilibrer l'accès au logement des populations les plus précaires, entre les quartiers politique de la ville et le reste de nos territoires. C'est un dispositif qui est encore en chantier.

Il vous est proposé de proroger d'un an ce plan partenarial, de manière à ce que tous ces travaux soient menés à bien avec l'ensemble des partenaires, comme je le disais – et j'insiste beaucoup sur cet aspect –, y compris au premier chef les communes, afin que ce plan puisse être prêt pour l'échéance de juin 2024. Il y aura donc un vote autour de ce dispositif. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

M^{me} Garnier : « Merci, Madame la Présidente. Merci à François Prochasson pour cette présentation. Je vous ai bien écouté, Monsieur le Vice-président. Nous partageons évidemment votre souhait que le parc social soit le mieux utilisé possible, et qu'il remplisse pleinement sa vocation d'aider ceux qui en ont le plus besoin. Je me souviens d'une étude de l'AURAN, qui a maintenant quelques années, qui disait – je crois que la frontière était nantaise, et pas métropolitaine – que 48 % des ménages situés sous le seuil de pauvreté étaient logés dans le logement social. Cela signifie que 52 % d'entre eux, donc une majorité des ménages vivant sous le seuil de pauvreté, n'y avaient pas accès. Je voulais savoir si vous aviez des chiffres actualisés à l'échelle de Nantes et de la Métropole sur ce sujet, parce que cela me paraît tout à fait essentiel que le logement social aide ceux qui en ont le plus besoin.

Je voulais aussi profiter de cette délibération pour vous réitérer notre souhait de voir la Métropole s'engager dans une expérimentation qui a été conduite à Argenteuil depuis maintenant plus de 5 ans. Cette expérimentation se conduit en lien avec le Préfet, le Procureur de la République et les bailleurs sociaux de la commune. Elle vise à expulser les délinquants du parc de logement social. Depuis que nous vous avons fait part de cette expérimentation, elle a fait des émules dans d'autres villes françaises, de toutes les sensibilités politiques. Nous souhaiterions vraiment que la Métropole de Nantes s'y engage à son tour. À notre avis, c'est d'abord une question de justice sociale, de respect de tous ceux qui n'ont pas accès à notre parc social. C'est aussi et d'abord une manière de protéger tous les habitants de notre parc social, dont la vie est malheureusement pourrie par quelques dizaines de délinquants.

Merci, Monsieur Prochasson, pour la suite que vous pourrez donner à cette demande. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole au rapporteur avant de mettre aux voix. »

M. Prochasson : « Sur la question des ménages prioritaires, le taux que vous annoncez est en croissance, effectivement. On a évidemment cette difficulté d'assurer l'universalité d'accès au logement social, mais je pense que nous dépassons largement nos objectifs. Je n'ai pas les chiffres sous les yeux précisément, peut-être que Pascal pourra nous les donner tout à l'heure, lorsque nous aborderons une nouvelle fois cette question du logement social dans la prochaine délibération. Nous sommes en croissance, avec le souci de garder cette universalité dans le parc du logement social, parce qu'il faut impérativement garantir une mixité autour de cette question de la présence des familles. Il y a d'ailleurs un gros travail qui est fait pour assurer cette mixité, y compris à l'échelle des cages d'escalier, de manière à sortir de ce risque de ghetto constitué par une trop forte présence de personnes en précarité dans tel ou tel immeuble du parc social.

Sur le deuxième point, je ne sais pas comment définir ce qu'est une ou un délinquant qui occupe indûment un logement social. De ce point de vue, je voudrais vraiment saluer tout le travail qui est fait entre les bailleurs, l'ESH, les services de la Métropole et les services de l'État pour garantir qu'effectivement, les difficultés qui peuvent exister sur tel ou tel locataire qui aurait momentanément ou durablement un problème pour payer son loyer. Ce travail se fait dans des structures *ad hoc* qui permettent effectivement d'assurer la garantie que telle ou telle personne, soit est de mauvaise foi en ne payant pas son loyer, soit présente des difficultés momentanées ou durables pour payer ce loyer. Il s'agit de la CCAPEX, à savoir une commission, là aussi partenariale, qui permet de différencier les situations, voire d'envisager une sortie vers l'expulsion. Voilà ce que je souhaitais vous dire par rapport à tous ces points. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Thomas Quéro, avant de vous redonner la parole, Madame Garnier. »

M. Quéro : « Merci, Madame la Présidente. En complément, je fais une petite intervention au titre de ma présidence de Nantes Métropole Habitat pour signaler que nous sommes largement au-delà de l'expérimentation, puisque cela fait maintenant plusieurs années que Nantes Métropole Habitat a signé une convention avec la Justice et le Procureur de la République pour pouvoir partager les informations, et notamment pour pouvoir bénéficier des informations des procédures de justice. Elle permet, dès lors que des locataires auraient été condamnés pour des faits qui contreviendraient à la bonne utilisation de leur logement et aux obligations dans le cadre du bail classique, que nous puissions procéder à des demandes de résiliation de bail. Cela peut parfois être le cas pour des questions de sous-location. Nous avons parfois quelques locataires qui peuvent utiliser leur logement sur des profils de type Airbnb. Nous le faisons, nous avons des affaires de délinquance qui font parfois la Une des journaux, et parfois pas.

En tout cas, nous sommes d'ores et déjà en lien avec la Justice. Cela nous renvoie au partage d'informations et aux moyens dont disposent les tribunaux pour nous faire passer la transcription des jugements. Mais n'ayez crainte, Madame Garnier, nous sommes tout à fait au travail. Je crois qu'aujourd'hui, ce sujet est aujourd'hui posé au niveau de l'USH, qui doit aussi élargir cette question à l'ensemble des bailleurs de Loire-Atlantique. Nous sommes évidemment au travail sur cette question, dès lors, encore une fois, que nous avons des faits qui sont avérés pour des locataires qui auraient été condamnés par la Justice. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

M^{me} Garnier : « Merci, Madame la Présidente. Je voulais juste préciser à Monsieur Prochasson qu'à nos yeux, un délinquant n'est pas quelqu'un qui a du mal à payer son loyer. Je le précise quand même, parce que dans vos propos, il semble que c'est ce que vous avez compris. Non, un délinquant est quelqu'un qui enfreint la loi. Je voudrais vous soumettre les paroles du Procureur de la République d'Argenteuil il y a quelques années : "Où y a-t-il le plus de délinquants ? Dans les HLM. Où y a-t-il le plus de victimes de ces délinquants ? Dans les HLM". Voilà le constat que font certains territoires, mais manifestement pas le nôtre. C'est regrettable, parce que bien sûr, si nous ne sommes pas d'accord sur le diagnostic, nous ne le serons pas davantage sur les solutions. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je voudrais redire deux ou trois choses très claires sur le champ des principes. Premièrement, la bataille pour la sécurité doit être menée avec la plus grande détermination dans tous les quartiers de la Ville de Nantes, et dans toutes les communes de la Métropole. Je le redis, parce que nous avons signé, à mon initiative, un courrier commun pour demander plus de moyens en matière de justice. J'ai reçu l'intersyndicale il y a une dizaine de jours, et je peux vous garantir que quand on entend les greffiers, les avocats, les magistrats raconter le quotidien de leurs conditions de travail, raconter ce que cela engendre en termes de délais, oui, je vous invite à continuer à nous mobiliser pour que sur notre Métropole, à Nantes, la Justice obtienne

plus de moyens.

Deuxièmement, parce que je pense que sur ce sujet il faut être précis, je veux que l'on redise ici qu'il y a dans nos quartiers populaires, dans nos quartiers politique de la ville, des gens qui travaillent, des gens qui élèvent dignement leurs enfants, des gens qui ont des capacités, des gens qui ont des talents, des gens qui font rayonner notre ville, des gens qui font vibrer notre métropole. Il faut le redire aussi avec clarté.

Troisièmement, Thomas Quéro vous a répondu très précisément sur le travail de fond qui est mené loin des projecteurs, loin des utilisations, dans un travail sérieux, rigoureux, précis, dans le respect du rôle de chacun, celui des bailleurs et celui de la Justice.

On met aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc votée à l'unanimité. »

| |
|--|
| 7 – DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE DE L'ÉTAT 2019-2024 EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL ET DU PARC PRIVÉ – PROGRAMMATION 2023 – AVENANTS AU TITRE DE L'ANNÉE 2023 AUX CONVENTIONS AVEC L'ÉTAT ET L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH) – APPROBATION |
|--|

M^{me} la Présidente : « Pascal Pras, pour la délibération n°7. »

M. Pras : « Madame la Présidente, chers collègues, cette délibération concerne l'avenant, au titre de l'année 2023, aux conventions avec l'État et avec l'Agence nationale de l'habitat dans le cadre de la délégation des aides à la pierre. La délibération vous rappelle que nous sommes, conformément au Code de la construction et de l'habitation, délégataires des aides à la pierre pour la production de logements, de la construction, de l'entretien de logements locatifs sociaux, de foyers de logements, de la location-accession – ce qui rentre dans le champ du PSLA –, et bien sûr, de la rénovation de l'habitat privé dans le cadre des actions conduites par l'ANAH.

À ce titre, nous avons signé une convention. Elle est d'une durée de 6 ans, renouvelable tous les 6 ans. Celle sur laquelle nous sommes est la convention de la période 2019-2024. Il nous faut tous les ans voter cet avenant qui permet de poser le bilan de l'année écoulée, et de poser et de statuer les crédits qui nous seront accordés par l'État et par l'ANAH pour la conduite de ces politiques.

Dans la délibération, vous avez dans un premier temps le bilan du nombre de logements qui ont pu être réalisés, autorisés, et donc financés au titre des aides de la délégation des aides à la pierre. On rappelle dans la délibération qu'il y a 858 logements en plus PLAI, 269 logements en PLS, et 86 logements en PSLA. Je vous rappelle que le nombre de PSLA va avoir tendance à diminuer, puis à disparaître sur notre territoire au bénéfice du BRS, qui lui fonctionne avec une autre forme de financement amenée par la Métropole dans le cadre de la politique conduite avec la structure « Atlantique Accession Solidaire. Enfin, il y a 916 logements bénéficiaires d'une aide de l'ANAH, en particulier pour la rénovation thermique de logements et l'amélioration thermique de ces logements.

Bien sûr, si vous faites les additions, vous constaterez que nous ne sommes pas aux objectifs attendus du PLH des 2 000 logements locatifs sociaux. Nous ne sommes pas non plus à la réalisation des objectifs du logement en PLS, et bien sûr, en accession à la priorité.

C'est pour cela que dans la deuxième partie de la délibération, vous trouvez les engagements de l'État à nous accompagner dans la politique de développement du logement. Ils sont basés sur une production de 1 412 logements en plus PLAI pour l'année 2023, au lieu des 2 000 inscrits dans notre PLH. Ce sont des révisions à la baisse des aides financières de l'État que nous retravaillerons, puisque le cap des 2 000 logements – je le rappelle, chers collègues – est maintenu. C'est un objectif sur lequel nous travaillons et sur lequel nous sommes engagés. François Prochasson qui m'a précédé ici avec moi, et à mes côtés, et nous travaillons très fortement pour la réalisation de ces objectifs. On nous indique 1 412 logements en plus PLAI, 29 logements financés dans le cadre de l'ANRU, et bien sûr, des logements en PLS, des logements PSLA, le tout pour un montant d'environ 6 595 633 euros de délégation financière de l'État.

Sur le volet d'amélioration de l'habitat, nous avons été beaucoup plus performants sur l'année 2022, ce qui fait que nous sommes engagés sur une rénovation qui portera sur 1 793 logements à réhabiliter dans le cadre des opérations d'amélioration de l'habitat, et en particulier, comme la délibération l'indique, pour lutter contre la précarité énergétique. Ce sont des travaux d'amélioration du logement qui s'inscrivent dans l'amélioration thermique des bâtiments, des logements. Le montant de cette enveloppe est de 13 037 297 euros, ce qui fait un ensemble, de 19 632 930 euros qui nous seront attribués, à la fois par l'État dans le cadre de la convention État, et à la fois par l'ANAH pour la rénovation pour l'année 2023. Voilà, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Madame Métayer. »

M^{me} Métayer : « Merci, Madame la Présidente. La délibération qui nous est présentée aujourd'hui traduit la baisse généralisée et inquiétante de la production de logements, et plus particulièrement des logements sociaux. Cette évolution n'est pas nouvelle, ni uniquement liée au contexte actuel. Le désinvestissement de l'État dans la politique du logement et de l'aide à la pierre est une constante depuis un certain nombre d'années, et s'est encore accentué depuis 2017, remettant parallèlement en cause, à travers différents dispositifs, le principe d'universalité du droit au logement, mais surtout, du logement social et de ses finalités.

Cette situation préfigure malheureusement pour les années à venir des tendances lourdes d'une crise du logement, dont les effets directs sont mesurables par les ménages modestes ou à revenus médians. Alors que les prix de l'immobilier grimpent encore et toujours, que les salaires stagnent et que les charges courantes des ménages vont croissantes, cela devient de plus en plus difficile de trouver à se loger dans un périmètre acceptable et dans un périmètre qui favorise le droit à la ville pour tous.

Face à cette situation, les collectivités volontaristes se sentent, je le rappelle, bien seules. On peut donc s'interroger : que fait le Gouvernement aujourd'hui ? Quelles initiatives compte-t-il engager pour répondre aux besoins urgents des 300 000 personnes sans domicile – c'est deux fois plus qu'en 2012 –, mais aussi des plus de 4 millions de personnes mal logées, ou encore des plus de 22 000 personnes vivant dans un lieu de vie informel (squats, bidonvilles, ou toutes ces situations un peu désespérées) ? En espérant que sa réponse ne sera pas celle des années 60 qui, si elle a permis dans un premier temps de produire plus de 2 500 000 logements – qui étaient effectivement attendus après-guerre –, a aussi été à l'origine de 40 ans de politique de la ville. N'est-ce pas plutôt le moment pour l'État de renforcer l'aide à la pierre, notamment pour le parc HLM existant, et de favoriser la réhabilitation ? L'État pourrait, par exemple, réintroduire réellement le versement de la prime à l'amélioration de l'habitat, la PALULOS connue par le monde HLM. Cela permettrait aux bailleurs d'opérer un renouvellement du parc existant, largement attendu sur de nombreux sites, sans obérer les fonds propres nécessaires à l'entretien et à la gestion du parc. Cela leur offrirait aussi la possibilité de lancer des constructions neuves innovantes qui, au-delà des transitions écologiques, favoriseraient une réelle intégration sociale. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. François Prochasson. »

M. Prochasson : « Merci, Madame la Présidente. Effectivement, la situation est préoccupante. Chaque année, il y a de plus en plus de demandes de logements sociaux, et moins de mise en chantier. En 2022, nous étions à 37 000 demandeurs pour 6 000 attributions. Nous ne voulons pas d'une métropole qui exclut les plus modestes, nous voulons une métropole respectueuse de son environnement, consciente de ses limites, et capable de loger ses habitantes et ses habitants.

On a effectivement acté au précédent conseil l'objectif de 2 000 logements sociaux par an, en conformité avec le PLH, mais sans remettre en cause le PADD. Le PADD, ce sont des prévisions d'augmentation de la population – on est à peu près à 9 000 habitants supplémentaires par an – et des prévisions d'augmentation des emplois, autour de 60 000 à l'horizon 2030.

Mon groupe Écologiste et Citoyen s'est abstenu sur cette délibération qui abordait la question du PADD, notamment dans la modification du PLUm, parce que notre capacité à loger, à équiper le territoire, et tout simplement à donner un toit à toutes et tous est en contradiction avec une telle croissance.

Pour 2023, hélas, les prévisions d'agrément de logements sociaux ne sont pas bonnes. Elles sont du même ordre que 2022, et je constate, en analysant la situation générale, que six communes seulement pourraient atteindre les objectifs du PLH cette année (avec, je le rappelle, seulement deux communes qui ont effectivement dépassé le seuil SRU de 25 %).

Comme le disait Martine, l'État a une responsabilité dans cette situation, et de fait, le contexte national et international explique en partie la difficulté à produire du logement, sachant que nous subissons aussi les conséquences d'un système qui se repose beaucoup sur la vente en l'état futur d'achèvement. Ce système a bien fonctionné jusqu'à maintenant, mais il entraîne mécaniquement, si le nombre de logements produits par les promoteurs baisse, une chute de la production de logements sociaux, parce que nos logements sociaux sont à peu près à 60 % adossés à la production des promoteurs immobiliers. On sait aujourd'hui que les promoteurs ralentissent leur production, parce qu'ils n'arrivent pas à vendre leurs produits. Effectivement, les équilibres financiers des opérations sont difficiles. Il y a une forte inquiétude autour de cette situation.

L'État doit reconsidérer ces aides au logement social, comme le faisait remarquer Martine Métayer, mais nous avons aussi des leviers pour relancer la production. Je donne simplement deux exemples.

Il s'agit, pour nous, de ne pas sortir d'opérations sans logements sociaux, comme cela a pu être fait ces derniers temps. Il faut aussi que les bailleurs puissent se substituer aux promoteurs défaillants qui ont des opérations bloquées. Les services de la Métropole sont à la manœuvre avec les communes pour trouver des solutions par rapport à cette situation, et je veux saluer tout le travail qui est fait. Cependant, ces dispositions auront un coût pour la Métropole, et nous allons devoir effectivement faire rapidement des choix d'investissement.

Enfin, il ne faut pas oublier non plus la situation dans le parc privé. Il existe un outil pour maîtriser l'augmentation des loyers du parc, c'est l'encadrement des loyers. Je vous remercie de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pascal Pras. »

M. Pras : « Merci, Madame la Présidente. Bien sûr que l'amélioration de la politique de l'État en matière d'accompagnement à la production du logement serait sans doute quelque chose qui pourrait aider les territoires et qui pourrait aider l'ensemble de la chaîne de production du logement. Je pense en particulier aux bailleurs : plutôt que de leur imposer une taxe qui vient pomper une partie de leurs capitaux propres, cette partie pourrait les aider à nous accompagner dans le développement du logement locatif social.

À aucun moment, je crois, n'a été remise en cause l'orientation votée par la Métropole sur son PLH. Le cap est bien de loger tout le monde, des plus modestes jusqu'à l'autre bout de nos familles et de nos ménages présents sur ce territoire. Le cap est de loger tout le monde, du temps de la décohabitation, quand on est jeune et que l'on quitte sa famille pour rejoindre, soit du logement étudiant, soit du logement jeunes actifs, en passant par le logement familial, par le logement locatif social, par l'accession abordable pour devenir, éventuellement, propriétaire un jour du pavillon, de la maison ou du logement libre que l'on s'est souhaité sur ce territoire. Nous avons, dans notre PLH, le cap qui est fixé.

Je rappelle qu'effectivement, ce cap des 6 000 logements, des 2 000 logements locatifs sociaux, c'est celui de permettre à chacun de disposer d'un logement de qualité au-dessus de sa tête. C'est la moindre des choses sur laquelle nous pouvons, nous, élus, nous engager pour assurer à chacun une vie de qualité sur ce territoire.

Je rappelle que dans le PLH et dans le PLUm sont inscrits un certain nombre d'éléments. François Prochasson en a cité un, celui des 35 % du logement locatif social qui est inscrit à l'échelle de la Métropole, et qui doit accompagner le développement de tous les projets urbains. Bien sûr, ici et là, nous travaillons à valoriser, à nous assurer de la réalisation de ces 35 % de logements locatifs sociaux. Il en est de même pour la production du logement en accession abordable.

Effectivement, sans doute que ces dernières années nous ne sommes pas allés assez loin, nous n'avons pas tenu nos objectifs, mais je sais qu'ici et là, un certain nombre de communes améliorent leur production. J'en veux pour preuve qu'aujourd'hui, sur le logement locatif social métropolitain, nous sommes à 23 % de logements locatifs sociaux sur le territoire métropolitain. Les plus petits pourraient dire "merci à Nantes" ou "merci à Saint-Herblain", qui sont au-dessus des 25 %, et sur des valeurs absolues qui sont beaucoup plus importantes que celles d'une petite commune. Néanmoins, j'aimerais aussi rappeler que quand j'ai été élu à la Métropole en 2008, on était loin de ces 23 %, et que nous avons ensemble cheminé et avancé pour rattraper notre retard.

Si nous voulions demain être totalement au rendez-vous de cette loi SRU sur le territoire métropolitain, c'est-à-dire remplir nos objectifs de 25 % – je ne parle pas des trois communes qui ne sont pas d'obligation SRU, ni de la commune du Pellerin qui doit avoir une obligation à 20 %, alors que les autres sont à une obligation à 25 % – il nous faudrait construire, cette nuit, 10 000 logements (10 185 logements, exactement). Donc effectivement, nous avons à continuer et à nous assurer de permettre la production de ce logement pour tous.

Je le redis, le logement locatif social, ce sont 50 % des Français qui y ont droit. Il ne s'agit pas de mettre tout le monde dans le logement locatif social, mais il ne faut pas le perdre de vue. Si j'ajoute logement en PLS, c'est 70 % des ménages français. Donc cet effort, il faut que nous le soutenions. Nous n'avons pas les mêmes crédits que les années précédentes – François, tu l'as rappelé – : à nous de nous donner les moyens de produire et d'assumer notre production de manière plus importante que les 1 400 logements qui ont été retenus par l'État, pour en produire davantage et obtenir des crédits complémentaires.

Voilà ce que je voulais ajouter sur cette délibération, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

8 – PROJET LOIRE AU CŒUR – CONCOURS D'IDÉES EUROPAN SUR LE SITE DE L'HÔTEL-DIEU – ADHÉSION À L'ASSOCIATION EUROPAN FRANCE

M^{me} la Présidente : « Délibération n°8, Thomas Quéro. »

M. Quéro : « Madame la Présidente, chers collègues, je vais vous présenter cette délibération qui concerne l'évolution du site de l'Hôtel-Dieu au cœur de Nantes. Vous le savez, le site de l'Hôtel-Dieu a vocation à être transféré à la Métropole à l'horizon 2027, au moment où l'ensemble des équipements du CHU aura été transféré sur son nouveau site situé sur l'Île de Nantes.

Ce site de l'Hôtel-Dieu est d'ores et déjà repéré et indiqué dans le projet Loire au Cœur pour lequel, en 2018, nous avons engagé le grand projet urbain qui s'inscrit dans une grande étude, de la gare jusqu'au Bas-Chantenay, avec différents grands sujets, et évidemment des temporalités différentes. Nous avons abordé tout à l'heure la question de Gloriette Petite-Hollande : le site du CHU fait aussi partie des sujets qui ont été travaillés par l'équipe Terre, avec de premières intentions qui avaient été abordées.

Sur ce site évidemment majeur est d'intérêt métropolitain à différents égards. D'abord, parce qu'il fait partie de ce projet et de ce travail Loire au Cœur. Ensuite, par son enjeu, sa place : c'est un site de 18 hectares qui représente, dans son état actuel, à peu près 270 000 m² de surface plancher. Enfin, et évidemment, par son positionnement dans la centralité, il revêt cette importance stratégique.

Il présente évidemment des enjeux importants par son histoire et son développement. C'est un site, de fait, lié à sa fonction aujourd'hui d'équipement de santé, qui ne communique que peu avec le reste de la ville, que ce soit le centre de la Métropole, au nord, mais aussi avec le quartier de la Madeleine sur son côté. Il ne présente pas non plus d'ouverture très importante avec la Loire, donc cela fera partie des enjeux importants.

C'est un site qui est très imperméabilisé, à 95 %. Un des enjeux sera évidemment, dans son évolution, de traduire cette renaturation avec une désimpermeabilisation de ce site qui a déjà été posée comme enjeu, avec l'idée d'y mettre un parc nourricier qui puisse permettre à l'ensemble des habitants de se reconnecter à la nature et de retrouver ce fonctionnement des sols vivants.

Cela nous permet aussi de développer une des réflexions que nous avons sur l'évolution de ce site, qui est non plus seulement d'en faire un seul équipement lié à la santé, mais quelque chose qui rapproche d'une notion de santé globale, permettant un lieu où l'on puisse vivre assez agréablement et qui puisse présenter des enjeux qui participent d'une utilité que l'on pourra trouver dans une diversité de fonctions que l'on vise à travers ce futur espace. Il faudra le raccrocher à la ville, l'ouvrir, le rendre plus perméable.

Il y a évidemment un enjeu très important, celui de la question de la sobriété carbone. Ce site est aujourd'hui très bâti. Il y a d'abord La Grand-Croix, qui est labellisée "patrimoine du XX^e siècle" et qui a été construite par l'architecte Michel Roux-Spitz. Il a énormément construit et donné dans le cadre de la reconstruction de Nantes. Ce bâtiment, ainsi que la chapelle qui est accolée, sont remarquables par cette dimension patrimoniale. Nous avons aussi un certain nombre de bâtiments plus ou moins anciens qui participent de cet ensemble.

Un des enjeux de la réflexion sera évidemment de se poser la question de la manière dont on pourra tenir ces enjeux, à la fois désimpermeabilisation et de renaturation des sols, mais aussi de réemploi de ces bâtiments. Il s'agira de trouver le bon réglage entre ces différents enjeux. Au regard de ces deux sujets, je pense que nous avons ici un sujet majeur et très favorable à ces enjeux de transition écologique que nous avons, je crois, tous à cœur de développer. Nous espérons effectivement un acte exemplaire.

Au-delà de ces grands enjeux qui ont été posés, des réflexions déjà posées dans Loire au Cœur, l'idée est aujourd'hui d'utiliser l'opportunité d'un concours européen, qui s'appelle "Europan". C'est un concours ouvert à l'échelle européenne à des équipes de jeunes professionnels de moins de 40 ans, à des équipes d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes qui pourraient être responsables d'une équipe qui répondrait à cet appel à projets et qui travaillerait, dans cette édition de ce concours, à des propositions, à des réflexions qui nous seront soumises.

Il y a, dans ce concours Europan – qui n'est peut-être pas quelque chose de connu, mais qui est en tout cas ancien, puisque cela date de 1988 – un sous-titre dans le thème de cette année : "Les villes vivantes : comment réimaginer des architectures en prenant soin des milieux habités ?". C'est au regard de ce croisement, de cette thématique et des enjeux que nous posons sur ce site du CHU que nous avons décidé de poser la candidature de ce site, d'entrer dans ce programme, dans ce concours d'idées, pour que nous puissions bénéficier de ses apports.

Comment cela va-t-il se passer ? Nous allons avoir ces prochains jours une transmission des

données, des enjeux de ce site. Il y aura des visites qui seront organisées dans le courant du mois de mai pour permettre aux équipes de réfléchir, de connaître ce site. Nous avons à la fois le site existant du CHU de 18 hectares, et un périmètre de réflexion élargi, qui prend en compte un périmètre de 80 hectares, ce qui permet évidemment de poser le contexte.

Les équipes vont travailler, puis elles rendront leurs projets qui seront sélectionnés en deux étapes, avec des finalistes puis des lauréats. Ils nous seront soumis en fin d'année 2023. L'idée est d'utiliser les propositions de ces équipes, non pas – je le dis, c'est une précision importante – comme des projets définitifs sur lesquels nous aurions à nous prononcer, mais bien comme un apport supplémentaire d'idées qui viendra nourrir la réflexion que nous aurons collectivement à nous poser sur ces enjeux du futur site du CHU, et qui sera aussi à croiser avec un dialogue citoyen qui devra être mené, entre maintenant et la future libération du CHU, à l'horizon 2027. Cet apport sera aussi à croiser avec d'éventuelles réponses qui seraient faites aujourd'hui dans le cadre du Grand débat sur la Fabrique de la ville, sur les enjeux portant sur cet ensemble majeur, je le dis, du cœur de la Métropole. Nous ne serons donc pas liés par ces projets, mais en tout cas, nous espérons que cette ouverture permettra à des équipes – qui, peut-être, n'en auraient pas eu les moyens dans le cadre d'un concours classique, dans lequel on demande une expérience, des références – de nous faire réfléchir, et peut-être de nous surprendre, de nous étonner, voire de nous faire éventuellement tomber de notre chaise ; en tout cas, d'arriver à croiser l'ensemble de ces enjeux pour nous permettre de préparer le processus final et propre qui permettra d'avancer sur l'avenir du CHU. Pour ce faire, l'objet de cette délibération est d'abord d'adhérer à l'association European France, et de verser la cotisation correspondante qui est d'un montant de 75 000 euros. Elle sera versée en deux fois, en 2023 et 2024. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jocelyn Bureau. »

M. Bureau : « Madame la Présidente, chers collègues, la transplantation prochaine du CHU sur l'Île de Nantes nous amène à repenser le cœur métropolitain que constitue le site actuel du CHU. Ce foncier bâti, notre Métropole l'a acquis pour plus de 43 millions d'euros, après délibération en date du 22 juin 2018. Le même jour, nous cédions au CHU les 10,2 hectares de l'ancienne mine pour 39 millions d'euros. Que l'on partage ou non le choix du nouvel emplacement du CHU, nous nous devons de nous projeter et d'anticiper ce que sera demain l'emprise et les bâtiments de l'actuel CHU. Le concours d'idées European nous invitera donc à imaginer ce que pourrait être le futur de ce site. Nous ne sommes obligés à rien, si ce n'est d'offrir à de jeunes équipes d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes une matière brute, et de nous ouvrir des possibles, voire des impossibles, qui permettent de dépasser notre propre conception des lieux.

En 2012, Saint-Herblain adhérait au concours European pour une réflexion globale sur le quartier de Preux. Bertrand Affilé, en sa qualité de maire, mais aussi en qu'habitant du quartier, vous parlera mieux que moi de cette émulation intellectuelle, de cette capacité à dépasser les habitudes de vie et à offrir de nouvelles perspectives qu'apportent ces jeunes équipes capables de tout réinterroger, même les certitudes des habitants et de leurs représentants. Si on ne peut tout retenir de leurs propositions, on en retire une respiration et une inspiration qui accompagnent nécessairement le futur projet urbain.

Le site de l'Hôtel-Dieu n'est ni vierge, ni sans contrainte. Il comporte un patrimoine varié, riche. Je pense notamment, mais cela a été dit, à sa chapelle labellisée "patrimoine du XXe siècle", comme au bâtiment central en croix. Je pense aussi à ce magnifique belvédère sur la Loire que constitue l'héliport. Il est aussi fortement urbanisé, presque totalement artificialisé. Il barre l'accès à la Loire, coupe les perspectives vers le bras de la Madeleine. Ce site est également très certainement en partie pollué et amianté.

Nous avons donc l'opportunité de mener sur cette emprise, au cœur de la centralité métropolitaine, une opération d'aménagement qui coche l'ensemble des objectifs que nous déclinons dans nos documents de planification urbaine, en répondant aux enjeux de la transition écologique.

La délibération que nous présente notre collègue Thomas Quéro, adjoint à l'urbanisme de Nantes, rappelle plusieurs fois cette nécessité de renaturer le site, ainsi que l'intégration d'un parc nourricier, naturel et cultivé. Outre cet objectif de renaturation, d'ouverture sur la Loire et les quartiers voisins, ainsi que de recherche d'une mixité de fonctions – comme c'est écrit dans la délibération –, nous devons également penser le cœur de la reconversion du site.

Je voudrais ici insister de nouveau sur le besoin de créer des logements pour tous dans notre Métropole, et sur le fait que l'îlot Hôtel-Dieu, plus que tout autre sur nos 24 communes, doit pouvoir accueillir un nombre conséquent. La tension que nous connaissons sur l'habitat doit faire partie intégrante de l'équation sur laquelle les candidats au concours d'idées European devront se pencher. Là encore, je suis persuadé qu'ils peuvent nous bousculer.

Enfin, et pour conclure, l'adhésion de notre Métropole à la 17^e session du concours d'idées European démontre l'ambition partagée des 24 communes de notre territoire pour réinventer son cœur urbain. Cette diversité est à votre disposition pour accompagner le pilotage de ce projet complexe visant à construire la ville de demain pour nos enfants qui, pour certains, sont nés en ce lieu. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Guillaume Richard. »

M. Richard : « Merci, Madame la Présidente. Avec quelques années de retard, le CHU déménagera en 2027 sur l'Île de Nantes. Nous regrettons ce choix, vous le savez – je ne vais pas revenir dessus –, mais nous avons toujours été favorables à un regroupement des sites hospitaliers. Vous proposez de faire appel à un concours d'architectes pour réfléchir au devenir du site de l'actuel Hôtel-Dieu. Nous regrettons que ce projet ne soit pas intégré dans le Grand débat sur la fabrique de la ville. Après, je crois aussi que les Nantais et les métropolitains auraient aimé vous entendre. C'est un projet formidable, c'est une réserve foncière unique, et cela peut devenir un projet formidable et passionnant. En tant que Maire de la sixième ville de France, on pourrait espérer que vous partagiez votre vision. Vous, Johanna Rolland, quelle est votre idée de ce quartier ? De quoi avez-vous envie ? On a envie de vous entendre, parce qu'il y a les architectes, les concours, la coconstruction, mais je crois que l'on peut partager son idée sans l'imposer, et en tant que Maire de Nantes et Présidente de la Métropole, vous avez aussi le droit de faire part de votre ambition tout en respectant, évidemment, la coconstruction.

Pour ma part, sur ce sujet, j'espère que l'on permettra la création d'un lien entre le centre-ville et la Loire, qui pourrait dessiner un premier point d'ancrage dans l'idée de réfléchir au fait que Nantes est aussi un point de départ vers la mer. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Juste deux ou trois choses. Que vous ayez apparemment dormi pendant toute l'année 2020, Monsieur Richard, c'est une chose, mais que vous ayez dormi pendant l'intervention de Thomas Quéro, ce n'est pas très sympa, puisque je crois qu'il l'a clairement dit – au pire, je vous invite à lire la délibération, les choses sont très claires – : le cap qui est le mien, la vision qui est la mienne – à nouveau, je me fais un plaisir de la partager avec vous –, c'est quoi ? D'abord, contrairement à vous, j'ai défendu depuis le début ce très beau projet que constitue le CHU, et je suis heureuse de l'avoir fait avec l'État et avec la Région. Je le dis aussi, parce que je pense que l'honnêteté intellectuelle dans les débats publics, cela compte : on doit à Jean Castex la rallonge de l'État sur le bouclage du projet du CHU.

La deuxième chose à laquelle je suis attachée, c'est de se dire qu'après la crise de Covid que l'on a traversée, on doit accentuer les trajectoires de santé – au pluriel – dans notre pays.

J'en viens maintenant au futur du site de l'Hôtel-Dieu. En fait, Monsieur Richard, j'ai dit ce que je voulais pour ce lieu dès 2020, puisque j'en ai fait un élément central de la campagne électorale. J'avais dit trois choses, de manière très claire.

La première, c'est que je considère – parce que j'étais déjà convaincue du changement de modèle – que l'on a besoin d'espace de respiration dans nos grandes villes et nos grandes métropoles. Le cap que j'ai posé est celui de faire demain de ce lieu un grand parc nourricier. C'est ça, le cap.

La deuxième chose que j'avais indiquée dès 2020, parce que sur la Métropole – et Anthony Descloziers l'a évoqué tout à l'heure – on est attaché à la dimension patrimoniale. En effet, on considère qu'on ne peut pas être statique, conservateur, mais que l'on construit l'avenir à partir de notre histoire commune. Vous le savez peut-être, il y a un élément intéressant que l'on appelle "la Croix du CHU", et celui-là est à regarder avec la plus grande attention, parce qu'à l'heure de la sobriété, les questions de réusage sont évidemment indispensables.

J'avais également indiqué en 2020 que le moment venu, je souhaitais que l'on puisse partager ce projet, parce que je crois qu'un responsable politique moderne doit à la fois avoir un cap et dialoguer, que l'un n'empêche pas l'autre, et que la capacité à conjuguer verticalité et horizontalité est sans doute au cœur d'une pratique démocratique renouvelée.

Mon cap est donc clair : un parc nourricier, l'attention patrimoniale, et les questions qui ont été évoquées. Dans un moment où l'on débat du logement social, on ne va évidemment pas écarter ce sujet. Bien sûr, le moment venu, cela pourra venir nourrir la suite du débat Fabrique de la ville. On est donc dans une étape de ce projet, avec un vrai choix – cela a été évoqué par Thomas Quéro – qui est celui du pari de la confiance à une jeune génération d'architectes. Je pense que dans un moment où le monde est en pleine mutation, on ne doit pas s'interdire d'ouvrir la réflexion. On ne doit pas s'interdire d'aller chercher de l'oxygène.

Je suis très heureuse qu'à Nantes on ait rassemblé les talents que constituent les derniers grands prix du paysage et de l'urbanisme. Je le rappelle, on travaille avec Frédéric Bonnet, on travaille avec

Henri Bava, avec Bernard Reichen ou avec Jacqueline Osty : on a la chance – mais je crois que ce n'est pas tout à fait le fruit du hasard – d'avoir sur notre territoire parmi les plus grands noms de l'urbanisme et du paysage français.

Le cap est clair, on est désormais dans une étape, Thomas Quérou l'a dit, qui n'est pas contractuelle. Cela veut dire que ce n'est pas le projet qui sera émis qui sera forcément retenu, mais on vient nourrir la fabrique à idées. Marie Vitoux. »

M^{me} Vitoux : « Madame la Présidente, Monsieur le Rapporteur, chers collègues. La question du futur CHU cristallise depuis le début des débats. C'est logique, on vient de l'évoquer, puisqu'il s'agit de discuter de notre vision de la santé et de l'offre de soins au sein de notre Métropole pour, *a minima*, les 50 prochaines années. Si elle ne l'aborde pas totalement frontalement, cette délibération pose aussi en creux – on vient d'en parler – l'abandon de ce site, et donc la fermeture de toutes les unités de soins, même celles qui sont récentes, sur le site de l'Hôtel-Dieu. Je pense, par exemple, au plateau technique qui a été inauguré en 2013, ou encore au pôle mère-enfant.

La destruction de ces bâtiments dans le cadre du chantier du nouveau CHU constitue un gâchis de ressources, à une époque où la déconstruction/reconstruction devait être un dernier recours, puisque nous devons nous engager dans une trajectoire de sobriété foncière. Tout démolir pour tout reconstruire de l'autre côté de la Loire, sur un site étroit et inondable, ne nous semble pas là un signe tangible de bifurcation.

Nous souhaitons en profiter pour tirer la sonnette d'alarme sur les conditions de travail des soignants et des soignantes du CHU en marge de ces grands chantiers. Ce n'est un secret pour personne, notre système de santé, abandonné par l'État, est en état d'urgence. Les syndicats alertent sur l'absentéisme, mais aussi sur les démissions, sur les difficultés de recrutement, ainsi que sur les fermetures – par exemple, des urgences à Ancenis – et sur la réduction du nombre de lits dans un certain nombre d'unités de soins dans tout le territoire. Ce constat n'est pas propre à notre département, mais il est une réalité. La situation risque d'être accentuée par les recherches d'économies qui servent à financer le futur CHU.

Madame la Présidente, vous avez signé aujourd'hui une tribune avec votre collègue Guillaume Garreau pour alerter l'État sur les déserts médicaux. On ne peut que souscrire à cette alerte et appuyer votre demande, afin qu'effectivement, nous ayons sur notre territoire une dotation à la hauteur des besoins de la population.

Pour en revenir à notre participation au concours European, c'est un nouveau chapitre d'urbanisme structurant et stratégique qui s'ouvre pour Nantes avec cette délibération. Alimenter notre réflexion avec le travail d'équipes de jeunes architectes venus des quatre coins du monde, pourquoi pas. Ouvrir nos imaginaires à des perspectives nouvelles, pourquoi pas. Néanmoins, on demande à ce que les participants et les participantes à ce concours disposent d'un cahier des charges qui prenne justement en compte les besoins de notre territoire en matière de nature en ville – vous l'avez rappelé –, mais aussi en matière de santé publique, de logement et d'alimentation. Le projet qui va se dessiner à l'Hôtel-Dieu ces prochaines années, nous demandons à ce qu'il soit au service des habitants et des habitantes, et en rupture avec un modèle dépassé d'attractivité qui pousse finalement à vendre la ville à des promoteurs pour construire toujours plus de bureaux, et renvoie les classes moyennes et populaires à l'extérieur et en périphérie.

Nous demandons aussi à ce que les bâtiments qui vont être libérés en 2027 ne restent pas vides pendant une durée qui peut être parfois, quand on connaît la temporalité des projets urbains, supérieure à 15 ans. Le foncier est rare et précieux dans notre Métropole, et par conséquent, il doit servir à répondre à des urgences et des besoins : mise à l'abri, locaux associatifs, locaux pour l'économie sociale et circulaire – les idées ne manquent pas.

Il est indispensable que les habitants et les habitantes ne se sentent pas non plus dépossédés de l'avenir de ce lieu au cœur de Nantes (vous avez rappelé votre attachement au dialogue citoyen). Pour cela, on doit anticiper une grande consultation citoyenne, qui doit commencer par la participation de citoyens et de citoyennes, qui peuvent être volontaires ou tirés au sort, aux auditions des équipes European. On pourrait aussi très bien imaginer que les corps intermédiaires que sont les syndicats, les associations et les collectifs puissent partager ce jury European.

Enfin, nous attendons de solides garanties concernant le suivi politique de ce futur projet urbain, qui sera le reflet de la manière dont nous voulons dessiner la ville de demain. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pascal Pras. »

M. Pras : « Merci, Madame la Présidente. L'Hôtel-Dieu est un lieu emblématique. Posé au bord de la Loire, il est le plus ancien des sept établissements de santé hospitaliers de Nantes. Effectivement, comment l'imaginer différemment de ce qu'il est aujourd'hui et ce qu'il pourrait être demain ?

S'érigeant au milieu de notre Ville depuis 1951 avec son bâtiment en forme de croix – cela a été évoqué – pour édifice principal, le site est aujourd'hui artificialisé, imperméabilisé, détaché du reste de la ville, et sans rapport avec le fleuve, comme cela a été aussi rappelé et inscrit dans la délibération.

Nous assumons qu'il s'agit ici d'une des plus importantes reconversions, si ce n'est la principale transformation qui aura lieu au cœur de notre Métropole. Cet espace important de près de 18 hectares n'en perdra pas pour autant sa vocation centrale : il devra être accessible à toutes et à tous. En connexion avec la nature, il assumera son ouverture sur la Loire et répondra à la très forte demande des habitants et des acteurs qui, lors du premier Grand débat citoyen "Nantes, la Loire et nous" ont revendiqué leur volonté de mieux connaître, préserver et mettre en valeur les rives du fleuve.

À l'heure où nos habitantes et nos habitants imaginent la ville de demain dans le cadre du Grand débat, le concours European s'inscrit parfaitement dans cette réflexion de devoir faire face aux impératifs écologiques, aux mutations économiques et aux urgences sociales, tout en répondant aux aspirations et aux usages de tous les habitants de notre territoire.

S'inscrivant dans le grand projet urbain Loire au Cœur, comme cela a été rappelé, qui s'étend du canal Saint-Félix jusqu'au Bas-Chantenay, cet espace devra trouver sa place dans la promenade nantaise. Plus vert, comme vous l'avez indiqué, Madame la Présidente, nourricier et paysager, il devra permettre une mixité d'usages, en particulier de logements pour tous en réhabilitant une partie du bâti, faisant du réemploi un des objectifs des projets attendus.

C'est aussi pour cela que dans un site aussi complexe, aussi gigantesque qu'unique sur notre territoire, l'idée d'ouvrir à un concours réside dans la volonté d'ébaucher un maximum d'hypothèses sur le futur devenir de ce site, pour ensuite affiner les idées et faire les meilleurs choix, ou en tout cas retenir les meilleures orientations.

Voter cette délibération, c'est permettre de faire émerger des réponses tant innovantes qu'expérimentales, qui répondent à l'évolution des modes de vie, des modes de faire, de donner de la visibilité à de jeunes concepteurs, architectes, urbanistes, paysagistes qui répondront pour sûr aux grands enjeux environnementaux auxquels nous sommes désormais confrontés.

Comme cela a été rappelé, notre Métropole, avec ses partenaires ou avec ses communes, s'est déjà engagée dans des concours European. Bien sûr, cela a été évoqué, il y a eu Saint-Herblain. Je pense que Bertrand ne manquera pas d'en parler, mais je pourrais aussi évoquer, avec notre Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, ce que nous avons réalisé sur le quartier gare à Savenay.

Avec mes collègues du groupe SERDA, nous soutenons cette délibération, qui s'inscrit pour nous pleinement dans la continuité et les ambitions de notre mandat métropolitain. Merci, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Puisque Jocelyn Bureau et Pascal Pras y ont fait allusion, effectivement, en 2012, on a aussi bénéficié de ce dispositif European. On a inscrit un quartier cher à mon cœur dans ce dispositif pour d'autres raisons, c'était un quartier latin des années 70, avec à l'origine 46 % de logements sociaux années 70, avec des terrains vagues des deux côtés du quartier, et sans Atlantis de l'autre côté. C'était le bout de la ville, et ce quartier s'est retrouvé petit à petit rattrapé par la ville donc la nécessité de le reconstruire, de le réimaginer.⁸⁶

Effectivement, je peux témoigner du fait que lorsque des équipes internationales, pluridisciplinaires viennent nous apporter un regard qui n'est pas celui des professionnels habituels, cela donne des réflexions qui sont à la fois originales et très inspirantes dans la façon de travailler. D'ailleurs, je précise que les porteurs de projets pourront choisir un des trois lauréats en étant dispensés de concours, puisque le concours a eu lieu avant, c'est European, pour lui confier une étude de faisabilité ou une opération particulière, de la plus petite à la plus grande. Souvent, ce sont quand même plutôt des opérations de taille relativement maîtrisée.

Je voulais juste dire qu'un des facteurs de réussite est le dialogue citoyen. Il n'y a pas longtemps, j'ai participé avec le Département à la pose d'un premier arbre – et non pas d'une première pierre – pour un nouveau collège dans le quartier de Preux. Les habitants m'ont dit : "Ah, mais c'est la suite d'European". Ils parlent d'European. Dès qu'il se passe un truc sur le quartier, il s'agit, pour eux, de la suite de cette démarche. À un moment, quand le dialogue citoyen conduit à une appropriation par les habitants qui vous en parlent à la moindre fête de quartier, "Qu'est-ce que ça devient ? Qu'est-ce qu'il va se passer maintenant ?", c'est le signe qu'effectivement, la greffe a pris. Je pense que l'on peut s'en féliciter. J'encourage donc vivement à pratiquer le dialogue citoyen au maximum, pour avoir à la fois l'association, la coconstruction des habitants, mais aussi le regard croisé des habitants et des architectes, puisque c'est aussi cela qui est intéressant dans cette démarche : c'est aussi une

démarche d'éducation populaire pour nos habitants.

J'ajoute juste une petite chose pour terminer. Ce sont des procédures relativement codifiées : on n'injecte pas dans le jury qui on veut, n'importe comment. Le concours European a son propre règlement, et pour tout vous dire, les élus viennent défendre leur dossier au départ, mais ensuite, la réponse qui est faite est une réponse faite par le jury, et non pas par les élus, ou encore moins par les habitants. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Thomas Quéro. »

M. Quéro : « Ne confondons pas, en effet, European et ce concours d'idées avec le process définitif qui nous mènera à choisir, selon des réflexions propres à la Métropole d'une part, un pilotage technique et politique, et puis évidemment, une dimension de dialogue citoyen naturellement nécessaire compte tenu de l'ampleur de ce projet, comme c'est le cas sur d'autres à l'échelle de Nantes ou de la Métropole. On n'est pas du tout dans la même chose. Nous sommes bien dans un apport, une contribution de ce concours d'idées à nos propres réflexions. Naturellement, les trois projets qui seront lauréats, je pense qu'il faudra les partager, en informer le public. Ce sera une première étape pour lancer des choses.

Effectivement, nous aurons ensuite, entre maintenant et l'horizon 2027, à nous mettre en mouvement pour organiser en interne cette réflexion, ce pilotage. Évidemment, en lien avec les citoyens nantais et métropolitains, on travaillera sur les orientations et l'avenir de ce site. On n'est pas du tout sur les mêmes niveaux, et European n'est pas le point de démarrage d'un processus qui serait fermé, avec le projet définitif que nous récolterions à la fin de l'année. On n'est pas là, c'est un apport. On aurait pu ne pas avoir European, parce que le thème ne s'y serait pas prêté, et pour autant, nous aurions quand même cheminé dans les années à venir. En tout cas, je vous donne rendez-vous dans les mois prochains, puisque je pense que nous aurons probablement des étapes à venir. En tout cas, nous n'y sommes pas.

Il n'y a pas de destruction à ce stade. J'ai entendu que Marie Vitoux évoquait des destructions, mais le programme European n'a pas pour but de nous dire ce qu'il faut détruire. Il s'agit de nous faire des apports d'idées qui nous permettent de penser, d'avoir cet éclairage sur ce que nous pourrions faire demain de ces bâtiments. Que sortira-t-il de ces projets ? Bien évidemment, pour le moment, on ne connaît pas les équipes qui vont y travailler, donc on connaît encore moins leurs projets. Ce n'est qu'au regard de ces évolutions que nous aurons des idées sur ce que nous pourrions faire : quels emplois, quelles fonctions nous pourrions trouver dedans ?

Évidemment, il y a l'importance et l'intérêt pour ces bâtiments existants qui sont constitués à plusieurs endroits de chambres. On peut donc envisager des notions d'hébergement autour de ces sujets. Naturellement, nous avons cette question-là.

La diversité de fonctions est posée dans les enjeux, nous avons un dossier de site que nous remettons à l'appui du concours, avec les orientations que je viens de vous évoquer tout à l'heure et qui sont dans la délibération. Naturellement, ces questions de renaturation, de parcs, de réemplois sont posées dans les enjeux, dans les attendus de la collectivité par rapport au retour que doivent nous faire les équipes. Nous ne partons pas avec l'idée de détruire, mais bien au contraire de se poser la meilleure manière de réemployer ces bâtiments existants. Ensuite, nous aurons techniquement à nous poser la question, au regard du diagnostic et de la capacité à les faire évoluer, de comment nous pourrions les transformer.

Sur le Grand débat – je crois que c'est Monsieur Richard qui évoquait cette question –, il n'a pas vocation à faire des votes pour ou contre des projets, mais bien à venir poser un certain nombre d'enjeux à l'échelle de la Métropole. Le CHU en est naturellement un, donc nous aurons très probablement des contributions. Elles sont évoquées dans la délibération, et elles viendront aussi à l'appui de ces futures réflexions. Je le dis, l'ensemble du process spécifique pour la transformation du site CHU à l'horizon 2027, quand nous en aurons possession... Nous n'avons aujourd'hui pas encore possession du terrain, donc on ne va pas aller déambuler dans les chambres pour faire des diagnostics techniques pendant que des patients y sont soignés. Il y a quand même un élément de calendrier un peu essentiel qui nous amène à prendre un peu de temps pour poser cela.

Cela veut effectivement dire que nous aurons évidemment des procédés transitoires que nous aurons à organiser et à mettre en œuvre sur l'ensemble de ces bâtiments à cet horizon 2027. Je pense que nous avons encore du temps. En tout cas, nous avons l'idée de venir nous nourrir de ces futures contributions de ces jeunes équipes qui, je le redis, sans ce programme – parce que d'un programme, on attend des chiffres d'affaires d'un certain nombre de bureaux –, n'auraient pas le loisir, dans un processus définitif, de pouvoir candidater. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pascale Robert avait demandé la parole, je l'ai omis quand j'ai fait la

distribution des interventions. Mes excuses, je redonne donc la parole à Pascale Robert, exceptionnellement, après le Rapporteur. »

M^{me} Robert : « Merci, Madame la Présidente. La perspective du déménagement du CHU sur l'Île de Nantes approche, et cette délibération nous permet d'anticiper, de nous doter d'une vision nouvelle sur ce que doit être la ville de demain, avec un urbanisme plus humain, plus inclusif, plus apaisé, plus vert. Rares sont les grandes agglomérations qui ont de tels projets, qui disposent de telles surfaces au cœur de leur centralité pour se réinventer.

Le transfert du CHU est une opportunité que nous avons su saisir dans un contexte national qui met pourtant en danger notre système de santé publique, où la fermeture des lits est devenue la norme : 37 000 sous Sarkozy, 10 000 avec Hollande, 21 000 lors du premier mandat d'Emmanuel Macron.

À Nantes, nous avons obtenu du Gouvernement, non sans difficulté, le maintien du projet global autour du futur CHU, puis déjoué les mauvais scénarios, évité les nouvelles fermetures de lits, et même en obtenir de nouveaux. Nous allons maintenir au cœur de la ville un quartier hospitalo-universitaire accessible à tous. Défendre la santé publique est une priorité que nous nous sommes donnée. Cela va dans le bon sens, et dans notre Métropole, nous pouvons nous en féliciter.

Le concours d'idées Européen doit nous permettre d'avoir des idées neuves sur la forme de l'urbanisme que nous souhaitons sur le site de l'Hôtel-Dieu. La délibération propose quelques pistes autour de la renaturation de la Loire et de la mixité de fonctions des bâtiments. Le Grand débat sur la Fabrique de la ville nous apportera de nombreux éclairages, mais pour moi, nous devons interroger ces jeunes concepteurs plus largement autour du thème de la ville inclusive pour toutes et tous. Il me semble que des idées neuves en matière d'accessibilité et d'intégration à toutes les formes de handicap dans l'espace public pourraient nous donner un nouveau regard sur ce projet.

Vous l'aurez compris, le groupe Communiste votera cette délibération dont les résultats pourraient nous surprendre si nous gardons l'esprit ouvert. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

9 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE – PLATEFORME DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE MON PROJET RENOV – CONVENTION D'ATTRIBUTION DES AIDES SARE ET PTRE RÉGIONALE – AVENANT N°1 – APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Délibération n°9. Avant de donner la parole à Tristan Riom, je dois demander à Julien Bainvel, Mahaut Bertu, Anne-Sophie Guerra, Sandra Impériale et Richard Thiriet de quitter la salle. »

M. Riom : « Cette délibération touche à la question de la rénovation thermique, un sujet hautement important, comme vous le savez toutes et tous. Pour faire de la rénovation thermique, il faut notamment assurer une information neutre, gratuite et de qualité. Cela tombe bien, c'est justement notre rôle. Parmi ses nombreux rôles sur ces questions de la rénovation, la Métropole doit porter cette question de l'information neutre, gratuite et de qualité.

Cette information est incluse dans ce que l'on appelle "Mon Projet Rénov". Il faut savoir que la rénovation thermique, pour celles et ceux qui s'y sont déjà attelés, c'est hautement compliqué. Il faut savoir articuler l'ANAH, le PI Global, la PTRE, le SARE, toutes les aides qui changent tous les ans. Nous, à la Métropole, on s'est dit que l'on allait simplifier ça en mettant tout ça sous un grand label, un grand ensemble que l'on appelle "Mon Projet Rénov". C'est nous qui nous débrouillons avec toute la complexité. Ainsi, pour les habitants et les habitantes de la Métropole, c'est plus simple.

Nous assurons donc un vrai parcours d'accompagnement, pour que du premier coup de fil, lorsque l'on hésite à se lancer dans un projet, jusqu'à la réalisation des travaux, on sache où l'on en est. L'ensemble de cet accompagnement est assuré via ce que l'on appelle la PTRE, la Plateforme territoriale de rénovation énergétique.

Vous avez quelques chiffres sur le niveau d'accompagnement : 9 000 premiers contacts, etc. Je vais passer rapidement dessus, mais je voudrais vous réaffirmer le choix que l'on a fait à la Métropole, qui est celui de se baser sur un acteur associatif à Nantes qui s'appelle "ALISÉE". D'ailleurs, ils ne sont pas qu'à Nantes, ils sont aussi dans le 44 et dans le Maine-et-Loire. C'est une vraie ressource pour notre territoire que d'avoir une association qui porte ce sujet avec conviction. D'ailleurs, je vais saluer les salariés d'ALISÉE qui font un travail engagé sur le terrain et qui amènent une vraie expertise pour l'ensemble des territoires. C'est aussi une marque de l'Alliance des territoires que de savoir miser sur

des partenaires comme ALISÉE. On fait le choix, à la Métropole, de ne pas céder à la facilité, si je puis dire, puisque le mode de financement de ces PTRE, c'est ce que l'on appelle du "financement à l'acte". On voit bien ce que cela a fait dans l'hôpital, ce n'est pas du tout bon pour les structures, donc par défaut, ALISÉE pourrait payer 8 euros pour un coup de fil à un particulier, ou 16 euros pour un professionnel, et en fait, elle ne saurait quelle serait sa rémunération à la fin de l'année. C'est parfait si on veut tuer les acteurs. C'est justement ce que l'on n'a pas voulu faire. Nous, on assure une subvention fixe, et c'est après à la Métropole qui va voir avec la Région et l'État pour toucher cette subvention variable.

Toute cette explication, du coup, pour arriver à un amendement d'une première délibération que l'on avait votée ensemble, puisque l'on est sur un avenant à ce cadre de la PTRE. C'est assez technique, mais en fait, le niveau de rémunération des C2E est un petit peu plus élevé que ce que l'on aurait espéré, ce qui fait que nous allons faire une économie de 175 948 euros sur ce contrat. C'est une bonne nouvelle, mais cela ne change rien pour le financement de la PTRE.

J'en profite, puisque nous sommes tous attentifs et à l'écoute sur ces enjeux de rénovation, pour dire que la PTRE s'arrête à la fin de l'année. C'est un enjeu très important, puisque l'on ne sait pas tout à fait où l'on va pour la suite. On entend dire ici ou là, dans les ministères, que l'on passerait sans doute vers de la privatisation de l'accompagnement à la rénovation, ce qui est une très mauvaise idée. Voilà, je voulais réaffirmer le fait qu'il faut une gouvernance locale, il faut se baser sur des acteurs qui n'ont pas d'intérêt économique à l'accompagnement, qui se battent pour l'intérêt général. J'en profite pour dire qu'il faut que l'on travaille avec tous les échelons, régionaux et à l'échelle de l'État, pour continuer de soutenir ces acteurs essentiels du territoire. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

| |
|--|
| 10 – STADE DE LA BEAUJOIRE – LOUIS FONTENEAU – PROGRAMME DE TRAVAUX POUR L'ACCUEIL DE LA COUPE DU MONDE MASCULINE DU RUGBY 2023 ET DES TOURNOIS OLYMPIQUES FÉMININ ET MASCULIN 2024 |
|--|

M^{me} la Présidente : « Ali Rebouh, pour la délibération n°10. »

M. Rebouh : « Si vous me le permettez, je le ferai de ma place. Il s'agit des travaux au stade de La Beaujoire. Je vais peut-être rappeler, pour ceux qui ne le sauraient pas encore, que l'on va accueillir deux gros événements sur Nantes Métropole. Dans cinq mois, ce sera la Coupe du monde de rugby avec quatre matchs au stade de La Beaujoire et un match de préparation de l'Équipe de France au mois d'août. En 2024, on enchaînera sur les Jeux Olympiques et Paralympiques qui permettront d'accueillir huit matchs de foot masculin et féminin. Vous voyez qu'il y a deux beaux événements qui vont arriver assez vite.

On avait déjà entrepris divers travaux sur ce stade de La Beaujoire qui doit répondre au cahier des charges des différents organisateurs. La délibération qui vous est présentée porte sur la dernière tranche des travaux indispensables à l'accueil de ces deux grands événements, mais aussi sur des aménagements temporaires spécifiques à la Coupe du monde de rugby. Cette dernière tranche de travaux fait suite aux différentes visites sur site effectuées par les délégations des deux organisateurs, et à un inventaire très détaillé du stade sur les aspects techniques, sécurité, mobilier, etc., en application avec les différents cahiers des charges.

Ces travaux répondent à une exigence formelle de l'organisateur en termes de sécurité, en termes d'ouvrage aussi, ou en termes de points de livraison d'énergie à haute tension. Afin d'agir sur des aménagements aussi temporaires, spécifiques à la Coupe du monde de rugby, ils portent entre autres sur :

- la création de *coach box* nécessaires pour les entraîneurs et le staff des équipes au sein de la tribune présidentielle, où il faudra deux zones avec dix emplacements permettant de suivre le jeu et, le cas échéant, de descendre sur le bord du terrain ;
- l'aménagement d'une salle pour le protocole commotion (c'est aussi la spécificité de cette discipline) ;
- la création de deux plateaux TV provisoires, en plus des studios TV (c'est une exigence des diffuseurs) ;
- l'étude pour l'installation d'une caméra travelling sur câble.

Ces aménagements serviront bien évidemment pour cette Coupe du monde. L'ensemble de ces travaux et de ces différents aménagements temporaires représente un coût d'opération estimé à un peu moins de 2 millions d'euros.

Je voudrais rappeler aussi que l'ensemble de ces travaux que l'on a pu faire sur le stade comporte les écrans géants, la réfection et l'agrandissement de la pelouse, les studios TV, les contrôles d'accès de la billetterie qui sont en cours, la modernisation de l'infrastructure du réseau, la mise aux normes des installations électriques. Ces travaux viennent moderniser le stade, propriété de Nantes Métropole, et bénéficieront aussi au Football Club de Nantes pour l'ensemble des compétitions auxquelles il participe. Ces travaux sont aussi nécessaires à la participation en Coupe d'Europe. Vous voyez bien que ces grands événements ont permis d'accélérer la réalisation des travaux indispensables au stade et aux compétitions diverses.

Voilà, Madame la Présidente, la présentation de cette délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Tout d'abord, le groupe UTM votera cette délibération. Nous nous réjouissons en effet, bien naturellement, de l'accueil prochain à Nantes des deux événements que sont la Coupe du monde de rugby en 2023 et les tournois olympiques de football féminin et masculin en 2024.

Nous avons bien noté, au cours des délibérations antérieures, qu'un très lourd programme de travaux de mise aux normes du stade de La Beaujoire Louis Fonteneau s'imposait, tant pour sa maintenance ordinaire que pour répondre aux cahiers des charges des deux manifestations internationales. D'ailleurs, les travaux ont été réalisés, ce qui a permis très certainement au Football Club de Nantes d'aller en finale cette année encore.

Avec cette délibération et la majoration de l'enveloppe de 3 millions d'euros, le coût total des travaux pour l'accueil des deux manifestations internationales est désormais de près de 14 millions d'euros, ce qui représente tout de même beaucoup d'argent, et la liste des travaux complémentaires n'est peut-être pas exhaustive.

Je ne doute pas, cependant, que quelques esprits chagrins s'interrogeront si, tout compte fait, il n'aurait pas été moins onéreux pour la collectivité d'envisager la construction d'un nouveau stade. C'est une plaisanterie, bien évidemment. »

Rires

M. Vey : « La notoriété de ces événements contribuera sans nul doute à redorer l'image de la Métropole, et permettra aux sportifs nantais de la région de porter haut nos couleurs, sans oublier les bénévoles des associations et les entraîneurs. Je suis convaincu que nous serons tous solidaires pour y parvenir.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont été, en effet, l'occasion pour bon nombre de communes de l'agglomération d'être labellisées "Terre de Jeux 2024", et de nous permettre, avec nos seuls moyens dans les communes, d'organiser des manifestations permettant, avec des associations, la découverte pour les jeunes de différentes disciplines olympiques et paralympiques, et de découvrir une très belle exposition sur les Jeux depuis leurs origines, que certains ont pu se procurer.

Pour terminer, je voulais vous indiquer, chers collègues – mais je ne doute pas que cela n'a pas échappé à Monsieur Ali Rebouh et à Monsieur Fabrice Roussel – que deux entraîneurs nantais ont été nommés entraîneurs nationaux pour ces Jeux Olympiques. Il s'agit d'Emmanuel Huruguen, qui entraîne d'ailleurs Agnès Ranarolahy – qui viendra d'ailleurs à Basse-Goulaine le 3 juin dans le cadre de Terre de Jeux 2024 –, et également de Richard Cursaz, qui va entraîner le 4x100 m homme, et tout cela pour des nantais. Nantes se porte donc très bien sur le sport de haut niveau, avec le H qui va également en finale. Merci, chers collègues. »

M^{me} la Présidente : « Merci. On voit donc, que ce soit sur le terrain syndical ou sur le terrain sportif, que Nantes est fertile, à l'évidence. Marlène Collineau, sans transition. »

M^{me} Collineau : « Merci. Bonjour à toutes et à tous. Pour le groupe Gauche Citoyenne, l'approbation de la présente délibération ouvre une discussion plus large autour de la maîtrise publique des équipements, de leurs ajustements aux évolutions sociales, ainsi que sur l'accueil d'événements nationaux.

Sur la maîtrise publique des équipements d'abord, nous nous réjouissons que le stade de La Beaujoire soit et demeure le stade des habitantes et habitants. C'est ce que signifie sa maîtrise publique par la collectivité : le stade d'une population métropolitaine d'abord, mais au-delà, d'une

population vivant de la Bretagne à la Vendée. La fête sur la pelouse mercredi soir en est certainement une démonstration. Ce stade bénéficie d'un équipement accueillant, d'accès facile, et dont l'entretien est assuré par son propriétaire que nous sommes. De ce point de vue, nous assumons – et “non” sans plaisanterie – que des sommes importantes soient injectées dans une telle enceinte sportive, et rappelons notre attachement à la régularité de sa remise et de son maintien en état. La solidité de la collectivité, sa permanence, sont la garantie de cette possibilité.

Sur les ajustements aux évolutions sociales, la maîtrise publique de l'équipement, comme des espaces alentour – parkings, espaces verts, voirie – sont une chance pour faire évoluer l'environnement immédiat du stade. Il devient nécessaire de réfléchir à un équipement intégré à un quartier qui prend en compte de nouvelles réalités sociales, habitudes de vie, nécessités environnementales, espaces publics non genrés et inclusifs. En effet, au-delà d'un parking vélos qui s'est largement étoffé ces dernières années au pied du stade, ce sont de nouveaux chantiers qui devraient être mis à l'œuvre : débitumer une part du parking à voitures, dont l'usage ponctuel n'est pas adapté aux enjeux de lutte contre les îlots de chaleur, mais aussi diversifier les propositions dans ce micro quartier où l'on aimerait trouver davantage de commerces et de logements. La collectivité doit porter cette révolution. Le Grand débat Fabrique de nos villes pourrait nous éclairer sur ces enjeux.

Enfin, sur l'accueil des événements nationaux, bien sûr, nous sommes heureux que le territoire nantais soit retenu pour des compétitions sportives de très haut niveau. Néanmoins, nous aimerions exprimer ici notre inquiétude quant à la manière dont se préparent les Jeux de Paris. L'examen et adoption de la loi JO 2024 ont en effet révélé comment l'accueil d'un tel événement aurait des conséquences sur nos libertés individuelles et collectives. Après l'état d'urgence sécuritaire, puis l'état d'urgence sanitaire, voici venu le temps du cadre juridique expérimental. Je parle ici des mesures de surveillance algorithmique, ces moyens de vidéosurveillance intelligente ayant pour but de détecter tout comportement anormal. Des collectifs s'élèvent contre leur caractère intrusif, arbitraire, et peut-être durable, et dénoncent leur probable incompatibilité avec le droit international. Le Comité européen de la protection des données alerte sur ce type de surveillance qui peut avoir, je cite : *“de graves répercussions sur les attentes raisonnables des personnes en matière d'anonymat dans les espaces publics, et un effet négatif sur leur volonté et leur capacité d'exercer leurs libertés civiques”*.

Bref, ce ne sont rien de moins que de possibles entraves à l'exercice de droits fondamentaux comme la liberté de réunion, la liberté d'association, la liberté d'expression que nous souhaitons évoquer ce matin, pour alerter et soutenir celles et ceux qui contestent l'étiollement de nos libertés individuelles, dans les rues comme dans les stades. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Primaël Petit. »

M. Petit : « Merci, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Chers collègues, notre groupe Citoyen et Écologiste souhaitait profiter de cette délibération qui préfigure, vous l'avez rappelé, deux grands événements sportifs à venir sur notre territoire – la Coupe du monde de rugby et les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 – pour soulever un point de vigilance qui vient tout juste d'être évoqué, qui devrait tous nous interpeller : le sport ne doit pas servir d'alibi pour immiscer encore davantage la surveillance de masse dans nos vies et nos loisirs.

Vous avez peut-être vu passer l'information : le 23 mars dernier, la loi sur les Jeux Olympiques adoptée par l'Assemblée nationale actait l'entrée formelle de la vidéosurveillance algorithmique dans le droit français. Nous sommes le premier pays d'Europe à légaliser la surveillance biométrique, malgré les nombreux problèmes éthiques et de respect des droits et libertés fondamentales qu'elle soulève. Le mois dernier, ce sont 38 organisations, dont des associations de supporters, qui ont alerté contre cette loi liberticide.

Nous rappelons notre opposition au déploiement de la vidéosurveillance de manière générale. Ces dispositifs sont très coûteux, et pourtant pas ou peu efficaces. Nous n'avons d'ailleurs pas manqué de remarquer que le nouveau plan de déploiement de la vidéosurveillance à Nantes ne comprend pas moins de 13 nouvelles caméras dans le secteur de La Beaujoire. Soyons donc très vigilants, et anticipons le lobbying des comités d'organisation. Ces événements sportifs et festifs ne peuvent pas être un prétexte à l'installation d'une technologie controversée et opaque sur notre territoire. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Richard Thiriet. »

M. Thiriet : « Merci, Madame la Présidente. L'image de la Métropole de Nantes est associée à l'éléphant. Elle aurait pu être associée à l'Arbre aux Hérons que vous avez abandonné, et

évidemment à La Beaujoire. Mercredi soir, il y a eu une ferveur populaire dans ce stade, qui a d'ailleurs autant fait parler que la qualification du FC Nantes. La Beaujoire va être une nouvelle fois mise en avant, ainsi que notre Métropole, à la fois en accueillant la Coupe du monde de rugby et les épreuves de football pour les Jeux Olympiques. Nous sommes, élus du groupe Avenir métropolitain, ravis de pouvoir voter avec plaisir ces millions d'investissements qui sont nécessaires pour accueillir ces événements dont le retentissement est mondial.

Aujourd'hui, le stade de La Beaujoire est modernisé. Cher Alain Vey, il n'y a pas de projet de nouveau stade, me semble-t-il, ni de deux stades, je pense. Tant mieux, parce qu'une Beaujoire modernisée, c'est parfait. Cependant, j'ai une petite inquiétude. J'espère qu'à travers mes questions et les réponses que vous pourrez y apporter, je serai rassuré. Je m'inquiète du pilotage financier et juridique du dossier autour du stade de La Beaujoire, qui appartient à la Métropole. Pour moi, rien n'est clair, et je pense que vous allez m'éclairer.

Il existe, la délibération le rappelle, une convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Métropole et le Football Club de Nantes. Vu les sommes engagées, vu les travaux nécessaires à la modernisation, la Métropole doit maintenant sécuriser l'utilisation du stade pour une longue période, la plus longue période possible, non pas pour des mois, mais pour des années. J'ai donc trois questions. Quelle est la date de fin de cette convention d'occupation temporaire entre la Métropole et le Football Club de Nantes ? Organisez-vous dès maintenant une négociation pour que le FC Nantes se projette encore pour des années à La Beaujoire ? Si la réponse est "non", quelles sont les raisons objectives qui justifient d'attendre pour discuter d'une longue prolongation d'occupation du stade par le FC Nantes ? Merci pour vos réponses simples. Quelle est la date de fin ? Est-ce que l'on négocie dès maintenant, oui ou non ? Et si non, pourquoi et quand ? Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Ali Rebouh. »

M. Rebouh : « Je vais d'abord répondre sur la question des travaux. Je ne vais pas dire que c'est caricatural, parce que ce n'est pas comme cela que ça a été exprimé, mais de dire que l'on va payer 13 ou 14 millions d'euros uniquement pour recueillir les JO et la Coupe du monde de rugby... Cela va bien au-delà. Les travaux, comme je le disais, vont servir en majorité pour le Club et pour une durée extrêmement longue. Je fais un petit rappel : si on n'avait pas commencé à engager ces travaux, on n'aurait pas pu accueillir les matchs de Coupe d'Europe cette année, étant donné que le cahier des charges de l'UEFA était extrêmement rigoureux. On a pu le faire, on peut s'en réjouir, parce que l'on avait commencé à entreprendre des travaux qui étaient nécessaires.

Ensuite, sur le montant et l'augmentation de l'enveloppe, il est clair que lorsque l'on a eu réception du cahier des charges des deux organisateurs, on avait une première estimation qui nous semblait la plus juste. Sauf qu'entre l'écriture du cahier des charges et la réalité du stade... Parce qu'il faut bien comprendre que quand vous avez affaire à des organisateurs de ce niveau – on organise quand même, je le répète, la Coupe du monde de rugby et les Jeux Olympiques et Paralympique ; on n'organise pas le concours de l'Amicale des boulistes, que j'apprécie beaucoup, en plus –, je le dis avec beaucoup d'humour, mais c'est aussi un niveau d'exigence qui est extrêmement fort. Quand ils viennent à Nantes, ils mobilisent 40 personnes pour pouvoir inspecter le stade de fond en comble. C'est pour cela que l'on a dû adapter des travaux complémentaires qui, comme je le dis, serviront beaucoup pour pouvoir faire en sorte que le FC Nantes puisse accueillir l'année prochaine – je l'espère, s'il gagne cette finale – l'Europa League.

Sur la question de la convention – et je reviendrai après sur d'autres questions –, cela va être extrêmement simple. J'avais eu l'occasion d'expliquer, Monsieur Thiriet, que lorsque l'on était arrivé dans cette nouvelle mandature, on avait pour objectif de retrouver une convention un peu plus équilibrée, donc on avait monté un groupe de travail transpartisan où il y avait divers élus de diverses sensibilités. On était partis sur une première convention de 2 ans qui nous permettrait d'avoir plus de temps ensuite pour pouvoir réfléchir à une convention à plus long terme, et qui pouvait au moins réévaluer la question du loyer. On était partis sur une redevance avec une part fixe et une part variable. Pour information, la redevance de l'année précédente va augmenter sensiblement, elle passera de 160 000 euros à 505 000 euros, pour être précis. Je pense que l'année prochaine, elle sera sans doute à 600 000 euros.

Pour autant, lorsque l'on a signé pour 2 ans – c'était de 2021 à 2023 –, les organisateurs des deux grands événements nous ont gentiment dit qu'ils avaient besoin de visibilité lorsqu'ils organiseront leurs événements en 2023 et en 2024. Ils ne nous l'ont pas imposé, mais ils nous ont demandé de pouvoir sécuriser les choses, parce qu'ils étaient déjà en discussion avec le Football Club de Nantes, lorsqu'il fallait mettre en œuvre les différents matchs. On a souhaité mettre une parenthèse, de manière à pouvoir travailler l'organisation de ces deux événements, et surtout sécuriser le fait qu'en

2023, il ne puisse pas y avoir un autre exploitant. C'était le risque juridique que l'on pouvait avoir si l'on n'avait pas fait d'avenant à cette prolongation, qui se fera dans les mêmes conditions que celles que l'on avait signées précédemment, c'est-à-dire une convention qui redémarrera du 1^{er} juillet au 30 juin 2025. Cela nous laissera un peu plus de temps pour pouvoir discuter, et surtout, cela permettra de sécuriser les organisateurs concernant le bon déroulé de ces deux événements.

Sur l'interpellation de Marlène Collineau, il faut bien évidemment que l'on assume que l'on est propriétaires du stade. On ne peut pas dire d'un côté qu'il ne faut pas de nouveau stade, on va en avoir la propriété, et dire, dès que l'on doit mettre des millions pour faire des travaux, l'assumer. Comme vous, je suis entièrement d'accord pour dire qu'il faut assumer aussi les travaux, parce que l'on a besoin de ce stade qui fait aussi partie de notre patrimoine.

Sur la question et sur les alertes, on est extrêmement en veille par rapport aux libertés des personnes. Je laisserai mon collègue Franckie Trichet, qui va monter un groupe de travail là-dessus, nous en dire quelques mots. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Franckie Trichet. »

M. Trichet : « Je pense qu'aujourd'hui, on l'a évoqué tous ensemble, la pause s'impose aussi en intelligence artificielle. On est dans un contexte où sur cette intelligence artificielle, deux grands volets s'invitent aujourd'hui dans les discussions de tout un chacun sur les citoyens.

Le premier volet, c'est justement ce que l'on appelle "la reconnaissance faciale", dans l'espace public ou pas, c'est-à-dire que l'on utilise des données biométriques et des algorithmes pour aller caractériser et identifier les individus. Heureusement, aujourd'hui, la loi, même dans un cadre expérimental, exclut ce type de dispositif. Donc il faut être précis, il n'y a pas d'identification biométrique autorisée dans le cadre de la loi d'aujourd'hui, et c'est tant mieux. J'espère que cela n'arrivera jamais. Nous étions encore beaucoup d'élus de France réunis à Toulouse pour évoquer ces sujets, et la trajectoire est de dire : "Jamais de reconnaissance faciale dans l'espace public ou dans d'autres espaces à caractère public". Je crois que l'on n'ira jamais. En tout cas, je l'espère.

Sur le deuxième sujet, je crois que depuis longtemps à Nantes, on a posé des enjeux sur la régulation, sur le cadre, justement, de ces intelligences artificielles qui nous arrivent. Il y a l'espace public et la reconnaissance faciale, mais il y a aussi ce que l'on entend depuis quelque temps dans l'actualité, ces fameuses intelligences artificielles génératives, comme ChatGPT, comme DALL-E, etc. C'est quoi, exactement ? Je pense que l'on peut poser le débat, ce sont des données qui sont construites, créées *ex nihilo* à partir d'un algorithme. Par exemple, une nouvelle image, comme on l'a vu avec certains personnages bien connus, où l'on fabrique de la fausse information à partir d'images où les gens peuvent effectivement aujourd'hui être floutés. Sur ces IA génératives, on n'a jamais été aussi vite dans la technique et dans les sciences. Je prends un exemple simple : en six mois, on est passé d'une version 3 à une version 4 de ChatGPT qui a fait peur à tout le monde. Il s'avère que je suis scientifique et assez critique sur le sujet, j'ai bien regardé et évalué tout ce qui peut potentiellement être fait avec ces outils, et jamais, je crois, dans l'histoire de la science, on a connu une avancée aussi rapide en six mois. D'où aussi cette demande de grands noms qui sont vraiment des chercheurs. Certains ne sont pas des chercheurs, et on peut s'interroger effectivement sur cet appel des 2 000 sachants scientifiques autour de "la pause s'impose", mais on voit bien qu'aujourd'hui, l'avancée est extrêmement rapide, et peut-être pas suffisamment régulée, à la fois en termes de technologie et de science, mais aussi en termes d'usages.

C'est aussi pour cela qu'il y a deux semaines, on a fait un appel dans le cadre des Interconnectés à créer un observatoire national sur les usages des intelligences artificielles, sur les différents types d'usages dans l'espace public, mais aussi en interne. On voit bien, toutes les études le montrent, l'impact que pourront avoir ces IA sur les métiers, et même les métiers des services publics, parce que ce seront les premiers impactés.

Que faisons-nous depuis longtemps sur ce sujet à Nantes ? En 2019, je rappelle que l'on a voté ensemble une charte métropolitaine éthique de la donnée dans laquelle on a posé un principe, le 11, où l'on s'interdit toute utilisation d'une IA qui prendrait des décisions individuelles automatisées. C'est un pas, c'était en 2019. Sur la reconnaissance faciale dans l'espace public, on a voté ensemble... Pardon, on n'a pas voté, justement, parce que l'on avait posé, suite au débat 5G, le fait que l'on garantissait le non-recours à la reconnaissance faciale dans l'espace public. Certaines collectivités l'ont voté il y a un mois, comme Montpellier. Dont acte. Nous l'avons déjà admis et posé dans le cadre du débat 5G, et c'est accessible sur le site en ligne.

Dernièrement, en plus de cet observatoire de l'appel à la pause – parce que je pense qu'elle s'impose –, on va monter un groupe de travail. Johanna Rolland a posé l'enjeu de pouvoir accélérer sur ces sujets, en prenant en compte tous les éléments des intelligences artificielles qui aujourd'hui, s'immiscent dans nos politiques publiques. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Guillaume Richard, puis je redonne la parole à Ali Rebouh et à Alain Vey. »

M. Richard : « Merci, Madame la Présidente. Je suis content de voir que Franckie Trichet aborde le sujet de l'intelligence artificielle. Nous avons de nombreux débats en ce moment, notamment le débat sur les retraites qui nous mobilise tous. Discrètement, effectivement, l'intelligence artificielle s'invite, participe à une refondation totale de notre société, sans que nous nous en rendions compte. Je rejoins les craintes de Franckie Trichet, et je crois qu'il est aussi important pour nous, pour notre groupe, de dire que nous rejoignons cette position, que nous rejoignons la nécessité de faire une pause sur cette intelligence artificielle et la nécessité de débattre, sachant que ce débat ne pourra se faire sans aborder les questions philosophiques et les questions légales afférentes à cette révolution. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Je fais une intervention rapide. Je voudrais souligner l'importance des groupes de travail, parce que l'image en est donnée encore ce matin avec l'intervention d'Ali Rebouh : c'est là où l'on arrive à décanter les choses en petit comité et à se dire, de façon tout à fait honnête et transparente, ce qu'il en est. On parle ce matin du groupe de travail avec le FCN, mais je peux faire la similitude avec Fabrice Roussel sur l'Arbre aux Hérons, même si cela n'aboutit pas. Je tiens à rappeler que ce sont des instances importantes, à mon avis, pour les minorités, voire les oppositions, où l'on peut débattre librement, sans un contexte qui incite quelquefois à faire des effets de manches, notamment en Conseil métropolitain. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci, cher Alain. Ali Rebouh. »

M. Rebouh : « Je ne peux qu'adhérer aux propos du collègue qui a été très mobilisé sur le groupe de travail du FC Nantes. Il a parfois été la parole un peu sage de ce groupe, et il a permis de faire avancer les choses. Bien évidemment, je suis moi aussi partisan – et je serai avec Franckie dans ce groupe – que l'on puisse être dans les intérêts des dossiers, et pas dans des postures qui parfois amènent certains à de l'excès. Je n'en dirai pas plus pour autant.

Sur les événements, bien évidemment, je pense qu'il faut que l'on ait une position où l'on est fiers – et je pense que tout le monde, dans cette assemblée, l'est – de se dire que l'on va accueillir deux grands événements planétaires sur notre territoire, parce que l'on sait que le sport, que l'on aime ou que l'on n'aime pas, est un des seuls rares leviers qui peut nous permettre de vivre des moments comme on a pu en vivre à La Beaujoire mercredi dernier. Je pense que dans le contexte actuel, vivre des émotions qui nous changent de ce que l'on vit au quotidien, c'est extrêmement bien. Donc au contraire, soyons fiers, assumons le fait qu'à Nantes on ait des clubs de haut niveau qui sont extrêmement performants, vous l'avez rappelé. Entre le HBC Nantes qui va en finale de Coupe de France, le FC Nantes qui va aussi en finale, et le Nantes Rezé Basket qui est deuxième dans son classement, on voit bien que le sport a une part prépondérante sur laquelle il faut que l'on soit collectivement joyeux. Bien évidemment, même si cela a des coûts, parfois, les émotions n'ont pas de coûts, hélas. Merci de soutenir cette délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. J'apporte juste quelques éléments avant de mettre aux voix cette délibération, pour proposer aux Nantaises et aux Nantais, aux habitants de la Métropole, de cocher au moins cinq cases sur leur agenda. Je le dis, puisqu'Ali Rebouh a dit à raison que dans des moments compliqués, dans des moments de tension, dans des moments où beaucoup de nos concitoyens ne vivent pas très bien – il faut en avoir une claire conscience –, je pense aux plus modestes, mais je pense aussi à une partie des classes moyennes pour qui la vie, au jour le jour, n'a rien de simple, pouvoir partager des moments positifs, des moments qui rassemblent, c'est absolument indispensable. Je voudrais donc en évoquer cinq qui s'offrent à nous, dont nous faisons, pour une part, le choix, et pour le reste, il appartient aux talents des équipes et des acteurs.

Le premier, c'est l'exposition – je bascule dans le domaine culturel – *Hyper sensible* que nous avons lancée hier soir. Je rappelle que la dernière exposition du grand musée d'Arts de Nantes a accueilli pas moins de 107 000 visiteurs. 107 000 visiteurs ont franchi les portes du musée, et au vu de la qualité de ce qui est proposé à *Hyper sensible*, je ne doute pas que là aussi, le public nantais, métropolitain et au-delà sera aussi nombreux. Ça, c'est le premier.

Le deuxième, Ali Rebouh et Alain Vey l'ont évoqué, c'est le 29 avril, évidemment, avec la Coupe de France. Je vais en profiter pour remercier les équipes qui se mobilisent dans des délais restreints

pour que l'on puisse permettre au grand public de se retrouver pour partager ce moment qui s'annonce, évidemment, unique.

Le troisième moment que nous allons pouvoir proposer aux habitants et aux habitantes, je l'espère, même si les choses ne sont pas finalisées, c'est le carnaval. J'ai eu personnellement, hier soir assez tard, les carnavaliers, et nous avons partagé un constat commun. Le carnaval, vous le savez, tel qu'il était imaginé, notamment avec sa dimension européenne, n'est pas possible cette année pour de nombreuses raisons, ne seraient-ce que pour des questions de carburant. Les partenaires européens regardent évidemment la situation française avec attention. Les carnavaliers m'ont fait la proposition suivante : pouvoir proposer aux habitants cette année, au courant du mois de mai – je pense que l'on pourra confirmer la date dans les heures ou les jours qui viennent – ce qu'ils appellent "une parade carnavalesque". Ce ne sera pas exactement le carnaval, il n'y aura pas le carnaval de jour, le carnaval de nuit et le carnaval des enfants comme nous en avons l'habitude, mais nous avons acté ensemble qu'il était important, justement dans le contexte, d'offrir ce moment aux Nantais. Je crois que c'est, là aussi, une très belle nouvelle.

Le quatrième événement que je veux rappeler et partager ce matin, c'est Débord de Loire. Oui, la Loire rassemble. Oui, nous avons initié cette belle manifestation. Là aussi, elle s'épanouit, elle prend de l'étoffe, donc je vous donne rendez-vous du 30 mai jusqu'au 5 juin.

Et puis enfin, parce que les talents sportifs sont eux aussi nombreux, je rappelle que le H sera lui aussi au plus haut niveau le 10 juin à Bercy, et que là aussi, il y aura évidemment matière à faire ferveur populaire.

Je le dis, parce que ce sont de bonnes nouvelles pour le territoire. Nantes et sa Métropole sont pleines de ressources, je crois qu'il est important de pouvoir le dire, de pouvoir le partager. Et puis cela fera la transition avec la délibération que l'on étudiera en tout début d'après-midi, puisqu'après ces mois denses et positifs de mai jusqu'à la fin de l'été, nous aurons le grand plaisir de retrouver Royal de Luxe dès début septembre. Vous le voyez, les grands projets à Nantes ne manquent pas, les projets qui ont du sens ne manquent pas, et les événements qui rassemblent ne manquent pas non plus, je crois, pour notre plus grand plaisir collectif.

Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité. »

13 – AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION NANTAISE – PROGRAMME DE TRAVAIL ET SUBVENTION 2023

M^{me} la Présidente : « Ce que je vous propose, chers collègues, c'est d'examiner la délibération n°13, tout simplement parce qu'il y a beaucoup d'élus que je vais devoir inviter à sortir de la salle, conformément aux règles en vigueur. Ensuite, nous enchaînerons sur la pause déjeuner, et nous nous retrouverons à 14 h 15.

J'invite à sortir de la salle, et je vous invite à rester calme pour que l'on puisse entendre l'ensemble des noms qui s'affichent : Bertrand Affilé, Rodolphe Amailland, Laure Beslier, Cécile Bir, Pascal Bolo, Delphine Bonamy, François Brillaud de Laujardière, Jocelyn Bureau, Mahel Coppey, Anthony Descloziers, Véronique Dubettier-Grenier, Laurence Garnier, Jacques Garreau, Marie-Cécile Gessant, Aziliz Gouez, Carole Grelaud, Patrick Grolier, Thibaut Guiné, Jean-Sébastien Guitton, Jean-Claude Lemasson, Michel Lucas, Martine Métayer, Martine Oger, Pascal Pras, Thomas Quéro, Tristan Riom, Fabrice Roussel, André Salaun, Christelle Scuotto-Calvez, Frankie Trichet, Alain Vey, François Vouzellaud et moi-même. Je laisse donc la parole à Pierre Quénéa. »

M. Quénéa : « Je ne doute pas que ce qui concerne l'AURAN vous intéresse, évidemment, même ceux qui sortent sont étroitement liés à cette délibération. Nous allons juste évoquer, à travers cette délibération, le programme de travail et de subvention de fonctionnement de l'année de l'Agence urbaine. Nous n'allons pas ici présenter l'agence qui agit sur le territoire depuis assez longtemps. Elle a été créée en 1978 : 40 ans d'analyse, de travail sur les évolutions sociodémographiques et environnementales de nos territoires.

Il s'agit ici, assez simplement, de préciser que dans le cadre partenarial qui nous unit à l'agence, il y a un programme qui a été défini avec un certain nombre de priorités, parmi lesquelles une attente de la part de la Métropole, notamment sur l'observation croisée des dynamiques interterritoriales, sur la future enquête mobilité, sur le volet de planification urbaine au service de la santé environnementale, sur les questions autour du fameux ZAN, zéro artificialisation nette, de renaturation et de végétalisation, ainsi que sur les enjeux évidemment liés à l'alimentation, l'énergie, la logistique et au réaménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique.

La bonne coopération se poursuit entre notre collectivité et l'AURAN. C'est un document assez fourni, puisqu'il y a effectivement 160 pages avec trois axes, parmi lesquels sont définies ces priorités que je vous ai indiquées, mais de façon beaucoup plus détaillée. Cette délibération nous enjoint à valider ce programme, ainsi que les moyens afférents pour les mettre en œuvre. Il s'agit d'approuver une attribution de subvention de fonctionnement de 1 807 180 euros au titre de l'année 2023, et la convention correspondante qui est jointe à la délibération.

Je vous amène à voter pour que nous rejoignons ensuite nos collègues sur la pause méridienne, à moins qu'il n'y ait des prises de parole. Oui, il y a une prise de parole. Catherine. »

M^{me} Bassani : « Monsieur le Rapporteur, chers collègues, au nom du groupe Écologiste et Citoyen, je tiens à saluer le travail de notre agence d'urbanisme qui nous aide à mieux connaître notre territoire et ses besoins. C'est essentiel pour le calibrage de nos politiques publiques. L'engagement de l'AURAN se traduit aussi par des auto-saisines sur des sujets environnementaux, comme les îlots de chaleur dans les cours d'écoles. Ces travaux nous aident à prendre les bonnes décisions et sont très précieux face à l'urgence climatique.

Nous espérons que les différentes études programmées dans le document que nous votons aujourd'hui permettront de poursuivre dans cette voie, et qu'elles participeront à une véritable bifurcation écologique. Les différents observatoires qui seront mis en place devront notamment servir la transformation du territoire à la hauteur des enjeux climatiques, et non la course à l'attractivité. Merci. »

M. Quénéa : « Merci, Madame Bassani. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Dans ce cas-là, nous allons donc passer au vote. Qui s'oppose à cette délibération ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité. Bon appétit à chacune et à chacun. »

Suspension de la séance

M. Roussel : « Mes chers collègues, je vous invite à prendre place, nous allons redémarrer ce Conseil métropolitain. »

M^{me} la Présidente : « Très bien, je redonne la parole à Fabrice Roussel pour reprendre nos travaux. »

| |
|--|
| 11 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À L'ASSOCIATION THÉÂTRE ROYAL DE LUXE – GRANDE PARADE – SOUTIEN AU PROJET ET À L'INVESTISSEMENT |
|--|

M. Roussel : « Madame la Présidente, mes chers collègues. Après avoir parlé de sport en fin de matinée, nous allons parler culture. J'ai le grand plaisir de vous présenter cette délibération, puisque cette délibération annonce le grand retour pour une parade du Royal de Luxe. Je pense que nous sommes tous attachés, les Nantaises, les Nantais et les habitants de notre Métropole sont particulièrement attachés à cette relation avec le Royal de Luxe, qui nous propose à chaque fois des spectacles créatifs avec plein d'imaginaire. Je rappelle que la dernière grande parade du Royal de Luxe était en 2014, il y a 9 ans déjà, notamment avec le spectacle autour de la Grand-mère qui avait réuni près de 500 000 spectateurs. Évidemment, vous connaissez la notoriété du Royal de Luxe, puisque ce sont près de 26 millions de spectateurs qu'ils ont pu réunir dans 43 pays de tous les continents.

Cette parade vient s'inscrire dans la clôture de la résidence que le Royal de Luxe a menée depuis 2019 sur le Grand Bellevue, avec le soutien actif de la Métropole nantaise, mais aussi avec la Ville de Nantes, avec la Ville de Saint-Herblain. Durant ces différentes années, ce sont à la fois des installations d'œuvre sur l'espace public, ce sont évidemment toutes les aventures de Monsieur Bourgogne, notamment avec un lien très fort avec différents établissements scolaires de Nantes et de Saint-Herblain sur le quartier du Grand Bellevue, c'est aussi le spectacle miniature. Bref, ce sont près de 60 000 personnes qui auront participé à ces différentes interventions artistiques.

Je le disais, pour clore cette résidence, il est proposé une grande parade sur trois jours, avec la volonté de mettre en jeu des géants manipulés, des marionnettes par des dizaines de lilliputiens, devenus la signature de la compagnie.

Ce spectacle sera pensé sur trois journées, en septembre 2023 : les 22, 23 et 24 septembre, pendant la Coupe du monde de rugby, même si nous ne serons pas sur un week-end de match à

Nantes. Ce nouveau spectacle – puisqu’il s’agit bien d’un nouveau spectacle – sera inspiré du Bull Machin de Villeurbanne, créé dans une première version pour Villeurbanne 2022, capitale française de la culture. Il sera entièrement réécrit dans une nouvelle forme à Nantes, ayant vocation à être diffusé également à l’international (des contacts très avancés sont déjà pris). Je le disais, il s’appuiera plus particulièrement sur deux protagonistes que sont Xolo le chien divin et le Bull Machin. L’élément de départ sera celui du récit de Monsieur Bourgogne, personnage récurrent de la résidence artistique sur le Grand Bellevue, qui sillonnera la France entre Villeurbanne et Nantes pour amener le Bull Machin. Les deux géants seront ensuite amenés à faire vivre différentes aventures, au fil d’un parcours qui débutera sur le quartier du Grand Bellevue, et ensuite, qui se déploiera sur le territoire nantais.

Je tiens à dire l’importante mobilisation qu’il faut, à la fois pour préparer ce nouveau spectacle et pour l’animer durant trois jours, puisque ce sont près de 40 personnes qui seront mobilisées sur la période de construction, et 80 personnes sur la période de répétition. Ce sont plus de 35 000 heures de travail pour la construction et les trois semaines de répétition, mais ce sont aussi 20 000 heures de travail pour les répétitions générales. Vous voyez donc l’ampleur du projet et de la création qui seront mis en œuvre.

Nous allons soutenir ce projet via deux dispositifs. Tout d’abord, un accompagnement à la diffusion, pour lequel il vous est proposé d’accorder une subvention de 538 580 euros. Et puis, je le disais, c’est un nouveau spectacle, et cette création de spectacle nécessite pour la compagnie d’engager un travail de conception et de construction, de répétition et de manipulation : écriture du scénario, définition de nouvelles images et de scènes, achat de matériaux, conception, construction, entretien et réparation des engins et des machines de spectacle, et également des répétitions de nouvelles images. Il vous est donc aussi proposé de soutenir le spectacle par l’attribution d’une subvention d’investissement pour un montant de 1 270 000 euros, au titre de la création d’un patrimoine matériel et immatériel pour la compagnie. Évidemment, ce spectacle pourra faire l’objet d’une future exploitation.

Voilà, le Royal de Luxe viendra clôturer cette belle période sur le Grand Bellevue, et offrira de nouveaux moments de rêve aux nantaises et aux nantais. »

M^{me} la Présidente : « Merci beaucoup. Guillaume Richard. »

M. Richard : « Merci, Madame la Présidente. L’expérience locale m’oblige à être prudent quand il s’agit d’argent et de culture, vous ne m’en voudrez pas. Sur cette subvention, nous souhaiterions juste avoir plus de détail sur l’utilisation des 1,8 million d’euros sur trois jours. Si vous pouviez nous faire une présentation rapide des ventilations des dépenses pour nous rassurer, afin de pouvoir vous accompagner sur ce vote. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Vous l’avez dit, 538 580 euros de subventions de fonctionnement et d’accompagnement à la diffusion, et 1 270 000 euros de subventions d’investissement pour la conception, la construction, les répétitions et manipulations. C’est donc, au global, une subvention de 1,8 million euros que vous nous proposez de voter pour un spectacle de trois jours sur les territoires herblinois et nantais au mois de septembre prochain.

Vous l’avez dit, la compagnie Royal de Luxe rayonne, et c’est très heureux. Elle bouscule, elle interroge, et nous avons même envie de dire que c’est le propre même de la culture. Nous réaffirmons notre soutien au développement culturel et artistique, et notamment dans des quartiers dits “populaires”, comme le Grand Bellevue, qui ont tant besoin de ces bouffées d’air.

Par contre, une fois que l’on a dit cela, est-ce une raison pour dépenser sans compter ? 1,8 million d’euros ici, 2 millions d’euros en septembre dernier à Villeurbanne pour un spectacle identique. Vous dites qu’il est réécrit, mais on parle plutôt de réadaptation de spectacle plutôt que d’une réinvention globale. On aimerait pouvoir imaginer combien d’associations locales, du Grand Bellevue notamment, on pourrait accompagner avec cette somme de 1,8 million d’euros : des associations qui œuvrent pour le développement culturel, artistique, de la citoyenneté, de la lutte contre les discriminations, et pas que trois jours par an, mais vraiment quotidiennement, tout au long de l’année, notamment sur le quartier de Bellevue. Si on mettait cela un peu en perspective, on pourrait se dire qu’en effet, il ne faut pas dépenser sans compter, et avoir une vraie réflexion sur l’utilisation des deniers publics.

Vous le dites à longueur de conseil : il y a une raréfaction de l’argent public. Là, on voit que l’on dépense encore une fois une somme qui me paraît quand même astronomique, et qui paraît aussi astronomique à nos concitoyens. On échange régulièrement sur les quartiers, notamment à Bellevue,

avec des associations locales qui ont de formidables projets, mais qui nous disent qu'ils ne peuvent accéder qu'à de maigres financements des activités qu'elles souhaitent mettre en place. On demande vraiment d'interroger ces montants aux yeux des actions qui pourraient être menées, concrètement et régulièrement, sur le territoire. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. J'ajoute juste un mot avant de continuer à distribuer la parole. Je laisserai le maire de Saint-Herblain vous répondre sur le soutien qui est évidemment amené aux acteurs culturels dans leur diversité. Je me demandais en vous écoutant, Monsieur Annereau, si l'intervention et la demande auraient été les mêmes s'il ne s'était pas agi d'un grand spectacle au cœur d'un quartier populaire. Moi, je revendique que Royal puisse être aussi au cœur du grand quartier populaire. Puisque ce matin vous m'invitez à plusieurs reprises à partager ma vision, je veux aussi le faire sur ce sujet.

En 2013, lors d'un échange que j'avais eu avec Jean-Luc Courcoult – puisque comme beaucoup ici, je fais partie de celles et ceux qui ont grandi avec Royal de Luxe dans nos rues, dans la magie – il m'avait dit : "Si Royal continuait à Nantes, y aurait-il un souhait particulier si tu deviens maire en 2014 ?". À ce moment, je lui ai dit : "Cher Jean-Luc, mon rêve est de voir Jean-Luc Courcoult, les géants, les spectacles et Royal dans les quartiers populaires", parce que je considère que nos quartiers ont le droit à l'ambition, parce que je considère que dans nos quartiers, on ne doit pas choisir entre la sécurité, l'éducation et la culture. Je le dis, parce que c'est à la suite de cet échange qu'est venu d'abord pour la première fois, je le rappelle, la Petite Géante – on est en 2015 – dans le Parc des Dervallières. Je vois devant moi Ali Rebouh, il se souvient comme moi de l'émotion des habitantes et des habitants, mais plus encore, de la fierté de dire : "Nous, habitants des quartiers populaires, on peut aussi avoir le beau et le grand, et pas la culture à plusieurs vitesses".

Je me souviens aussi de ce couple de Saint-Brevin. La dame était professeure d'histoire, et elle disait à son mari : "Dis à la maire que tu ne voulais pas venir aux Dervallières, parce que les Dervallières, quand même...". Cette dame me raconte, en se moquant gentiment de son mari, qu'il a non seulement découvert la Petite Géante et sa magie, mais qu'il a aussi découvert le Parc des Dervallières. Parce que oui, nos quartiers ont des difficultés, mais ils ont aussi des potentiels.

C'est ce fil de choix politiques, assumé comme tel, de choix au sens le plus noble du terme, que nous avons décidé de continuer à tirer avec Bertrand Affilé quand, effectivement, pour la première fois, nous avons fait le choix de proposer d'accompagner un compagnonnage au long cours entre cette grande compagnie internationale qu'est devenue Royal et un de nos quartiers où, collectivement, il y a des engagements, des investissements importants. Cela n'a pas été de tout repos, cela n'a pas toujours été simple. Il y a eu le Covid, il y a eu la bataille de l'espace public, je m'en rappelle très bien. "Doit-on céder ? Doit-on renoncer quand des dealers menacent ?" Non, nous n'avons pas renoncé, on a dit qu'il fallait continuer. Je me souviens de ces centaines – 200, 300, 400 – d'enfants des écoles de Jean Zay, d'Alain-Fournier et de Lucie Aubrac qui ont correspondu avec Monsieur Bourgogne et qui, le soir, en rentrant chez eux, disaient à leurs parents : "Papa, maman, samedi prochain, il y a Royal de Luxe rue Romain Rolland, on devrait y aller".

C'est ça, le projet qui est le nôtre. Ce ne sont pas trois jours. Évidemment que ce ne sont pas trois jours, c'est une histoire au long cours. C'est le pari de l'émancipation, c'est le pari de la culture pour tous, c'est cette histoire que nous allons continuer à écrire. Hervé Fournier a demandé la parole. »

M. Fournier : « Merci, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, chers collègues. Il est vrai qu'après cette ambition rappelée par Madame Johanna Rolland, il est difficile pour notre groupe SERDA de délivrer quelques arguments, parce qu'ils ont tous été dits. Pour autant, j'aimerais apporter quelques éléments. Je crois que l'on vit actuellement quelques moments de tension sociale à de multiples endroits, cela a été redit ce matin, et qu'aujourd'hui, on a plus que jamais besoin d'apaisement – nous l'avons dit aussi ce matin –, de poésie, d'émerveillement, d'émotion collective (c'était une expression d'Ali). Là, peut-être que Monsieur Bourgogne a sa place pour nous aider, pour nous accompagner à essayer de réenchanter le monde ou des fragments de notre vie en collectif.

Monsieur Bourgogne est l'un des personnages de cette compagnie Royal de Luxe, cette compagnie de théâtre de rue, de spectacles vivants. Royal de Luxe, vous l'avez dit, poursuit son compagnonnage avec la Métropole de Nantes. Lorsque nous parlons de "rayonnement du territoire" – nous l'avons fait ce matin autour du sport –, il faut reconnaître aussi que les artistes nous aident beaucoup à faire rayonner ce territoire : Jules Verne, Jean-Jacques Audubon hier, et aujourd'hui, Royal de Luxe, avec son cortège d'inventeurs, de cascadeurs, de ferrailleurs, de lilliputiens emmenés par le dramaturge et metteur en scène Jean-Luc Courcoult, que je salue.

Ce compagnonnage, vous l'avez rappelé, se manifeste sur un territoire, à Nantes et à Saint-Herblain, à Bellevue en renouvellement où Monsieur Bourgogne a posé sa tente, sa Fiat 500, son téléphérique, cher Bertrand Affilé, en charge des stratégies de mobilité. Ce sont des signaux qui nous

disent et qui nous permettent justement d'imaginer différemment notre territoire et l'avenir de notre vie.

Ce compagnonnage, cela a été dit aussi, se fait aussi avec des écoles. Je rajouterai, aux écoles de Nantes, celles de Saint-Herblain, la Bernardière, la Rabotière, la Sensive, et au-delà, des enfants qui ont rencontré Monsieur Bourgogne et qui recevaient de ses nouvelles tous les mois, leurs familles, leurs parents, leurs proches, leurs voisins.

Dans quelques semaines, ce seront de nouveaux personnages, de nouvelles créatures qui iront à la rencontre de ces habitants, dans un dispositif exceptionnel de déambulation théâtrale dans la Métropole, un dispositif époustouflant qui ne laisse – je crois que cela a été dit – personne au bord du chemin, comme nous avons pu le constater avec Michel Cocotier, un élu à la Ville de Nantes, lors de la première création à Villeurbanne, il y a quelques mois, capitale culturelle de l'Europe, ville de naissance du Théâtre national populaire de Jean Vilar. Il n'y a pas de hasard.

Pour cela, il va falloir répéter, apporter de nouveaux éléments de décor, et cela répond aussi, en partie, à quelques interrogations, ou en tout cas, à quelques questions. Oui, un spectacle, ce n'est pas trois jours de représentation, ce sont des semaines et des semaines de répétition. Ce sont des semaines et des semaines d'atelier : 30 à 40 000 heures, ne serait-ce que pour les décors et la préparation des différents filages. Cela se passera à La Beaujoire, je crois le savoir, l'été prochain, pour ce qui est de la préparation de ce spectacle. Donc il n'y a pas que les trois jours, il y a tout ce qu'il y a avant. C'est une création qui sera présentée en septembre à Nantes, et qui permettra aux programmateurs, et il faut le dire aussi, de Santiago du Chili, de Liverpool, d'Anvers ou Perth d'imaginer de nouvelles escales pour notre troupe, parce que l'on a nos parcs et jardins millionnaires, mais on a aussi nos spectacles millionnaires. Royal de Luxe fait des spectacles et propose des spectacles millionnaires, comme ils l'ont fait à Liverpool en 2018.

C'est un dispositif – et je terminerai avec cette casquette de l'emploi – qui emporte aussi avec lui des jeunes de nos quartiers, dont quelques-uns sont devenus des membres de la compagnie, il faut le dire aussi. Certains, tel yao en devenant un des 27 manipulateurs du nouveau chien géant de la troupe Bull Machin, ont réalisé leur rêve.

Nous l'avons dit tout à l'heure, oui, l'imaginaire est un droit pour toutes et tous, et cet imaginaire, avec Royal de Luxe en septembre, va écrire une nouvelle séquence de la véritable histoire de Nantes, celle de Cargo, il y a 31 ans exactement, lorsque Jean-Luc Courcoult débarquait à Caracas le 5 avril, celle de la Petite Géante et de sa Grand-mère en 2014, et bientôt celle de ce Bull Machin revisité avec son collègue à quatre pattes.

Nous sommes, avec le groupe Serda, très impatients de vivre cette séquence de culture urbaine, ce morceau de l'identité nantaise. Je crois qu'aujourd'hui, les spectacles des géants font partie de l'identité nantaise. C'est peut-être une identité un peu loufoque, certainement poétique, et je perçois que nous en avons tous un peu besoin aujourd'hui. En tout cas, c'est pour cela qu'avec mes collègues du groupe Serda nous soutenons cette subvention, ces deux dispositifs et cette délibération qui s'inscrit pleinement dans nos ambitions de rayonnement par la culture, par le sport – nous l'avons vu ce matin avec Ali – de notre Métropole nantaise. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Permettez-moi d'intervenir en tant que Maire de Saint-Herblain, pour une fois, et pas en tant qu'élu métropolitain, pour me satisfaire de cette délibération. Je vais commencer par un regret. Mon regret, c'est que l'ensemble des trois jours de parade ne puisse pas avoir lieu uniquement sur le Grand Bellevue. Cela aurait été la symbolique jusqu'au bout. Sauf que la place Mendès-France, que vous connaissez sans doute, est aujourd'hui en travaux des deux côtés, avec des distances de sécurité, des palissades, etc., ce qui fait que l'on n'est pas en mesure de pouvoir accueillir tout simplement les peut-être dizaines de milliers de personnes qui risquent de venir voir Royal de Luxe dans des conditions de sécurité. Une fois que la compagnie a expliqué cette impossibilité, je suis très content de voir que l'on démarre quand même sur le Grand Bellevue, notamment par un tour des établissements scolaires avec qui, effectivement, comme le disait Hervé, Monsieur Bourgogne a tenu une correspondance et aussi un certain nombre de rencontres. Cela va nous permettre tout simplement, peut-être au-delà des 10 manipulateurs qui ont été recrutés sur le Grand Bellevue, de faire partager encore davantage cette volonté de faire en sorte que tous les spectacles et toutes les formes d'expression culturelle soient partout sur notre territoire. Je dois vous dire que d'une certaine façon, pour la fin de résidence de Royal de Luxe, le fait de partir du Grand Bellevue pour aller vers le centre-ville de Nantes montre aussi la façon dont nous concevons le positionnement de nos quartiers qui sont reliés au centre-ville. Johanna l'a dit ce matin à propos d'autres sujets, mais nos quartiers font bien partie de la ville. Le fait d'avoir ce trait qui rassemble le centre-ville et le Grand Bellevue me va complètement, je pense que c'est symboliquement très important.

Enfin, pour finir, pour ceux qui trouvent que cela coûte trop cher, c'est toujours un argument qui est employé pour les dépenses à caractère culturel ou artistique. Je rappelle quand même – Hervé l'a dit – que ce sont plusieurs jours ou semaines de répétitions qui sont payés. Car figurez-vous que l'on paie les artistes et les techniciens en répétition. Après, effectivement, il faut aussi les payer pendant les trois jours. Il faut aussi payer tous les gens qui travaillent autour d'eux. Cette subvention est la subvention métropolitaine, mais je sais que la ville de Saint-Herblain et de Nantes la compléteront également avec une subvention municipale pour marquer l'engagement des deux villes, aux côtés de la Métropole, dans ce très beau projet. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Dolores Lobo. »

M^{me} Lobo : « Madame la Présidente, chers collègues, un nouveau spectacle de la compagnie Royal de Luxe est un moment attendu par les Nantais, et bien au-delà. Cette compagnie de théâtre de rue, basée à Nantes depuis plus de 30 ans et qui rayonne dans le monde entier, fait la fierté de nos habitantes et habitants. Chaque traversée de nos rues par les marionnettes géantes de Royal de Luxe constitue un événement unique, un événement dont on se souviendra longtemps.

Le travail de la compagnie a démontré par le passé à quel point il représentait une forme de culture populaire où l'humour le dispute à l'émotion, avec une créativité toujours renouvelée. Un nouveau spectacle de Royal de Luxe, c'est un nouveau rendez-vous des populations de la Métropole avec l'art et la création. Plus particulièrement, le groupe Communiste salue le coup de projecteur pour le quartier du Grand Bellevue. Le nouveau spectacle poursuit le travail effectué dans ce quartier populaire depuis plusieurs années, notamment avec les écoles. Cela montre une volonté d'agir et de s'inscrire sur le long terme en direction de toutes et tous.

Enfin, cette nouvelle réalisation, en augmentant avec Bull Machin la troupe de la Grand-mère, du chien Xolo, du scaphandrier et de tous les autres géants, va contribuer à la notoriété de notre territoire, une notoriété fondée sur l'imaginaire qui, de Jules Verne aux machines, en passant par le surréalisme, n'a de cesse de se réinventer. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Je vous remercie, Madame la Présidente. Pour répondre à votre interrogation – mais il est vrai que vous auriez eu la réponse si vous aviez bien écouté mes propos – à savoir si notre position aurait été différente si l'événement se déroulait dans un autre quartier : oui, bien entendu, puisque nous avons réaffirmé notre soutien au développement culturel et artistique, et *a fortiori* dans les quartiers politique de la ville qui en ont tant besoin, et qui ont tant besoin de cette bouffée d'air. Mon propos se situe vraiment sur le montant, et au-delà du montant, sur le fait que ce montant soit octroyé à un seul événement, une seule organisation. 1,8 million d'euros, cela pourrait très bien être 18 actions associatives de 100 000 euros chacune. Cela fait quand même trois actions tous les deux mois. Pour 100 000 euros, on peut avoir de beaux projets pour le quartier du Grand Bellevue. Voilà, c'était dans ce sens-là, pas dans celui de "moins de culture" ou de "moins de développement artistique", mais justement dans celui de "plus de diversité d'actions et plus longtemps, tout au long de l'année". Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole au Rapporteur, Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Oui, quelques mots pour d'abord dire notre attachement à la présence de la culture dans l'espace public. Depuis de nombreuses années, nous avons fait ce choix. Cela a été rappelé avec le Royal de Luxe, mais aussi avec toute l'action du Voyage à Nantes depuis maintenant plus de 10 ans. La culture dans l'espace public, c'est essentiel, tout d'abord parce que c'est gratuit, c'est accessible à toutes et à tous. Ensuite, et on l'a vu à travers les différents spectacles du Royal, cela permet un grand rassemblement, cela permet de la cohésion sociale, cela permet de la mixité, de la rencontre, et finalement, c'est essentiel à la qualité de vie des habitants de notre Métropole.

Après, nous attendons plusieurs centaines de milliers de spectateurs. Plusieurs centaines de milliers de spectateurs, cela veut finalement dire quelques euros par spectateur, et c'est aussi cela qu'il faut regarder. Je rappelle – je l'ai dit dans mon propos introductif – que la dernière grande parade, c'était 500 000 spectateurs. Vous voyez, 1,8 million d'euros, c'est 3,50 euros par spectateur. Je crois aussi qu'il faut pouvoir mesurer cela sereinement.

Et puis je l'ai dit, c'est la création d'un nouveau spectacle. Cela a été dit, ce sont plusieurs semaines de répétition. C'est là où les 1 270 000 euros interviennent, parce qu'il va y avoir de nouveaux objets à construire. Je l'ai dit, ce sont 40 personnes qui vont être mobilisées pendant plusieurs semaines

sur cette période de construction. Ce sont également 80 personnes sur la période de répétition. Cela occasionne cette dépense en investissement, parce que nous soutenons une création. Je le dis aussi, dans les temps difficiles qu'a connus la culture, c'est toujours important de continuer à soutenir la création culturelle et la diversité culturelle. L'autre soutien de 538 580 euros, c'est pour l'aide à la diffusion, et donc finalement, pour faire en sorte que ce spectacle puisse se réaliser. Je le redis, c'est une centaine de personnes qui va être mobilisée pour cette parade pendant plusieurs jours. Ce sont également 20 000 heures de travail pour les répétitions générales qui vont durer quatre jours, donc cela s'ajoute aux trois jours de spectacle. Évidemment, ce sont des coûts qu'il faut parfaitement assumer.

Je tiens aussi à dire que parmi ces personnes, il y a des gens qui sont intermittents du spectacle, ils ne sont pas tous salariés du Royal de Luxe. Vous le savez aussi, il est important d'avoir là aussi ce soutien aux intermittents du spectacle, pour faire en sorte que ces personnes puissent aussi travailler dans d'autres compagnies, dans d'autres spectacles.

Et puis on entend souvent cette petite musique comme quoi on ne soutiendrait que les gros et que l'on ne soutiendrait pas les petits. Je crois que dans nos villes aussi – parce que la culture, c'est aussi une forte compétence communale – nous sommes particulièrement attachés à soutenir les associations. J'ai le plaisir d'animer avec Aymeric Seassau un G24 culture, et je peux vous assurer de la grande mobilisation des villes au soutien à la culture, à de nombreuses associations, à de nombreuses structures. Nous avons la chance d'avoir une vitalité culturelle associative particulièrement dynamique sur notre territoire.

Je le dis aussi, cette opposition est parfaitement stérile, parce que je l'ai dit, à travers ce spectacle du Royal de Luxe, nous allons faire travailler les intermittents du spectacle qui sont dans de petites structures. Lorsque nous faisons le Voyage à Nantes, nous faisons parfois confiance à de jeunes artistes qui peuvent s'exprimer, qui ne sont pas forcément des personnes renommées sur la place publique. Lorsque l'on fait le Printemps des Nefs avec les machines, nous soutenons aussi des structures locales, des structures qui sont dans nos 24 communes. Finalement, ce travail que nous menons permet d'essaimer, de diffuser, et donc de conforter cette dynamique culturelle sur la Métropole nantaise.

Je le dis aussi, cette dynamique culturelle, les habitants de Nantes Métropole y adhèrent particulièrement, et notre responsabilité est de continuer à faire en sorte que la culture soit au cœur de nos vies et de nos villes. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je rajouterai juste un dernier exemple pour illustrer la diversité de ce soutien. Monsieur Annereau, je vous invite à venir avec moi le 18 juin, salle Paul-Fort : HB2 y donnera un spectacle de grande qualité. Pour celles et ceux qui ne les connaîtraient pas encore, c'est un acteur historique du hip-hop à Nantes qui se renouvelle génération après génération. Vous voyez, on pourra être le 18 juin avec Yasmine Rahmani pour les nouvelles générations à HB2, salle Paul-Fort. On pourra aussi être présent les 22, 23 et 24 septembre, pour la grande compagnie qu'est Royal de Luxe. Personnellement, je m'en réjouis.

Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

| |
|---|
| 12 – NANTES – CONCESSION D'AMÉNAGEMENT PLACE DES DERVALLIÈRES – AVENANT N°2 À LA CONCESSION : ACTUALISATION DE L'ARTICLE 18 « PARTICIPATION DU CONCÉDANT AU COÛT DE L'OPÉRATION » – APPORT FONCIER EN NATURE |
|---|

M^{me} la Présidente : « Délibération n°12, Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Madame la Présidente, mes chers collègues, cette délibération concerne la concession d'aménagement des Dervallières avec un avenant, puisque par délibération du 28 juin 2019, nous avons confié à Nantes Métropole l'aménagement de la place des Dervallières et de ses abords par une concession ayant pour objet la mise en œuvre du projet de requalification urbaine de ce secteur. Ce contrat a été conclu le 28 juin 2019 pour une durée de 11 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2030.

Les objectifs poursuivis par l'opération sont la requalification des espaces publics, la restructuration de l'offre commerciale et des équipements. Il y a également la réhabilitation du parc social, la diversification de l'habitat. Le programme prévisionnel de l'opération prévoit ainsi la création d'environ 50 logements, la requalification des espaces verts, la requalification des rues et des espaces publics pour une superficie de 5 000 m² environ, et la construction de 1 500 m² de surface plancher.

Il apparaît à ce jour nécessaire de conclure un deuxième avenant, afin d'actualiser l'article 18 du contrat de concession qui prévoit une participation de Nantes Métropole à l'opération sous la forme d'apports en nature successifs de foncier pour prendre en compte l'apport en nature du terrain nécessaire à l'édification du premier bâtiment construit sur la place dite "îlot A". »

M^{me} la Présidente : « Merci. Avant d'ouvrir le débat, et de mettre aux voix, je vais demander à plusieurs élus de sortir : Bassem Asseh, Marie-Annick Benâtre, Laure Beslier, Vincent Boileau, Delphine Bonamy, Jocelyn Bureau, Mahel Coppey, Anthony Descloziers, Christine Guerriau, Sandra Impériale, Jean-Claude Lemasson, Michel Lucas, Pascal Pras, Pierre Quénéa, Thomas Quéro, Christelle Scuotto-Calvez et François Vouzellaud.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, et le temps de laisser l'ensemble des collègues cheminer, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

14 – PÔLE MÉTROPOLITAIN LOIRE-BRETAGNE – APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2023

M^{me} la Présidente : « Délibération n°14, Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Il s'agit d'approuver le programme de travail 2023 du Pôle métropolitain Loire-Bretagne, ainsi que la contribution de Nantes Métropole. Comme vous le savez, le Pôle métropolitain réunit les métropoles d'Angers, de Brest et de Rennes, avec Nantes. Une feuille de route qui a été adoptée le 1^{er} avril 2021. Ce plan d'action s'inscrit évidemment dans la suite de l'adoption de cette feuille de route.

Il s'agira en 2023 de mener plus spécifiquement des actions dans le domaine de l'accessibilité, avec la réalisation d'un document synthétisant les enjeux partagés d'accessibilité ferroviaire, portuaire, aéroportuaire du Grand Ouest. C'est en lien étroit, évidemment, avec les agences d'urbanisme. Ce document comprendra également un volet sur la problématique de la logistique longue distance, et il fera, si nécessaire, l'objet de partage de méthodes et de stratégies, à un moment où la transition vers les métropoles bas carbone interroge la gestion des flux, mais aussi la relocalisation des activités productives aux abords des métropoles. Le pôle suivra particulièrement l'avancement de l'instruction du projet Liaisons nouvelles Ouest Bretagne – Pays de la Loire, ainsi que les opportunités données par la révision du réseau transeuropéen de transport.

Sur l'Alliance des territoires, il s'agit tout d'abord de renforcer le dialogue avec les villes moyennes de notre espace Loire – Bretagne, en particulier à travers l'organisation d'un troisième rendez-vous qui sera programmé en 2024. Évidemment, nous nous préparons au cours de cette année 2023.

En lien avec cet événement, l'année 2023 permettra de préfigurer un projet de recherche qui aura pour objectif d'analyser et de renforcer l'effet de levier des coopérations entre villes moyennes et métropoles dans les transitions territoriales.

Nous allons également travailler sur la transition numérique, avec la recherche d'opportunités de mutualisation ou de mise en réseau en matière d'infrastructure de la donnée ou de gouvernance de la donnée, et également, dans le sujet de la transition énergétique, des bâtiments en vue de lever des freins à l'accélération de la rénovation thermique des bâtiments.

Dans le domaine du développement économique, nous allons également identifier un programme de travail pluriannuel en lien avec les filières prioritaires des membres.

Dernier point, la contribution de Nantes Métropole s'élèvera à 29 826,88 euros, pour un budget du pôle qui se situera à 195 876,84 euros. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Marie-Annick Benâtre. »

M^{me} Benâtre : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, depuis la création du pôle en 2012 et les ambitions fixées à l'époque, il reste à faire pour concrétiser celles-ci, dans un esprit de coopération entre nos différentes intercommunalités.

L'une des premières était d'améliorer l'accessibilité ferroviaire, aéroportuaire, portuaire et logistique du Grand Ouest. Cet enjeu essentiel d'aménagement et de développement du territoire n'en est que plus prégnant aujourd'hui face aux besoins en matière de développement durable et de réponse aux besoins en matière d'attractivité de nos territoires. Or, le projet de nouvelles lignes Ouest Bretagne –

Pays de la Loire n'est pas loin d'être à l'arrêt, pourtant fer de lance en matière d'aménagement de ce territoire.

Ainsi, en février 2022, SNCF Réseau soulignait que si rien n'était fait, nous aurions en 2050 le même réseau que celui conçu il y a de trop nombreuses années, et que la mise en service des éventuels tronçons de voies nouvelles n'interviendrait pas avant 2040. Les délais importants que requièrent les constructions de nouvelles infrastructures ferroviaires – étude, avant-projet, concertation, enquête publique, lancement des marchés, puis les travaux – conduisent à additionner les années avant les mises en service effectives. La réalisation, notamment de la virgule de Savenay, devient urgente. Elle permettrait au grand port maritime d'accélérer sur le développement du fret ferroviaire et d'éviter le transport par poids lourd sur route, celui-ci étant pourtant facilité par l'arrivée de la LGV Bretagne qui a libéré de nombreux sillons.

En 2024, une nouvelle phase de concertation arrivera. Élisabeth Borne vient d'annoncer un plan de 100 milliards d'euros pour les RER métropolitains. Cette fois, nous devons être dans la bonne voiture. Pour cela, l'ensemble des grandes villes de l'Ouest doivent se concerter à travers le Pôle Loire – Bretagne avec les régions, et montrer que la coopération est possible, mais surtout nécessaire.

D'autres défis nous attendent en matière de numérique, de recherche. Nous refusons bien évidemment la compétition entre les territoires. Pour les élus communistes, il est essentiel de rapprocher les territoires entre eux pour une action publique à la hauteur des enjeux, pour gommer les inégalités géographiques, sociales et économiques. Pour cela, les outils de coopération que nous mettrons en place à l'échelle du Grand Ouest en seront des clefs.

Nous partageons les actions d'intérêts métropolitains qui sont proposées, mais peut-être manque-t-il un ou deux éléments, celui du partage des idées et celui de la démocratie. Puisque nous souhaitons coconstruire des projets avec l'ensemble des collectivités, il ne faudrait pas laisser entendre que sur les grands projets des métropoles elles décident entre elles, sans concertation avec l'ensemble de nos territoires régionaux. Je vous remercie de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Ronan Dantec. »

M. Dantec : « Juste pour compléter l'intervention très intéressante de notre collègue communiste, je pense qu'effectivement, on voit bien que l'on est sur un changement de paradigme, y compris sur l'offre ferroviaire. On voit bien que finalement, on n'a plus aucun enjeu en termes d'attractivité. C'est-à-dire que tout l'Ouest, même à 3 heures/3 heures 15 de Paris, est devenu extrêmement attractif. Par contre, en offre de mobilité du quotidien, on a toujours des difficultés énormes.

Je ne prends qu'un seul exemple qui dit la difficulté des coopérations entre les deux régions, et je pense que le Pôle métropolitain peut aussi aider les régions à mieux coopérer : le train qui part de Châteaubriant vers Rennes, et qui permet aujourd'hui aux gens du castelbriantais de prendre le TGV, arrive 4 minutes après le départ du TGV. On a ces difficultés, ces aberrations qui sont vraiment des aberrations du quotidien. On sait aujourd'hui que la ligne grande vitesse, telle qu'elle était prévue pour éviter Redon, devient une aberration à l'heure du zéro artificialisation nette. Je pense que cela ne se fera pas.

Par contre, effectivement, l'offre ferroviaire sur le fret doit être renforcée. Je pense que la virgule de Savenay, le fait d'utiliser les sillons disponibles sur l'ancienne ligne Rennes-Paris, est un vrai enjeu d'aménagement du territoire. Je pense effectivement que le Pôle métropolitain peut arriver avec une autre vision que celle qui était encore celle que l'on avait il y a 10 ou 15 ans, et qui ne correspond plus aux grands enjeux, y compris d'aménagement du territoire. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

| |
|---|
| 15 – PERSONNEL MÉTROPOLITAIN – ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – DISPOSITIONS DIVERSES – APPROBATION |
|---|

M^{me} la Présidente : « Délibération n°15, Aïcha Bassal. »

M^{me} Bassal : « Merci, Madame la Présidente. Cette délibération présente cinq points de la politique ressources humaines.

- Le premier va concerner l'adaptation du bureau des effectifs avec la création, dans le budget principal, de 20 postes, dont plusieurs au département Bâti, à la direction Nature et Jardins, ou à la direction Aménagement, Urbanisme, Agglomération, pour ne citer que ces directions. Ces créations permettent évidemment d'ajuster les moyens humains en fonction des besoins. Nous avons également 2 suppressions de postes qui sont dues à des postes en surnombre devenus vacants. Nous avons, dans ce même budget, 18 transformations de postes pour adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents.
- Dans le budget annexe de l'eau, nous avons 5 créations de postes : un à la direction Cycle de l'eau, 4 à la DOPEA. Nous avons également 3 transformations de postes.
- Dans le budget annexe de l'assainissement, 2 créations de postes et 3 transformations de postes.
- Dans le budget annexe des déchets, une création de poste.
- Dans le budget annexe des transports, une création de poste.
- Et enfin, nous avons 8 créations de postes financées par la taxe GEMAPI. Ces nouveaux postes sont créés à la direction de l'Espace public, à la direction Nature et Jardins, à la direction Cycle de l'eau et à la DOPEA.

Vous avez évidemment, mes chers collègues, l'ensemble de ces créations dans l'annexe qui vous a été remise, je ne vais pas les détailler une par une.

Le deuxième point va concerner le ratio d'avancement de grade pour l'année 2023. En effet, la collectivité doit fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement. Ce ratio fixe le rapport maximum entre le nombre d'agents promus et le nombre d'agents promouvables. Pour cette année 2023, avec le changement de système d'information de gestion des ressources humaines et du calendrier des instances, il ne nous est pas possible de calculer les ratios promus/promouvables de manière précise. C'est pour cette raison qu'à titre exceptionnel et provisoire, il est proposé que le ratio soit établi à 100 % des agents promouvables.

Le troisième point est un ajustement des règles relatives au temps de travail qui concernent le 1^{er} mai. En effet, le Gouvernement, après nous avoir permis en 2022 de payer double la journée de travail du 1^{er} mai, avec la loi de finances de 2023, il a abrogé l'article qui permettait cette rémunération double aux agents de la fonction publique. Cette mesure fait que nous sommes dans l'obligation de reconnaître le 1^{er} mai comme tous les autres jours fériés et d'appliquer le traitement identique en termes de rémunération ou de récupération.

Le quatrième point va concerner une actualisation du RIFSEEP pour la Ville de Nantes et son CCAS, mais comme je rappelle que nous avons un RIFSEEP commun pour ces trois collectivités, cela nous oblige évidemment à le présenter aussi dans notre instance délibérante. Ce nouvel ajustement permet, avec la transposition du Ségur de la santé, de verser une prime pour les médecins coordinateurs qui exercent dans les EHPAD publics ou au sein d'établissements et de services sociaux.

Enfin, le cinquième et dernier point concerne l'ajustement d'une astreinte à la direction des Sports. En effet, afin de répondre aux difficultés techniques que peuvent rencontrer nos utilisateurs de nos équipements sportifs métropolitains, nous proposons d'intégrer dans cette astreinte, en plus des cadres de proximité, les agents de maintenance.

Mes chers collègues, il vous est demandé d'approuver cette délibération. »

M. le Président : « Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci. Évidemment, les dernières semaines et les derniers mois ont été émaillés de mouvements de grève ici ou là, ici et là, et je souhaite vous interroger sur la manière dont la collecte des déchets reprend ou pas, sur la manière dont les centres de tri sont toujours ou pas bloqués, et sur les mesures que vous entendez prendre vis-à-vis des habitants de la Métropole. Il nous semblerait fort utile que la Métropole puisse, puisque le service n'a pas été réalisé et rendu à son juste niveau, procéder à un remboursement au moins partiel de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères que vous aviez augmentée de 6 % l'année dernière.

Il y a une autre question, puisque le fonctionnement du réseau de chaleur a dû être interrompu. Dans le contrat qui nous lie à l'opérateur, il y a des pénalités qui devraient s'appliquer dans le cas où le service ne serait pas assuré. Entendez-vous faire appliquer ces pénalités ? Ou la Métropole aura-t-elle un peu de bienveillance, considérant que l'opérateur est étranger aux causes de cet arrêt de service ? Merci. »

M. le Président : « Merci. Je passe la parole à Mahel Coppey. »

M^{me} Coppey : « Merci. Effectivement, cela me permet de faire un point sur la situation, car depuis la semaine dernière, donc depuis jeudi dernier, il n'y a effectivement plus de gréviste au service de collecte des déchets. Mais vous l'avez souligné, un certain nombre d'événements perturbent encore la collecte des déchets, notamment parce que nous sommes extrêmement liés aux usines de traitement.

Les choses ont donc évolué, la reprise est au rendez-vous, elle se fait de manière progressive. Aujourd'hui, je suis en mesure de vous dire que l'ensemble des équipes sont mobilisées. L'ensemble des usines de traitement ont accueilli les déchets de cette journée de collecte, que ce soit Arc-en-ciel à Couëron ou sur ALCEA à Nantes. Je suis extrêmement prudente et impliquée sur le suivi de la reprise de cette collecte qui se fait de manière progressive, parce que cela ne vous aura pas échappé, cette mobilisation est une mobilisation nationale qui n'est pas terminée, puisqu'hier, nous avons encore une journée nationale de mobilisation contre la réforme des retraites proposée par le Gouvernement. Il y a une autre journée qui est également prévue le 13 avril, donc nous sommes extrêmement mobilisées, avec ma collègue Aïcha, pour maintenir le dialogue social, partout et tout le temps, dès que c'est possible.

Pour ce qui est de la reprise, je le redis : aujourd'hui, les agents font le maximum. Effectivement, de manière réaliste, nous ne pourrions pas absorber en trois ou quatre jours l'ensemble des volumes de déchets qui ont été produits ces deux, ces trois ou ces quatre dernières semaines. Je crois que ce qu'il faut retenir de ce moment, c'est que finalement, cette mobilisation rend visible l'invisible. D'abord, ces tonnes de déchets que notre société de consommation produit, c'est un élément qui est d'autant plus visible sur nos trottoirs et dans les locaux poubelles. Et d'ailleurs, au passage, je remercie l'ensemble des habitants et des habitantes qui ont joué le jeu dès que cela était possible, et autant que c'était possible, en stockant leurs déchets plutôt que de les mettre sur l'espace public. Je les remercie pour leur compréhension aussi sur cette reprise progressive de la collecte des déchets. Ensuite, cette mobilisation rend visible l'invisible : l'importance des travailleurs et des travailleuses qui font vivre la collecte des déchets, le traitement des déchets, le tri des déchets.

Aujourd'hui, vous m'interrogez sur les conséquences de la gestion de cette crise, alors que l'on pourrait s'intéresser un peu aux causes de la mobilisation, notamment de celle des éboueurs, mais pas uniquement. En mars 2020, nous avons applaudi les travailleurs de première ligne, les travailleuses essentielles, ceux et celles qui font du commun, qui font vivre nos villes, qui nous permettent aussi d'avoir des trajectoires politiques sur la transition écologique et sociale et de les faire vivre au quotidien et dans le quotidien des habitants.

Je m'arrête un instant là-dessus, parce que je vous l'ai dit, j'ai pu l'exprimer à diverses reprises, et je le redis ici : en moyenne, un éboueur collecte sur une tournée 4 tonnes de déchets, il monte et descend des milliers de fois d'un marchepied à l'arrière d'un camion, et ce au milieu de la circulation automobile et par toutes les météo possibles. Aujourd'hui, pour eux, pour elles, avoir l'allongement du temps de travail de deux ans sur leur carrière, c'est tout simplement impossible. Si on les écoute, ils vous le diront : l'impact de ce travail sur leur corps, sur leur santé n'est pas négligeable. Deux ans de plus, c'est tout simplement impossible.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui sur les conséquences, mais aussi les causes de la mobilisation de ces dernières semaines. J'appuie mon propos sur le fait que nous faisons tout le nécessaire, tout le possible. Je vous le dis, les agents ont pris la responsabilité de reprendre le travail en responsabilité, parce qu'ils aiment leur ville, parce que la situation l'exigeait. Aujourd'hui, ils sont mobilisés au maximum pour faire ce rattrapage. Merci. »

M. le Président : « Merci. Je passe ensuite la parole à Pierre Quénéa. »

M. Quénéa : « J'ajoute juste un petit mot, au nom de notre groupe Gauche citoyenne, au sujet de l'ajustement des règles relatives à la rémunération et à la récupération pour les agents travaillant le 1^{er} mai. On a bien compris ce qui nous amène à revoir les dispositions concernant ce jour férié. Toutefois, on peut déplorer la banalisation du 1^{er} mai pour nos agents et nos agentes, considéré désormais au même titre que les autres jours fériés en termes de rémunération. On le sait tous, de par son histoire, le 1^{er} mai est la fête des Travailleurs, et ce n'est pas une autre fête. En cela, c'est un symbole extrêmement fort. En cette période à laquelle il vient d'être fait référence, c'est un très mauvais signal du Gouvernement.

Cette mesure est contraire aux avancées sociales que nous voulons. Elle nous est imposée par ce fameux gouvernement, au motif d'une erreur de codification. Puisqu'il arrive que le Gouvernement revienne sur ses erreurs – on espérerait qu'il revienne dessus... –, nous l'invitons à en corriger une autre en abandonnant effectivement sa réforme des retraites, aussi injuste qu'illégitime. Je ne peux que souscrire à ce que vient de dire Mahel Coppey en ce qui concerne la pénibilité des tâches qui, à notre sens, porte un tout autre discours que celui qui vient d'être précisé par Julien Bainvel,

simplement au titre du financement, ou en tout cas, de récupération. Là, on parle d'hommes, on ne parle pas d'argent. »

M. Roussel : « Éric Couvez. »

M. Couvez : « Je vais poursuivre dans la même tonalité, en tout cas pour répondre en partie à Julien Bainvel. En fait, il regarde la chose par le petit bout de la lorgnette. D'une part, sur le fait que le droit de grève est quelque chose de constitutionnel, et qu'effectivement, les conséquences du fait que l'on ne ramasse pas les ordures ménagères sont bien liées à ce projet de réforme injuste et brutale.

Cette réforme d'inspiration libérale, idéologique, relevant d'un choix de société auquel nous nous opposons, méprise l'humain. C'est un projet qui n'est pas nécessaire. Qu'est-ce que 12 milliards d'euros comparés aux 150 milliards d'euros versés par an aux entreprises, sans contrepartie (les subventions, les crédits d'impôt, les allègements de cotisations) ?

En effet, en repoussant l'âge légal de deux ans, il s'attaque en particulier aux plus précaires : aux femmes qui ont des carrières hachées, aux carrières longues, aux professions pénibles. Imaginez-vous nos égoutiers, nos éboueurs, les jardiniers, celles et ceux qui travaillent la voirie, les travailleurs en première ligne, les infirmières, les aides-soignantes travailler deux ans de plus ? J'oublie tout un tas de profession : les maçons, les carreleurs... Cette mobilisation large et massive depuis le 10 janvier dans toute la France, avec l'appel de l'ensemble des organisations syndicales unies contre la réforme, avec un record de participation – plusieurs millions de personnes dans la rue chaque semaine, semaine après semaine, et avec un prochain rendez-vous le 13 avril prochain –, des sondages qui indiquent que 70 % des Français, dont 90 % des actifs, ne veulent pas du report de l'âge de la retraite, un mouvement pacifique et exemplaire, et l'exaspération face à un gouvernement qui reste sourd et sans tête.

Ce projet de réforme concocté par les droites en commission paritaire, avec les sénateurs, sénatrices et les députés Renaissance, n'a ni légitimité populaire ni légitimité parlementaire, car il est issu d'un passage en force : 47-1, 44-2, 44-3, et enfin, le 49-3. Depuis, nous assistons à des crispations et à l'augmentation des tensions, des actes de violence de la part de certains manifestants, mais aussi de la part des forces de l'ordre, à de la casse – dont le tribunal administratif –, à des affrontements, à de nombreux blessés, à des gardes à vue, à des interpellations violentes, et y compris à des agressions sexuelles dont certains auront des comptes à rendre.

La politique du maintien de l'ordre vise à criminaliser le mouvement social, et c'est un danger pour notre démocratie. L'atteinte au droit de grève, les réquisitions, les déblocages violents comme à Donges, comme au centre de tri de La Poste, avec des assignations au tribunal – les salariés de Veolia ont été graciés, puisque les directions ont été déboutées –, tout cela nécessite l'urgence de réformer et de retirer cette réforme pour un apaisement du pays.

Le cas échéant, il faut appeler à un référendum d'initiative populaire, avec l'ouverture d'un grand débat national où chacun exprimera ses positions, et le peuple tranchera. Cet acte permettra de renouer avec une démocratie aujourd'hui bafouée. »

M. Roussel : « Merci. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Je ne souhaitais pas intervenir sur ce dossier de la réforme des retraites, je pense que l'on n'a pas été élus par nos concitoyens pour se pencher au sein de cette assemblée sur des sujets nationaux, mais bien sur des éléments locaux. Je reviendrai, sur la deuxième partie, sur les éléments locaux, ce qui était mon intention première.

Très rapidement, au sujet des retraites, j'ai bien conscience que l'on peut avoir des idées différentes. Elles ont pu s'exprimer à l'Assemblée nationale lorsqu'il n'y a pas eu d'obstruction, notamment de la part des députés NUPES, dans le cadre d'un processus démocratique où chacun a pu s'exprimer. Je souhaite redire qu'à chaque fois, délégitimer le pouvoir en place, c'est très dangereux pour nos démocraties, c'est très dangereux compte tenu de ce qu'il se passe dans les rues, mais également de ce qu'il se passe dans les urnes. De moins en moins de nos concitoyens vont au vote. À délégitimer un pouvoir, qu'il soit local, qu'il soit national, départemental ou régional, en termes de crédibilité et de légitimité, c'est très dangereux. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire sur le sujet.

Pour revenir plus précisément à cette délibération et aux ressources humaines propres de la Métropole, notamment en termes de perspectives, Madame la Présidente, je voulais vous interroger sur le CSU, le Centre de supervision urbain qui pilote le dispositif de vidéoprotection sur l'ensemble de notre Métropole, puisque vous avez annoncé il y a peu de temps une accélération du redéploiement du système du dispositif de vidéoprotection sur la Ville de Nantes. Vous souhaitez désormais atteindre le chiffre de 250 caméras de vidéoprotection à la fin de l'année 2023, donc 88 nouvelles caméras cette année, alors même que l'on entend que le personnel est déjà en

souffrance au Centre de supervision urbain, justement pour gérer l'administration de ce flux d'images. Quelles sont vos perspectives en termes de recrutement à court terme et à moyen terme et même à long terme sur le CESU ? Surtout si, comme je l'espère, d'autres grandes villes, et peut-être même – on peut en rêver – la deuxième ville de la Métropole, se mettent à vouloir redéployer de nouvelles caméras de vidéoprotection. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurent Turquois. »

M. Turquois : « Merci, Madame la Présidente. Je vois que le coup était bien préparé, puisque les textes étaient bien rédigés par certains des précédents intervenants sur cette délibération qui, dans le fond, ne portait que sur la question des ressources humaines de Nantes et de Nantes Métropole. Du coup, je ne vous cache pas mon agacement. C'est bien d'avoir de grands discours et de profiter de ce genre de délibération pour donner des leçons de manière assez sympathique aux élus sur la condition des agents, sur ce que vous nous racontez, Madame Coppey, sur la pénibilité – que nous connaissons tous – des agents, qui notamment ramassent les poubelles sur notre Métropole et partout en France. Mais je ne voudrais pas que vos interventions apparaissent comme des leçons données aux élus.

Je me souviens qu'il y a un an, on était ici. Nous n'étions pas tout à fait dans cette configuration, nous étions dans un étage un peu plus haut, en conférence des maires. C'était le moment où l'on négociait les 1 607 heures et les jours de sujétion. Madame Coppey, vous n'étiez pas là, mais il y avait après un bureau métropolitain que l'on avait dû annuler. Ce jour-là, je ne vous ai pas entendus vous émouvoir, justement, sur la pénibilité de ces agents, sur les 1 607 heures, sur les jours de sujétion auxquels ils pouvaient avoir le droit.

Je veux bien que l'on ramène cela à un débat national, je veux bien que vous vous positionniez politiquement, mais la réalité, c'est qu'il faut aussi se mobiliser quand les problèmes se posent concrètement. Je regarde Aïcha Bassal, qui elle – effectivement, je vous rejoins dans ce que vous avez dit ce matin, Madame la Présidente – en tant qu'élue locale responsable, n'a jamais fermé la porte pour engager des discussions et essayer de trouver des solutions. Mais pas de leçons de morale, parce qu'effectivement, cela finit par être un peu affligeant. »

Applaudissements

M^{me} la Présidente : « Merci. Séverine Figuls. »

M^{me} Figuls : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, en tant que commerçante du quartier Bouffay, mon commerce se trouve au cœur de l'action dès qu'il y a une manifestation. Je peux vous affirmer que les poubelles ont été enlevées à plusieurs reprises pendant la grève. Le centre-ville et le parcours des manifestations ont bien été nettoyés. Oui, les rues sont sales, et la reprise du ramassage d'ordures prendra un certain temps, mais je soutiens ce soulèvement. Comment ne pas faire autrement, ne serait-ce que pour tous les métiers difficiles et pour tous les travailleurs et travailleuses qui devront travailler deux années supplémentaires ?

Ce qui m'anime aujourd'hui et me fait tenir, c'est de participer à l'effort collectif pour que cette réforme soit retirée. Je m'adapte, je modifie mon offre, mes horaires d'ouverture. Lorsque je ferme, j'affiche mon soutien à la manifestation sur la vitrine et sur les réseaux sociaux, et il me semble que les clients ont d'autant plus envie de venir les autres jours. Je les entends encore me dire : "On vient dépenser notre argent chez vous, parce que vous êtes très engagée, c'est encourageant. Ce sont des gens comme vous et votre équipe dont on a besoin". Nous entendons beaucoup l'opposition se faire le porte-parole des commerçants et commerçantes, mais nous, nous sommes aussi concernés par cette réforme injuste, ne serait-ce que pour nos salariés. Nous soutenons le mouvement et les manifestants et manifestantes. L'opposition saura-t-elle alors écouter tous les commerçants et les commerçantes, y compris celles et ceux qui demandent le retrait de cette réforme, ou s'arrêtera-t-elle à l'instrumentalisation de la parole de celles et ceux qui ont subi des dégradations ?

Pour finir, j'en profite pour affirmer le soutien du groupe Écologiste et Citoyen pour la Ligue des droits de l'Homme qui documente les violences policières et que Monsieur Darmanin veut dissoudre. C'est ça qui est dangereux pour la démocratie. La dernière fois que ça a été vu, c'était sous le régime de Vichy. »

Applaudissements et huées

M^{me} la Présidente : « Merci. Je voudrais dire deux ou trois choses. D'abord, j'invite chacune et chacun à garder son sang-froid. Je crois qu'on le doit tous ici, en tant qu'élus de la République. Je

vais dire deux ou trois choses de manière très simple avant de redonner les prises de parole.

La première – je vais essayer de reprendre dans l'ordre – Matthieu Annereau dit : "Je ne pensais pas que l'on allait évoquer ce sujet, je n'avais pas prévu d'intervenir". Je crois que pour le coup, le sujet a été abordé, d'abord par les élus de la minorité. Je ne le reproche pas, sincèrement. Quand cela fait quatre semaines que notre pays est concerné par ce sujet, qu'il y a une crise sociale, une crise démocratique et des conséquences très concrètes dans la vie de nos concitoyennes et de nos concitoyens, y compris, en effet, sur les sujets de la collecte, je crois que c'eût été un peu curieux que ce sujet échappe complètement à nos discussions de ce jour.

La deuxième chose que je voudrais dire – et je le dis de manière très nette, et en amitié avec Séverine Figuls – je crois, en effet, que les propos du ministre de l'Intérieur sur la LDH sont extrêmement graves, parce que le ferment de la démocratie, c'est le respect de la pluralité. En revanche, à titre personnel, je n'utilise jamais la comparaison avec Vichy, parce que je crois que l'histoire nous enseigne que l'on doit, sur ces questions, être extrêmement prudent.

Ensuite, je reviens à nos questions du jour. Oui, et sincèrement, cher Laurent, je ne crois pas que Mahel Coppey ait fait la leçon à quiconque, elle a simplement exposé ce qui était la réalité des agents qui sont concernés. Pourquoi ? Que l'on soit pour ou contre ces réformes – et chacun ici connaît les positions des uns et des autres –, je pense que chacun peut comprendre que quand des agents ont fait grève pendant plusieurs semaines et que la seule réponse faite par le Gouvernement aujourd'hui est une fin de non-recevoir, quand il y a à ce point le refus, y compris de la main tendue par les plus modérés – la proposition de la pause, la proposition de la médiation – et que tout cela est renvoyé, je crois que chacun peut effectivement entendre que l'arrêt, pour celles et ceux qui se sont battus, mobilisés en sincérité, n'est pas évident. Donc oui, je redis ici que quand on est éboueur, quand on est aide à domicile, quand on est caissière, demander de travailler 2 ans de plus, c'est profondément injuste et illogique.

La civilisation dans laquelle nous sommes aujourd'hui est celle du blocage, et je crois vraiment que dans ces moments, il faut chercher une voie de sortie par le haut. J'ai entendu, dans divers endroits de l'échiquier politique, la nécessité de trouver une issue. Pourquoi ? Parce que sinon, il y a deux risques. Le risque immédiat est la spirale des violences, et je crois qu'aucun élu ne peut fermer les yeux sur ce risque en responsabilité. Le deuxième risque à moyen terme, c'est que tout cela nourrisse l'extrême droite. Ce n'est pas la peine de l'esquiver, ce n'est pas la peine de l'éluder, c'est une réalité à laquelle nous serons tous confrontés.

Ensuite, en tant qu'employeur, et sur la partie qui nous concerne, il y a aujourd'hui un dialogue social qui est engagé, parce que nous croyons au dialogue avec les corps intermédiaires, parce que nous croyons à la vertu du dialogue social pour trouver des solutions. Dans l'urgence, nous avons tenu une ligne très claire : le respect du droit de grève et agir à chaque fois que des questions de sécurité publique et de salubrité publique étaient concernées. Est-ce que c'est désagréable quand il y a ces effets pour la collecte ? Bien sûr que ça l'est ! Ça l'est pour les habitants, ça l'est pour les élus. Personne ne fait cela de gaieté de cœur. Bien sûr que tout le monde aspire à retrouver la ville, la métropole, les communes propres et belles. C'est le chemin qui est devant nous, mais je le dis, la non-réponse nationale sur ces sujets aura des conséquences majeures et durables sur l'équilibre de notre pays.

Pour ce qui nous concerne, ici, nous travaillons sur ce qui nous appartient : tout mettre sur la table pour que les choses reprennent dans les meilleures conditions possibles, à la fois dans le respect des conditions de travail des agents et au service de la meilleure efficacité pour nos communes, parce que c'est naturellement ce que nous devons à nos concitoyens.

J'avais plusieurs demandes de prise de parole. Julien Bainvel, je crois. »

M. Bainvel : « Merci. Je prends la parole pour dire trois choses. Je vous rejoins en partie, Madame la Présidente, quand vous dites qu'il y a un certain nombre de propos outranciers qui nourrissent l'extrême droite. Je ne voudrais pas que nous laissions passer ici le fait que ces propos et un certain nombre d'actes nourrissent aussi l'extrême gauche, ne vous en déplaît. Ce n'est pas parce que maintenant vous avez une alliance avec eux que ces gens deviennent plus fréquentables et moins dangereux pour notre pays. C'est le premier élément.

Deuxième élément, j'interrogeais tout à l'heure la Vice-présidente en charge des déchets pour savoir s'il y avait une intention de rembourser les habitants de la Métropole sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères du fait de la non-collecte des déchets. C'est la Vice-présidente en charge de l'opposition à la réforme des retraites qui m'a répondu, mais j'aimerais quand même avoir une réponse de la Vice-présidente en charge des déchets.

Dernier élément, pour répondre aux propos de Madame Figuls, qui se fait le porte-parole des commerçants, j'ai entendu les commerçants récemment demander que la braderie ait lieu le 13 mai prochain. De ce que j'ai cru comprendre, la Ville de Nantes refusait cette demande formulée par les

commerçants, au motif que la ville voulait inaugurer les nouveaux aménagements de la place minérale du Commerce. Cette inauguration était prévue au 1^{er} avril et elle avait été décalée. Je pense que pour écouter les commerçantes et les commerçants et assurer le dynamisme de la ville centre, dans un moment où le chiffre d'affaires de nos commerçants est fortement impacté par les mouvements sociaux, la baisse du pouvoir d'achat et les violences dans le centre-ville, il est urgent d'accepter cette demande. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Je voudrais dire deux choses. La première, c'est pour Julien Bainvel, qui fait semblant de ne pas savoir que la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères est un impôt et non pas une redevance, et que par conséquent, légalement, il n'y a pas de ristourne possible. Il fait aussi semblant de ne pas savoir que finalement, le service sera quand même rendu. Avec retard, dans des conditions difficiles – et le plus tôt sera le mieux –, mais le service sera rendu. Donc n'agitez pas, Julien Bainvel, des choses comme ça, c'est inutile.

Je voudrais apporter quelques précisions à Matthieu Annereau. D'abord, on n'a pas un objectif de nombre de caméras. Que tout le monde se mette bien cela dans la tête, on n'est pas dans une course à l'échalote sur le nombre, on est dans une pertinence de positionnement négocié avec la Police nationale, pour que là où l'on mettra les caméras, elles soient utiles aux objectifs que nous poursuivons : d'abord, l'aide à la personne ; ensuite, la dissuasion et la résolution de divers délits. On n'est pas sur une course à l'échalote sur le nombre. Effectivement, nous en aurons bientôt 250, et à l'évidence, Monsieur Annereau, nous allons évidemment créer des postes d'opérateur supplémentaires, parce que plus on multiplie les caméras, plus il y a besoin de monde derrière les écrans.

Mais nous ne ferons pas que cela, parce que nous l'avons toujours dit, la vidéoprotection est un complément et un démultiplicateur de la présence humaine. Ainsi, dans le même temps que nous créons de nouvelles caméras, nous créons aussi de nouveaux postes de médiateur. Nous déployons également la Police municipale sur le territoire de la Ville de Nantes, et la Police métropolitaine des transports en commun, qui est de plus en plus visible. Nous avons une politique tout à fait cohérente, et qui, d'ailleurs, ne concerne pas que Nantes, puisque d'autres communes viennent se greffer petit à petit à notre réseau de vidéoprotection. Naturellement, nous ferons le nécessaire pour accompagner la croissance de ce réseau, et pour veiller à ce qu'il soit toujours efficace et pertinent, parce que – là, je reprends ma casquette financière – chaque euro dépensé doit être un euro utile. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je voudrais ajouter deux ou trois éléments très factuels, en complément d'information, parce que pour le coup, Monsieur Bainvel, je crois que pour une fois, vous n'êtes pas tout à fait bien informé. Gildas Salaün se tient évidemment à votre disposition, puisqu'il a été convenues et stabilisées hier soir, dans un dialogue direct entre Gildas Salaün, adjoint au commerce pour la Ville de Nantes – pardon de cette parenthèse pour les collègues –, et notamment le Président de Plein-Centre et la CCI, deux choses. Nous allons lier la question du 13 mai et l'opération Nantes à Cœur. Vous le savez, c'est l'opération annuelle organisée par les commerçants de Plein-Centre. La braderie, quant à elle, se tiendra les 2 et 3 juin.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur la délibération, avant que je ne redonne la parole à Aïcha Bassal ? Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci. Très rapidement, pour condamner de toutes nos forces, de la part de notre groupe, les propos qui ont été tenus. Nous demandons également des excuses. On peut avoir des paroles qui dépassent les intentions, des mots qui fâchent, et en l'espèce, c'est un véritable affront qui est fait aux morts et aux familles des victimes de Vichy. Je demande solennellement que des excuses soient prononcées ici même. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Guillaume Richard. »

M. Richard : « J'embraye sur ce que vient de dire Matthieu Annereau, avec le souhait d'avoir non seulement des excuses, mais aussi un retrait des propos. Bien évidemment, cela témoigne d'un manque de connaissance et de culture générale sur cette époque dramatique. Ce qui m'embête le plus, c'est d'assimiler la Police nationale qui est dans nos rues au quotidien, à nos côtés pour nous défendre, à une police de l'époque qui agissait d'une façon épouvantable. Je pense que l'on doit à notre Police nationale et municipale, au-delà du respect, un engagement sans faille de la part de notre assemblée. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Ronan Dantec. »

M. Dantec : « Oui, évitons quand même les fausses polémiques. C'est la LDH elle-même qui a fait ce parallèle avec Vichy par rapport à la position de Darmanin, point. »

Applaudissements

M^{me} la Présidente : « Merci. Je crois que nous n'allons pas régler, les uns et les autres, le débat entre le ministre de l'Intérieur et la LDH sur ces sujets. Je le redis, et je le dis avec d'autant plus de liberté que pour ma part, j'ai dit très clairement pourquoi je n'utiliserai pas ce mot dans ce contexte, donc je vous le dis avec d'autant plus de liberté : je pense très sincèrement que ce qui a été dit, sur le registre de la menace, quant au fait de couper les subventions à une association historique de la démocratie française depuis des décennies, au-delà de la situation de la LDH, sur le champ des principes, me semble absolument grave.

Je redonne la parole à Aïcha Bassal pour compléter sur les sujets qui concernaient la délibération initiale. Aïcha Bassal. »

M^{me} Bassal : « Merci, Madame la Présidente. Je présentais effectivement une délibération sur les ressources humaines, mais toutes les réponses ayant été apportées, je vous redonne la parole, si vous en êtes d'accord, pour mettre aux voix la délibération. Je n'ai plus d'élément de réponse. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

16 – NANTES – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR BELGES-TORTIÈRE-LEMOINE ET DE LA RUE LEMOINE – MISE EN PLACE D'UNE PROCÉDURE D'INDEMNISATION DES PROFESSIONNELS RIVERAINS – COMMISSION DE RÈGLEMENT AMIABLE – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE NANTES MÉTROPOLE

M^{me} la Présidente : « Michel Lucas, pour la délibération n°16. »

M. Lucas : « Bonjour. Dans le cadre de l'aménagement des travaux sur Nantes du carrefour Belges-Tortière-Lemoine et de la rue Lemoine, il est proposé de constituer une commission de règlement amiable pour l'instruction des demandes d'indemnisation des professionnels riverains, dans le cadre des aménagements du carrefour. Il est nécessaire de créer cette commission de règlement à l'amiable, puisque l'on va être sur des travaux qui vont démarrer en novembre 2023 pour une période prévisionnelle de 14 mois. Compte tenu du lieu, il est important de mettre en place, vis-à-vis de ces professionnels, cette commission de règlement à l'amiable.

Il est donc proposé de faire cette commission de règlement à l'amiable, avec un titulaire – Thomas Quéro – et un suppléant – moi-même – représentant la Métropole. »

M. Roussel : « Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Il n'y a pas d'oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

17 – GEMAPI – PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF AUX MILIEUX AQUATIQUES SUR LE SOUS-BASSIN VERSANT « MARAIS NORD LOIRE » 2023-2025 AVEC L'AGENCE DE L'EAU, LA RÉGION ET LE DÉPARTEMENT – APPROBATION

M. Roussel : « Je passe la parole à Jean Sébastien Guitton. »

M. Guitton : « Merci. C'est pour une délibération qui concerne un programme d'actions relatif aux milieux aquatiques sur le sous-bassin versant "Marais Nord Loire", et en particulier sur la commune de Couëron. Vous le savez, le cadre européen et national fixe l'objectif de restaurer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, de retrouver un bon état écologique, et c'est dans ce cadre que la Métropole s'est engagée depuis déjà plusieurs années – 2020, en particulier – pour les Marais Nord Loire, dans un programme d'action pluriannuel à Couëron, dans le cadre d'un Contrat territorial eau

qui porte sur l'ensemble du sous-bassin Marais Nord Loire et qui est porté majoritairement par la Communauté de communes Estuaire et Sillon et, pour ce qui concerne la commune de Couëron, par la Métropole.

Les actions ont été engagées, le bilan en a été fait, et nous devons à présent nous inscrire dans le cadre d'un nouveau Contrat territorial pour la période 2023-2025, avec des travaux dont les objectifs sont principalement d'améliorer et de préserver les fonctionnalités des marais, et de restaurer et préserver les fonctionnalités des cours d'eau, en particulier sur les têtes de bassin versant.

Comme pour tous les contrats territoriaux eau, ces actions sont cofinancées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, par la région Pays de la Loire, et par le département de Loire-Atlantique. En ce qui concerne ce programme en particulier, il est de l'ordre de 3,2 millions d'euros sur 3 ans pour l'ensemble du territoire. Pour ce qui concerne la Métropole, le budget prévisionnel est donc d'un peu plus de 400 000 euros, dont 300 000 euros consacrés aux travaux de restauration des fonctionnalités des marais.

Je vous le disais, après les cofinancements, le reste à charge est en autofinancement pour la Métropole. Sur 3 ans, il sera de l'ordre de 118 000 euros. Nous vous proposons d'approuver ce programme d'actions. »

M. le Président : « Merci. Je passe la parole à Michel Lucas. »

M. Lucas : « Au titre de la ville de Couëron, nous tenons à remercier la Métropole sur ce sujet, puisqu'il est très important pour la ville. On parle souvent des territoires et des EPCI qui sont à côté, c'est-à-dire qu'en termes d'alliance des territoires, la restauration et la protection des eaux et des milieux aquatiques sont très importantes pour notre commune. Par rapport à cela, la Vallée de la Musse que nous partageons également avec Saint-Étienne-de-Montluc, Bouaye, etc., est très importante, justement pour la diversité.

Et puis il y a quand même quelque chose de très important, puisqu'il y a des acteurs : les agriculteurs qui sont sur ces lieux ont beaucoup de mal à titre individuel, et entre autres, ces actions que l'on va faire avec la Jussie, avec la Renouée du Japon et les milieux aquatiques, avec les ragondins, etc., qui prolifèrent dans ces lieux, permettent aussi d'entretenir ces espaces.

Ces actions sont très importantes au titre de notre ville, pour permettre justement d'avancer.

Je voudrais aborder un autre sujet. Comme nous sommes en période d'AFAP et de consolidation de nos acteurs que sont les agriculteurs, cela participe aussi à consolider leurs exploitations. »

M. le Président : « Merci. Je passe la parole à Elhadi Azzi. »

M. Azzi : « Merci, Monsieur le premier Vice-président. Chers collègues, cette délibération est un exemple concret pour notre collectivité pour montrer qu'elle se saisit des enjeux urgents de la préservation des ressources en eau. Parmi les outils mis en place, la taxe GEMAPI a des effets réels sur ces politiques de gestion de l'eau, sur la vie quotidienne des habitantes et des habitants de notre agglomération, et sur la création directe d'emplois, comme nous l'a présenté plus tôt la Vice-présidente, Aïcha Bassal. Cette délibération est un exemple concret pour rappeler que la gestion de l'eau est un des principaux défis écologiques de notre temps. Cela nous concerne directement et localement. L'eau est contaminée à 90 % dans l'Ouest, comme l'écrit le quotidien *Le Monde* dans son édition d'hier.

Alors que nous traversons une réelle crise, la ressource en eau étant déjà épuisée et polluée massivement, notamment par les pesticides et les nitrates, le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, a annoncé la semaine dernière, contre l'avis de tous les experts, le retour sur l'interdiction d'un herbicide majeur, S-métolachlore, responsable d'une pollution généralisée des nappes phréatiques. C'est, encore une fois, le symbole de l'asservissement de l'État aux intérêts de l'agro-industrie. Il ne faut pas confondre "agro-industrie" et "agriculteurs" – que nous défendons –, car le modèle actuel de l'agro-industrie fait des agriculteurs l'une des professions avec le plus de burnouts, de maladies professionnelles et de suicides. Un tiers d'entre eux vit sous le seuil de pauvreté.

Le système actuel de surexploitation surexploite et pollue, non seulement nos ressources en eau, mais maltraite aussi les humains. Nous demandons d'urgence un changement des pratiques de l'agro-industrie, car il n'existe aucun substitut : rien ne remplace l'eau, notre bien commun. »

M. Roussel : « Merci. Je passe la parole à Marlène Collineau. »

M^{me} Collineau : « Merci. Au nom des élus Gauche citoyenne, je vais intervenir sur cette délibération, ainsi que sur les deux suivantes, puisqu'elles participent – cela a déjà été largement présenté juste avant par Elhadi Azzi – à un même enjeu : la question de la préservation de notre ressource en eau. Les délibérations ayant trait à la GEMAPI en attestent, notre collectivité s'est saisie pleinement de

cette compétence transférée et s'est dotée des moyens financiers nécessaires, n'en déplaie à certains. Nous construisons la coopération avec nos voisins sur ces sujets qui sont essentiels. L'Alliance des territoires passe évidemment par les réalités environnementales. C'est la condition pour réaliser notre action dans ce domaine, avec toute l'ambition, la solidité, voire le sang-froid que la situation exige.

Parallèlement, la 19^{ème} délibération rappelle opportunément les nécessaires investissements de notre Métropole pour garantir à la population un accès à une eau en quantité suffisante et de qualité satisfaisante. Les moyens mobilisés sont bien évidemment considérables et rappellent la très grande attention portée par notre collectivité à ce bien commun.

Souvent, ce sujet suscite entre nous peu d'échanges, inversement proportionnels aux sommes investies. Il ne faudrait pas que ce silence de relatif consensus – ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et je m'en félicite – fasse oublier son importance. Pour la population, qu'est-ce que la Métropole au quotidien ? Ce sont les déchets – cela a été discuté tout à l'heure –, ce sont les transports – ce sera discuté ensuite –, et c'est l'eau. Évidemment, de cette dernière, nous ne pouvons nous en passer.

Gageons que le Grand débat Fabrique de nos villes permette de retrouver et de renforcer la présence de l'eau, source de loisirs, de rafraîchissement, d'alimentation, de santé, et finalement, de vie. Merci. »

M. Roussel : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

| |
|---|
| 18 – GEMAPI – DISSOLUTION DU SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE (SAH) SUD LOIRE – APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE GRAND LIEU ESTUAIRE (SMGLE) – REPRÉSENTATION DE NANTES MÉTROPOLE |
|---|

M. Roussel : « Je repasse la parole à Jean-Sébastien, pour la délibération n°18. »

M. Guiton : « Merci. C'est une délibération qui prend acte et accepte la dissolution du Syndicat d'aménagement hydraulique Sud Loire, et approuve une modification des statuts du Syndicat mixte Grand Lieu, qui devient "Syndicat mixte Grand Lieu Estuaire".

On a évoqué tout à l'heure le CTeau, le Contrat territorial fait sur les marais Nord Loire à Couëron, qui se fait dans le cadre de l'exercice en propre de cette compétence GEMAPI. Pour une partie du Sud Loire, la Métropole a transféré cette compétence à des structures, à des syndicats depuis janvier 2018. Pour cette partie du territoire dont nous parlons dans le Sud et Sud-Ouest, nous sommes encore, jusqu'à aujourd'hui et les prochains jours, membres du Syndicat de bassin versant Grand Lieu et du Syndicat d'aménagement hydraulique.

À l'issue d'un travail qui a duré plusieurs années, une étude de gouvernance a été menée pour réfléchir à l'organisation des compétences GEMAPI sur l'ensemble de ce territoire pour essayer de trouver une organisation plus cohérente, plus rationnelle, plus efficace. L'aboutissement de ce travail conduit à la création de trois structures, et pour ce qui concerne la Métropole, à une seule, avec la gestion des territoires métropolitains par ce nouveau Syndicat mixte Grand Lieu Estuaire sur les bassins versants hydrographiques de l'Acheneau, du Tenu et de Grand Lieu.

Dans le cadre de cette dissolution du SAH Sud Loire, puisque les territoires seront donc assumés par ce nouveau Syndicat mixte Grand Lieu Estuaire, le comité syndical du SAH a validé les conditions de liquidation. Pour Nantes Métropole, cela se traduit notamment par un transfert de biens immobiliers du SAH Sud Loire vers la Métropole.

Le nouveau Syndicat mixte Grand Lieu Estuaire aura comme compétences la compétence GEMAPI, donc l'aménagement des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Il aura aussi le rôle stratégique, comme l'a aujourd'hui le Syndicat Grand Lieu, de coordonner le travail sur le schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur ce bassin versant de Grand Lieu.

Dans le cadre de cette refonte de ce syndicat et de cet agrandissement, Nantes Métropole disposera désormais de 5 sièges de titulaires au lieu de 4. Cette délibération a pour vocation d'approuver la dissolution du SAH et ses conditions de liquidation, d'approuver la refonte des statuts de ce nouveau Syndicat bassin versant Grand Lieu Estuaire, de son périmètre élargi, et de désigner les 5 titulaires et 5 suppléants qui ont été déposés sur table. J'imagine que vous les avez, en particulier pour les titulaires : Guillaume Thune des Sorinières, Freddy Hervochon de Bouaye, Xavier Sandmeyer pour Saint Aignan de Grand Lieu, Sandra Impériale pour Bouguenais et François Brillaud de Laujardière

pour Le Pellerin. »

M. Roussel : « Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, François Brillaud de Laujardière. »

M. Brillaud de Laujardière : « Merci, Monsieur le Vice-président. Mon intervention sera courte. Concernant la dissolution du Syndicat d'aménagement hydraulique – le SAH, qui est remplacé par le Syndicat Grand Lieu Estuaire (le SMGLE) – le 1^{er} juillet prochain est une date importante pour la Métropole nantaise, qui deviendra propriétaire d'ouvrages de régulation d'eau douce. Bien évidemment, l'usage et l'entretien seront à la charge du nouveau Syndicat de Grand Lieu Estuaire.

Ces ouvrages sont au nombre de 6 : vous avez le vannage de la Martinière, le vannage de la Bourrine, le vannage des Îles des Bois, le barrage de la Percée de Buzay, le vannage du Vieux Buzay et le vannage du lac de Grand Lieu. Grâce à ces ouvrages, le Syndicat mixte Grand Lieu Estuaire peut assumer des prises d'eau, des envois en Loire, et compartimenter le canal. Ainsi, ils peuvent écouler le bassin versant de Grand Lieu par la Martinière, réalimenter les marais des bords de Loire, et dédier le bief du Carnet à une manifestation sportive. Un bief, c'est une portion de canal ou de rivière entre deux écluses.

La fin de l'abondance en eau douce – on vient d'en parler – et notre besoin de souveraineté alimentaire – il faut savoir que l'eau du canal est dirigée vers le Marais Breton qui, comme son nom l'indique, se trouve en Vendée et alimente la plaine maraîchère de Machecoul et les marais d'élevage – nous commandent d'agir. Il n'y a qu'une seule condition pour que ce système de gestion d'eau douce perdure, c'est l'intégrité du canal de la Martinière. Cette intégrité est assurée par le bon entretien des ouvrages précités, mais également par celui des digues et des cavaliers, qui ont notamment joué un rôle de protection lors de l'épisode Xynthia en évitant à l'eau salée de se déverser dans le canal.

Ainsi, afin que cette gestion soit complète et efficiente, il ne me paraît pas envisageable que la gestion des ouvrages par le Syndicat mixte Grand Lieu Estuaire ne soit pas associée à l'entretien simultané des digues et des cavaliers par Nantes Métropole. La gestion du canal doit donc se percevoir de manière globale, en intégrant les ouvrages et les protections. Merci de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Jean-Sébastien Guitton. »

M. Guitton : « Le transfert des compétences GEMAPI, à la fois de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, est effectivement un sujet qui peut être très complexe, très technique. Votre description l'a effleuré.

Pour ce qui est des ouvrages de protection – c'est le cas aussi, par exemple, sur la levée de la Divatte – l'approche peut être différente de la gestion pure par les syndicats. Pour ce qui est de l'entretien de digues, il y a en effet des situations où la bonne gestion veut que cela soit plutôt géré par la Métropole ou par d'autres structures que celles qui s'occupent de la gestion hydraulique pure, de celles purement de la restauration des milieux aquatiques. C'est donc plutôt une situation de ce type-là dans votre territoire, je peux vous l'assurer. D'ailleurs, ce n'est pas la même vice-présidence, la même délégation qui s'occupe de ces problématiques très spécifiques. Ce que je peux vous assurer, c'est que c'est un sujet évidemment suivi de manière très étroite et très précise, parce que les enjeux sont très importants, vous l'avez dit, sur votre territoire, et peut-être encore plus sur les territoires de Basse-Goulaine en particulier qui sont protégés par la levée de la Divatte. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

| |
|---|
| 19 – MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA ROCHE À NANTES – AMÉNAGEMENTS DE SURFACE ET PAYSAGERS – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE AVEC NÉGOCIATION |
|---|

M^{me} la Présidente : « Délibération n°19, Jean-Sébastien Guitton. »

M. Guitton : « Merci. Je vais prendre le relais de mon collègue Robin Salecroix, que je vous prie

d'excuser. Il s'agit d'une délibération qui concerne le lancement d'une procédure d'attribution de marché dans le cadre de la modernisation de l'usine de production d'eau potable de la Roche à Nantes. Il y a tout un travail très important qui a été mené depuis plusieurs années, des travaux ont débuté en 2014 avec l'objectif de la construction d'une filière de traitement d'eau et de l'amélioration de ce grand dispositif. Il est crucial, et on le sait. Cela a été dit, les enjeux de l'eau sont des enjeux fondamentaux, que ce soient ceux de la qualité de nos cours d'eau, que ce soient ceux de nos nappes, ou que ce soit plus précisément de notre approvisionnement en eau potable. Cette usine est donc un enjeu stratégique majeur pour notre Métropole.

Plusieurs lots ont déjà été attribués, ils ont en partie été réalisés au cours des dernières années. Nous arrivons à la fin de ce travail. Il reste un marché d'aménagement de surface et paysager à attribuer. C'est l'enjeu de cette délibération d'autoriser le lancement d'une procédure avec négociation pour le lot 3, qui concerne donc ces aménagements paysagers dans le cadre de l'opération plus globale de modernisation de l'usine d'eau potable de la Roche à Nantes. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

| |
|---|
| 20 – FILIÈRE À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR DES PRODUITS DU TABAC – CONTRAT AVEC L'ÉCO-ORGANISME « ALCOME » EN VUE DE LA RÉDUCTION DE LA PRÉSENCE DES MÉGOTS SUR L'ESPACE PUBLIC – APPROBATION |
|---|

M^{me} la Présidente : « Jean-Claude Lemasson, pour la délibération n°20. »

M. Lemasson : « Bonjour à toutes et à tous. En continuité des délibérations précédentes, puisqu'il est important de limiter, voire de supprimer les rejets de polluants dans les cours d'eau, et donc dans l'océan, la délibération qui est proposée ici va totalement dans ce sens avec une proposition de contrat avec l'éco-organisme ALCOME en vue de la réduction de la présence des mégots sur l'espace public.

En effet, la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a prévu la mise en place d'une nouvelle filière à responsabilité élargie du producteur pour la gestion des déchets issus des produits du tabac. Les producteurs de produits du tabac se sont donc unis pour créer un nouvel éco-organisme appelé "ALCOME". Cet organisme a fait l'objet d'un agrément interministériel renouvelé le 23 novembre 2022.

Un certain nombre de leviers d'action sont prévus dans le cahier des charges d'ALCOME, selon trois ordres :

- Le premier, c'est la réalisation d'opérations de sensibilisation nationales et locales ;
- La mise à disposition de dispositifs de collecte adaptés ;
- Pour le troisième, il s'agit d'un versement d'un soutien financier destiné à contribuer aux coûts des opérations de nettoyage de l'espace public.

Nantes Métropole est engagée dans la lutte contre les déchets plastiques, notamment à travers son plan "zéro plastique". Les mégots, et plus particulièrement leurs filtres, je le rappelle, sont constitués de matières plastiques. Éviter que ces déchets finissent dans la nature est donc une priorité, comme je l'évoquais à l'instant en introduction.

Un premier Pack Zéro Mégot a été expérimenté avec succès depuis 2018 dans la centralité métropolitaine. Il est donc proposé de conclure un contrat – que vous avez en annexe – avec ALCOME pour renforcer ces actions de lutte contre les mégots, en agissant sur les trois domaines d'intervention :

Le premier, sur la prévention et la réduction des mégots abandonnés illégalement. ALCOME s'engage à élaborer des supports de sensibilisation destinés à informer et à sensibiliser les consommateurs de tabac sur l'impact environnemental. En contrepartie, Nantes Métropole s'engage à :

- recenser les points de concentration, dits "hotspots", sur les espaces publics ;
- attester, pour chaque commune, de l'application de l'interdiction du jet de mégot au sol (ce qui nous oblige, nous, en tant que maires) ;
- réduire la quantité de mégots abandonnés sur les espaces publics ;
- et communiquer chaque année un bilan annuel des actions engagées sur son territoire.

Le deuxième axe est la mise à disposition d'un dispositif de collecte adapté. ALCOME peut mettre gratuitement à disposition des cendriers de poche réemployables, par exemple. En contrepartie, Nantes Métropole s'engage à installer et à entretenir ces dispositifs pendant toute la durée de la mise à disposition.

Le troisième axe est un soutien financier versé pour contribuer aux coûts de nettoyage et de collecte des mégots sur l'espace public. ALCOME s'engage à contribuer aux coûts supportés par Nantes Métropole, et en contrepartie, Nantes Métropole s'engage à nettoyer ou à faire nettoyer les espaces publics. Les soutiens financiers seront versés à la fin de chaque année civile, sur présentation de justificatifs.

Le contrat qui vous est proposé prendra effet à compter de la date de sa signature entre les deux parties, et ce jusqu'à l'agrément de l'éco-organisme, soit jusqu'au 9 août 2027. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci. Je voulais remercier Jean-Claude Lemasson. Parfois, on a des délibérations qui passent comme ça, et on a l'impression que ce sont de petites délibérations, et pourtant, je pense que l'on est là face à un sujet extrêmement important lié à la pollution par les mégots de cigarettes. Il y a entre 20 et 25 000 tonnes de mégots qui sont jetés chaque année en France, ce qui entraîne évidemment de la pollution visuelle et de la pollution environnementale. Jean-Claude Lemasson l'a rappelé, le filtre contient des matières plastiques. Il contient aussi des milliers – près de 6 000 – de substances chimiques, dont certaines qui sont très connues : la nicotine, l'ammoniaque, le cadmium, l'arsenic, le mercure, le plomb, etc. Il y en a près de 7 000.

Et puis il y a tous les enjeux que l'on a évoqués ce matin de pollution de l'eau, puisqu'un seul mégot peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau. On voit bien que les enjeux sont considérables. On a, à la fois à progresser sur l'information des effets des mégots sur notre environnement, à sensibiliser et à faire en sorte que nos concitoyens fumeurs arrêtent de jeter leurs mégots sur la place publique. Il faut peut-être aussi renforcer les sanctions. Depuis un décret de 2020 ou de 2021, l'amende pour jet de mégot sur la voie publique est passée en catégorie 4, il y a donc une amende possible jusqu'à 135 euros. Je pense qu'il est important que dans nos communes, on puisse inciter nos agents à verbaliser celles et ceux qui jetteraient leurs mégots par terre.

Pour terminer, cette délibération nous demande finalement, à quelques jours de Pâques, de passer à la chasse aux mégots. Nous y sommes, évidemment, totalement favorables. Il est vrai que dans le contexte, comme l'a dit Mahel Coppey tout à l'heure, pendant plusieurs semaines, cela reviendra à chercher une aiguille dans une botte de foin. Pour autant, nous voterons évidemment cette délibération qui va dans le bon sens. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

21 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS

M^{me} la Présidente : « Pour la délibération n°21, je dois demander à plusieurs personnes de sortir de la salle, et je laisserai d'ailleurs la présidence à Bertrand Affilé. Doivent sortir : François Prochasson, Michèle Bonnet, Hervé Fournier, Nathalie Le Blanc, Pierre Quéneá, François Vouzellaud, Pascal Bolo, Véronique Dubettier-Grenier, Hervé Fournier, Aziliz Gouez, Juliette Le Coulm, Jean-Claude Lemasson, Valérie Oppelt, Tristan Riom, Fabrice Roussel, Robin Salecroix, Richard Thiriet, Frankie Trichet, Louise Vialard et moi-même.

M. Affilé : « La salle commence à se dépeupler. Il s'agit simplement d'une délibération d'attribution de subventions aux tiers, donc toutes celles et ceux qui ont dû sortir parmi nos collègues sont celles et ceux qui sont membres des conseils d'administration. Je dis cela pour expliquer à ceux qui nous regardent pourquoi il y a ce ballet un peu incessant, cela peut quand même questionner de temps en temps.

Nous avons des subventions dans le cadre des solidarités métropolitaines, de l'économie et emploi responsables, du rayonnement et de l'ouverture au monde, et énergie et climat. Concrètement, ici, il vous est proposé, dans le cadre des solidarités métropolitaines, de verser une subvention de 24 000 euros à l'ADIL 44, donc sur l'information à l'accès au logement.

Pour l'ATDEC, il s'agit de deux subventions qui se cumulent : une sur le fonctionnement, pour faire fonctionner la structure, et l'autre sur un projet, une action qui s'appelle "Oser entreprendre". Il s'agit de 1 555 700 euros pour le fonctionnement courant, ainsi que de 4 900 euros – je crois, c'est écrit

tout petit – pour l'action "Oser entreprendre".

Pour NSD, 3 150 000 euros. Il s'agit de la subvention de fonctionnement.

Pour l'Association culturelle de l'Été, 400 000 euros pour l'organisation de Débord de Loire.

Et enfin, pour l'association Alisée dont nous avons parlé ce matin dans une délibération, 30 000 euros en subventions de fonctionnement.

Je crois que j'ai fait le tour. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc je mets aux voix. Qui donne un avis défavorable ? Qui s'abstient ? Personne, donc cette délibération est votée à l'unanimité. Je vous remercie. »

22 – DISPOSITIONS FINANCIÈRES

M. Affilé : « La délibération suivante est censée être présentée par Pascal Bolo, qui revient au petit trot. Merci, Pascal. Pour qui le connaît, c'est dire son empressement. »

M. Bolo : « Cela suffit, Bertrand ! »

M. Affilé : « À toi, Pascal. »

M. Bolo : « Bien, dispositions financières diverses. Nous avons d'abord une évolution des statuts de notre organisme. »

M. le Président : « Pascal, on me dit que certains doivent sortir de la salle pour cette délibération. Je cherche la liste. Il n'y a pas Pascal Bolo, j'imagine. Elhadi Azzi, Anthony Descloziers, Anne-Sophie Guerra, Sandra Impériale, Anas Kabbaj, Florian Le Teuff, Fabrice Roussel, Aymeric Seassau, Emmanuel Terrien, Laurent Turquois, Rodolphe Amailland, Pascal Pras et François Prochasson. »

M. Bolo : « Dispositions financières diverses, disais-je. Nous commençons par notre organisme de foncier solidaire Atlantique Accession Solidaire qui fonctionnait jusqu'ici – et fonctionne de mieux en mieux, d'ailleurs – avec un mécanisme financier tout à fait particulier qui fait qu'il n'a pas recours à un emprunt. De ce fait, il génère beaucoup de recettes, mais fort peu de charges, ce qui induit une imposition fiscale un peu inutile s'agissant d'un organisme qui n'a pas vocation à faire de bénéfices et qui est avant tout une mission de service public et une activité d'intérêt général.

Il vous est donc proposé de revoir ce modèle et de revenir à une formule plus classique de portage par l'emprunt du foncier, avec un financement principal par la Banque des Territoires avec les prêts Gaïa et un complément apporté par l'opérateur HLM. Cela permettra d'augmenter le capital de notre SIC – puisque c'en est une –, et également d'avoir un équilibre financier moins impacté par des impositions inutiles.

Le deuxième sujet de cette délibération est une mise à jour des tarifs de prestations à l'usager en matière d'occupation du domaine public. C'est pour les tournages de films, notamment. Il s'agit également d'autoriser une gratuité pour les 24 et 25 juin dans le cadre du congrès de la Société chimique de France, qui nous fait l'honneur de tenir son congrès à Nantes. La délégation de service public pour l'exploitation des Machines de l'Île, il s'agit de l'avenant n°13 : on fixe ainsi la subvention définitive qui prend en compte les phénomènes inflationnistes que nous avons connus. Tout cela est négocié au plus juste, il n'y a pas de problème particulier, à mon sens. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

23 – RÉSEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS DE L'AGGLOMÉRATION NANTAISE – ÉVOLUTIONS DE L'OFFRE DES LIGNES RÉGULIÈRES À LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2023 ET DES TARIFS AU 1^{ER} JUILLET 2023 – APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Délibération n°23, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Il s'agit de notre délibération saisonnière, dite "offres et tarifs", qui vise à fixer l'offre au 1^{er} septembre 2023 et les tarifs à partir du 1^{er} juillet.

Il faut revenir très brièvement, comme la délibération le fait, sur le contexte économique et financier particulier, puisque vous vous rappelez tous que nous avons eu des baisses de fréquentation assez significatives. Au moment où j'avais lancé la discussion avec les communes en G24, nous étions à -10 %/-12 % de fréquentation. J'avais indiqué aux collègues que dans ces conditions, le simple maintien de l'offre face à des coûts qui augmentent allait être suffisamment exigeant envers la Métropole. Je proposais donc de partir sur la base d'un + 0 % d'augmentation.

Il n'empêche qu'en 2022, la situation s'est un peu améliorée, puisqu'en fait, nous terminons l'année avec 7 % "seulement" de voyageurs en moins par rapport à 2019. Cela veut dire que, petit à petit, la clientèle revient.

À l'époque, nous avons – c'est un peu moins le cas maintenant – des difficultés de recrutement des conducteurs. Évidemment, il faut toujours suivre la situation avec la plus grande attention, mais la situation est moins critique qu'elle ne l'était il y a 9 mois ou un an.

Enfin et surtout, nous avons eu en 2022 une augmentation significative des coûts de l'énergie, avec 5,8 millions d'euros de surcoût énergétique. Pour 2023, nous nous attendons à avoir 20 millions d'euros de surcoût énergétique, ainsi que – je dois le dire – 4 millions d'euros de masse salariale supplémentaire à la SEMITAN pour compenser une partie de l'augmentation des prix. Sachant que le pouvoir d'achat n'est pas complètement rattrapé, puisque cela correspond à une augmentation d'à peu près 4 %, alors que nous sommes sur un *trend* inflationniste au-delà de 6 % sur la période.

Nous avons travaillé avec les communes pour arriver à un certain nombre d'évolutions. Ce qui à chaque fois était primordial et prioritaire, ce sont les renforcements de l'offre quand il le fallait, c'est-à-dire lorsque nous avons manifestement des bus très chargés, voire complets, et parfois dans l'incapacité de prendre tous leurs passagers.

À Carquefou, nous proposons le renforcement de la ligne 85 en heure de pointe, avec un passage de 10 à 9 minutes de fréquence. Cela n'a pas l'air de grand-chose, mais cela veut dire un bus de plus toutes les deux heures, à peu près, accessoirement. Avec un articulé, vous voyez que l'on peut quand même emmener nettement plus de personnes. En heures creuses, on propose de passer de 25 à 15 minutes, ce qui est nettement plus intéressant.

À Rezé, nous proposons de modifier l'itinéraire de la ligne 33, qui empruntait une rue qui va aujourd'hui être à sens unique (du coup, il faut bien modifier l'itinéraire).

Sur Rezé et Nantes, nous intégrons les renforts de la ligne Navibus N1, qui n'étaient pas intégrés dans les grilles horaires de la SEMITAN. Ils étaient injectés en plus, mais sans apparaître. Nous proposons de les injecter dans les grilles horaires, ce qui permet évidemment à l'ensemble des usagers de pouvoir organiser plus facilement leurs déplacements, en ayant une meilleure connaissance des horaires.

Sur la Ville de Nantes, il vous est proposé deux évolutions principales. D'abord, une mise en couloir de bus sur la création d'un couloir de bus sur le boulevard Koenig pour la ligne E1 et 81 qui desservent Couëron et Indre. En fait, ce couloir de bus permettra de réaliser une économie de kilomètres tout en accélérant la vitesse, puisque le trajet sera à peu près de 1 minute 30 en moins. C'est donc un aménagement gagnant-gagnant pour tout le monde.

Sur la ligne C2, très particulièrement le dimanche après-midi, nous enregistrons aujourd'hui des surcharges fortes entre 16 h 30 et 21 h 30, notamment avec plusieurs centaines de bus complets sur une saison, ce qui est assez important et notable. Pourquoi ? Tout simplement parce que la ligne C2 dessert en partie le domaine universitaire, ou arrive à proximité du domaine universitaire. Le dimanche, entre 16 h et 21 h 30, les étudiants descendent de la gare, ils reviennent de leur domicile familial et veulent rejoindre leur lieu d'étude. Évidemment, il est ici absolument nécessaire de répondre pour assurer un service de qualité.

Sur Couëron, nous allons expérimenter pendant deux ans – donc expérimenter – la desserte des Hauts de Couëron pour la ligne 93, entre 12 h et 14 h, pour répondre à des besoins de mobilité pour des gens qui sont piétons ou pour leur éviter de prendre leur voiture pour se rendre tout simplement sur les lieux de restauration, qui sont parfois un peu éloignés des lieux de travail.

Sur La Chapelle-sur-Erdre, là encore à titre expérimental, nous avons une suppression des branches de la ligne 86, et une modification de l'itinéraire de la ligne 96 dans le centre-bourg. Nous proposons de saisonnaliser la navette aéroport avec, en gros, un fractionnement de l'année en deux parties. Le fonctionnement de la navette aéroport sera différent l'été et l'hiver, l'été commençant en avril et se terminant en octobre, et l'hiver commençant en novembre et se terminant en mars (c'est un peu particulier). En gros, une navette toutes les 20 minutes à la saison où il y a davantage de vols, pendant la belle saison, et un bus toutes les demi-heures sur la saison classique. Ici, bien entendu – je le dis, parce que je sais que les collègues sont très attentifs à cela, à juste raison –, il ne s'agit pas d'aller au-delà des horaires du couvre-feu. C'est-à-dire qu'en fait, nous avons calculé pour que le dernier avion qui atterrira à l'heure puisse décharger ses passagers, leur permettre de descendre et de récupérer leurs bagages. La dernière navette partira donc avec un léger décalage pour leur

permettre de faire tout cela dans les meilleures conditions.

Enfin, sur la commune de Sautron, nous avons échangé avec la maire de Sautron pour réduire l'amplitude horaire de la ligne 29 en fin de soirée, puisque l'on était passé de 20 h 30 à 22 h. Or, la course de 22 h, visiblement, ne correspond pas à grand monde, puisqu'il y a eu 7 montées sur l'ensemble de l'itinéraire par course. On a parlé chiffres ce matin, vous voyez que 7 montées sur une course entière, ce n'est vraiment pas beaucoup. Cela veut dire qu'ici, on s'est arrangé pour terminer à 21 h 40 le dernier départ, ce qui permettra au personnel de l'EHPAD qui peut utiliser cette ligne pour rentrer sur le cœur d'agglomération de pouvoir le faire, sans avoir vraiment à se presser.

Ceci se traduit, non pas par un + 0 %, mais par 39 962 km en plus. Il y a donc des plus et des moins. Il y a aux alentours de 16 000 km économisés, et 57 000 km créés. Quand on fait les plus et les moins, cela se traduit par presque 40 000 km. Tout cela concerne l'offre. Cela fait 0,3 % d'augmentation de l'offre, si vous voulez faire le calcul.

Sur les tarifs, j'ai dit tout à l'heure que nous allons enregistrer des surcoûts annuels de l'ordre de 24 millions d'euros pour les coûts de production. Si on avait voulu intégralement répercuter l'augmentation du coût de production sur le tarif payé par les usagers, nous eussions dû augmenter de 48 % les tarifs. Évidemment, c'est absolument impossible. On a donc essayé de calculer au plus juste pour être en mesure de couvrir une partie de l'augmentation, avec une augmentation qui, en moyenne, est de l'ordre de 6 % (je le dis avant que l'on ne me pose la question). Nous arrivons à récupérer à peu près 3 millions de recettes supplémentaires qui nous serviront à payer une partie de nos surcoûts, mais évidemment pas la totalité. Le Président de la SEMITAN voit avec plaisir qu'il faudra puiser dans le budget général, alors que le Vice-président aux finances s'en désole.

Comment a-t-on organisé cette augmentation ? Vous avez vu la grille, je ne vais pas y revenir. Vous avez vu que l'on a essayé d'avantager de façon importante les titres de paiement les plus intenses, c'est-à-dire que pour la carte Libertan, il y a une augmentation de l'ordre de 25 euros pour la 26/60 ans, qui est celle qui est utilisée par les salariés. Elle bénéficie donc, en général, d'une demie prise en charge pour les salariés. Cela revient, à peu près, à 1 euro de plus par mois. Si vous regardez bien toute la grille, vous verrez que c'est entre 12 et 14 euros d'augmentation, je crois, sauf pour les 6/12 ans où l'on est à 6 euros sur l'année.

La même logique a prévalu pour les tickets, puisque l'augmentation la plus forte est pour les tickets que l'on achète dans le bus, ceux qui vous font râler, parce que quand les conducteurs et conductrices doivent rendre la monnaie, cela rallonge un peu la durée du transport. Il y a également les tickets achetés à l'unité. On a également essayé de faire en sorte que la Libertan en forfait sur-mesure soit celle qui soit la moins impactée, parce que l'on sait qu'à chaque fois que l'on arrive à expliquer à quelqu'un qu'il est préférable d'avoir cette carte Libertan plutôt que d'acheter des tickets, même en carnet, il est pour nous plus facile de développer un recours plus important aux transports en commun.

Voilà, j'ai fait l'ensemble. Évidemment, le ticket navette aéroport passera de 9 à 10 euros, puisqu'il y a un service supplémentaire qu'il convient de payer. Je crois, Madame la Présidente, que j'ai essayé de tout présenter dans les meilleurs temps. »

M^{me} la Présidente : « Merci beaucoup. Thibaut Guiné. »

M. Guiné : « Merci, Madame la Présidente. Cette délibération, assez traditionnelle, intervient dans un contexte très particulier sur lequel nous voudrions revenir. L'inflation que nous connaissons depuis plus d'un an atteint des niveaux que nous n'avions pas connus depuis des décennies. Elle touche fortement les collectivités, en particulier dans le domaine des mobilités. Faute de bouclier tarifaire sur le prix du gaz, par exemple, la hausse des coûts représente 20 millions d'euros, comme a pu l'expliquer Bertrand Affilé. Cela nous place dans une situation difficile, puisqu'il nous faut non seulement faire face à cette situation, mais aussi conserver des moyens d'améliorer nos réseaux.

En effet, le développement et l'amélioration des transports en commun sont absolument nécessaires à la transition des mobilités. Puisque nous voulons décarboner nos déplacements, nous devons convaincre une part importante de nos concitoyens de prendre le bus, le tram ou le Busway. Or, ce qui booste l'usage d'un réseau, c'est d'abord son efficacité. Si nous voulons continuer de faire reculer l'usage de la voiture dans nos territoires, nous devons donc continuer d'investir dans les transports collectifs. Si aujourd'hui nous considérons qu'il y a une urgence écologique et économique à transformer nos modes de déplacement, alors l'État doit nous donner les moyens d'y parvenir.

Il y a des pistes pour cela. On pourrait ainsi imaginer mettre davantage à contribution les acteurs économiques, par exemple en augmentant le taux de prise obligatoire en charge des abonnements de transports en commun. Il est aujourd'hui fixé à 50 %. Ou alors, en faisant évoluer le plafond du taux de versement mobilité. D'autres initiatives ont également été proposées, comme une taxation sur la livraison de colis. De fait, cette activité a connu une croissance très importante ces dernières

années, qui n'est pas sans conséquence sur l'encombrement de l'espace public et la pollution atmosphérique.

Tant que nous n'aurons pas franchi un cap dans le financement des transports collectifs, on peut craindre que les grands plans et les déclarations d'intention au sommet de l'État soient bien incapables de hisser les transports publics à la hauteur des enjeux. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sébastien Arrouet. »

M. Arrouet : « Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, depuis la crise sanitaire, la fréquentation des transports en commun est en baisse, et ce n'est pas la seule cause de ce phénomène. Nous estimons qu'avant de vouloir augmenter le nombre d'utilisateurs en faisant le choix de la gratuité le week-end, vous auriez dû vous consacrer à améliorer le quotidien des usagers, ceux qui prennent chaque jour le bus ou le tramway pour aller travailler ou étudier, et ce quelle que soit la ligne, gérée en direct par la SEMITAN ou par un affrété. Je vous rappelle d'ailleurs notre opposition à un service à deux vitesses sur la Métropole.

Concrètement, nous pensons que l'expérience utilisateur doit être plus que jamais au centre de l'offre de transports publics et au cœur de l'ambition de la SEMITAN. L'enquête de satisfaction en cours doit conforter cette ambition. À ce jour, 1 utilisateur sur 3 donne une note maximum de 6/10.

En parlant d'expériences vécues, et en référence à une ancienne ministre, nous ne vivons pas beaucoup de moments de grâce dans les transports en commun. On y côtoie plutôt des visages graves, car prendre les transports en commun, c'est un voyage quotidien au cœur de la réalité. Les élus devraient d'ailleurs les prendre plus souvent, ils comprendraient mieux certains maux de notre société (je ne parle pas forcément pour les élus de ce conseil). Quand nous entrons dans un transport collectif, les psychologues disent que nous adoptons tous un comportement transitoire non social. La preuve en image : il y a les hurleurs du téléphone, les mateurs, les frotteurs, les tricheurs. J'appelle d'ailleurs, pour observer de près, à mener une réflexion sur le nombre de contrôles et leur efficacité : ils ressemblent trop souvent à des passoires. Et puis je n'oublierai pas les insupportables porteurs de sac à dos. Convenons-en, ces pratiques seront difficiles à faire évoluer, malgré l'excellente campagne d'affichage de "super relou". Tout le monde connaît "super relou".

En revanche, nous devons faire entrer nos trams et nos bus dans l'ère moderne, avec un réseau plus performant. Il n'est plus rare de devoir laisser passer un Chronobus ou un tramway avant de pouvoir y monter, et le nombre d'incidents se multiplie. Un renouvellement du parc ? Les nouveaux tramways sont attendus avec impatience, certains étant vraiment en fin de vie (37 ans, quand même, pour ceux de la ligne 2). Une meilleure répartition des parkings relais sur le territoire ? Peut-être des parkings plus petits, mais plus nombreux ? L'enjeu de la mobilité est véritablement multimodal. Des conducteurs encore mieux formés pour des conduites plus apaisées, une communication en temps réel du trafic et des heures de passage. De nombreux panneaux d'affichage aux stations de tramway dysfonctionnent en permanence. L'application n'est pas toujours à jour. Le compte Twitter, lui, est un vrai succès, il est presque le seul support d'information en temps réel qui fonctionne. Bravo à ses animateurs. Mais à ce que je sache, tout le monde n'est pas sur ce réseau social, alors que tout le monde a besoin d'une information fiable. Enfin, une présence des policiers encore plus visible.

Nous devons également multiplier les initiatives. Les enfants, citoyens de demain, c'est à nous de leur faire préférer le transport collectif. Il y a les magnifiques rames customisées dans le cadre du Voyage à Nantes, et admirées par les plus petits comme par les plus grands. Il y a les artistes de la Folle Journée qui s'invitent à l'intérieur avec leurs instruments. La SEMITAN a inventé la culture en voyageant. Je fais un petit clin d'œil à Royal de Luxe : Jean-Luc Courcoult pourrait peut-être nous inventer des mini géants qui seraient à disposer sur nos trams.

Pour conclure, comme sur d'autres sujets, nous devons payer toujours plus pour avoir moins. Sur le sujet des transports, vous êtes rattrapés par la réalité de votre logique de gratuité. Je vous le dis, si vous étiez cohérents avec votre ambition originale, vous auriez proposé la gratuité en semaine, mais peut-être gardez-vous cela pour une prochaine échéance électorale. Aujourd'hui, vous préférez augmenter les tarifs et faire payer plus cher ceux à qui vous offrez une prestation moins qualitative : ce que vous avez donné d'une main, vous le reprenez d'une autre. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je laisserai Pascal Bolo et Bertrand Affilé tenter de vous répondre dans... Tenter de vous répondre. »

Rires

M^{me} la Présidente : « Je voudrais juste revenir sur un point, parce que sincèrement, cela m'a surpris et choquée : mettre sur le même plan, sous le trait de l'humour, les porteurs de sac à dos et

ce que vous avez appelé “les mateurs ou les frotteurs” – autrement dit, des hommes qui agressent verbalement ou sexuellement les femmes dans les transports en commun – personnellement, cela ne me fait pas sourire. Si vous étiez une femme, si vous vous étiez 10 fois, 20 fois, 100 fois, 200 fois, 400 fois fait siffler, insulter, mal parler, pas respecté... Quand vous voyez ou que vous verrez vos filles, vos nièces, ou n'importe quelle petite-fille ado ou jeune fille de cette agglomération, je ne doute pas qu'avec la même fermeté, il n'y a aucune plaisanterie, il n'y a aucun sourire, il n'y a aucune comparaison avec les porteurs de sac à dos. Je pense que sur ces sujets – c'est certainement une maladresse, je n'en doute pas une seconde – je veux le dire ici, sincèrement, je pense que l'on ne peut laisser passer aucune maladresse de langage. Ces sujets sont suffisamment prégnants, suffisamment graves. Je l'ai fait sur d'autres sujets, donc je le fais sur celui-là aussi. Absolument. »

Applaudissements

M^{me} la Présidente : « Absolument, et je le maintiens ! Ne vous en déplaise, je persiste et je signe. Dans la ville qui a l'ambition d'être la première ville non sexiste à 10 ans, je ne laisserai pas passer dans notre assemblée des propos de cette nature. Je persiste et je signe ! »

Applaudissements

M^{me} la Présidente : « Mahaut Bertu. »

Un intervenant : « Incroyable... Incroyable ! Vous créez des problèmes quand il n'y en a pas, franchement. »

M^{me} Bertu : « Merci. Je vais être très courte, puisque j'avais prévu de prendre la parole pour dire exactement la même chose. Comme vous avez lu votre intervention, qui était très bien écrite, je vous invite à la relire pour voir effectivement à quel point c'était choquant. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Vous savez que je suis quelqu'un de réservé, je ne suis pas du style à monter sur les tables. Je suis allé prendre l'air tout à l'heure pour me décontracter un peu, et j'ai beaucoup de respect pour vous, pour votre présidence. Je vous vois choquée à l'instant, [concernant] Monsieur Arrouet. Moi, j'ai été très choqué tout à l'heure, et c'est pour cela que je suis sorti, quand j'ai entendu une collègue – si on peut dire cela comme ça – comparer les forces de police et de gendarmerie à la police de Vichy. Je regrette, Madame la Présidente... »

Protestations

M^{me} la Présidente : « S'il vous plaît, je demande à chacune et à chacun de laisser Alain Vey terminer son intervention. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Le PV le démontrera si je transforme les propos, mais je suis certains des propos tenus. Je regrette donc les propos qui ont été tenus. Je pense que la personne qui a comparé cela ne connaît pas du tout l'histoire de France. Ceci étant dit, je regrette par ailleurs, Madame la Présidente, puisque c'est vous qui avez la police de séance, que vous ne soyez pas intervenue à ce moment-là pour couper la parole et demander – ce que je fais actuellement – à cette personne de retirer ses propos. Je vous remercie. »

Applaudissements

M^{me} la Présidente : « Merci. Je le redis pour la bonne clarté de nos débats et de celles et ceux qui nous écoutent : j'ai dit, immédiatement après cette intervention, pourquoi je n'utiliserais pas ce mot concernant les propos du ministre de l'Intérieur. Ronan Dantec est ensuite intervenu en recontextualisant l'intervention qui a été prononcée. Je pense en effet que ces sujets sont suffisamment graves et importants pour que l'on essaie, les uns et les autres, d'être les plus précis possibles. »

M. Vey : « Condamnez-vous ces propos, Madame la Présidente ? Peut-on faire retirer cela du PV ? Merci. »

M^{me} la Présidente : « Non, par nature, on ne peut pas faire retirer du PV des propos qui ont été prononcés. J'ai plusieurs demandes de prise de parole. »

M. Vey : « Vous dénoncez, Madame la Présidente ? »

M^{me} la Présidente : « Je l'ai fait immédiatement. Je redonne la parole... Je suis extrêmement claire, je le redis : je n'ai pas attendu l'interpellation. Je redis très clairement – très clairement – que non, je ne crois pas... Même si, oui, la LDH l'a fait, même si, oui, je considère que les propos du ministre de l'Intérieur sur ce sujet sont extrêmement graves, je ne comparerais pas cela à la période de Vichy, pour des raisons historiques évidentes. Ma position est sans aucune ambiguïté. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sébastien Arrouet. »

M. Arrouet : « Madame la Présidente, je suis très surpris que vous cherchiez la polémique. Jamais je ne mettrais au même niveau les mateurs et les frotteurs et les porteurs de sac à dos. Donc contrairement à ma collègue, si jamais les propos que j'ai pu tenir vous ont choquée et ont pu être pris avec maladresse, je m'en excuse, ce n'est pas du tout l'objectif. Je viens de me relire, il n'y a aucun lien entre les choses, donc s'il faut être clair, je le dis haut et fort : je trouve franchement que vous en faites beaucoup pour pas grand-chose. Peut-être que c'était maladroit, si c'est le cas, je m'en excuse. Je me répète : jamais je ne mettrais les frotteurs et les mateurs au même niveau que les sacs à dos. Je trouve quand même que vous en faites des tonnes ! Merci. »

Applaudissements

M^{me} la Présidente : « Merci. La précision est notée et appréciée. Marie Vitoux. »

M^{me} Vitoux : « Merci, Madame la Présidente. Je voulais juste revenir sur les propos qui ont été tenus et sur ce que vient de dire mon collègue Alain Vey. Ce qu'a dit tout à l'heure Séverine Figuls n'a rien à voir avec un parallèle entre la police de Vichy et la police actuelle, donc ce n'est pas du tout les propos qui ont été tenus. Les propos qui ont été tenus étaient de condamner la menace faite par Monsieur Darmanin de couper les subventions à la LDH, puisque la dernière fois que cette association avait été menacée de la sorte, c'était sous le régime de Vichy. C'est exactement ça qui a été tenu.

Je vous invite à regarder, chers collègues, le replay de nos débats – puisque je viens de le faire – pour vérifier la teneur des propos qui ont été tenus, je vous assure que c'est cela qui a été dit. Arrêtons les accusations et les polémiques sur des propos qui ne sont en aucun cas matière à polémiquer. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je vous propose que l'on en vienne au cœur de la délibération, si vous le voulez bien, parce que je crois que ce sujet intéresse aussi les habitants et les habitantes de la Métropole. Pascal Bolo, puis Bertrand Affilé. J'ai aussi noté Éric Couvez, Julien Bainvel et Matthieu Annereau. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Effectivement, je vais tenter de répondre à Sébastien Arrouet, parce que très franchement, c'est un grand mélange. On parle de tout et de n'importe quoi, avec une constante qui est le dénigrement de la qualité de service rendu par la SEMITAN et ses plus de 2 000 agents aujourd'hui. Vous parlez de la fréquentation comme si elle était catastrophique, et deux phrases plus loin, vous vous plaignez du fait que l'on trouve des Chronobus qui sont trop pleins. Alors de deux choses l'une : ou il n'y a pas de fréquentation, ou il y en a trop, mais dans la même intervention, il faudrait quand même savoir.

Nous n'avons pas retrouvé, notamment en heures creuses, le niveau de fréquentation qui était celui de 2019 et qui était un record absolu. En revanche, nous sommes au niveau de 2017, où nous nous félicitons du niveau de fréquentation de notre réseau de transport et de sa capacité à répondre aux besoins de nos concitoyennes et de nos concitoyens dans l'agglomération, mais aussi hors de l'agglomération, parce que cela fera partie des enjeux dont il faudra discuter et qu'il faudra financer. Aujourd'hui, y compris si on parle de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les émissions de gaz à effet de serre dus aux mouvements pendulaires entre les première et deuxième couronnes et les centres-villes sont 25 fois supérieures à ce que produit l'intérieur des métropoles. Les prochains investissements, et je sais que Bertrand y travaille beaucoup avec les collègues de la

Région, devront être surtout orientés vers le fait de permettre à tous les périurbains de se passer de la voiture, à laquelle ils sont aujourd'hui forcément prisonniers, pour venir travailler dans le cœur de notre Métropole, comme les autres.

Ça, Monsieur Arrouet, ce sont de vrais enjeux. Vos bricolages, je dois dire que je ne comprends pas de quoi vous parlez. L'information que délivre la SEMITAN est une information fiable. Elle n'est pas à 100 % en temps réel, c'est parfaitement exact. Nous y venons petit à petit, des investissements tout à fait importants sont consentis en la matière, mais en aucun cas – en aucun cas – les défauts qui peuvent être constatés ici ou là, les difficultés qui peuvent être constatées ici ou là ne méritent la description que vous avez faite, qui ne correspond vraiment à rien d'autre qu'à une volonté de nuire, de dénigrer. Franchement, Monsieur Arrouet, je ne comprends pas que vous puissiez faire de notre réseau de transport collectif, qui est cité en exemple partout en France – j'étais encore à Paris avant-hier –, une telle description. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Éric Couvez. »

M. Couvez : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Alors que les transports publics jouent un rôle déterminant pour les mobilités urbaines et extra-urbaines de nos citoyens dans leur quotidien, alors que les transports en commun sont une des solutions pour réduire les émissions de CO² et préserver la planète, l'augmentation des coûts de l'énergie nous contraint à des évolutions tarifaires. La hausse d'environ 5 % des tarifs à partir de l'été n'est évidemment pas satisfaisante pour les usagers qui voient leur pouvoir d'achat impacté par l'inflation générale, surtout celle des produits de première nécessité comme l'alimentation ou le carburant, chiffrée à 16 % en un an.

Toutefois, c'est avec responsabilité que nous faisons le choix d'un ajustement mesuré, inférieur à l'augmentation de l'indice des prix, pour poursuivre le développement et la modernisation de notre réseau, pour assurer notre capacité à financer le fonctionnement du service et nos investissements mobilité pour les 24 communes qui, je le rappelle, s'élèvent à 217 millions d'euros pour 2023. C'est pourquoi les élus communistes voteront cette délibération.

Mais tout de même, nous avons déjà eu l'occasion de poser la question plusieurs fois : que fait le Gouvernement pour garantir un véritable bouclier énergétique aux collectivités comme la nôtre qui développent des réseaux de transport en commun et qui subissent de plein fouet l'explosion des prix ? C'est une explosion des prix avant tout organisée par la libéralisation des marchés et par des fournisseurs boursicoteurs, sur le dos des usagers et des collectivités.

Certes, un dispositif existe pour compenser les coûts du mégawattheure quand les collectivités le paient plus de 180 euros, mais rendez-vous compte du décalage qu'il y a entre le coût du mégawattheure produit par EDF à environ 50 euros et celui qui nous est facturé. Et puis qu'en est-il pour nos factures de gaz naturel, puisqu'une partie de nos matériels roulants fonctionnent au gaz ? Aucune aide n'est prévue pour amortir la flambée des prix dans ce secteur, dont la cause n'est pas que la guerre en Ukraine, mais bel et bien également la course au profit. Il y a donc urgence à remettre en cause le marché européen de l'énergie, comme en Espagne ou au Portugal, pour faire en sorte que l'énergie soit considérée comme un bien commun.

Pour les communistes, des solutions fiscales existent pour diminuer le prix des transports en commun pour les usagers. Par exemple, baisser la TVA à 5,5 % pour les tickets et abonnements, ou bien encore relever le seuil du versement transport pour augmenter les recettes de fonctionnement du budget annexe de transport, et ainsi contenir l'évolution des tarifs. Je vous remercie pour votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci, Madame la Présidente. Vraiment, définitivement, Pascal Bolo est trop fort. »

M. Bolo : « Merci. Du fond du cœur, merci. »

M. Bainvel : « Mais cela vient du fond du cœur. Il réussit à critiquer l'intervention de Sébastien Arrouet, tout en disant, je cite : "C'est vrai, Monsieur Arrouet a raison". Vraiment, vous êtes très très fort. Moi, ce que je retiens de l'intervention de Sébastien Arrouet, c'est ce que je vis aussi en tant qu'utilisateur quotidien des transports publics de l'agglomération nantaise. Peut-être que vous étiez à Paris il y a quelques jours, Monsieur Bolo, et que l'on a vanté le réseau et l'offre, mais la réalité est que même si on a un réseau existant plutôt performant, la réalité du quotidien c'est que quand vous montez dans le tram, quand vous montez dans le Chronobus, encore ce matin... Je ne sais pas comment vous êtes venu, Monsieur Bolo, à la Cité des Congrès ce matin. Moi, j'ai pris le C2 qui s'arrête au Lieu Unique. Le C2 était blindé. Quand je dis "blindé", c'est que tous les arrêts, depuis le

rond-point de Rennes jusqu'à l'arrêt Lieu Unique, le bus a déchargé des gens sans jamais pouvoir en prendre. C'est une réalité, il était 8 h 45 quand je suis arrivé à l'arrêt Lieu Unique.

Ce que je crois, et ce que nous croyons avec mes collègues du groupe Avenir métropolitain, c'est que le vrai sujet pour attirer davantage d'usagers est de renforcer l'offre. Ce matin, quand on parlait du COM, Bertrand Affilé disait, en parlant du TER : "la hausse de l'offre, ce n'est ni de droite ni de gauche". J'ai quand même l'impression que quand on parle des transports urbains, il y a une petite différence entre la gauche et la droite, puisque l'augmentation de l'offre que vous nous proposez aujourd'hui dans cette délibération – qui, étrangement, si elle est habituelle, passe en fin de conseil, et pas avec l'ensemble des délibérations liées aux mobilités, comme c'est l'usage – c'est 0,13 % aujourd'hui – tu as dit, tout à l'heure, "0,3" – avec en parallèle une augmentation des tarifs.

Nous allons évidemment voter contre cette délibération, pas par principe, parce que nous serions opposés à la hausse des tarifs, mais tout simplement parce que nous considérons qu'il faut augmenter l'offre, et que pour augmenter l'offre, il faut se donner les moyens financiers de pouvoir le faire. Or, vous avez fait des choix financiers, budgétaires qui vous privent de ces marges de manœuvre. Je vais citer trois chiffres. Recettes tarifaires de la SEMITAN en 2019, année de référence : 71 millions d'euros. Recette de la SEMITAN en 2022 : 50 millions d'euros. Cela fait 21 millions d'euros d'écart. Je suis sûr que le prof de maths confirmera cette soustraction : 21 millions d'euros d'écart. La hausse des tarifs que vous proposez rapporte 3 millions d'euros, 21 plus 3 égale 24. Quel est le besoin de financement que vous avez annoncé ? Hausse de l'énergie : 20 millions. Revalorisation salariale : 4 millions d'euros. 20 plus 4 égale 24 millions, 24 égale 24. Si je résume, si vous ne vous étiez pas privés de recettes tarifaires en instaurant la gratuité, sans que pour autant nous retrouvions et nous attirions de nouveaux usagers, vous auriez pu développer l'offre. Pour cette raison, nous nous opposerons à cette délibération, parce que pour nous, la base est de développer l'offre de transports publics dans les 24 communes de l'agglomération nantaise.

Enfin, j'aurai un regard très attentif sur ma collègue Mahaut Bertu, et sur l'ensemble des collègues qui l'ont accompagnée dans les gares régionales ces dernières semaines et ces derniers mois et qui se sont opposés à la hausse des tarifs que nous avons opérée à la région des Pays de la Loire, sur une moyenne de 4 %. Avec ses collègues, elle réclamait la gratuité pour les moins de 26 ans. Aujourd'hui, la proposition qui est faite est sur la formule illimitée, + 5 %. Sur le mensuel, + 5,8 %. Elle demandait aussi la baisse des tarifs. Il a été rappelé que la moyenne est à + 6 %, donc je ne doute pas que Madame Bertu, comme l'ensemble des collègues qui se sont manifestés récemment sur la hausse des tarifs régionaux qui nous permet d'augmenter l'offre... Je vais donner un exemple sur l'étoile ferroviaire : + 11 % d'offre, + 30 % de fréquentation. Conséquence : quand on augmente l'offre, on augmente la fréquentation. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci, Madame la Présidente. Pour cette délibération annuelle de la tarification des transports en commun sur notre agglomération, je vous donne quelques chiffres. 50 centimes, cela a été dit, sur le ticket à bord, 9 euros pour les moins de 26 ans : c'est un sale coup porté au pouvoir d'achat de nos concitoyens. Tout cela, cela a été dit par mon collègue Julien Bainvel, est la conséquence, est la résultante de votre politique de gratuité des transports le week-end, qui a véritablement grevé vos marges de manœuvre en la matière. On pourrait éventuellement consentir à ces augmentations si, en effet, vous aviez une véritable politique de développement de l'offre, d'attractivité des postes (puisque vous avez des difficultés de recrutement au sein de la SEMITAN, et pas de réelle politique, à terme, d'attractivité de ces postes). Il y a également un manque de politique en matière de renouvellement informatique et de bornes numériques. Il y a donc peu d'ambition pour la suite, un sale coup porté au pouvoir d'achat de nos concitoyens. Nous voterons donc contre cette délibération. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sébastien Arrouet. »

M. Arrouet : « Monsieur Bolo, je suis très surpris par vos propos, puisque l'état des lieux que j'ai effectué tout à l'heure est exactement le même que celui que je vous ai expliqué lors du dernier Conseil d'administration de la SEMITAN. Ça, c'est la première remarque. À l'époque, vous aviez en plus l'air d'acquiescer sur tous mes éléments.

La deuxième chose, c'est que je vous invite vraiment à prendre plus souvent le tramway, et à regarder les panneaux d'affichage, au moins ceux de la ligne 2 et 3 : il y en a au moins un sur deux qui ne marche jamais. Les horaires ne sont pas bons, le temps d'attente estimé ne fonctionne pas, quand ce ne sont pas les différentes lettres qui ne s'allument pas. Je vous assure, allez vérifier, je n'invente rien. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Carole Grelaud. »

M^{me} Grelaud : « Je suis désolée, mais je vais tout simplement revenir sur quelque chose qui va se mettre en place. C'est un travail qui a été réalisé depuis un certain temps, parce que l'on est tombés sur une période un peu compliquée, qui a nécessité de réunir les entreprises sur ce que nous appelons "les Hauts de Couëron". C'est un lieu où beaucoup d'entreprises sont présentes entre Saint-Herblain et Couëron, et justement avec tout un dialogue avec les entreprises, avec les salariés pour noter quels étaient les efforts qui devaient être mis en place pour favoriser les déplacements. Tout à l'heure, on parlait de déplacements vers la centralité, mais je rappelle qu'il y a aussi des déplacements qui se font dans l'autre sens, il y a aussi des salariés qui cherchent à venir sur nos territoires, d'où la nécessité aussi d'augmenter l'offre. Certes, c'est une offre qui va être modeste et expérimentale au départ, mais je crois que la méthode était là : concertation, puis ensuite, essayer de mettre en place de premières augmentations de trafic, justement sur des temps qui sont des temps où l'on n'a pas suffisamment d'offre, en particulier pour les salariés. Je remercie tout simplement la Métropole et vous tous, parce que grâce à cela, effectivement, on va pouvoir mener, de manière expérimentale, un meilleur service pour les salariés qui travaillent sur ces lieux, sur les Hauts de Couëron. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurent Turquois. »

M. Turquois : « Merci, Madame la Présidente. Bertrand, cette question est pour toi. Elle est beaucoup plus légère après nos débats un peu houleux de tout à l'heure, et plus particulièrement dans le prolongement de la démonstration de Julien Bainvel au professeur de mathématiques, puisque si nous sommes sur des problématiques mathématiques... »

M^{me} la Présidente : « Je rappelle juste que Bertrand Affilé n'est pas professeur de mathématiques. Par contre, je confirme qu'il compte très très bien ! »

M. Turquois : « Ah bon ? C'est ce que j'avais compris. D'accord. On va quand même voir si tu comptes bien ! Bertrand, si un tram part de la place du Commerce à 16 h 45 pour se rendre à La Beaujoire, sachant qu'il y a deux minutes entre chaque arrêt et 10 arrêts entre le point de départ et celui de l'arrivée, peux-tu nous dire où nous en sommes de l'étude de faisabilité du métro métropolitain qui était, Madame la Présidente, un de vos engagements ? »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Alors, je ne peux pas donner l'âge du conducteur du tramway... »

Rires

M. Affilé : « Néanmoins, je pense pouvoir répondre que l'étude sur le métro nantais éventuel, on va la faire. On avait pris l'engagement de la faire sur les Assises de la mobilité, ou avant les Assises de la mobilité, qui ont été décalées dans le temps pour des raisons que chacun connaîtra. On fera cette étude d'opportunité au cours du mandat, et on partagera évidemment, avec tous ceux que cela intéresse, les résultats de cette étude. Je ne pensais pas que cette délibération allait déchaîner autant de passions. Il se trouve que les premiers intervenants, et notamment Monsieur Arrouet, avec un sens de la mesure comme on peut le lui connaître, ont un peu travesti ou caricaturé la réalité, comme Pascal l'a dit. Par exemple, quand on me dit que l'on fait payer toujours plus cher – toujours plus cher ! – : en 2020, c'était 616 euros l'abonnement annuel. En 2023, c'est 525 euros. Ce n'est pas "toujours plus cher", c'est faux. Factuellement, c'est faux. Il n'y a pas à être prof de maths ou prof de sciences économiques : c'est faux. Je pense qu'au niveau CE2, on doit pouvoir s'en rendre compte.

Deuxième élément. C'est vrai que la gratuité est débattue. Certains me demandent la gratuité totale. Et parfois, la gratuité totale, façon Montpellier, c'est pour les Montpelliérains seulement, et pas pour ceux qui viennent de l'extérieur. On a déjà eu l'occasion d'en parler, ce n'est pas dans notre philosophie d'Alliance des territoires, vous vous en doutez bien. On va voir la gratuité des transports en commun le week-end. Je pense que nos concitoyens apprécieront le jugement négatif porté là-dessus, eux qui, je ne vais pas dire "forcément plébiscitent l'usage des transports en commun le week-end", mais quand même, y recourent nettement plus qu'en 2019, puisque l'on doit être à +

15 % de fréquentation, à peu près, le week-end, ce qui est loin d'être négligeable. Surtout, cela fait des bagnoles en moins dans le centre-ville, plus de places pour des aménités urbaines. Je pense que quand on arrive à cette saison, normalement, on peut se satisfaire d'avoir des commerçants qui peuvent déballer, logiquement. On peut voir des commerces, en principe des restaurants et des cafés, qui peuvent offrir des terrasses en plein air. Bref, on a autre chose à faire de l'espace public que d'avoir des masses de bagnoles qui y circulent, surtout dans certaines rues du centre-ville.

Donc - 7 % de fréquentation, mais peut-être que ces - 7 % de fréquentation, c'est un moindre recul par rapport à d'autres réseaux qui sont restés à - 10 %, - 11 %, - 12 %. Effectivement, c'est assez modeste comme écart, mais prenons un peu le temps à moyen terme, regardons ce que cela donne sur 2 ou 3 ans d'application, sans manifestations le samedi. Je pense que l'on verra que l'on a largement plus d'usagers le samedi, en particulier, et le dimanche sans doute aussi. Je rappelle que l'idée est aussi que les gens puissent expérimenter – on a beaucoup parlé "d'expérimentation" – les transports en commun, pour ceux qui ne sont pas encore convaincus, le week-end, pour essayer ensuite durablement pendant la semaine. Effectivement, ce sont toujours des mesures qui peuvent être discutées.

Je me joins à Pascal Bolo sur le dénigrement du travail des agents de la SEMITAN. Franchement, ici ou là, il peut évidemment y avoir un conducteur ou une conductrice qui conduit moins souplement. Il peut y avoir, ici ou là, un contrôleur qui soit un peu moins aimable que d'autres, mais vous trouverez cela chez plein d'agents du service public, et il ne faut surtout pas en faire une généralité. En tout cas, moi, je refuse de le faire.

Et puis dire que l'on a que du matériel complètement décavé, si vous me permettez l'expression, je trouve que c'est un peu gonflé. On va recevoir d'ici quelques semaines les nouveaux tramways. On peut toujours nous reprocher que les anciens sont anciens, sauf que l'on est en train de les changer. Que voulez-vous, il faut bien qu'ils arrivent, le temps qu'on les fabrique et qu'on les amène jusqu'ici.

Concernant les bus, on n'a pas arrêté d'acheter des bus, des Urbanway, des articulés, des pas articulés. On essaie d'en mettre le plus possible. À chaque fois, on essaie de répondre à la fréquentation qui, à certains moments, peut être en pointe. Je ne disconviens pas qu'il puisse y avoir des complets de temps en temps, j'étais le premier à le dire tout à l'heure. En fait, effectivement, ce qu'il faut pour avoir des bus qui puissent circuler, c'est que notre budget permette de les acheter. Mais ça, on le fait. En commission, je ferais bien volontiers une petite explication sur où l'on en est concernant les investissements dans les bus. Je rappelle que l'on prévoit aussi une ligne de Busway supplémentaire.

Sur l'information voyageurs, il est vrai que l'on a beaucoup à progresser. On le sait tous, et c'est pour cela que dans un conseil précédent, rappelez-vous, je vous avais fait voter une délibération qui prévoyait notamment d'investir sur le système d'information, sur la billettique, et sur le système d'info voyageurs de la SEMITAN, de façon à informer en direct de ce qu'il se passe sur le réseau, et de façon à ce que l'on puisse aussi changer nos écrans pour qu'ils puissent intégrer l'information directe au moment où on l'a, afin que les passagers qui attendent un bus à l'arrêt ou un tramway puissent avoir une information exacte sur l'attente qu'ils devraient avoir. Tout ceci est donc présent, les efforts sont faits. Les efforts sont faits, et le travail est préparé par les équipes de la SEMITAN et par le département des mobilités Nantes Métropole, avec les autres services.

Franchement, passer son temps à dénigrer, ce n'est pas le meilleur moyen d'encourager les gens. Moi, je préfère être réaliste et regarder ce qu'il se passe, admettre quand des choses dysfonctionnent – je le fais bien volontiers –, mais en même temps, je refuse de casser le service public de transports en commun de notre agglomération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. J'apporte juste un élément en complément avant de mettre aux voix la délibération. Je suggère que pour la bonne clarté de nos débats à venir sur ces sujets, celles et ceux qui s'expriment – et ce débat est parfaitement légitime – contre le choix qui est le nôtre, qui est le mien, que j'assume et que je revendique, de la gratuité des transports en commun, indiquent à celles et ceux qui suivent nos débats, si d'aventure ils étaient demain, après-demain, ou après-après-demain en responsabilité, s'ils reviendraient sur ce qui constitue pour nos concitoyens une avancée absolument capitale et historique. Je pense que ce serait tout à fait utile et intéressant pour la qualité des débats.

Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ?

24 – DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS – MODALITÉS D'EXERCICE DE SES FONCTIONS

M^{me} la Présidente : « Délibération n°24, Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Madame la Présidente, mes chers collègues, cette délibération concerne la désignation du référent déontologue des élus et les modalités d'exercice de ses fonctions. Je rappelle que dans la charte de déontologie des élus métropolitains que nous avons adoptée à l'unanimité en octobre 2020, il y a la désignation d'un déontologue qui était prévue. En 2021, la Présidente a procédé à sa désignation, sur la proposition de la commission éthique et transparence. Depuis octobre 2022, la fonction de déontologue de Nantes Métropole est assurée par Monsieur Cyrille Emery. Nous étions donc déjà dans ce processus.

Cependant, un article des collectivités territoriales, suite à la loi de différenciation, décentralisation, déconcentration, dites 3DS, donne la possibilité, pour tout élu local, de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tous conseils utiles au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local. C'est pour cela qu'il convient d'instituer ce référent déontologue.

Je tiens également à vous préciser que suite à un échange avec plusieurs communes membres de Nantes Métropole, il a été souhaité qu'il puisse y avoir un référent déontologue commun à Nantes Métropole et à 23 communes de notre territoire.

Je tiens également à préciser que dans le cadre de la loi, il y avait simplement certaines missions. Je voudrais vous dire que nous souhaitons garder les missions qui sont la possibilité, outre les saisines des élus, que les citoyens puissent saisir également le déontologue, et également la commission éthique et transparence.

Je l'ai dit, nous avons besoin de cette délibération pour instituer Monsieur Emery comme déontologue. Évidemment, cette délibération sera commune aux communes de Nantes Métropole. Je pense que vous avez déjà reçu les projets de délibération.

Cependant, au regard du nombre d'élus susceptibles de saisir le déontologue, il convient de relancer également un processus de recrutement d'un second déontologue, en lien avec la commission éthique et transparence de Nantes Métropole qui, je le rappelle, est constituée d'élus et de citoyens.

Vous avez également les modalités de saisine et d'avis dans la délibération, et également le fait que chaque saisine fera l'objet d'un traitement, suivant les points suivants :

- Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue ;
- Le référent déontologue examinera les éléments transmis par l'élu pour échanger avec lui, pour pouvoir recueillir des observations orales et écrites ;
- Puis le déontologue communiquera son conseil à l'auteur de la saisine dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande.

Dans cette délibération, vous avez également tous les éléments de prestations attendues, et également les éléments de rémunération, puisque je tiens à préciser que le déontologue est rémunéré suivant les actes qu'il produit, que ce soient des productions d'avis, une intervention orale auprès de la commission éthique, une note à la commission éthique et transparence, ou la production d'un rapport annuel d'activité. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sophie Van Goethem. »

M^{me} Van Goethem : « Merci, Madame la Présidente. Je ne vais pas revenir, bien sûr, sur l'ensemble de la délibération, puisque je pense qu'en fin de journée, tout le monde commence à fatiguer. On est un peu moins concentrés sur la logique éthique et transparence.

Je m'interroge simplement un peu sur le fait de relancer un processus de recrutement pour avoir un second déontologue. En effet, aujourd'hui, on va juste suivre la loi. La loi nous demande d'avoir un référent déontologue. Nous l'avons déjà. Ce référent déontologue au niveau de Nantes Métropole concernait toutes les communes de la Métropole, déjà, et donc tous les élus de la Métropole, obligatoirement. Je ne vois donc pas ce qu'il y a comme travail en plus à faire.

La deuxième difficulté que je rencontre, c'est le fait que du coup, on va rentrer dans un processus de recrutement qui est l'ancien processus de recrutement. Auparavant, c'était la Présidente de Nantes Métropole qui nommait le déontologue. À partir de juin, c'est obligatoirement notre conseil qui le décide, on le fait aujourd'hui. Pourquoi se dépêche-t-on de faire ce genre de choses ? N'est-il pas plus intéressant de tout simplement regarder les demandes qu'il y aura ? Jusqu'ici, sur les deux déontologues que nous avons eus, il y a eu quatre interventions, donc ils ne sont pas "débordés". Peut-être qu'il faudrait, au niveau des communes, voir où l'on en est, pour ensuite relancer ce

processus, et peut-être prévoir justement que les différentes communes soient sollicitées, que les différents conseils municipaux soient sollicités, pour pouvoir donner leur avis de temps en temps. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Oui, c'est un recrutement prudentiel, puisque l'on a quand même 23 communes qui vont s'engager dans ce dispositif. Vous le savez, vous l'avez vécu, le processus est assez long. Voilà, nous pensons qu'il peut y avoir plusieurs sollicitations. Je le rappelle, vous le voyez, les déontologues exercent parfois d'autres activités, c'est donc aussi la capacité à rendre des avis dans des temps qui sont corrects. C'est pour cela que nous avons cette prudence de recruter ce deuxième déontologue. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

25 – DÉSIGNATIONS DIVERSES – APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Pour la dernière délibération, je dois demander à un certain nombre d'élus de sortir : Sébastien Arrouet, Aïcha Bassal, Laure Beslier, Anthony Descloziers, Sarah El Haïry, Hervé Fournier, Aziliz Gouez, Fabien Gracia, Patrick Grolier, Anne-Sophie Guerra, Sandra Impériale, Pauline Langlois, Nathalie Le Blanc, Élisabeth Lefranc, Jean-Claude Lemasson, Valérie Oppelt, Pascal Pras, Ghislaine Rodriguez, Fabrice Roussel, Robin Salecroix, Aymeric Seassau, Jeanne Sotter, Emmanuel Terrien, Laurent Turquois, Élisabeth Lefranc, Martine Oger et Marlène Collineau. Je donne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Bolo : « Et nous leur souhaitons bon week-end ! »

M. Affilé : « Je crains que la plupart, Pascal, ne soient partis en laissant leurs affaires, donc ils ont l'intention de revenir. Pour les Herblinois, c'est un dossier que l'on appelle à Saint-Herblain "la servitude de tréfonds". Ils comprendront.

Il s'agit tout simplement de procéder à un certain nombre de nominations. Il est proposé de remplacer Laure Beslier au Conseil d'administration de l'École des beaux-arts de Nantes Saint-Nazaire par Hervé Fournier, et de remplacer Hervé Fournier, qui était suppléant, par Patrick Grolier. Ça, c'est pour l'École supérieure des beaux-arts de Nantes Saint-Nazaire.

Ensuite, pour le réseau Ville Amie des Aînés, il vous est proposé de désigner Élisabeth Lefranc en remplacement de Marlène Collineau à l'assemblée générale du réseau francophone Ville Amie des Aînés, et éventuellement d'autoriser Élisabeth à représenter Nantes Métropole au sein du Conseil d'administration, si toutefois elle venait à être sollicitée. Voilà, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il y a unanimité sur ce point, je vous propose que nous procédions par vote ordinaire. Il y a unanimité sur ce point, je mets donc aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée, et notre conseil est achevé. Merci à tous. »

Le Secrétaire de séance



Mme Véronique CADIEU

La Présidente



Mme Johanna ROLLAND

| Politique publique | Nom du bénéficiaire | Montant De subvention demandé pour cette instance | Montant proposé au vote | Rappel Montant total 2023 | Rappel Montant 2022 | Rappel Montant 2021 | Motivations | Convention | Numéro d'opération budgétaire |
|---------------------------------|---------------------|---|-------------------------|---------------------------|---------------------|---------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------|
| SOLIDARITES METROPOLITAINES | ADIL 44 | - | 24 000 | 327 934 | 351 934 | 333 934 | Subvention pour la gestion du « guichet unique SLIME » de Nantes Métropole par l'ADIL. Il s'agit de la porte d'entrée des demandes de visites eau-énergie SLIME (lutte contre la précarité énergétique). Les ménages sont ensuite orientés par l'ADIL vers les différents opérateurs de visites. L'ADIL réalise également l'évaluation annuelle du dispositif. | Convention | 3538 |
| Économie et emploi responsables | ATDEC | 1 555 700 € | 1 555 700 € | 2 259 600 € | 1 494 400 € | 1 494 400 € | Nantes Métropole apporte son concours aux missions d'intérêt général que l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (ATDEC) conduit dans les domaines de l'insertion, de l'emploi, du rayonnement et du développement économique responsable sur le territoire métropolitain, notamment : assurer une meilleure lisibilité de l'offre de services pour les habitants, les employeurs, les partenaires, les communes et améliorer l'efficacité et l'efficience des différents dispositifs emploi-insertion déclinés sur la métropole nantaise. Dans ce cadre, lors du Conseil métropolitain du 16 décembre 2022, Nantes Métropole a accordé à l'ATDEC un acompte de 2 259 600 € afin de permettre à l'Association une mise en œuvre de ses activités dès le début d'année 2023. Par ailleurs, l'association a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 250 000€, en 2022, pour le soutien des actions d'animation du PLIE métropolitain (2022 - 2023) dans un contexte de baisse de son enveloppe FSE (Fonds Social Européen) de 18,84 % par rapport à la précédente programmation. En 2023, l'ATDEC se fixe pour objectif de renforcer son offre de service afin de contribuer à l'accompagnement des recrutements des grands projets BTP du territoire, notamment celui du nouveau CHU, en complémentarité et en synergie avec Pôle emploi. L'objectif étant de favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi, de mobiliser les publics, dans une logique de construction de parcours et de montée en compétences, d'assurer une diversité dans les recrutements et de promouvoir l'égalité des chances pour les publics rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. L'action de l'ATDEC vise également à renforcer ses activités de lutte contre les discriminations à l'emploi. Il est proposé d'attribuer à l'ATDEC le solde de la subvention de fonctionnement 2023, représentant 1 506 400€ (financement de l'animation du PLIE inclus à hauteur de 76 000 €) et une subvention complémentaire de 49 300 € pour le soutien aux actions « filière BTP » et « lutte contre les discriminations à l'emploi ». | Convention 2023 | 3053 3064 |
| Économie et emploi responsables | ATDEC | 4 900 | 4 900 | | 3 732 | 3 732 | Osez Entreprendre est une action d'accompagnement et de financement de la création d'entreprise qui s'adresse à tous les habitants des quartiers populaires, en complémentarité des dispositifs de droit commun. Ce dispositif est renouvelé pour la période 2021-2023 et s'appuie sur 3 axes : la sensibilisation et la détection « aller vers » (1), l'accompagnement des projets (2) et les tests d'activité (notamment la mise en marché des produits) « faire pour apprendre » (3). Suite à un appel à projets, un groupement de structures a été retenu, avec lequel des conventions pluriannuelles ont été conclues. Suite à la défection de BGE en 2022, les missions du dispositif Osez Entreprendre ont été réorganisées d'où la modification du montant de la subvention proposée en 2023. | Avenant 1 à la Convention 2021-2023 | 3327 |
| Économie et emploi responsables | NSD | 3 150 000 € | 3 150 000 € | - | 2 900 000 € | 3 050 000 € | L'agence Nantes Saint-Nazaire Développement (NSD) contribue au développement économique responsable et au rayonnement national et international du territoire métropolitain Nantes Saint-Nazaire. L'agence prospecte des entreprises exogènes au territoire qui peuvent présenter un intérêt pour venir compléter la chaîne de valeur des filières d'excellence de Nantes et de Saint Nazaire, des investisseurs et des talents, l'accueil et l'accompagnement à l'implantation de ces entreprises. Dans ce but, l'agence NSD conduit les actions de promotion et de marketing du territoire en appui à la prospection et au rayonnement des filières priorisées dans sa feuille de route par Nantes Métropole à savoir la filière santé, les activités numériques, les filières de l'industrie du futur et les industries culturelles et créatives. L'agence NSD place désormais au cœur de sa stratégie la démarche de responsabilité sociétale pour contribuer au développement économique responsable du territoire. Dans ce but, l'agence NSD a revu ses critères de ciblage et de sélection des prospects exogènes en intégrant la notion d'impact positif pour le territoire. L'agence NSD a mis en place un référentiel d'indicateurs pour mesurer le niveau de maturité des entreprises prospectées et accompagnées en terme d'impact positif pour le territoire. L'objectif est d'identifier et de qualifier les entreprises qui peuvent contribuer de manière directe aux enjeux du développement économique responsable en lien avec la transition écologique et les enjeux sociétaux du territoire. Cette démarche se traduit par une inflexion forte sur la nature des entreprises accompagnées par l'agence. L'agence NSD inscrit donc pleinement son action en ligne avec les objectifs de la politique publique métropolitaine de l'économie et de l'emploi responsables. A ce titre, il est proposé l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2023 d'un montant de 3 150 000 €. | Convention 2023 | 697 |

| Politique publique | Nom du bénéficiaire | Montant De subvention demandé pour cette instance | Montant proposé au vote | Rappel Montant total 2023 | Rappel Montant 2022 | Rappel Montant 2021 | Motivations | Convention | Numéro d'opération budgétaire |
|-----------------------------------|-------------------------------------|---|-------------------------|---------------------------|---------------------|---------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------|
| Rayonnement et ouverture au monde | ACE Association Culturelle de l'Été | 400 000 € | 400 000 € | - | 200 000 € | 50 000 € | L'Association culturelle de l'été est à l'initiative de la fête nautique et culturelle « Débord de Loire », dont la 3ème édition se tiendra du 30 mai au 5 juin 2023. A l'instar de l'édition de 2019, le cœur de l'événement s'appuiera sur un rassemblement nautique d'exception avec une parade de bateaux sur l'estuaire de la Loire jusqu'à Nantes. La thématique du transport à la voile sera mise à l'honneur. L'ACE adossera au volet nautique une programmation artistique et festive sur les quais de Nantes, et orchestrera un programme varié de visites et découvertes du fleuve, en impliquant l'ensemble des communes et acteurs de l'estuaire, associatifs, économiques, et culturels. Par cette initiative, et en s'inscrivant dans les suites données au Grand débat Loire, Débord de Loire concourt à la politique de développement touristique de Nantes Métropole. Il est donc proposé d'accorder une subvention à hauteur de 400 000 € à l'ACE pour la tenue de l'événement Débord de Loire 2023. A noter que les subventions des années 2020 à 2022 ont permis d'accompagner la conduite du projet. La subvention 2023 est plus importante, puisque c'est l'année de réalisation de l'événement. | Avenant 2 à la Convention 2021-2023 | 636 |
| Énergie Climat | ALISÉE | 30 000 € | 30 000 € | 530 857 € | 15 000 € | 15 000 € | Créée en 1991, l'Association Ligérienne d'Information et de Sensibilisation à l'Énergie et l'Environnement (Alisée) appuie tout un chacun en matière de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables. Elle est co-fondatrice et membre de la SAS CoWatt, structure juridique porteuse de projets solaires citoyens. Elle est aussi co-fondatrice et co-présidente de RÉCIT - Le Réseau des énergies citoyennes en Pays de la Loire. L'association Alisée est un acteur historique dans le Maine et Loire et la Loire Atlantique dans les énergies renouvelables citoyennes (EnRc). Ces actions répondent à l'objectif de Nantes métropole d'appuyer 20 projets d'EnR citoyens d'ici 2026. | Oui 2023-2025 | Op 3811 |